

Marché commun
de l'Afrique orientale et australe



RAPPORT ANNUEL
2022

RAPPORT ANNUEL 2022

© COMESA

Août 2023

Conception graphique et publication
Unité de Communication institutionnelle

COMESA

Sommaire

Message de transmission de la Secrétaire générale	12
Message du Président en exercice de la Conférence du COMESA	14
Vision du COMESA	16
Mission du COMESA	16
Objectifs du COMESA	16
Structure institutionnelle du COMESA	16
États membres du COMESA	17
Résumé analytique	18
Chapitre I: Évolution macroéconomique dans la région COMESA en 2022	22
Contexte	22
Taux d'inflation	23
Évolution de la politique monétaire et des taux de change	24
Solde budgétaire, dons inclus	25
Dette publique	26
Compte courant extérieur, dons inclus	27
Accumulation des réserves	28
Perspectives à moyen terme et recommandations	29
Risques pesant sur les perspectives	32

Évolution du commerce au sein du COMESA	37
Chapitre II : Mise en œuvre des programmes de coopération et d'intégration régionale du COMESA	44
Marché intérieur	44
Zone de libre-échange Tripartite COMESA-EAC-SADC (ZLET)	47
Commerce des services	54
Projet de facilitation et d'intégration du commerce dans la région des Grands Lacs (PFICGL)	55
Recherche sur la politique économique et le Projet TRADECOM	56
Initiative sur le petit commerce transfrontière (ICTF) - 11 ^e FED	59
Programme de facilitation du commerce (PFC) - 11 ^e FED	60
Programme statistique du COMESA	71
Programme Gouvernance, Paix et Sécurité du COMESA	71
Renforcer le développement de l'infrastructure économique	75
Programme Industrie et Agriculture du COMESA	85
Programme d'industrialisation du COMESA	91
Programme régional de compétitivité des entreprises et d'accès aux marchés (RECAMP)	93
Programme du COMESA sur les Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les normes techniques (NT)	95
Programme du COMESA sur le changement climatique	100
Programme Genre et Affaires sociales	102
Mobilisation des ressources et Coopération internationale	111
Bureau de liaison à Bruxelles (BLB)	112
Affaires juridiques et institutionnelles	118
Communication institutionnelle	120
Planification stratégique, recherche et harmonisation des politiques	121
Technologies de l'information et Réseaux	122
Ressources humaines et Administration	123
Chapitre III:Opérations des institutions du COMESA	128
Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-Re)	128
Conseil des opérateurs économiques du COMESA (COC) : La voix du secteur privé	136
Commission de la concurrence du COMESA (CCC)	142
Cour de justice du COMESA	142
Agence d'investissement régionale du COMESA (AIRC)	152
Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB)	154
Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe (ACTESA)	163
Rapport financier	165

Liste des tableaux

Tableau 1:	Total des exportations intra-COMESA par pays, pour la période 2019-2021 (en millions USD)
Tableau 2:	Commerce intra-COMESA pour 2020 et 2021 (en millions USD et parts en pourcentage)
Tableau 3:	Principaux produits d'exportation intra-COMESA et classements pour la période 2017 – 2021
Tableau 4:	Commerce intra-COMESA en pourcentage du commerce mondial du COMESA par pays (2014-2021)
Tableau 5:	Notification des catégories A, B et C de l'Accord sur la facilitation des échanges
Tableau 6:	Performance de la ZEP-RE 2022 par rapport à 2021
Tableau 7:	Répartition territoriale des activités de ZEP-Re
Tableau 8:	Activités de renforcement des capacités de la CCC au sein des États membres
Tableau 9:	Résumé des principales activités entreprises par la Cour en 2022

Liste des graphiques

Graphique 1:	Croissance moyenne du PIB réel dans le COMESA (% de variation annuelle)
Graphique 2:	Prix à la consommation moyens dans le COMESA (moy. annuelle, % de variation)
Graphique 3:	Moyenne du solde budgétaire global dans le COMESA (subventions incluses), % du PIB)
Graphique 4:	Moyenne de la dette publique dans le COMESA (% du PIB)
Graphique 5:	Moyenne du Compte courant extérieur dans le COMESA (subventions comprises, % du PIB)
Graphique 6:	Réserves moyennes dans le COMESA (Mois d'importations de biens et services couverts)
Graphique 7:	Actionnariat de la ZEP-Re

Sigles, acronymes et abréviations

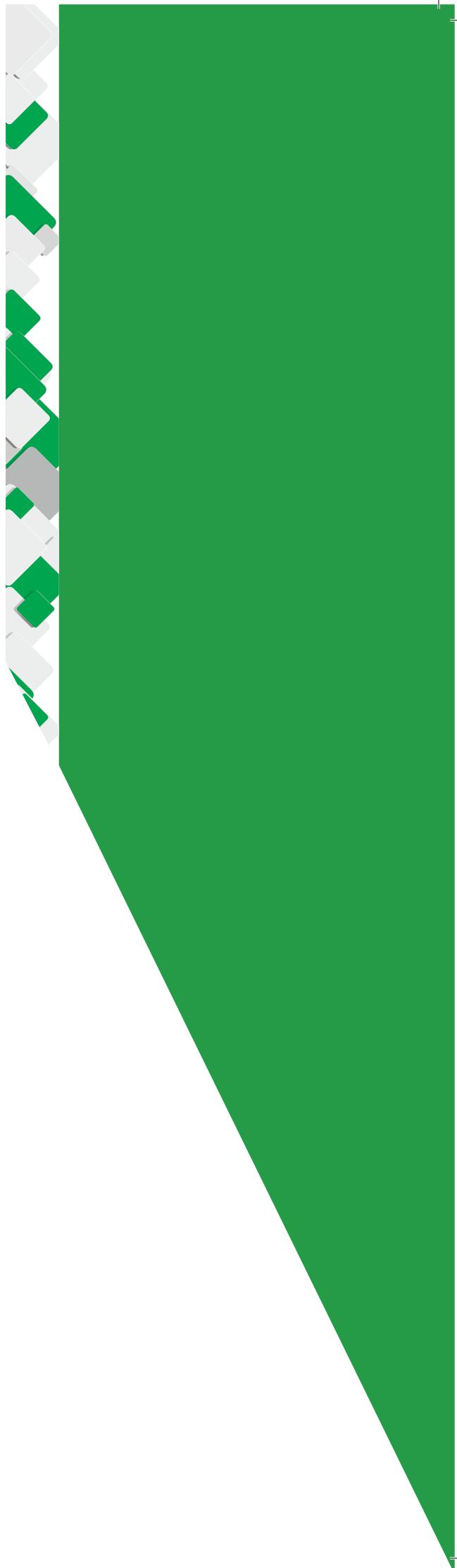
50 MFAP	Plateforme de réseautage « 50 Millions de femmes africaines ont la parole »
AAG-UA	Architecture africaine de gouvernance de l'Union africaine
ACA	Agence pour l'assurance du commerce en Afrique
ACTESA	Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe
ACTF	Associations des commerçants transfrontières
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AFE	Accord sur la facilitation des échanges
AfOA-OI	Afrique orientale et australe et océan Indien
AGCV	Accord de gestion de la charge des véhicules
AGOA	Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique
AIRC	Agence d'investissement régionale du COMESA
ALLPI	Institut africain du cuir
AMTRT	Accord multilatéral sur le transport routier transfrontière
APE-AfOA	Accord de partenariat économique pour l'Afrique orientale et australe
API	Agence nationale de promotion de l'investissement
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
ARÉFOA	Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe
AREREA	Association des régulateurs de l'énergie d'Afrique de l'Est
ARICEA	Association des régulateurs de l'information et de la communication de l'Afrique orientale et australe
BAD	Banque africaine de développement
BLB	Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles
CARSC	Centre régional d'appui à l'automatisation des douanes
CCC	Commission de la concurrence du COMESA
CCH	Chambre de compensation du COMESA
CDI	Convention de double imposition
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CdS	Commerce des services
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CER	Communauté économique régionale
CeRF	Centre de renseignement financier
CJC	Cour de justice du COMESA
CdD	Code de douane du COMESA
CMST	Comité ministériel sectoriel tripartite
CN-S	Corridor Nord-Sud
CNFC	Comité national de facilitation du commerce
CNS	Comité national de suivi
CNS/ATM	Communication Navigation Surveillance/Gestion du trafic aérien
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COC	Conseil des opérateurs économiques du COMESA
COe	Certificat d'origine électronique
COI	Commission de l'océan Indien
COMAlerte	Système d'alerte rapide du COMESA
COMFWB	Fédération des Associations des femmes entrepreneurs du COMESA
COMSIS	Système d'information sur les semences du COMESA
COMSTAT	Base de données statistiques du COMESA
COMYAP	Comité consultatif des jeunes du COMESA
COMYES	Stratégie d'engagement des jeunes du COMESA
CRF	Cellule de renseignement financier
CRM-C	Cadre de reconnaissance mutuelle du COMESA

CSD	Coopération suisse au développement
CTFI	Commerce transfrontière informel
CUA	Commission de l'Union africaine
DDS	Document de douane simplifié
EAC	Communauté est-africaine
EACREEE	Centres de l'Afrique de l'Est pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
ECOFISH	Écosystèmes améliorés pour une pêche durable
ECOSOCC	Conseil économique, social et culturel
ECTS	Système électronique du suivi des marchandises
EM	Entreprise multinationale
ENABEL	Agence belge de développement
ESAAML	Groupe de lutte contre le blanchiment de capitaux en Afrique orientale et australe
ESREM	Projet de renforcement d'un marché durable de l'énergie dans la région Afrique orientale et australe
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FdF	Formation des formateurs
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds monétaire international
FSMA	Loi états-unienne sur la modernisation de la sécurité sanitaire des aliments
FTNC	Forum tripartite des négociations commerciales
GAFI	Groupe d'action financière
GMap	Programme des marchés mondiaux
GPS	Gouvernance, paix et sécurité
GTT	Groupe de travail technique
GTTG	Groupe de travail technique sur le genre
IBAR-UA	Bureau intra-africain des ressources animales de l'Union africaine
ICER	Confédération internationale des régulateurs de l'énergie
IMSA	Initiative mondiale pour la sécurité des aliments
ICTF	Initiative sur le petit commerce transfrontière
IFD	Institutions financières de développement
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IMC	Institut monétaire du COMESA
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
LCB/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
MARP	Mécanisme africain de réforme de la pêche
MASE	Programme régional de sécurité maritime
Médac	Mémorandum d'accord
MIEUX-UE	Expertise de l'UE en matière de migration
MNT	Mesure non tarifaire
MPME	Micro petites et moyennes entreprises
MRCI	Mobilisation des ressources et coopération internationale
MSITS	Manuel des statistiques du commerce international des services
MUTAA	Marché unique du transport aérien africain
NDICI	Instrument de voisinage et de coopération internationale au développement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPF	Nation la plus favorisée
NTC	Nomenclature tarifaire commune
OEA	Opérateur économique agréé
OÉACP	Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMSA	Organisation mondiale de la santé animale
ONT	Obstacles non tarifaires
ORDM	Organisations régionales dûment mandatées
ORP	Organismes régionaux des pêches
OSC	Organisations de la société civile

OTC	Obstacles techniques au commerce
P-IMA	Prioriser les investissements SPS pour l'accès aux marchés
PCI	Programme de comparaison internationale
PCTF	Petit commerce transfrontière
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PER	Perspectives économiques régionales
PFC	Programme de facilitation du commerce
PFCGL	Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs
PFGU	Poste frontière à guichet unique
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Portail d'information commerciale
PIR-FED	Plan de mise en œuvre régional du Fonds européen de développement
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PRCIR	Projet de renforcement des capacités d'intégration régionale
PRIC	Portail régional d'information sur le commerce
PSMT	Plan stratégique à moyen terme
RdA	Reste de l'Afrique
RdM	Reste du monde
RdO	Règles d'origine
RDPC	Reconstruction et développement post-conflit
RECAMP	Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés
Récos	Régime commercial simplifié
REEESAP	Stratégie et plan d'action pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
RERA	Association régionale des régulateurs de l'électricité de l'Afrique australe
ResBIC	Responsable du Bureau d'information commerciale
RGEF-TIC	Renforcement de la gouvernance et d'un environnement favorable dans le secteur des TIC
RGTD	Régime régional de garantie du transit sous douane
RIFF	Fond régional de financement des infrastructures
RIGO-SS	Renforcement du système des organisations intergouvernementales régionales
RRA	Associations régionales des régulateurs
S&E	Suivi et évaluation
SAAP	Groupement énergétique de l'Afrique australe
SACREEE	Centres d'Afrique australe pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SATSD	Appui au développement du secteur du transport aérien
SEMCOM	Plan d'harmonisation des semences du COMESA
SGI-CJ	Système intégré de gestion de la Carte jaune
SH	Système harmonisé
SLAL	Services locaux d'application de la loi
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SPS/NAQM-OTC	Normes sanitaires et phytosanitaires/ Normalisation, Assurance Qualité et Métrologie - Obstacles techniques au commerce
SRPR	Système régional de paiement et de règlement
SYDONIA	Système douanier automatisé
T2FP	Programme tripartite de facilitation du transport et du transit de la Tripartite
TCBP	Programme de renforcement des capacités de la Tripartite
TDB	Banque de commerce et de développement
TEC	Tarif extérieur commun
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TTCMS	Système de suivi des corridors de commerce et de transport
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNITAR	Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

ZEP	Zone d'échanges préférentiels
ZES	Zones économiques spéciales
ZICC	Zone d'investissement commune du COMESA
ZLE	Zone de libre-échange
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
ZLEN	Zone de libre-échange numérique du COMESA
ZLET	Zone de libre-échange tripartite

MESSAGES





Message de transmission de la Secrétaire générale

Depuis sa création en 1994, le COMESA est devenu une Communauté économique régionale mondialement reconnue qui a continué à être un acteur-clé dans les efforts d'intégration de la région et du continent africain. Grâce à ses programmes régionaux, le COMESA et ses institutions et agences spécialisées ont apporté des contributions notables à la transformation socio-économique dans différents domaines comme la libéralisation et la facilitation des échanges, la gestion des douanes et des frontières, la facilitation du transport et du transit, la promotion de l'égalité des genres et la promotion de la femme, l'autonomisation des jeunes et la coordination des politiques. Sans oublier la coopération dans les secteurs productifs pour accroître la productivité agricole, améliorer la création de valeur ajoutée et impulser le développement de chaînes de valeur régionales bénéfiques. A cela s'ajoute, l'appui consenti en ce qui concerne le commerce et le financement de projets, le développement institutionnel, la coopération technique et le développement des capacités.

L'année 2022 correspond à la deuxième année de mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) du COMESA 2021-2025 qui constitue une déclaration d'engagement audacieuse et une feuille de route pour la réalisation des objectifs d'intégration régionale. Guidé par le PSMT, il est essentiel que le COMESA en tant qu'organisation reste focalisée sur la réalisation de ses objectifs et continue de faciliter et d'appuyer le développement régional à travers ses diverses initiatives sous-tendues par une approche volontariste qui s'inspire des leçons apprises et des meilleures pratiques et réponde de manière proactive aux besoins socio-économiques de ses États membres. En reconnaissant l'importance d'harmoniser les efforts de développement, la stratégie du COMESA reste alignée sur les cadres de développement continentaux et mondiaux notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable.

Alors que la région continuait de se remettre de la pandémie de Covid-19 au cours de la période considérée, le COMESA, en collaboration avec divers partenaires de développement au niveau régional et les États membres, a continué à appuyer l'intégration des marchés en vue de faciliter la circulation fluide des biens, des personnes, des capitaux et des services via ses programmes axés sur la facilitation des échanges et la promotion du petit commerce transfrontière. Des efforts ont

continué d'être déployés en vue de mettre au point des outils et instruments de facilitation du commerce ainsi que des cadres et lignes directrices juridiques et réglementaires pour promouvoir le commerce intrarégional.

Guidé par la stratégie et le plan d'action du COMESA pour l'industrialisation, le COMESA a continué à appuyer les secteurs prioritaires-clés par ses programmes agricoles et d'industrialisation dont le but est de contribuer à la sécurité alimentaire et à la productivité dans certaines chaînes de valeur. En outre, à travers son Programme sur le changement climatique, le COMESA a continué de jouer un rôle-clé en fournissant un appui aux efforts en faveur de la résilience des États membres face aux effets néfastes du changement climatique.

En ce qui concerne le développement des infrastructures, le COMESA, entre autres, a continué à mettre en œuvre des programmes visant à établir un cadre réglementaire et institutionnel harmonisé et inclusif dans les secteurs des transports, de l'énergie et des TIC.

Dans les efforts visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme et des jeunes, l'intégration du genre dans tous les programmes a été soutenue en plus de la facilitation continue du projet 50 Millions de femmes africaines ont la parole (MFAP). Par ailleurs, la promotion de l'engagement des jeunes dans les processus de gouvernance démocratique et de développement socio-économique a été amorcée. La Première réunion des Ministres de la Santé du COMESA s'est tenue et a pris des résolutions-clés pour développer la composante santé du programme.

Pour s'assurer que le Secrétariat continue de fournir un appui technique et des services consultatifs aux États membres dans la mise en œuvre du Traité, des efforts ont continué d'être déployés pour améliorer l'efficacité et les flux de travail et la mise en place d'une structure organisationnelle d'appui.

Tout en notant les défis qui entravent l'intégration régionale au niveau mondial et régional, comme cela a été démontré, les programmes du COMESA restent pertinents et importants pour le développement socio-économique. Il convient de noter que le succès des efforts d'intégration régionale dépend de la pleine participation et de l'implication des principales parties prenantes si les objectifs fixés doivent être atteints.

Les différents partenaires au développement du COMESA sont appréciés pour leur appui permanent sans lequel la portée du COMESA dans la région et au-delà ne serait possible. Je conclus par un appel à une volonté politique renouvelée et à un engagement continu de nos États membres et partenaires envers le programme d'intégration régionale du COMESA conformément aux idéaux et aux objectifs énoncés dans le Traité.

Conformément aux dispositions de l'article 17(8) du Traité du COMESA, j'ai l'honneur de soumettre le Rapport annuel 2022 du COMESA.

La Secrétaire générale du COMESA
Chileshe Mpundu Kapwepwe



Message du Président en exercice de la Conférence du COMESA

Depuis sa création en 1994, et en tant que l'une des 8 communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine, le COMESA œuvre à l'approfondissement de l'intégration économique régionale et continentale. Guidé par sa vision, d'« Être une communauté économique régionale pleinement intégrée, compétitive à l'échelle internationale et caractérisée par un haut niveau de vie pour toutes ses populations--une pierre angulaire fin prête pour l'édifice de la Communauté économique africaine», le COMESA et ses institutions spécialisées continuent à faire preuve d'une excellente expertise technique et d'une grande capacité à élaborer et mettre en œuvre de vastes programmes dans les domaines suivants : le commerce, les douanes et les affaires monétaires, le transport, la communication, les technologies de l'information et l'énergie, l'agriculture et l'industrie, l'environnement et les ressources naturelles, l'égalité des genres et de l'autonomisation des jeunes.

L'élaboration et la mise en œuvre d'instruments de facilitation du commerce, du transport et du transit qui ont permis de promouvoir le commerce transfrontière le long des principaux corridors régionaux figurent parmi les principales réalisations du COMESA dans ces domaines.

Dans le secteur productif, l'organisation a continué à être guidé par sa Stratégie industrielle et son Plan d'action dans la mise en œuvre d'initiatives ancrées dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. Ces initiatives sont basées sur la valeur ajoutée, la diversification, l'innovation et les normes régionales communes.

Conformément à l'objectif du COMESA de promouvoir un développement régional centré sur les personnes et l'inclusion sociale, des efforts délibérés continuent d'être déployés pour renforcer l'égalité des genres dans tous les programmes et prioriser les femmes et les jeunes.

Dans le contexte de la paix et la sécurité, qui sont essentielles pour soutenir des activités commerciales bénéfiques pour tous, le COMESA a élaboré des mécanismes et outils pour faire face aux conflits, à l'insécurité et à l'instabilité. Ces mécanismes et outils ont contribué à soutenir les États membres dans l'enracinement des principes de démocratie et de bonne gouvernance dans la région.

Bien que la région se soit remis des effets négatifs de la COVID-19 en 2022 et qu'elle ait réalisé des progrès significatifs en matière de taux de croissance économique moyen pour atteindre 5,9 % au cours du second semestre de 2021, le choc économique mondial déclenché par les tensions géopolitiques a entraîné des répercussions négatives sur la région en raison des prix élevés des matières premières au niveau mondial. Cela s'est traduit par un ralentissement du taux de croissance économique à 4,8 % à la fin de l'année 2022.

Il convient de noter qu'en plus des impacts des tensions géopolitiques, d'autres défis affectent la croissance économique régionale. La région est confrontée à un environnement difficile caractérisé par des prix imprévisibles des produits de base, des pressions inflationnistes croissantes et leurs impacts négatifs sur les équilibres budgétaires et extérieurs des pays importateurs de produits de base. À cela s'ajoutent des conditions financières mondiales plus strictes que prévu qui affectent les économies régionales et la menace de l'émergence de nouvelles variantes de la COVID-19.

Pour atténuer les défis susmentionnés et renforcer les gains potentiels, et afin de garantir la protection des groupes vulnérables de la société, la principale approche à suivre comprendra l'engagement des États membres du COMESA à mettre en œuvre les initiatives d'intégration économique continentale et régionale. Cela devrait être basé sur le commerce, l'investissement et l'industrialisation afin de réaliser la transformation structurelle souhaitée des économies des États membres et de stimuler la productivité agricole pour améliorer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

Les États membres sont encouragés à tirer parti et à participer activement aux accords de facilitation du commerce, y compris ceux sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la Zone de libre-échange tripartite (ZLET), afin de renforcer la valeur ajoutée et la croissance industrielle et d'accroître le rôle de la numérisation pour qu'elle joue un rôle important dans les économies du continent.

Enfin, permettez-moi de saisir cette occasion pour réitérer l'importance d'un engagement continu de nos principales parties prenantes en faveur du Programme d'intégration régionale du COMESA et féliciter les partenaires de développement et de coopération pour leur soutien financier et technique à la mise en œuvre des différents programmes et activités de notre organisation. Je saisis également l'occasion pour encourager les pays à poursuivre leur soutien aux objectifs d'intégration économique régionale, ce qui garantit la durabilité des programmes et un plus grand impact à long terme. J'aimerais également exprimer ma gratitude au Secrétariat pour les services continus qu'il fournit au Marché commun.

***Le Président de la République arabe d'Égypte et
Président en exercice de la Conférence des chefs d'État
et de gouvernement du COMESA
Son Excellence Monsieur Abdel Fattah El-Sisi***

Vision du COMESA

La vision du COMESA est d'« Être une communauté économique régionale pleinement intégrée, compétitive à l'échelle internationale et caractérisée par un haut niveau de vie pour toutes ses populations--une pierre angulaire fin prête pour l'édifice de la Communauté économique africaine. »

Mission du COMESA

La mission du COMESA est d'« œuvrer en vue de réaliser des progrès économiques et sociaux durables dans tous les États membres à travers le renforcement de l'intégration et de la coopération dans tous les domaines de développement: en particulier le commerce, les douanes et les affaires monétaires, le transport, les communications et l'information, la technologie, l'énergie et l'industrie ainsi que le genre, l'agriculture, l'environnement et les ressources naturelles. »

Objectifs du COMESA

Les programmes du COMESA sont mis en œuvre conformément aux buts et objectifs du Traité de l'Organisation qui les énoncent à l'article 3 comme suit :

- i. La réalisation d'une croissance et d'un développement durables des États membres en favorisant un développement plus équilibré et plus harmonieux de leurs structures de production et de commercialisation;
- ii. La promotion d'un développement conjoint dans tous les domaines de l'activité économique et l'adoption conjointe de politiques et programmes macro-économiques en vue de relever les niveaux de vie des populations et de favoriser des relations plus étroites entre les États membres ;
- iii. La création d'un environnement propice aux investissements étrangers, transfrontières et locaux, notamment la promotion conjointe de la recherche et l'adaptation de la science et de la technologie au développement ;
- iv. La promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité parmi les États membres afin d'accroître le développement économique dans la région ;
- v. Le renforcement des relations entre le Marché commun et le reste du monde ainsi que l'adoption de positions communes dans les forums internationaux ; et
- vi. La contribution à la mise en place, l'avancement et la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine.

Structure institutionnelle du COMESA

- i. **La Conférence des chefs d'État et de gouvernement :** Il s'agit de l'organe suprême du Marché commun, composé des chefs d'État et de gouvernement des 21 États membres.
- ii. **Le Conseil des ministres :** Il est composé des ministres chargés de la Coordination des affaires du COMESA dans tous les États membres. Il a la responsabilité de superviser le fonctionnement et le développement du COMESA et d'assurer la mise en œuvre des programmes et politiques convenus.
- iii. **Les Comités techniques :** Ils sont composés d'experts techniques sectoriels des États membres. Ces comités sont responsables de la préparation de programmes et calendriers de mise en œuvre complets, qui servent à prioriser les programmes par rapport à chaque secteur. En outre, ils surveillent et examinent la mise en œuvre des programmes de coopération.
- iv. **Le Comité des gouverneurs des banques centrales :** Il est composé des gouverneurs des banques centrales de tous les États membres et est en charge des affaires financières et monétaires régionales.
- v. **Le Comité intergouvernemental :** Il est composé de directeurs/secrétaires généraux des États membres et est en charge de l'élaboration des programmes et plans d'action dans tous les secteurs de coopération, à l'exception des secteurs financier et monétaire. Il surveille le fonctionnement et le développement du Marché commun et supervise la mise en œuvre des programmes conformément aux dispositions du Traité.
- vi. **Le Secrétariat :** Il est composé de cadres représentatifs des 21 États membres, dirigé par un Secrétaire général qui est nommé par la Conférence. Le Secrétariat du Marché commun se trouve à Lusaka, en Zambie.

États membres du COMESA

Nos membres sont les pays suivants : Burundi, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe.

Résumé analytique

Ce rapport annuel présente les programmes mis en œuvre et les activités entreprises par le COMESA en 2022 en relevant les principales réalisations accomplies et les défis rencontrés. Malgré les défis rencontrés au cours de la période considérée à l'échelle mondiale et régionale dont la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales, les pressions sur les taux de change et l'augmentation des prix du pétrole et des denrées alimentaires, la période post-pandémique de Covid-19 a permis au COMESA de relancer la mise en œuvre des activités du programme, guidée par le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2021-2025 avec ses États membres et ses partenaires au développement. Au cours de la période considérée, le COMESA a accompli des progrès dans ses principaux piliers : intégration du marché, intégration physique/connectivité, intégration productive, intégration sociale et du genre qui sont essentiels au programme d'intégration et à la réalisation du développement durable et social dans les États membres.

Dans les efforts visant à faciliter l'intégration du marché en facilitant la circulation fluide des biens, des services, des capitaux, des personnes et le droit d'établissement et de résidence dans la région, le COMESA a continué à appuyer la facilitation du commerce et des transports ainsi que la simplification et l'harmonisation des documents et des procédures, entre autres. Principalement axé sur le Programme de facilitation du commerce (PFC) et l'Initiative sur le petit commerce transfrontière (IPCTF), dans le cadre du 11e FED, le COMESA a mis en œuvre des interventions spécifiques dans le but d'accroître les flux commerciaux intrarégionaux des biens, des personnes et des services en réduisant les coûts/retards des importations et des exportations. Celles-ci comprenaient, entre autres, l'élimination des ONT, les Règles d'origine du COMESA, le Certificat d'origine électronique (COe), le programme des Opérateurs économiques agréés (OEA), la Gestion coordonnée des frontières (GCF) et les composantes y afférentes aux frontières sélectionnées, le commerce des services, la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, les Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les normes techniques et le Régime commercial simplifié (Récos). Au cours de la période considérée, les activités de facilitation des échanges ont été axées sur l'adoption de cadres et de directives juridiques et réglementaires, la fourniture d'un appui technique et financier aux États membres et le renforcement des capacités.

Pour s'assurer que le COMESA reste réactif à l'environnement dynamique, plusieurs initiatives de recherche et de renforcement des capacités ont été entreprises et soutenues, notamment le 9e Forum annuel de recherche du COMESA. Le programme statistique du COMESA, principalement par le biais d'un appui technique et d'un renforcement des capacités au niveau des États membres, a continué de répondre aux besoins statistiques du PSMT 2021-2025 en fournissant des statistiques réactives aux politiques, actuelles et fiables.

En ce qui concerne les négociations commerciales, le COMESA a continué à jouer un rôle important dans l'avancement des négociations tripartites sur la ZLE en tant qu'agence d'exécution de la phase II du programme tripartite de renforcement des capacités avec le soutien de la BAD. Le COMESA a par ailleurs continué à appuyer les aspects liés à la mise en œuvre opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Le COMESA, par son Programme Gouvernance, Paix et Sécurité, a continué de promouvoir la paix inclusive, la sécurité, la stabilité et la gouvernance démocratique renforcée grâce à la mise en place de mécanismes et de structures institutionnels nationaux et régionaux efficaces dans des cadres continentaux tels que l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Cela comprenait la mise en œuvre d'activités liées au modèle d'Évaluation de la vulnérabilité structurelle (EVS) de Système d'alerte rapide du COMESA (COMAlerte). À l'appui des principes de démocratie et de gouvernance, le programme a lancé et conclu une mission d'observation des élections au Kenya.

Dans le cadre des efforts visant à contribuer à la résolution des contraintes de l'offre en ce qui concerne les infrastructures des secteurs du transport, de l'énergie et des TIC dans la région COMESA, les principales activités de la période sous

revue visaient à soutenir la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel harmonisé et inclusif. S'agissant du secteur de l'énergie, les principales activités comprenaient des études, des examens des cadres existants et l'élaboration de normes et de cadres au titre du projet de Fonds régional de financement des infrastructures (RIFF) et de l'Association des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) - Projet de renforcement d'un Marché régional durable de l'énergie (ESREM). Dans le secteur des TIC, les principales activités comprenaient des études dans le cadre du Programme de renforcement de la gouvernance et d'un environnement favorable dans le secteur des TIC (RGEF-TIC) dans la région Afrique orientale, australe et océan Indien (AfOA-OI). Les études menées à l'appui des secteurs de l'énergie et des TIC sont essentielles pour cartographier et établir l'état de référence du préprogramme afin de soutenir l'identification et la recommandation de mesures visant à harmoniser les cadres juridiques et réglementaires.

En ce qui concerne le secteur du transport, des activités ont été mises en œuvre dans le cadre du Programme d'appui pour le développement du secteur aérien (SATSD) dans la région Afrique orientale, australe et de l'océan Indien (AfOA-OI) en mettant l'accent sur les aspects de la Déclaration de Yamoussoukro (DY). Les activités supplémentaires à l'appui du secteur du transport comprenaient la poursuite des efforts pour établir la compagnie maritime du COMESA, la mobilisation des ressources pour la création d'un Projet de ligne de navigation entre le lac Victoria et la mer Méditerranée (VICMED) et les activités liées à la mise en œuvre de la politique de transport routier et l'harmonisation de la réglementation dans le cadre du Programme tripartite de facilitation du transport et du transit (T2FP) au niveau de l'ensemble du COMESA et au niveau des États membres.

Dans le cadre des efforts visant à catalyser une croissance agricole inclusive et une transformation durable, le Programme agricole du COMESA, au cours de la période considérée s'est concentré sur l'avancement de la mise en œuvre des engagements du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)/Malabo. Ces engagements consistent à stimuler la productivité et la production agricoles dans la région en vue d'accroître les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Le PDDAA s'est également focalisé sur la facilitation des examens sectoriels de la mise en œuvre des plans et programmes stratégiques sur l'agriculture, l'environnement et les ressources naturelles afin d'informer et fournir des orientations stratégiques. En outre, le programme a contribué au renforcement des systèmes de données agroalimentaires dans la région pour améliorer l'accès au marché agricole et le commerce de certains produits agricoles de base dans la région et a élaboré des Cadres/Lignes directrices stratégiques régionaux du COMESA pour améliorer la gestion post-récolte, l'accès au marché agroalimentaire et le commerce ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région.

Le Programme du COMESA pour l'élevage et la pêche a mis en œuvre des activités visant l'augmentation de la production et de la productivité de l'élevage et de la pêche grâce à l'utilisation de technologies, à l'amélioration de l'élevage, de la santé et de la résilience aux chocs et à l'accès aux marchés et à la création de valeur ajoutée. Ceux-ci ont été principalement mis en œuvre dans le cadre des projets suivants au niveau régional et national : le programme ECOFISH, le programme Fish-GOV II avec l'IBAR-UA pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture et le projet d'amélioration du commerce régional du bétail et des produits soutenu par le projet Live II-Africa.

Guidés par la Stratégie industrielle et le Plan d'action du COMESA 2017-2026, les points saillants du Programme d'industrialisation du COMESA étaient notamment le soutien à la transposition en législation interne du cadre de contenu local du COMESA dans les États membres, la mise en œuvre du Programme conjoint de coopération pour l'industrialisation Zambie-Zimbabwe et le développement du Projet d'appui du COMESA au développement du secteur pharmaceutique régional avec le soutien de la BAD visant à fournir un appui institutionnel pour le développement de l'industrie pharmaceutique.

Au cours de la période considérée, le Programme régional de compétitivité des entreprises et d'accès aux marchés (RECAMP), avec le soutien de l'Union européenne (UE), a continué de contribuer à l'approfondissement de l'intégration économique régionale dans la région COMESA. Cela en renforçant la compétitivité du secteur privé, avec un objectif spécifique d'accroître la participation de ce secteur aux chaînes de valeur régionales et mondiales durables. Par l'intermédiaire de ses institutions partenaires d'exécution, les États membres ont reçu un appui technique pour élargir l'accès aux marchés et améliorer la compétitivité dans les chaînes de valeur ciblées.

Les principales activités visant à améliorer les niveaux de mise en œuvre des Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et des Normes techniques harmonisées et fondées sur la science au cours de la période à l'examen comprenaient, entre autres : la facilitation de l'achat d'équipements de métrologie pour les Instituts nationaux de métrologie et les Organisations

de la métrologie légale, en vue de renforcer/mettre à niveau l'infrastructure de métrologie au niveau des États membres, l'identification de laboratoires supplémentaires potentiels pour renforcer le Système de laboratoires de référence et évaluation de la conformité du COMESA, le renforcement des capacités des analystes de laboratoire et la mise en œuvre d'activités liées au programme du Laissez-passer vert du COMESA (LVC) qui est une initiative destinée aux petits commerçants pour réduire les coûts commerciaux associés aux mesures SPS.

Dans le but de contribuer à l'amélioration des réponses régionales et nationales d'adaptation et d'atténuation des défis du changement climatique auxquels sont confrontés les États membres du COMESA aux niveaux opérationnel, institutionnel et financier, le programme du COMESA sur le changement climatique a mis en œuvre le programme Intra ACP AMCC+. Le programme vise à accroître la résilience de la région COMESA au changement climatique et à atteindre l'objectif de développement durable des Nations Unies sur le changement climatique et ses impacts pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable. Parmi les principales activités mises en œuvre par le programme au niveau régional et spécifiques au niveau des pays figuraient les projets d'Agriculture intelligente face au climat (AIC), notamment des solutions basées sur le paysage et les écosystèmes, dont ont bénéficié certains États membres.

Conformément aux programmes de développement mondiaux et continentaux, en particulier l'Agenda mondial des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'UA, le COMESA reconnaît que l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des jeunes et la justice sociale sont essentielles pour atteindre les objectifs du programme d'intégration. Pour cette raison, le COMESA, à travers la mise en œuvre du programme sur le genre et les affaires sociales, a continué à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, le soutien aux PME dirigées par des femmes dans certaines chaînes de valeur, le renforcement de la génération de statistiques sur le genre, la participation des femmes au leadership, à la recherche et au réseautage. En outre, le programme a mis en œuvre diverses activités à l'appui des affaires sociales et de l'autonomisation des jeunes. Plus particulièrement, la première réunion des ministres de la santé du COMESA s'est tenue et a pris des résolutions-clés en vue du développement de la composante santé du programme. En outre, le programme, en collaboration avec le Secrétariat de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) de l'Union africaine, a poursuivi la mise en œuvre du projet Engagement des jeunes dans la gouvernance démocratique et les processus de développement socio-économique en Afrique avec le soutien de la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Suisse. Les principales réalisations de l'intervention comprenaient l'exécution d'activités nationales et régionales sur l'engagement des jeunes et le renforcement des capacités.

Dans le cadre des efforts continus pour établir un Secrétariat efficace conformément au PSMT 2021-2025, des activités ont été mises en œuvre pour fournir un appui juridique et des services de conseil juridique aux organes du Marché commun, aux institutions et agences spécialisées et au Secrétariat, renforcer les modalités de mobilisation des ressources et coopération internationale, entreprendre la gestion de la stratégie, mettre en œuvre et maintenir les systèmes d'information, l'infrastructure TI et les services de support du système TI et gérer sa base de ressources humaines. En outre, des travaux ont été entrepris pour améliorer l'accès aux informations sur le Programme d'intégration régionale du COMESA, ses opportunités et ses avantages parmi les parties prenantes, pour une visibilité accrue. Le Secrétariat a continué d'œuvrer à l'automatisation des processus de base identifiés pour en améliorer l'efficacité.

Les institutions du COMESA créées pour promouvoir la coopération et le développement régionaux dans la mise en œuvre des dispositions des articles du Traité ont continué à jouer leur rôle de manière adéquate en ce qui concerne leurs fonctions et leurs activités dans des secteurs spécifiques à savoir : les finances, le plaidoyer et la facilitation ainsi que le domaine réglementaire. La plupart des institutions ont étendu leur appui au reste du continent africain, démontrant leur croissance et leur pertinence pour le progrès économique.

Des défis permanents continuent d'affecter l'exécution des programmes de travail du COMESA, notamment la lenteur continue de l'apposition de signature, de la ratification et de la transposition en législation interne des instruments juridiques par les États membres, la mise en œuvre retardée des décisions de la Conférence et du Conseil, l'insuffisance des ressources nationales pour soutenir la durabilité des programmes et les faibles niveaux de sensibilisation sur les programmes d'intégration régionale. La mise en œuvre efficace et efficiente des programmes régionaux dépend d'une volonté et d'un engagement politiques renouvelés de la part de toutes les principales parties prenantes pour relever les défis de manière adéquate.

1

CHAPITRE I

ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE DANS LA RÉGION COMESA EN 2022

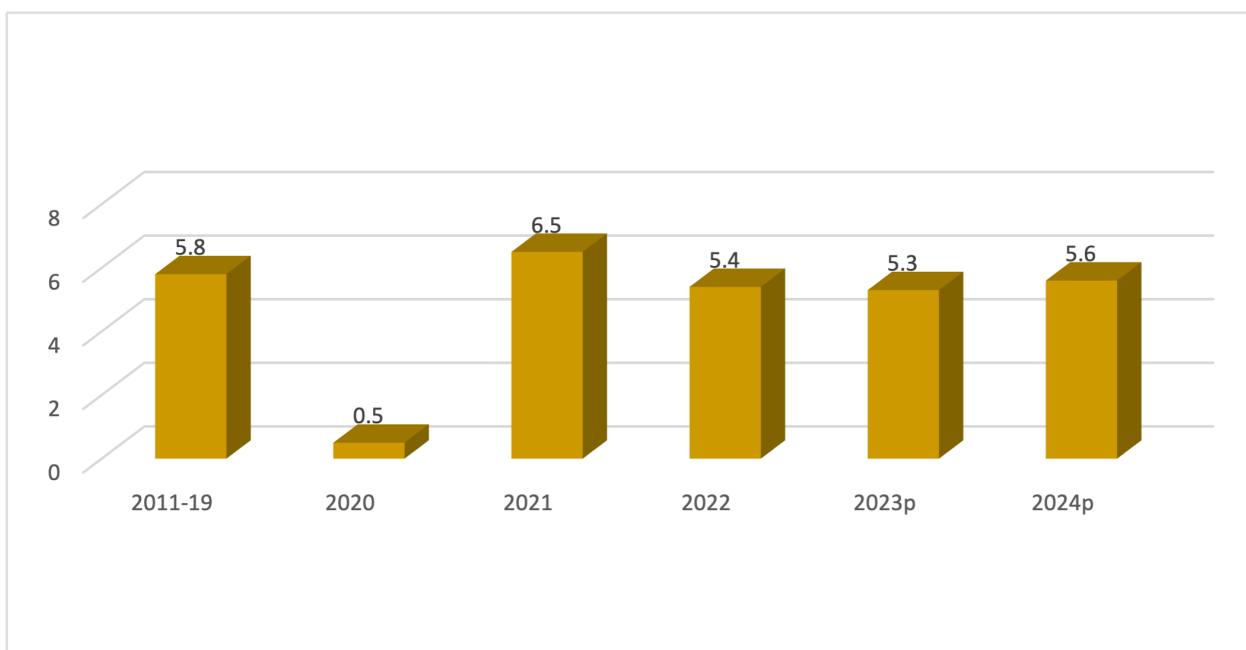
Contexte

Ce rapport présente l'évolution macroéconomique dans la région COMESA en 2022. Il analyse l'évolution des principaux indicateurs de performance macroéconomique dans la région, évalue les perspectives à moyen terme, formule des recommandations politiques à court et moyen terme et examine les risques ambiants.

Croissance

La croissance moyenne de la région COMESA est tombée à 5,4 % en 2022 contre 6,5 % en 2021. En moyenne, l'activité économique s'est contractée dans la plupart des États membres du COMESA (Graphique 1) du fait de la confluence de plusieurs facteurs notamment les déséquilibres économiques élevés provoqués par la pandémie de Covid-19, le resserrement drastique et procyclique des conditions financières mondiales en raison de la guerre russo-ukrainienne. Les conditions financières tendues ont conduit à des écarts de taux d'intérêt mondiaux plus élevés et à des dépréciations exacerbées des taux de change, ce qui augmente les emprunts libellés en dollars et les coûts du service de la dette. La situation économique est encore compliquée par l'augmentation persistante de l'inflation mondiale entraînant une crise du coût de la vie (prix élevés des aliments, du carburant et des engrais).

Graphique 1: Croissance moyenne du PIB réel dans le COMESA (% de variation annuelle)



Source : FMI, Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne, avril 2023

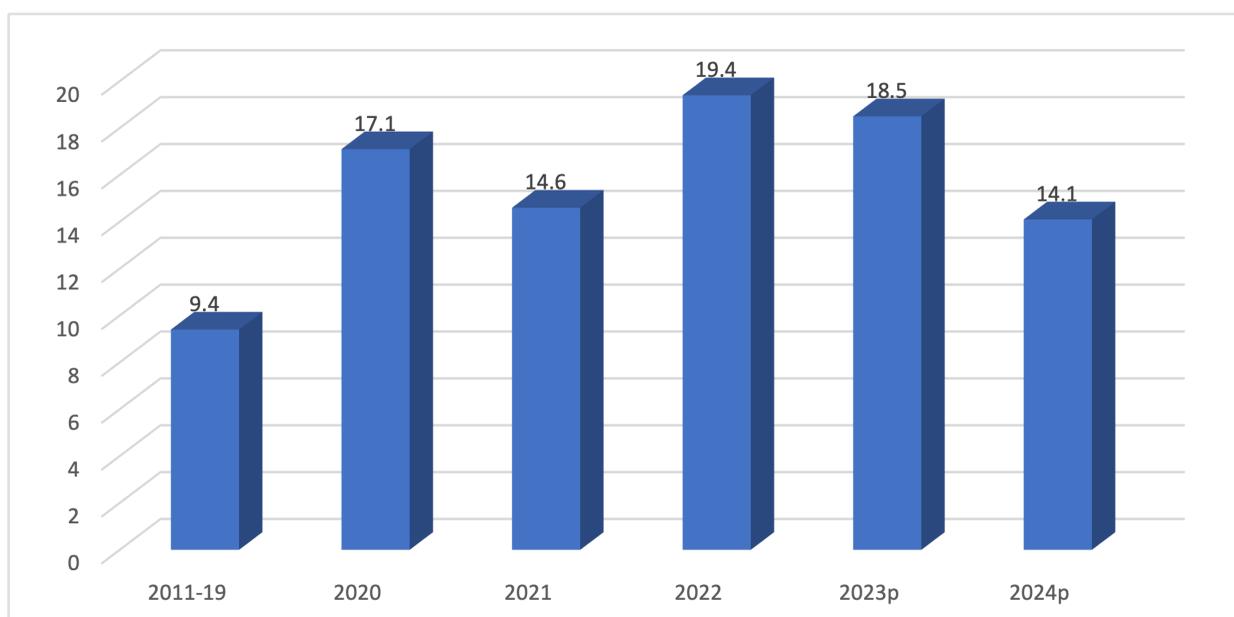
Le FMI prévoit que la dynamique de croissance de la région ralentira pour la deuxième année consécutive à 5,3 % en 2023 après le fort rebond de 2021. La croissance se redressera quelque peu à 5,6 % en 2024, mais restera modérée par rapport aux niveaux d'avant la pandémie. La baisse prévue en 2023 est due à la réduction de la marge de manœuvre budgétaire résultant de la pénurie de financements à laquelle la région est actuellement confrontée. Le cycle de resserrement mondial continue d'engendrer une plus grande incertitude, notamment l'augmentation des coûts d'emprunt et de service de la dette libellés en devises et la dépréciation des taux de change. Cette situation est aggravée par les luttes politiques liées à la ramification de la pandémie, notamment la hausse des taux des banques centrales pour lutter contre l'inflation et les effets néfastes de la guerre en Ukraine sur l'activité économique mondiale et partant sur la demande d'exportations de la région.

La reprise en 2024 repose, entre autres, sur la relance attendue de l'activité économique mondiale en rapport avec les effets de la guerre en Ukraine ; l'assouplissement attendu des conditions financières mondiales alors que l'inflation mondiale devrait reculer quelque peu et la baisse attendue des prix du pétrole brut à mesure que les pressions de la demande s'atténuent. Ces facteurs devraient conduire conjointement à une hausse de la consommation privée et de l'investissement dans ces pays. Cependant, les perspectives de reprise économique mondiale sont assombries par des risques baissiers, notamment une incertitude considérable en raison des multiples chocs observés ces dernières années ; une inflation mondiale plus forte que prévu qui pourrait entraîner un nouveau resserrement des conditions financières mondiales ce qui pourrait accroître la pression sur le taux de change et resserrer davantage les conditions de financement déjà tendues dans la région.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation moyen à l'échelle de la région COMESA est passé de 14,6 % en 2021 à 19,4 % en 2022, soit plus du double de la moyenne pré-pandémique de 9,4 % (Graphique 2). Il y a eu une forte accumulation de pressions inflationnistes dans la plupart des pays du COMESA en 2022, atteignant deux chiffres, en particulier dans les pays qui dépendent davantage des importations alimentaires ou qui ont subi les effets du changement climatique (sécheresses, tempêtes et inondations). Ces facteurs ont amplifié les effets des distorsions dans chaîne d'approvisionnement mondiale et de l'augmentation significative des prix internationaux de l'énergie au cours de l'année sous revue. En outre, certains pays ont cédé à des pressions importantes pour augmenter les salaires publics en réponse aux augmentations du coût de la vie déclenchées par la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant. Selon les données des Perspectives économiques régionales du FMI, 9 États membres du COMESA : Djibouti, Érythrée, Eswatini, Kenya, Libye, Madagascar, Seychelles, Somalie et Ouganda ont atteint les critères de convergence macroéconomique du COMESA à savoir un taux d'inflation annuel moyen de 7 % (avec une fourchette de +/-1 %).

Graphique 2 Prix à la consommation moyens dans le COMESA (moy. annuelle, % de variation)



Source: FMI, Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne, avril 2023

Les pressions sur les prix à la pompe ont commencé à s'atténuer après la chute, jusqu'à 30 %, des prix internationaux du brut, à la fin de 2022 par rapport à leur pic de la mi-2022. Ils sont estimés à 74,2 USD et 70 USD le baril en 2023 et 2024, respectivement, contre 85,5 USD en 2022. Les prix alimentaires mondiaux ont également commencé à baisser et devraient continuer sur leur trajectoire de détente selon la projection de 2 ans du FMI, de 4,9 % et 2,5 % en 2023 et 2024, respectivement. Ces développements devraient ralentir l'inflation mondiale, offrant ainsi un certain redressement à la région.

Compte tenu de ces considérations, l'inflation à l'échelle de la région devrait diminuer quelque peu à 18,5 % en 2023 et à 14,1 % en 2024 (Graphique 2), tout en restant largement supérieure à la moyenne pré-pandémique de 9,4 %. Comme indiqué en partie ci-dessus, le tableau positif des perspectives d'inflation dépend de l'atténuation attendue des questions d'approvisionnement mondiaux mais aussi locaux ainsi que de la probabilité que les banques centrales de la région ancrent les anticipations d'inflation si les pressions inflationnistes menacent de se renforcer.

Évolution monétaire et des taux de change

En 2022, l'inflation est restée, en moyenne, élevée. Elle a atteint deux chiffres particulièrement dans les pays qui dépendent fortement des importations d'aliments et de carburant et/ou ont souffert des affres du changement climatique et/ou ont cédé à des pressions importantes pour augmenter les salaires publics en réponse à la hausse du coût de la vie déclenchée par des prix des produits alimentaires et du carburant élevés. Les projections du FMI indiquent que l'inflation restera supérieure au niveau d'avant la pandémie au cours des deux premières années de la période de prévision. Dans le même temps, les niveaux de production restent déprimés et devraient diminuer régulièrement pour la deuxième année consécutive

jusqu'en 2023, à des niveaux inférieurs à ceux d'avant la pandémie. La détérioration de la confiance des entreprises et des consommateurs pourrait freiner les activités économiques dans les principales économies avancées et se répercuter sur les économies de la région par le biais d'une baisse de la demande d'importations et des prix des produits de base. Les banques centrales régionales sont donc confrontées à un difficile exercice d'équilibre entre la maîtrise de l'inflation et le soutien à une reprise encore fragile. Pour juguler l'inflation élevée persistante, les pressions sur les taux de change et pour ancrer les attentes en matière d'inflation, presque toutes les banques centrales de la région ont resserré leurs taux directeurs jusqu'à la fin de 2022. Mais cela restera un défi pour une reprise rapide dans la plupart des pays de la région.

À l'avenir, la politique monétaire devra dépendre de plus en plus des données, en fonction des circonstances propres à chaque pays. Les pays qui connaissent une inflation élevée et persistante peuvent envisager de poursuivre le cycle de resserrement de manière décisive afin de neutraliser les effets de second tour. Ailleurs, la politique de rigueur peut être poursuivie, mais à un rythme compatible avec le niveau et la trajectoire de l'inflation et en étroite coordination avec la politique budgétaire, en partie pour maîtriser, lorsqu'elles existent, les pressions de la demande intérieure ; tandis que là où l'inflation a atteint un sommet mais reste relativement élevée, la politique monétaire doit être conduite avec prudence jusqu'à ce que l'inflation soit fermement engagée sur une trajectoire descendante et que les projections soient revenues à l'objectif à moyen terme de la banque centrale.

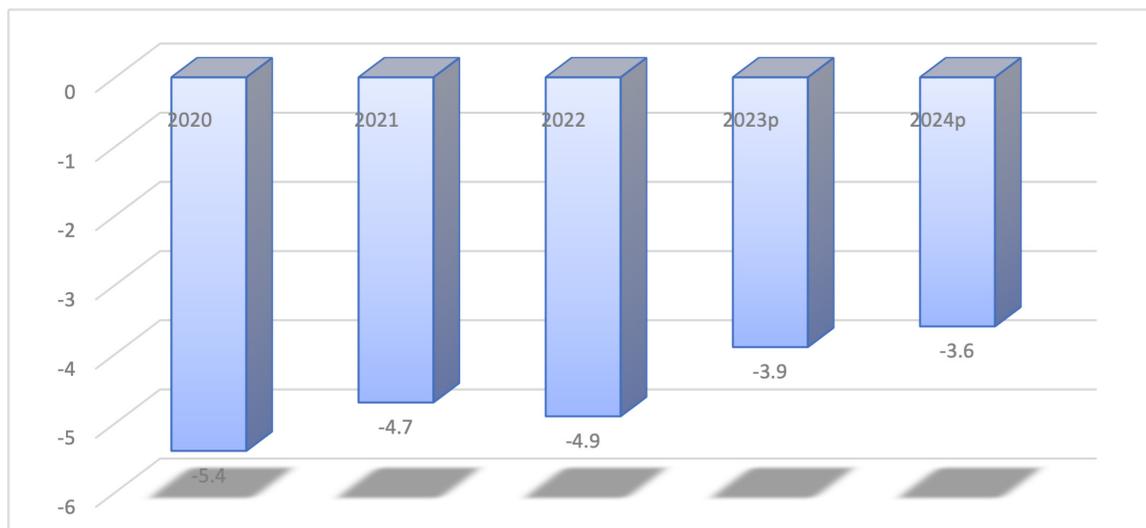
Pour les pays de la région soumis à un taux de change flexible et où l'inflation était aggravée par la répercussion du taux de change et/ou les déséquilibres budgétaires, l'orientation stricte de la politique monétaire et la consolidation budgétaire ont permis d'atténuer la pression en maîtrisant les attentes en matière d'inflation et en endiguant les sorties de capitaux tout en attirant les entrées, de maîtriser les déséquilibres extérieurs et de contenir les augmentations de la dette liées à la dépréciation du taux de change. La plupart des pays connaissent une forte inflation et une dépréciation de leurs monnaies nationales par rapport au dollar américain, en raison de leur forte dépendance à l'égard des importations facturées en dollars américains. La dépréciation de la monnaie contribue également à l'augmentation de la dette des administrations publiques, notamment parce que la majeure partie de la dette extérieure est libellée en dollars.

La poursuite des interventions sur le marché des changes pour atténuer la volatilité des taux de change, à condition que les réserves tampons le permettent, sera particulièrement souhaitable pour les pays dont les marchés des changes sont peu profonds et dont les bilans sont fortement exposés à des risques non couverts. Par conséquent, un resserrement monétaire pourrait être nécessaire dans certains pays pour soutenir les taux de change, même en cas de faible activité économique. D'autre part, les pays dont la monnaie est ancrée ont généralement connu une inflation modérée et devront surveiller de près la trajectoire de l'inflation tout en maintenant les taux directeurs au niveau du taux d'ancrage afin de préserver la stabilité extérieure et les réserves de change.

Solde budgétaire global, subventions comprises

Après une détérioration significative du déficit budgétaire moyen de la région, y compris les subventions, en pourcentage du PIB de 5,4 % en 2020, le déficit a commencé à diminuer pour atteindre 4,7 % et 4,9 % en 2021 et 2022 respectivement, avec une consolidation prévue pour un déficit de 3,9 % en 2023 (Graphique 3). Cette détérioration reflète une combinaison de recettes fiscales plus élevées et d'ajustements budgétaires, les pays continuant à consolider leurs finances publiques afin de préserver la viabilité budgétaire (en particulier ceux dont la dette est très vulnérable) sur la voie d'un cadre de politique budgétaire à moyen terme crédible et transparent.

Graphique 3: Moyenne du solde budgétaire global dans le COMESA (subventions incluses), % du PIB)



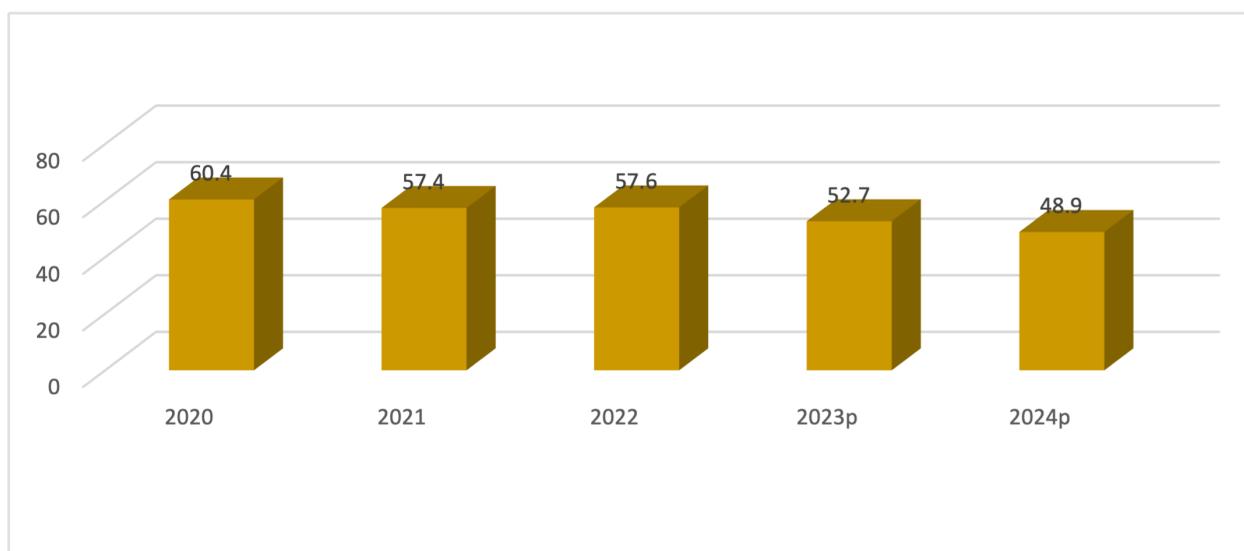
Source: FMI, Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne, avril 2023

Par rapport à 2021, le déficit en 2022 s'est réduit dans 12 États membres du COMESA - Djibouti, Égypte, Érythrée, Kenya, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe - mais s'est quelque peu détérioré ailleurs. En outre, selon les données Perspectives économiques régionales du FMI, 10 États membres du COMESA : Comores, RDC, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Maurice, Seychelles, Somalie, Soudan et Zimbabwe, ont atteint les critères de convergence macroéconomique du COMESA à savoir un ratio du déficit budgétaire global /PIB (y compris les subventions) de 5 %.

Dettes publiques

La dette publique moyenne de la région en pourcentage du PIB a augmenté, bien que marginalement, pour atteindre 57,6 % en 2022, contre 57,4 % en 2021 (Graphique 4), reflétant une combinaison de déficits budgétaires globaux toujours importants en raison de crises qui se chevauchent, d'une croissance plus lente et de l'impact des dépréciations du taux de change. Selon les données Perspectives économiques régionales du FMI, environ 9 États membres du COMESA, dont les Comores, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Éthiopie, l'Eswatini, Madagascar, le Rwanda, les Seychelles et l'Ouganda, ont atteint l'indicateur de convergence secondaire révisé du COMESA à savoir une dette publique totale en pourcentage du PIB inférieure à 65 %.

Graphique 4: Moyenne de la dette publique dans le COMESA (% du PIB)



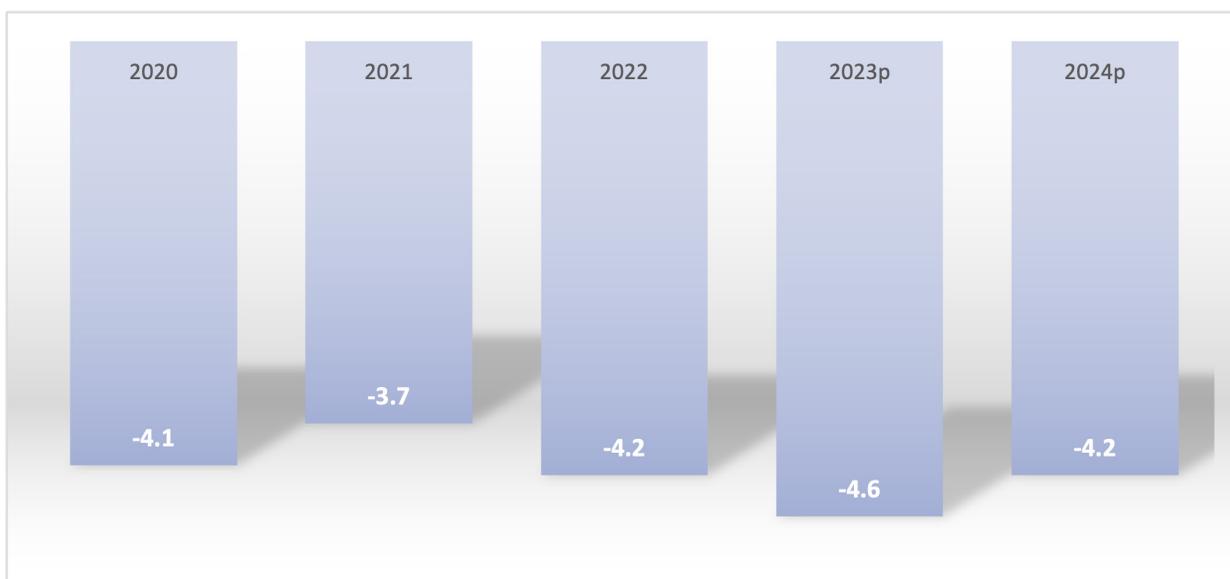
Source: FMI, Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne, avril 2023

À l'avenir, le ratio moyen de la dette publique de la région par rapport au PIB devrait diminuer pour atteindre 52,7 % en 2023 et 48,9 % en 2024, grâce à des efforts accrus pour stimuler la mobilisation des recettes et pour accroître et privilégier l'efficacité des dépenses, y compris l'élimination progressive des subventions non ciblées. Les conditions de financement extérieur difficiles, marquées en partie par la diminution des flux d'aide, ajoutent de manière disproportionnée au resserrement du financement, en particulier pour les pays qui dépendent principalement de l'aide étrangère pour financer leurs besoins en matière de développement. Le changement climatique exerce des pressions supplémentaires sur les ressources budgétaires en baisse. En outre, les dépenses sociales et la protection des segments les plus vulnérables de la population dans le contexte de la crise actuelle du coût de la vie par le biais de transferts ciblés pourraient, si elles se poursuivent, accroître encore les risques d'endettement et de financement des gouvernements régionaux, compliquer les choix concernant la marge de manœuvre politique existante et, en fin de compte, rendre ces pays vulnérables à un défaut de paiement.

Compte courant extérieur, dons inclus

Le compte courant extérieur de la région COMESA, dons inclus, en pourcentage du PIB, s'est détérioré pour atteindre une moyenne de -4,2 % en 2022, contre -3,7 % en 2021 (Graphique 5). Le déficit persistant du compte courant extérieur pour la plupart des économies de la région est dû à des déséquilibres commerciaux persistants en raison d'une combinaison de la baisse de la demande d'exportations et des factures d'importations relativement inélastiques du fait des prix plus élevés des produits de base et, dans certains cas, du décaissement tardif des flux d'aide extérieure auxquels sont confrontés la plupart des pays de la région COMESA.

Graphique 5: Moyenne du Compte courant extérieur dans le COMESA (dons inclus % du PIB)



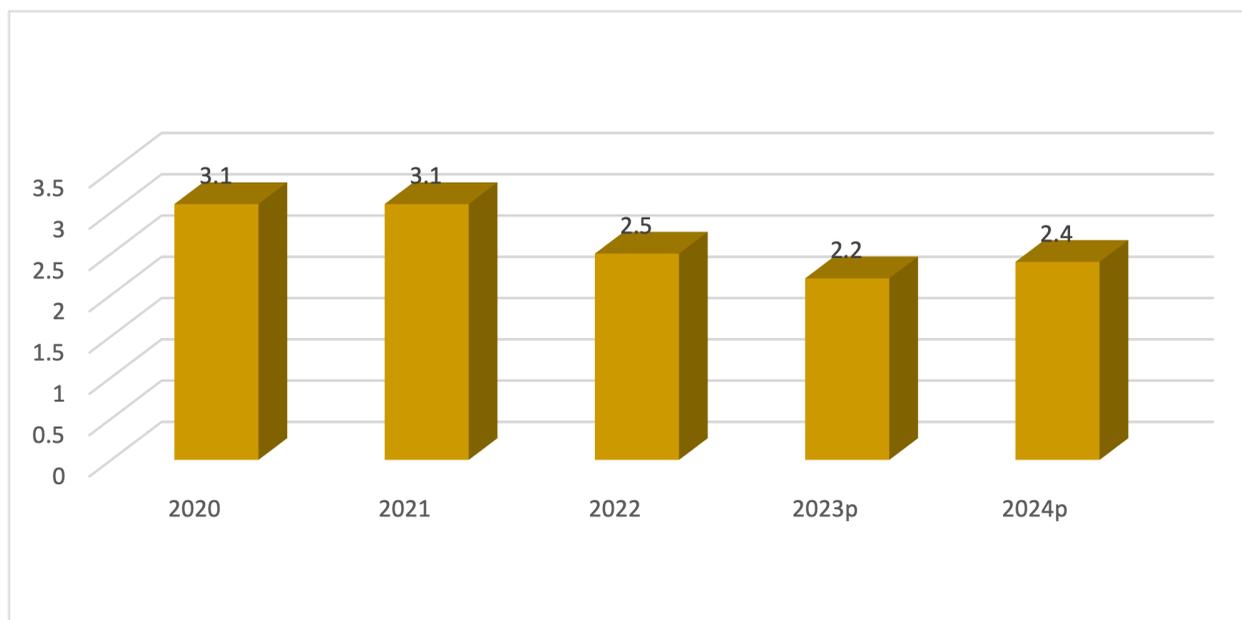
Source: FMI, Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne, avril 2023

Le compte courant extérieur, dons inclus devrait se détériorer pour atteindre -4,6 % du PIB en 2023, mais s'améliorer, quoique marginalement, pour s'établir à -4,2 % du PIB en 2024, en raison de la baisse attendue des prix internationaux des produits de base, du rebond du tourisme, de la résilience des envois de fonds et de l'assainissement budgétaire.

Accumulation des réserves

La couverture des réserves extérieures de la région COMESA a encore diminué pour atteindre une moyenne de 2,5 mois d'importation de biens et de services, contre 3,1 mois d'importation de biens et de services en 2021 et 2020 (Graphique 6).

Graphique 6: Réserves moyennes dans le COMESA (Mois d'importations de biens et services couverts)



Source: FMI, Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne, avril 2023

Avec une moyenne de 2,5 mois d'importations de biens et de services, les réserves ont dépassé la norme de couverture des importations pour les critères de convergence macroéconomique des réserves extérieures du COMESA, qui sont égales ou supérieures à 3 mois. Selon les données précédentes, 11 États membres du COMESA, dont les Comores, l'Égypte, l'Érythrée, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Rwanda, les Seychelles, la Tunisie, l'Ouganda et la Zambie ont atteint le seuil de couverture des réserves en mois d'importations de biens et de services.

Par rapport à la moyenne historique, la couverture des réserves de la région, dans les dernières années de 2023 et 2024, devrait encore diminuer pour atteindre 2,2 et 2,4 mois d'importation de biens et de services, reflétant largement l'impact des interventions sur le marché pour compenser la volatilité et la dépréciation injustifiées des taux de change en réponse au resserrement des conditions financières mondiales.

Perspectives à moyen terme et recommandations

La région est confrontée à un certain nombre de défis, notamment le ralentissement mondial des activités économiques, l'augmentation des coûts d'emprunt à la suite du resserrement des politiques monétaires et une augmentation globale de l'inflation. En raison de ces défis, le FMI prévoit que l'inflation restera supérieure au niveau d'avant la pandémie à moyen terme. Dans le même temps, les niveaux de production restent déprimés et devraient diminuer régulièrement pour la deuxième année consécutive jusqu'en 2023, à des niveaux inférieurs à ceux d'avant la pandémie (Graphique 1). Les conditions de financement extérieur difficiles continuent de provoquer un resserrement du financement, aggravé par le changement climatique, qui exerce des pressions supplémentaires sur des ressources budgétaires en baisse. Pour faire face à ces vents contraires et incertitudes extraordinaires, dans un contexte de réduction de la marge de manœuvre budgétaire, les États membres de la région COMESA devront notamment:

- a) Prendre des mesures pour maîtriser l'inflation tout en soutenant la reprise économique. Les moteurs actuels de l'inflation sont en grande partie externes (tels que les prix des denrées alimentaires et des carburants importés ou les effets de la répercussion des taux de change) plutôt que les pressions de la demande intérieure et ils ont commencé à s'atténuer, ce qui signifie que l'inflation devrait commencer à diminuer dans la plupart de ces économies, bien qu'avec un certain décalage. Toutefois, la décision de poursuivre ou non le resserrement de la politique monétaire sera spécifique à chaque pays, en fonction de l'évolution de la dynamique de l'inflation, telle que la croissance des salaires et l'évolution des prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie.
- b) La plupart des économies de la région connaissent actuellement une dépréciation significative de leur monnaie du fait, entre autres, de l'augmentation des taux d'intérêt dans les pays avancés et de termes de l'échange défavorables. Cette dépréciation contribue à une augmentation significative de l'inflation et du fardeau de la dette

extérieure. La plupart des pays ont réagi en resserrant leur politique monétaire, en intervenant sur le marché des changes et en prenant des mesures administratives pour contrôler les flux de change. Toutefois, le niveau des réserves limite les possibilités d'intervention sur le marché des changes. Bien que le taux de change puisse agir comme un stabilisateur automatique, des actions politiques peuvent encore être nécessaires pour atténuer l'impact négatif possible sur l'économie d'un ajustement excessif et volatil du taux de change. Dans les pays où le taux de change se répercute de manière significative sur l'inflation intérieure, un resserrement de la politique monétaire peut contribuer à contenir un nouveau glissement de la monnaie et à endiguer les sorties de capitaux, tout en ancrant les attentes en matière d'inflation. Pour les pays où les déséquilibres budgétaires sont la source de pressions sur les taux de change, l'assainissement budgétaire peut contribuer à contenir l'augmentation de la dette liée à l'ajustement monétaire. Pour les pays disposant de réserves de change suffisantes, les interventions sur le marché des changes peuvent réduire la volatilité du taux de change, mais au risque d'épuiser les réserves de change si les pressions sur le taux de change persistent du fait des fondamentaux économiques sous-jacents.

- c) S'adapter à un environnement où les conditions de financement sont plus strictes, tout en cherchant à préserver la viabilité des finances publiques. Pour ce faire, les pays devront redoubler d'efforts pour stimuler la mobilisation des recettes, établir des priorités et accroître l'efficacité des dépenses dans la mesure du possible, tout en minimisant les éventuels effets négatifs sur la croissance et la pauvreté. L'augmentation de la mobilisation des recettes, en particulier, peut contribuer à attirer davantage de financements extérieurs, étant donné que les flux de recettes d'un pays sont le principal indicateur de sa capacité de remboursement de la dette. Toutefois, à court terme, les autorités auront du mal à obtenir des financements extérieurs et les vulnérabilités de la dette risquent de s'aggraver dans le contexte actuel d'augmentation des coûts d'emprunt et du service de la dette.
- d) La gestion des risques budgétaires dans un contexte de resserrement du financement sera importante pour la viabilité des finances publiques et de la dette. Cela nécessitera, entre autres, la capacité de contenir la tentation accrue pour le gouvernement d'accumuler des arriérés et la pression des dépenses hors budget, ainsi qu'un appétit toujours plus grand pour étendre les garanties et les engagements conditionnels. Cela nécessite de meilleures pratiques de gestion des finances publiques et une meilleure gestion des risques afin d'améliorer la dynamique de la dette, notamment la transparence budgétaire et la surveillance des entreprises publiques.
- e) Pour certains pays confrontés à des vulnérabilités aggravées de la dette / ou susceptibles de connaître la même situation et nécessitant un reprofilage ou une restructuration de la dette, un cadre de résolution de la dette qui fonctionne bien est essentiel s'ils veulent créer la marge de manœuvre budgétaire dont ils ont tant besoin. Les pays ont élargi la gamme des instruments de dette; la base des créanciers s'est également diversifiée et les négociations sont devenues plus complexes. Dans cet environnement, il est crucial que les créanciers augmentent leur fiabilité et leur prévisibilité, coordonnent les systèmes d'octroi de crédit, les rendent plus transparents et introduisent un moratoire sur le service de la dette pendant le processus de traitement de la dette. Il est essentiel que les créanciers mettent en œuvre un « cadre de résolution de la dette » qui fonctionne bien, comme l'a conclu l'accord au niveau des services du gouvernement avec le FMI pour les pays confrontés à des vulnérabilités aggravées de la dette et nécessitant un reprofilage ou une restructuration de la dette, afin de créer une marge de manœuvre budgétaire. La coordination entre les créanciers a été et demeure difficile. Les processus d'aide doivent être prévisibles et opportuns. De même, les créanciers et les institutions financières internationales doivent améliorer le partage d'informations plus tôt et introduire un moratoire sur le service de la dette. Une gestion efficace et proactive de la dette est essentielle pour réduire les risques d'endettement. La gestion de la dette peut aider à trouver un équilibre entre le financement des besoins du gouvernement et la garantie que les niveaux d'endettement restent viables. Cela comprend l'amélioration de la déclaration de la dette, l'allongement des échéances et la prévention du regroupement des remboursements pour atténuer les risques de refinancement.
- f) À moyen terme, la transformation structurelle et la diversification économique des économies individuelles de la région seront cruciales, en particulier les réformes qui augmentent le potentiel de croissance en renforçant le développement du secteur privé et en augmentant les avantages du commerce.
- g) La dislocation des routes commerciales et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement qui ont suivi la guerre en Ukraine soulignent l'importance d'accélérer les efforts qui visent activement la diversification économique et la réduction des restrictions commerciales génératrices de distorsions. De telles mesures renforceront la résilience

aux chocs futurs et l'exposition au changement climatique.

- h) Tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour renforcer la création de valeur ajoutée et la croissance industrielle et accroître le rôle que la numérisation continue de jouer dans les économies de la région.
- i) Il est nécessaire de financer et de lutter contre le changement climatique tout en assurant la fourniture continue des besoins de base comme les infrastructures, la santé et l'éducation. La plupart des pays de la région ont une marge de manœuvre budgétaire limitée et connaissent une pénurie de financement, craignant que le financement climatique n'exerce une pression sur les dépenses à partir de ressources budgétaires déjà en baisse. Il est donc essentiel que le financement climatique n'évince pas le financement des besoins fondamentaux et d'autres objectifs de développement. Des moyens innovants doivent être conçus pour garantir, entre autres, le déblocage d'un plus grand nombre de financements concessionnels et/ou une participation accrue du secteur privé au financement climatique.

Risques pesant sur ces perspectives

Les décideurs politiques de la région, en plus des répercussions continues d'une récente série de chocs en cascade, envisagent une nouvelle année difficile, marquée par des conditions de financement plus strictes et une croissance atone. Cette situation, aggravée par plusieurs conflits armés, menaces terroristes et chocs liés au climat, pose de graves risques pour les économies de la région COMESA. Sur une note plutôt positive, les pressions sur les prix à la pompe du carburant et les prix alimentaires mondiaux ont commencé à s'atténuer et devraient continuer sur cette trajectoire à moyen terme, offrant un certain répit à la région.

Évolution du commerce au sein du COMESA

Le commerce mondial et régional du COMESA a enregistré une forte croissance par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie. En 2021, les importations et les exportations de la plupart des États membres du COMESA ont dépasser leurs niveaux d'avant la pandémie, d'où les augmentations significatives enregistrées par le COMESA dans ses exportations et ses importations. L'augmentation de la valeur des exportations de produits manufacturés, de combustibles, de minerais et de métaux et de denrées alimentaires a favorisé la majoration de la valeur des exportations globales du COMESA en 2021. Le COMESA a enregistré une hausse de la valeur totale de ses exportations vers le monde de 56%, passant de 100 milliards USD en 2020 à 156 milliards USD en 2021. Les secteurs des produits manufacturés, des combustibles, des minerais et des métaux, ainsi que des produits alimentaires ont été les principaux moteurs de cette croissance.

Les principaux pays exportateurs de la région COMESA, à l'origine de cette croissance sont l'Égypte, la RDC, la Tunisie, les Seychelles, l'Ouganda, le Zimbabwe, le Kenya et la Zambie, qui ont enregistré une augmentation globale de 41% des produits manufacturés exportés en 2021 par rapport à 2020.

Les exportations de carburants sont un autre secteur qui a enregistré un accroissement de 223 % principalement attribuable aux pays exportateurs de pétrole, à savoir la Libye, l'Égypte et la Tunisie. Il s'agit d'une augmentation de 13 milliards USD en 2020 à 42 milliards USD en 2021. Les exportations de minerais et de métaux de la région ont augmenté de 59%, passant de 21 milliards USD en 2020 à 34 milliards USD en 2021. Cette hausse est surtout attribuable à la RDC, la Zambie, au Zimbabwe, à Madagascar, l'Égypte et la Libye.

Les exportations de denrées alimentaires en provenance de la région ont également enregistré une hausse de 15 % entre 2020 et 2021, passant de 19,6 milliards USD à 22,5 milliards USD. Les principaux pays exportateurs de produits alimentaires de la région en 2021 sont l'Égypte, le Soudan, l'Éthiopie et la Zambie.

Performance des principaux marchés d'exportation

Les exportations du COMESA vers leur principale destination, c'est-à-dire l'UE, ont augmenté de 96%, en valeur nominale, passant de 26 milliards USD en 2020 à 52 milliards USD en 2021. Les principales exportations du COMESA vers l'UE sont les huiles de pétrole brutes et raffinées, les conducteurs électriques et le gaz naturel, principalement exportés par la Libye, l'Égypte et la Tunisie.

La Chine est la deuxième destination des exportations du COMESA dont la valeur a augmenté de 87%, passant de 11 milliards USD en 2020 à 20 milliards USD en 2021. Les produits régionaux moteurs de cette croissance sont le cuivre raffiné, les huiles de pétrole brutes, les oxydes et hydroxydes de cobalt, les minerais et concentrés de cuivre, les huiles de pétrole raffinées et le gaz naturel liquéfié.

La région COMESA était le troisième plus grand marché d'exportation des produits du COMESA. Les exportations intra COMESA ont augmenté de 28%, passant de 10 milliards USD en 2020 à 13 milliards USD en 2021.

Principaux marchés d'importation du COMESA

L'Union européenne (UE) et la Chine étaient les principales sources d'importations dans la région COMESA. La valeur des importations du COMESA en provenance de l'UE a augmenté de 16%, passant de 43 milliards USD en 2020 à 49 milliards USD en 2021. La valeur des importations en provenance de Chine a augmenté de manière significative, de 30%, passant de 30 milliards USD en 2020 à 39 milliards USD en 2021.

Les Émirats arabes unis étaient la troisième grande source d'importations dans la région. Les importations du COMESA en provenance des EAU ont augmenté de 67%, passant de 10 milliards USD en 2020 à 16 milliards USD en 2021. Les importations de la région en provenance de l'Inde qui ont enregistré une augmentation de 38%, passant de 10,3 milliards USD en 2020 à 14,2 milliards USD en 2021, étaient classées au quatrième rang. Les importations en provenance du marché du COMESA occupaient la 5^e place, enregistrant une hausse de 26%, passant de 9 milliards USD en 2020 à 11,2 milliards USD en 2021.

Commerce intra-COMESA

La valeur des exportations totales intra-COMESA enregistre une hausse de 28%, passant de 10 milliards USD en 2020 à 13 milliards USD en 2021. Les exportations d'huile de palme, de ciment, de minerais et concentrés de cuivre, d'automobiles, de graines de sésame, de sucre de betterave/canne sous forme solide, de pièces et accessoires de véhicules automobiles, d'animaux vivants, d'huiles de pétrole raffinées, de cuivre raffiné, de clinkers de ciment, de soufre de toutes sortes, de préparations alimentaires, d'eaux (y compris les eaux minérales et les eaux gazeuses) contenant des sucres ajoutés et d'arrow-root, de topinambours, de patates douces et de racines et tubercules similaires, sont les principaux moteurs de cette croissance globale en 2021.

Commerce intra-COMESA, par pays 2020 et 2021

La plupart des États membres du COMESA enregistrent une croissance positive de la valeur totale de leurs exportations intra-COMESA en 2021, à l'exception du Zimbabwe, des Seychelles, de la Somalie et de l'Érythrée, dont les exportations vers la région diminuent respectivement de 65%, 15%, 52% et 68%.

Tableau 1 : Total des exportations intra-COMESA par pays, pour la période 2019-2021 (en millions USD)

Rapporteur	2019	2020	2021	% de variation 2020- 2021
Burundi	37,9	44,7	56,7	26,6
Comores	5,3	1,9	2,7	40,6
Djibouti	12,4	13,3	167,4	1 155,4
Égypte	2 861,4	2 238,6	2 838,0	26,8
Érythrée	1,3	0,6	0,2	-67,7
Eswatini	227,8	215,9	240,0	11,2
Éthiopie	460,5	446,7	520,8	16,6
Kenya	1 595,5	1 774,9	2 086,2	17,5
Libye	244,9	85,8	255,4	197,8
Madagascar	79,5	45,4	52,7	16,1

Malawi	206,8	159,8	205,5	28,6
Maurice	238,8	195,2	221,1	13,2
Ouganda	600,9	608,3	755,3	24,2
RDC	917,9	1 290,5	1 512,8	17,2
Rwanda	626,7	472,8	660,5	39,7
Seychelles	20,6	16,5	14,0	-15,4
Somalie	6,3	6,2	3,0	-51,6
Soudan	552,5	303,0	723,7	138,9
Tunisie	848,5	563,5	792,0	40,5
Zambie	1 234,1	1 270,9	1 576,9	24,1
Zimbabwe	128,4	235,1	83,0	-64,7
Total	10 907,94	9 989,56	12 767,72	27,8

Source: Base de données COMSTAT

Parts des exportations et des importations intra-COMESA

Exportations intra-COMESA

La valeur des exportations égyptiennes représente 22,2% du marché total des exportations intra-COMESA en 2021, soit une légère diminution de la part de marché par rapport aux 22,4% de 2020. Le Kenya occupe la deuxième place avec une part de marché à l'exportation de 16,3%, soit une baisse par rapport aux 17,8% de 2020, la Zambie le troisième rang avec une part de marché à l'exportation de 12,4%, la RDC la 4^e position avec une part de marché de 11,8% et la Tunisie la 5^e position avec une part de marché à l'exportation de 6,2%.

Importations intra-COMESA

La Libye détient la plus grande part de marché d'importation avec 15% en 2021, contre 13% en 2020. Suivie du Soudan avec une part de marché des importations de 12%, contre 6% en 2020. Puis de l'Ouganda (10,9%), du Kenya (10%), de l'Égypte (8,2%), de la Zambie (5,7%), de la Somalie et du Zimbabwe, tous deux avec une part de marché de 5,4%. Le tableau 2 ci-dessous présente les parts des exportations et des importations intra-COMESA pour 2020 et 2021 par pays.

Tableau 2 : Commerce intra-COMESA pour 2020 et 2021 (en millions USD et parts en pourcentage)

Classés par valeur	Exportateur	Valeur 2020	Valeur 2021	Part en % 2020	Part en % 2021	Importateur	Valeur 2020	Valeur 2021	Part en % 2020	Part en % 2021
1	Égypte	2 238,6	2 838,0	22,4	22,2	Libye	1 127,0	1 673,2	12,7	15,0
2	Kenya	1 774,9	2 086,2	17,8	16,3	Soudan	503,7	1 341,2	5,7	12,0
3	Zambie	1 270,9	1 576,9	12,7	12,4	Ouganda	1 325,1	1 213,0	14,9	10,9
4	RDC	1 290,5	1 512,8	12,9	11,8	Kenya	1 018,2	1 115,0	11,5	10,0
5	Tunisie	563,5	792,0	5,6	6,2	Égypte	760,8	910,3	8,6	8,2
6	Ouganda	608,3	755,3	6,1	5,9	Zambie	422,0	640,5	4,8	5,7
7	Soudan	303,0	723,7	3,0	5,7	Somalie	596,5	606,7	6,7	5,4
8	Rwanda	472,8	660,5	4,7	5,2	Zimbabwe	349,4	606,5	3,9	5,4
9	Éthiopie	446,7	520,8	4,5	4,1	Éthiopie	393,3	539,1	4,4	4,8

10	Libye	85,8	255,4	0,9	2,0	RDC	587,7	510,8	6,6	4,6
11	Eswatini	215,9	240,0	2,2	1,9	Rwanda	520,7	445,3	5,9	4,0
12	Maurice	195,2	221,1	2,0	1,7	Tunisie	336,1	386,2	3,8	3,5
13	Malawi	159,8	205,5	1,6	1,6	Madagascar	147,5	246,4	1,7	2,2
14	Djibouti	13,3	167,4	0,1	1,3	Malawi	217,1	239,3	2,4	2,1
15	Zimbabwe	235,1	83,0	2,4	0,7	Djibouti	71,9	199,9	0,8	1,8
16	Burundi	44,7	56,7	0,4	0,4	Burundi	180,5	196,9	2,0	1,8
17	Madagascar	45,4	52,7	0,5	0,4	Maurice	153,3	191,4	1,7	1,7
18	Seychelles	16,5	14,0	0,2	0,1	Seychelles	43,4	58,5	0,5	0,5
19	Somalie	6,2	3,0	0,1	0,0	Eswatini	26,8	20,6	0,3	0,2
20	Comores	1,9	2,7	0,0	0,0	Comores	10,7	11,6	0,1	0,1
21	Érythrée	0,6	0,2	0,0	0,0	Érythrée	87,0	10,3	1,0	0,1
	Total	9 989,6	12 767,7	100	100	Total	8 878,5	11 162,8	100	100

Source: Base de données COMSTAT

Suivi des produits dynamiques dans les exportations intra-COMESA

Le produit le plus dynamique commercialisé en 2021 est l'huile de palme raffinée, qui passe de la 35^e place en 2020 au 6^e rang en 2021. Les graines de sésame passent de la 49^e place l'année précédente à la 14^e en 2021. Les automobiles passent de la 117^e position en 2020 à la 20^e en 2021.

Tableau 3 : Principaux produits d'exportation intra-COMESA et classements pour la période 2017 - 2021

N°	CTCI	Désignation de la CTCI	Valeurs 2021 (millions USD)	C21	C20	C19	C18	C17
1	2831	Minerais et concentrés de cuivre	892,4	1	1	2	2	2
2	3346	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (autres que le pétrole brut) et préparations n.d.a contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole	405,6	2	2	1	1	1
3	68212	Cuivre affiné	375,1	3	3	3	14	90
4	66122	Ciment portland	349,9	4	8	7	11	9
5	05459	Autres légumes, frais/réfrigérés	268,5	5	6	4	24	345
6	42229	Huile de palme, raffinée, et ses fractions	262,7	6	35	38	43	44
7	07414	Autres thés noirs (fermentés) et autres thés partiellement fermentés, aromatisés ou non	256,4	7	7	5	3	3
8	0019	Animaux vivants, n.d.a.	221,7	8	11	11	5	4
9	52255	Oxydes et hydroxydes de cobalt ; oxydes de cobalt commerciaux	201,0	9	4	37	227	2 323
10	06111	Sucre de canne brut, à l'état solide, sans ajout d'aromatisants ou de colorants	182,6	10	5	6	8	6
11	55141	Mélanges de substances odoriférantes & autres mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières premières dans l'industrie	177,2	11	10	8	9	13
12	0461	Farine de blé / de méteil	173,6	12	9	9	10	14
13	06129	Autres sucres de betterave/canne à l'état solide, sans ajout d'aromatisants ou de colorants	171,9	13	24	23	12	7

14	2225	Graines de sésame	162,6	14	49	12	4	23
15	11102	Eaux (y compris les eaux minérales et les eaux gazeuses) additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées	159,4	15	18	22	20	21
16	54293	Médicaments, n.d.a., présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail	153,9	16	13	13	16	12
17	66121	Clinkers de ciment	150,6	17	25	70	56	97
18	89319	Articles pour le transport ou l'emballage de marchandises, n.d.a	143,7	18	17	15	15	19
19	55422	Produits de lavage ou de nettoyage tensioactifs, n.d.a., conditionnés pour la vente au détail	141,6	19	14	16	17	20
20	7812	Véhicules automobiles pour le transport de personnes, n.d.a.	135,3	20	117	89	105	59
21	05483	Arrow-root, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires (autres que le manioc) à haute teneur en fécule ou en inuline, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets ;	129,2	21	26	82	1 047	755
22	2741	Soufre de toutes sortes, à l'exception du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal	122,9	22	32	29	28	65
23	3510	Courant électrique	122,2	23	16	21	29	17
24	84512	Vêtements et accessoires vestimentaires pour bébés, en bonneterie	119,8	24	15	14	19	15
25	66245	Dalles et pavés en céramique émaillée, carreaux de sol et de mur ; cubes de mosaïque en céramique émaillée et articles similaires, même sur support	118,5	25	27	20	36	36

Source : Base de données COMSTAT

Commerce intra-COMESA en pourcentage du commerce mondial du COMESA

Les pays dont la part du commerce intrarégional est la plus élevée par rapport à l'ensemble de leurs échanges commerciaux, sont : le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et le Soudan. Globalement, la part du commerce intra-COMESA par rapport à l'ensemble des échanges du COMESA est de 6%, soit une légère baisse par rapport aux 7% enregistrés en 2020.

Tableau 4: Commerce intra-COMESA en pourcentage du commerce mondial du COMESA par pays (2014-2021)

Rapporteur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Burundi	18	18	24	19	22	19	22	21
Comores	11	2	8	4	6	6	5	4
Djibouti	2	4	4	7	6	8	7	5
Égypte	3	3	3	3	3	4	3	3
Érythrée	11	9	14	17	13	14	8	1
Eswatini	6	6	6	6	6	6	7	6
Éthiopie	5	2	2	3	4	5	5	6
Kenya	10	11	12	12	12	12	12	12
Libye	4	6	7	4	3	4	5	4
Madagascar	4	5	5	6	4	4	4	5
Malawi	17	13	13	10	10	11	11	11
Maurice	5	6	7	7	6	6	6	6
Ouganda	17	17	16	17	15	13	17	16
RDC	21	16	8	6	6	7	9	6
Rwanda	33	31	33	25	25	24	20	21
Seychelles	3	6	3	4	3	3	2	2
Somalie	24	22	2	8	7	10	10	9

Soudan	7	16	12	9	10	9	7	13
Tunisie	3	3	2	3	3	5	3	3
Zambie	20	19	17	14	16	14	13	12
Zimbabwe	4	6	5	5	6	5	6	5
COMESA	7	7	6	6	6	6	7	6

Source: Base de données COMSTAT

Petit commerce transfrontière

En Zambie, le Petit commerce transfrontière (PCTF) reste porté par la performance de la commercialisation des produits alimentaires et des animaux vivants. Les données du PCTF pour la Zambie présentées ci-dessous ont été recueillies, dans le cadre de l'Initiative sur le petit commerce transfrontière (ICTF) du 11^e FED, au niveau de 4 frontières cibles à savoir, Chirundu, Kasumbalesa, Mwami et Nakonde pour la période 2019 – 2021.

Exportations dans le cadre du PCTF

Les exportations dans le cadre du PCTF de la Zambie aux 4 frontières ciblées dans le cadre de l'Initiative sur le petit commerce transfrontière (ICTF) du COMESA se sont élevées à 190,5 millions USD en 2021, soit une augmentation de 136% par rapport aux 80,7 millions USD de 2020. Les exportations du PCTF à la frontière de Chirundu s'élevaient à 8 158 USD, dont 70% de produits alimentaires, d'animaux vivants, de boissons et de tabac. Les exportations du PCTF à la frontière de Kasumbalesa vers la RDC étaient de 146,4 millions USD en 2021, dont 49% de produits alimentaires et d'animaux vivants. Dans le cas de la frontière de Mwami, la valeur des exportations du PCTF en 2021 étaient de 4,3 millions USD, dont 41% de boissons et de tabac. Les exportations du PCTF à la frontière de Nakonde s'élevaient à 40 millions USD en 2021, dont 70% de matières brutes, à l'exception des carburants.

Importations dans le cadre du PCTF

La valeur des importations de la Zambie dans le cadre du PCTF aux 4 frontières ciblées était de 70,5 millions USD en 2021, soit près du double de la valeur des exportations en 2020, à savoir, 35,5 millions USD. Les importations dans le cadre du PCTF à la frontière de Chirundu s'élevaient à environ 7 millions USD en 2021, dont 41% d'articles manufacturés divers et 20% de produits manufacturés, classés. Les importations dans le cadre du PCTF à la frontière de Kasumbalesa en provenance de la République démocratique du Congo ne valaient que 3 167 USD, dont uniquement les produits manufacturés classés.

La valeur des importations dans le cadre du PCTF, à la frontière de Mwami, était légèrement supérieure à 2 millions USD en 2021, dont 47% d'articles manufacturés et 25% de produits alimentaires et d'animaux vivants. Les importations du PCTF à la frontière de Nakonde, en 2021, s'élevaient à 62 millions USD, dont 72% de produits alimentaires et d'animaux vivants.

Exportations vers le reste de l'Afrique

Le commerce avec l'Afrique est dominé par les pays voisins d'Afrique australe, Afrique orientale et Afrique du Nord. Le commerce du COMESA avec le reste de l'Afrique est dominé par ses échanges avec l'Afrique du Sud. Les exportations du COMESA vers l'Afrique du Sud ont augmenté de 28%, passant de 4,5 milliards USD en 2020 à 6,8 milliards USD en 2021. L'Afrique du Sud représente à elle seule 24% des exportations du COMESA à destination de l'Afrique en 2021, contre 21% en 2020. Les autres principaux marchés et leur part des exportations du COMESA à destination de l'Afrique en 2021 sont la Tanzanie (10,4%), le Mozambique (6,3%), le Maroc (3,6%), l'Algérie (2,9%), le Soudan du Sud (1,2%) et le Nigéria (1%). Parmi ces marchés, les exportations vers la Tanzanie ont augmenté de 32%, passant de 2,2 milliards USD en 2020 à 3 milliards USD en 2021 en valeur nominale. Les exportations vers le Mozambique, quant à elles, ont augmenté de 46%, passant de 1,2 milliard USD à 1,8 milliard USD entre 2020 et 2021. Les autres exportations remarquables vers le marché africain sont les suivantes : Maroc (hausse, 47 %), Algérie (hausse, 4 %), Soudan du Sud (baisse, 9%) et Nigeria (hausse, 10 %).

Importations en provenance du reste de l'Afrique

Les importations du COMESA en provenance du reste de l'Afrique sont également dominées par ses échanges avec l'Afrique du Sud. Les importations en provenance d'Afrique du Sud ont augmenté de 33% en valeur nominale, passant de 8,2 milliards USD en 2020 à 11 milliards USD en 2021, soit 40 % des importations du COMESA en provenance des pays africains en 2021. Les autres principaux marchés sources d'importation du COMESA en 2021 sont la Tanzanie (8%), l'Algérie (3,3%), le Maroc (3%), le Mozambique (1,5%) et la Namibie (1%). Les importations en provenance de Tanzanie, du Maroc et du Mozambique ont augmenté de 17%, 16% et 21% respectivement, tandis que les importations en provenance du Mozambique et de la Namibie ont diminué de 21% et 32% respectivement.

2

CHAPITRE II

MISE EN ŒUVRE
DES PROGRAMMES
DE COOPÉRATION ET
D'INTÉGRATION RÉGIONALE
DU COMESA

MARCHÉ INTÉRIEUR

Zone de libre-échange du COMESA (ZLE)

Rapports provisoires sur les États membres qui ne participent pas à la ZLE du COMESA

Au cours de la période de référence, 5 États membres n'ont pas encore adhéré à la ZLE du COMESA. Il s'agit de la République démocratique du Congo, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, de l'Eswatini (sous dérogation liée à la mise en œuvre de la ZLET) et de la Somalie qui n'a pas encore achevé son processus d'adhésion au Traité du COMESA.

- En 2022, la République démocratique du Congo a informé la 43^e réunion du Conseil des ministres qu'elle était sur le point de prendre des mesures pour finaliser l'adoption ou la ratification, en temps opportun, des instruments appropriés. Lors de la 40^e réunion du Conseil le pays a confirmé que les droits de douane sur les produits originaires du COMESA étaient ramenés à 0%, conformément au programme de réduction progressive sur 3 ans.
- En 2022, l'Eswatini a continué de fonctionner dans le cadre de la dérogation liée à la mise en œuvre de la ZLE tripartite, tandis que la Somalie était toujours en quête d'une adhésion complète au Traité du COMESA. Lors de la 43^e réunion du Conseil des ministres, l'Eswatini a confirmé que le pays a ratifié l'Accord sur la Zone de libre-échange tripartite, ce qui lui permettrait de participer à la ZLE du COMESA.
- En vue de son adhésion totale à la ZLE, l'Éthiopie a franchi la première étape en 1998, en réduisant de 10% les droits de douane sur les produits originaires du COMESA. Lors de la 43^e réunion du Conseil des ministres, l'Éthiopie a fait savoir qu'elle avait tenu une réunion consultative avec le Secrétariat les 19 et 20 août 2022 à Bishoftu City, en Éthiopie, pour discuter de l'état du processus d'adhésion du pays la ZLE du COMESA. La réunion a convenu d'accélérer l'adhésion de l'Éthiopie à la ZLE conformément au plan d'action qui couvre la période allant de septembre 2022 à janvier 2023. Le Secrétariat du COMESA facilite la mise en œuvre du plan d'action, dans le cadre d'une assistance technique.
- L'Ouganda a rejoint la ZLE du COMESA en juillet 2014. Toutefois, le pays a maintenu une liste de produits sur lesquels la ZLE ne s'applique pas. S'agissant de la réduction progressive des droits de douane sur les produits non couverts par la ZLE, l'Ouganda a informé la 43^e réunion du Conseil des ministres que des consultations nationales étaient en cours. En outre, le pays a informé la réunion que la liste de produits sensibles serait transmise aux États membres, ainsi qu'un compte rendu des progrès réalisés.
- Depuis 1998, l'Érythrée offre une préférence tarifaire de 80% aux produits originaires du COMESA sur une base de réciprocité, par conséquent, le pays n'a plus qu'à supprimer les 20 % restants des tarifs NPF pour devenir membre à part entière de la ZLE. À la fin de l'année 2022, le pays n'a présenté aucun nouveau rapport sur les progrès ou les initiatives visant à libéraliser les 20% restants des droits NPF. Par conséquent, la position de l'Érythrée quant à son adhésion totale à la ZLE du COMESA reste floue.
- La Somalie n'a toujours pas rejoint la ZLE du COMESA. Aucune mise à jour des progrès réalisés par ce pays n'est disponible.

Mise en œuvre de la sauvegarde du sucre du Kenya au sein du COMESA

En l'an 2000, alors que la ZLE du COMESA était mise en œuvre, le Kenya a sollicité et obtenu, en 2002, une sauvegarde pour son sucre, qui ne pouvait pas soutenir la concurrence contre le sucre produit par d'autres États membres du COMESA. À travers la Directive n°1 de 2007, le Kenya s'est engagé à mettre en œuvre des réformes visant à redresser le secteur du sucre et à le rendre compétitif. La mesure de sauvegarde visait principalement à protéger les producteurs de sucre kényans, notamment les agriculteurs et les raffineries, pendant un certain temps. Au cours de cette période, les agriculteurs et les raffineries, en collaboration avec le gouvernement et les autres parties prenantes concernées, devaient s'attaquer aux contraintes à l'origine de la non-compétitivité du secteur.

La production de sucre a augmenté, passant de 493 937 tonnes en 2012 à un niveau record de 700 241 tonnes en 2022. Au cours de la période allant de janvier à avril 2022, 276 986 tonnes de sucre ont été produites, contre 244 646 tonnes au cours de la même période l'année précédente ; soit une augmentation de 13% de la production, attribuée à une meilleure disponibilité de la canne et à l'investissement du secteur privé dans l'industrie. Le Kenya a prévu un déficit de 179 655 tonnes métriques de sucre roux pour l'année 2022. Sur la base de ce déficit, des quotas ont été attribués aux pays du COMESA producteurs de sucre.

En dépit des efforts consentis, l'industrie sucrière kenyane demeure confrontée aux difficultés liées à production et à la pression de la concurrence des pays exportateurs de sucre. Aussi, la 43^e réunion du Conseil des ministres de décembre 2022, a-t-elle accordé au Kenya une prolongation de 9 mois de la sauvegarde du sucre, à compter de février 2023.

Évolution du Régime commercial simplifié (Récós)

Le Secrétariat a élaboré le Régime commercial simplifié (Récós) lancé en 2010, compte tenu de l'importance du commerce transfrontière dans le commerce intrarégional. Le Récós est un régime de commerce transfrontière pour les petits commerçants qui importent et/ou exportent des marchandises d'une valeur inférieure ou égale à 2 000 USD, figurant sur la liste commune des produits éligibles négociée et approuvée par les deux pays voisins. Le Récós vise à formaliser le commerce transfrontière informel (CTI) en mettant en place des instruments et des mécanismes adaptés aux besoins commerciaux des petits commerçants, décentralisés dans les zones frontalières où le commerce informel est très répandu, afin de faciliter l'accès des petits commerçants.

Le Récós permet de réduire les coûts pour les petits commerçants et d'accélérer le passage de la frontière grâce à un Document douanier simplifié (DDS) et à des procédures de dédouanement simplifiées. Les Responsables des Bureaux d'information commerciale (ResBIC) ont été déployés à certains postes-frontières pour aider les petits commerçants en leur fournissant des informations sur les procédures de passage des frontières et le remplissage des formulaires.

Actuellement, 8 États membres du COMESA mettent en œuvre le Récós. Il s'agit du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Kenya, du Malawi, du Rwanda, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe. D'autres États membres, dont Djibouti, l'Éthiopie et le Soudan, ont indiqué que le processus de mise en œuvre du Récós avec les pays voisins est en cours.

Élimination des Obstacles non tarifaires au commerce (ONT) dans la région COMESA

Le Programme ONT du COMESA comprend : le Règlement du COMESA sur les obstacles non tarifaires, le mécanisme de notification, de suivi et d'élimination en ligne des ONT et les outils de notification et de suivi par SMS. Le COMESA est en train de mettre en œuvre le Règlement sur les ONT tel qu'adopté par la 33^e réunion du Conseil des ministres et tel que révisé et adopté par la 41^e session dudit Conseil. Le Règlement du COMESA sur les Obstacles non tarifaires fournit un cadre juridique pour l'élaboration d'outils régionaux de notification, de surveillance et d'élimination, de dispositions institutionnelles nationales et régionales pour la gestion du Programme ONT, ainsi qu'un cadre juridique pour la résolution des ONT identifiés.

Les outils de notification des ONT comprennent le mécanisme de notification, de suivi et d'élimination en ligne, disponible sur le site Internet www.tradebarriers.org, l'outil de notification et de suivi par SMS, ainsi que l'utilisation d'autres méthodes, dont le téléphone, la télécopie, le courriel et l'utilisation de formulaires de déclaration.

En décembre 2022, il restait 19 ONT non résolus entre les États membres, dont certains durent depuis plus de deux ans, et découlent principalement de mesures non tarifaires restrictives pour le commerce. Le Secrétariat et les États membres s'efforcent de résoudre les ONT restants.

Les principaux résultats obtenus en 2022 sont les suivants :

- i. Le 2^e Forum régional sur les ONT a été organisé à l'intention des points focaux, au cours duquel ont été examinés, entre autres, l'état d'avancement de la mise en œuvre des Décisions du Conseil sur l'élimination des ONT et la Matrice assortie de délais sur l'élimination des ONT. Le Forum a également convenu des actions à entreprendre pour résoudre les ONT signalés, ainsi que des délais à respecter ;
- ii. Un soutien a été fourni aux États membres pour les aider à résoudre les obstacles non tarifaires émergents et de longue ;
- iii. Une formation a été organisée à l'intention de plus de 120 membres des comités nationaux de suivi et des points focaux nationaux sur le mécanisme d'élimination des ONT du COMESA, y compris le règlement et les procédures de travail adoptés pour les ONT du COMESA, le système de notification en ligne et l'outil SMS ;
- iv. La gestion du système en ligne ; et
- v. Un soutien technique a été apporté à l'Égypte, à Madagascar et au Malawi pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'élimination des ONT.

Les principaux enseignements tirés pour accélérer l'élimination des ONT dans la région COMESA sont les suivants :

- i. La nécessité, pour le Secrétariat, de maintenir un dialogue constant avec les structures des États membres, y compris celles des Pays non-membres (PNM) et les points focaux, afin d'institutionnaliser l'approche fondée sur les règles pour l'élimination des ONT et de garantir le succès de l'adoption et la mise en œuvre des réglementations du COMESA sur les ONT ; et
- ii. La participation du secteur privé aux ateliers nationaux de sensibilisation favorisera une plus large utilisation des outils de notification, entérinera l'engagement à suivre les procédures établies dans les règlements pour la résolution des ONT et renforcera la confiance des utilisateurs du système.

Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC (ZLET)

La BAD a accordé un don de 1,17 million USD au Programme tripartite de renforcement des capacités-Phase II. Cette subvention vise à soutenir la conclusion des négociations de la Phase I, les activités de la Phase II et la mise en œuvre de la ZLET. Le 25 février 2021, la mise en œuvre du projet a démarré sous la direction du COMESA en tant qu'organisme d'exécution œuvrant pour le compte des CER tripartites partenaires. Le programme soutient les activités du Programme de travail tripartite sous le pilier Intégration des marchés et cet appui prendra fin en février 2023.

En décembre 2022, 22 États membres et partenaires avaient signé l'Accord tripartite, et 11 d'entre eux l'avaient ratifié, à savoir : l'Égypte, l'Ouganda, le Kenya, l'Afrique du Sud, le Rwanda, le Burundi, la Namibie, le Botswana, l'Eswatini, la Zambie et le Zimbabwe. 14 ratifications sont requises pour que l'Accord entre en vigueur.

Les négociations tripartites reposent sur 3 piliers : le pilier Intégration des marchés, le pilier Développement industriel et le pilier Développement des infrastructures. Les négociations se déroulent en 2 phases : la première phase des négociations portait sur la libéralisation des tarifs commerciaux, les règles d'origine et les recours commerciaux. À l'exception de quelques domaines sur les règles d'origine couvrant quelques produits des secteurs du textile et de l'automobile, lesquelles sont encore en suspens, la première phase des négociations a été largement conclue, y compris l'Accord tripartite sur la circulation des gens d'affaires, qui a été négocié sous un volet distinct. La deuxième phase couvre les négociations sur la libéralisation du commerce des services et d'autres questions liées au commerce telles que les droits de propriété intellectuelle, la politique de concurrence et les investissements transfrontières.

La version finale du projet de Protocole tripartite sur la politique de concurrence a été élaborée et des progrès significatifs ont été réalisés dans l'élaboration du projet de modalités de mise en œuvre du protocole tripartite sur la politique de concurrence.

Le FTNC a chargé un consultant d'entreprendre une étude qui permettrait de clarifier les interfaces entre les négociations sur les services de la ZLECAf et de la ZLET et, en particulier, d'informer le positionnement des États membres et partenaires tripartites afin de tirer profit des processus de la ZLECAf.

Évolution des différents piliers

Pilier Intégration des marchés

La 8^e réunion du Comité ministériel sectoriel tripartite sur le commerce, les douanes, les finances, les questions économiques et les affaires intérieures qui s'est tenue à Addis-Abeba en juin 2019 a observé que les progrès cumulés réalisés dans la négociation de l'Accord et des instruments de la ZLET ont contribué au processus d'intégration continentale, soulignant ainsi l'importance de la ZLET en tant que plus grand bloc commercial unique vers la concrétisation d'une ZLECAf performante. Plusieurs progrès ont été réalisés à ce jour, notamment :

- i. L'Union douanière de l'EAC et la SACU ont conclu des négociations sur les offres tarifaires ;
- ii. Les négociations entre l'Égypte et la Tanzanie sont en cours ;
- iii. 90% de la Liste des règles d'origine de la ZLET ont notamment été approuvées et figurent déjà à l'Annexe IV de l'Accord sur la ZLET. L'Annexe IV contient une disposition relative aux arrangements transitoires sur les Règles d'origine qui seraient appliquées pour faire démarrer l'Accord sur la ZLET ; et
- iv. Seules 2 questions concernant les Règles d'origine de certains produits des secteurs du textile et de l'automobile restent en suspens.

Parmi les autres réalisations, citons l'élaboration de documents de déclaration douanière, d'instruments SPS pour rationaliser l'inspection aux frontières, de documents sur les procédures de travail et de lignes directrices pour le mécanisme tripartite de notification et de suivi des obstacles non tarifaires, ainsi que le système tripartite de notification par SMS.

S'agissant des négociations sur la Phase II, le Projet de protocole sur la politique de concurrence a été achevé et le projet de règlement est en cours d'élaboration. En outre, des études sur le commerce des services sont en cours pour mieux orienter les négociations futures avec la ZLECAf, afin d'éviter les duplications et les conflits.

Défis de la mise en œuvre opérationnelle de la ZLET

La ZLET est confronté à divers défis, notamment :

- i. L'absence d'un Secrétariat et d'une structure institutionnelle dédiés à la gestion des affaires et des activités de la ZLET. Actuellement, la coordination des activités tripartites est assurée par les CER, par rotation ;
- ii. L'insuffisance de financement entrave la mise en œuvre effective de l'accord sur la ZLET, en raison, en partie, des retards dans la mise en place d'un secrétariat pour la tripartite. D'où, par ailleurs, le ralentissement de la mise en œuvre des piliers infrastructure et industrialisation de la Tripartite ;
- iii. On observe que la multiplication des adhésions à diverses CER, dont le COMESA, l'EAC, la SADC et la ZLECAf, pose un défi à la mise en œuvre harmonieuse de la ZLE tripartite. Par conséquent, les négociateurs doivent alterner entre les différentes CER, entraînant parfois le double emploi et/ou des positions conflictuelles ; et
- iv. La mise en œuvre de la Tripartite souffre d'un manque aigu de capacités humaines et techniques. C'est un défi pour les secrétariats des CER et les États membres.

Recommandations et perspectives

- i. Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources de la Tripartite, notamment la formule de contribution des États membres, à soumettre au Conseil des ministres tripartite pour examen et adoption éventuelle ;
- ii. Les États membres et partenaires doivent se porter volontaires pour accueillir les diverses réunions et forums des organes techniques et directeurs après la clôture du TCBP-II ;
- iii. Le TTF doit préparer des propositions à soumettre à la BAD, à l'UE, à l'OMD, à la CNUCED, à la Banque mondiale, à l'AFREXIM et à d'autres partenaires au développement pour le financement de divers programmes et activités de la Tripartite ;
- iv. Le TTF doit relancer les activités de mobilisation de ressources multi-donneurs, « les amis de la Tripartite » ;
- v. Les CER de la Tripartite doivent poursuivre la mise en œuvre des instruments liés à la Tripartite, tels que le mécanisme en ligne des ONT et les instruments liés à l'infrastructure, entre autres ; et
- vi. La nécessité de renforcer les activités relatives à la visibilité et à la publicité de la Tripartite, y compris la simplification et la publication de ses instruments.

Douane et facilitation du commerce

Progrès dans la mise en œuvre de la ZLE du COMESA et des instruments de l'Union douanière

Règles d'origine

Au cours de la période considérée, le 43^e Conseil des ministres a adopté des amendements au protocole du COMESA sur les règles d'origine, dont des dispositions visant à faciliter la mise en œuvre du certificat d'origine électronique et des procédures d'autocertification. La mise en œuvre des nouvelles dispositions et du système de certificat d'origine électronique, réduira les délais de dédouanement qui découlent de la procédure de vérification de la version papier du certificat d'origine du COMESA. Le Conseil a également adopté l'annexe V du protocole du COMESA sur les règles d'origine, qui contient les exigences en matière de marchandises pour satisfaire au critère de changement de position tarifaire en vertu de la règle 2(b) (iii). L'alignement de l'annexe V sur la version 2022 du SH, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et actuellement utilisée par la plupart des États membres du COMESA, était pertinent pour garantir une classification uniforme des marchandises qui détermine si les marchandises peuvent bénéficier d'un traitement préférentiel au titre du critère de changement de position tarifaire.

Certificat d'origine électronique (COe)

Dans le cadre du Plan d'action de la ZLEN, un Certificat d'origine électronique et les règlements d'application connexes ont été élaborés par le Secrétariat et adoptés en 2019 lors de la 40^e réunion du Conseil des ministres. Au cours de la période sous revue, le Secrétariat était en train d'achever l'élaboration du COe et les modifications techniques nécessaires pour rendre le système pleinement opérationnel. En conséquence, la mise à l'essai du COe devrait commencer en 2023 dans les États membres qui ont indiqué qu'ils étaient prêts.

Mise en œuvre des instruments de l'Union douanière - Nomenclature tarifaire commune (NTC) et Tarif extérieur commun (TEC)

La NTC du COMESA est alignée sur l'édition 2022 du Système harmonisé (SH), afin de garantir une classification uniforme des marchandises commercialisées dans la région. En décembre 2022, la 43^e réunion du Conseil des ministres a adopté l'alignement de la NTC et du TEC du COMESA sur l'édition 2022 du SH. La plupart des États membres ont amélioré leur législation douanière et aligné leur Recueil de tarifs douaniers sur l'édition 2022 du SH. Cependant, la majorité d'entre eux doivent encore améliorer l'alignement de leur Recueil de tarifs douaniers sur la NTC et le TEC comme convenu pour rendre l'Union douanière pleinement opérationnelle.

Programme des Opérateurs économiques agréés (OEA)

En novembre 2019, la 40^e réunion du Conseil des ministres a adopté les Lignes directrices régionales du COMESA relatives aux Opérateurs économiques agréés, ainsi que les recommandations formulées sur la mise en œuvre du Programme OEA du COMESA. Les Lignes directrices régionales du COMESA relatives aux OEA ont été révisées et des amendements adoptés en décembre 2022 par la 43^e réunion du Conseil des ministres. En outre, le Manuel de procédures opérationnelles normalisées du programme OEA du COMESA a été achevé et adopté. La prochaine étape de la mise en place du programme régional des OEA du COMESA est l'élaboration d'un critère de risque pour ledit programme et d'un cadre MRA, qui devrait s'effectuer en 2023.

Gestion coordonnée des frontières (GCF)

Les États membres du COMESA ont créé ou sont sur le point de créer des Postes-frontières à guichet unique (PFGU), d'où la nécessité d'une coopération étroite entre les agences frontalières opérant à des postes frontières spécifiques. La création de PFGU permet de remédier à la congestion aux frontières le long des principaux corridors de transport et compléter d'autres instruments de transit et des programmes de facilitation du transport transfrontière. Au cours de la période considérée, plus de 30 PFGU dans la région étaient à différents stades de mise en œuvre. 18 sont opérationnels ; 4 sont terminés et prêts à être opérationnels ; 6 sont en construction, tandis que d'autres en sont au stade d'étude de faisabilité ou de planification.

En 2022, dans le cadre du Programme de facilitation du commerce au titre du 11^e FED, le Secrétariat a continué d'aider certains États membres dans 5 postes-frontières retenus à moderniser les opérations pour améliorer le contrôle et la facilitation des opérations douanières. À ce jour, la mise en œuvre du projet de modernisation des frontières a débuté à Chirundu (Zambie/Zimbabwe), Mwami/Mchinji (Zambie/Malawi), Nakonde/Tunduma (Zambie/Tanzanie), Galafi (Éthiopie/Djibouti) et Moyale (Éthiopie/Kenya). Les progrès réalisés aux différents postes frontières sont détaillés ci-dessous.

Guichet unique électronique (GUe)

En décembre 2022, les Guichets uniques électroniques (GUe) nationaux pour la facilitation du commerce et de la logistique étaient opérationnels ou en cours de développement dans 14 États membres, à savoir le Burundi, Djibouti, la République démocratique du Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Malawi, le Rwanda, le Soudan, la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

Au cours de la période considérée, les projets d'instruments sur le GUe, à savoir le Cadre juridique, la Stratégie de mise en œuvre et la Feuille de route, ainsi que les Termes de référence sur le développement du système régional de Guichet unique électronique, ont été élaborés. Les Projets d'instruments devraient être finalisés en 2023.

Automatisation des douanes et site Internet

Le Secrétariat a signé un accord de co-délégation avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour développer et mettre en œuvre le Centre régional d'appui à l'automatisation des douanes (CARSC), dans le but de fournir un soutien technique et financier durable aux États membres et de normaliser et harmoniser les systèmes afin d'améliorer la connectivité et l'échange électronique des données entre les États membres. Dans le cadre de cet accord, la CNUCED a développé un prototype de CARSC et une plateforme d'interconnectivité pour l'échange de données et de documents qui sera lancée en 2023.

Au cours de la période considérée, la CNUCED a organisé au total 6 cours de formation en ligne en anglais et en français pour les experts en douane des États membres et du Secrétariat, couvrant la formation fonctionnelle et la formation technique.

Mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges

En réponse aux décisions du Conseil des ministres, le Secrétariat met en œuvre le Programme de facilitation du commerce (PFC) du COMESA au titre du 11^e FED en tant qu'approche régionale de la stratégie de facilitation du commerce afin d'aider les États membres à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) et à améliorer la coopération douanière et la facilitation des échanges dans la région.

Les États membres ont créé des Comités nationaux de facilitation du commerce (CNFC) et le PFC du 11^e FED soutient la mise en œuvre de leurs plans de travail. La plupart des États membres ont besoin de soutien pour la mise en œuvre de certaines mesures de catégorie C, dont ils bénéficient du PFC du COMESA. Les types d'assistance technique et financière les plus fréquemment sollicités sont liés aux ressources humaines, à la formation et aux cadres législatifs et réglementaires. Le statut de la notification par les États membres de leurs catégories et de la ratification de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges est indiqué au tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5: Notification des catégories A, B et C de l'Accord sur la facilitation des échanges

Pays	Catégorie C Notification effectuée	Ratification effectuée
1. Burundi	x	12.12.2019
2. DRC	-x	-
3. Djibouti	x	05.03.2018
4. Égypte	x	24.06.2019
5. Eswatini	x	21.11.2016
6. Kenya	x	10.12.2015
7. Madagascar	x	20.06.2016
8. Malawi	x	12.07.2017
9. Maurice	x	05.03.2015
10. Rwanda	x	22.02.2017
11. Seychelles	x	11.01.2016
12. Tunisie	x	17.07.2020
13. Ouganda	x	27.06.2018
14. Zambie	x	16.12.2015
15. Zimbabwe	x	17.10.2018
Total	15	14

Portail régional d'information commerciale (PIC)

En 2018, le Secrétariat a signé un Accord de co-délégation avec la CNUCED pour développer et mettre en œuvre le Portail d'information commerciale régional (PICR) en vue d'aider les États membres à publier, mettre à jour et partager des informations relatives aux règlements d'importation et d'exportation de marchandises conformément aux dispositions de l'AFE de l'OMC et des Règlements de gestion des douanes (CMR).

Au cours de la période considérée, l'équipe de projet de la CNUCED a élaboré des Lignes directrices régionales du COMESA pour la mise en œuvre du PIC. Le lancement du PIC régional du COMESA est prévu pour 2023. En outre, des discussions avec le Secrétariat pour soutenir l'élaboration de PIC nationaux dans certains États membres en s'appuyant sur les Lignes directrices régionales, sont en cours.

Système électronique de suivi des marchandises (ECTS)

Plusieurs États membres introduisent l'ECTS en tant qu'outil moderne de suivi et de traçage des marchandises dans le but d'améliorer le contrôle douanier et de faciliter le mouvement des marchandises et le transport d'une frontière à l'autre à l'intérieur du pays ou au-delà. Le COMESA apporte son soutien à l'installation et à l'amélioration de l'ECTS dans les corridors de Djibouti, de Chirundu et de Nacala.

Études sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises (TRS)

Le Secrétariat mène des études sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises (TRS) dans le cadre du domaine de résultats du PFC du COMESA au titre du 11^e FED, à l'effet de développer et d'institutionnaliser le système de suivi des corridors de commerce et de transport (TTCMS) aux niveaux régional et national. Au cours de la période considérée, la Zambie a bénéficié de l'aide du Secrétariat pour mener son étude nationale sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises aux postes-frontières de Mwami et de Nakonde dans le cadre du projet de modernisation des postes frontières de Zambie. Le rapport sur le TSR pour la Zambie a été validé et publié en 2022.

S'agissant de la mise en œuvre des initiatives visant à améliorer les contrôles douaniers et la conformité douanière, notamment, la gestion des risques et l'application des droits de propriété intellectuelle (DPI), un atelier consultatif régional sur les DPI s'est tenu en septembre 2022. L'atelier a déterminé les interventions prioritaires à soutenir dans le cadre du PFC, notamment la révision de la législation, la sensibilisation et le renforcement des capacités. En décembre 2022, la 43^e réunion du Conseil des ministres a ordonné la création d'un groupe de travail technique sur les DPI sous l'égide du Comité DPI du COMESA, qui sera chargé d'élaborer une stratégie de mise en œuvre régionale et un programme de travail pour la politique du COMESA en matière de DPI.

Formation au renforcement des capacités et ateliers de sensibilisation

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a entrepris, à l'intention des États membres, des programmes de formation au renforcement des capacités axés sur la demande concernant les règles d'origine, les mécanismes d'élimination des ONT, les règlements du COMESA sur les ONT, le logiciel SYDONIA, le commerce des services, l'analyse de la politique commerciale à l'aide de l'outil de simulation de l'impact de la réforme tarifaire (TRIST), et la formation à l'analyse de la politique commerciale à l'aide du logiciel TradeSift. En ce qui concerne l'élaboration de manuels de formation à l'usage des États membres, la 43^e réunion du Conseil des ministres a adopté, en décembre 2022, des manuels de formation sur les PFGU, les TRS et la Gestion coordonnée des frontières.

Coopération avec d'autres CER, des organisations internationales et des partenaires de développement

Au cours de la période considérée, le Programme douanier, en collaboration avec les coordinateurs de la ZLET originaires de l'EAC et de la SADC, a achevé l'élaboration de divers documents de travail, notamment le projet de lignes directrices sur les marchandises périssables, dont l'adoption par le Conseil des ministres de la Tripartite est attendue. En outre, les unités Douanes et de libéralisation du Commerce du Secrétariat ont contribué à la facilitation de la 14^e réunion du GTT sur la coopération douanière, la documentation, les procédures et les instruments de transit, de la 20^e réunion du Forum de négociations commerciales et de la Première réunion des Comités nationaux de suivi et des Points focaux nationaux sur les ONT de la Tripartite.

En ce qui concerne la coopération avec les organisations internationales et les partenaires de développement, le Programme douanier a facilité la coopération avec le Programme UE-OMD sur le Système harmonisé en Afrique. En 2022, 2 États membres du COMESA, à savoir le Burundi et l'Ouganda, ont bénéficié d'une aide dans le cadre de l'élaboration du système de décisions anticipées, au titre du Programme Afrique UE-OMD sur le SH.

Certes, des progrès ont été signalés, mais les difficultés ci-dessous constituent des obstacles à la mise en œuvre des programmes douaniers et de facilitation des échanges, notamment :

- i. Les retards dans le dédouanement des marchandises dans le cadre de la ZLE du COMESA résultant de l'utilisation de la version papier du certificat d'origine, ce qui entraîne de longs processus de vérification ;
- ii. Les retards accusés dans la transmission au Secrétariat des spécimens de signature et des cachets actualisés des signataires autorisés des certificats d'origine du COMESA ;
- iii. Les retards dans la résolution des ONT signalées par le biais des mécanismes de notification, de suivi et d'élimination en ligne ; et
- iv. La sous-utilisation des mécanismes de notification, de suivi et d'élimination des ONT en ligne et par SMS.

La mise en œuvre du Certificat d'origine électronique devrait résoudre les questions liées à l'utilisation de la version papier. L'utilisation du COe ne nécessitera pas de vérification d'authenticité, cause des retards dans les processus commerciaux. La mise à l'essai du COe du COMESA devrait commencer en 2023 avec le soutien du PFC dans le cadre du 11^e FED.

Les États membres doivent collaborer avec l'unité ONT du Secrétariat pour faire appliquer les règlements relatifs à l'élimination des ONT, qui prévoient un délai précis pour leur résolution. En outre, il est nécessaire d'entreprendre des activités de sensibilisation sur l'élimination des ONT ainsi que sur les mécanismes de notification, de suivi et d'élimination en ligne et par SMS.

Commerce des services

Les services constituent une partie importante et croissante de l'économie mondiale, représentant la plus grande part de la production et de l'emploi tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Dans le COMESA, le secteur des services représente généralement environ 50 % du PIB des États membres du COMESA. En outre, dans plusieurs États membres, la majorité des personnes employées travaillent dans le secteur des services. Le commerce des services a connu une croissance exponentielle dans la région COMESA, offrant d'énormes opportunités aux pays du COMESA pour diversifier leurs exportations, accroître les investissements, saisir de nouvelles opportunités de croissance dynamique et durable et promouvoir une plus grande efficacité dans l'économie nationale. La libéralisation du secteur des services fournit donc une impulsion significative à la croissance économique, car cela améliorerait les performances économiques grâce à des gains d'efficacité et à la réduction des coûts de production.

Les États membres du COMESA se sont engagés à libéraliser 7 secteurs des services prioritaires, à savoir les services de communication, financiers, touristiques et de transport dans le cadre de la Phase 1, et les services liés aux entreprises, à la construction et à l'énergie dans le cadre des négociations de la Phase 2. La première série de négociations du COMESA sur le commerce des services s'est achevée en 2014 avec l'approbation et l'adoption des calendriers de mise en œuvre des engagements spécifiques pour 11 États membres, à savoir le Burundi, Djibouti, l'Égypte, l'Eswatini, le Kenya, le Malawi, Maurice, les Seychelles, le Soudan, l'Ouganda, et la Zambie dans les secteurs de la communication, des services financiers, touristiques et des transports. La deuxième série de négociations sur le commerce des services couvrant trois secteurs de services supplémentaires, à savoir les services aux entreprises, à la construction et les services d'ingénierie connexes ainsi que les services liés à l'énergie, a débuté en 2019 et est en cours.

Depuis le début des négociations de la Phase 2, les États membres suivants ont soumis des offres préliminaires : Burundi, Comores, Djibouti, RD Congo, Égypte, Eswatini, Kenya, Malawi, Maurice, Seychelles, Soudan, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. En outre, les Comores, la RD Congo, Madagascar et le Zimbabwe ont soumis leurs offres préliminaires dans les secteurs prioritaires pour lesquels ils n'avaient pas fait d'offres dans la Phase 1. Au cours de la période du rapport et dans le cadre de la mise en œuvre des activités à renforcer le commerce des services, grâce au soutien du 11^e FED, le Secrétariat :

- i. a fourni un soutien et coordonné 2 réunions techniques du Comité Commerce des services (mai et octobre 2022) pour examiner les projets d'offres et les offres révisées soumises par 15 États membres, faciliter les échanges sur les demandes et les offres, et procéder à un examen global de l'état d'avancement des

- négociations sur la libéralisation des services au sein du COMESA ;
- ii. a poursuivi le renforcement des capacités en matière de bonnes pratiques internationales concrètes pour faciliter la libéralisation progressive du commerce des services et l'analyse des informations nécessaires pour promouvoir les réformes nationales. Des ateliers ont été organisés sur le commerce numérique dans le contexte du commerce des services (avril 2022), une formation sur les audits réglementaires des services (juin 2022) et l'élaboration des cadres réglementaires des services pour soutenir les engagements en matière d'accès aux marchés (décembre 2022) ;
 - iii. a finalisé le développement d'une plateforme en ligne sur le commerce des services qui vise à faciliter l'élaboration et l'analyse des projets de listes d'engagements spécifiques dans le cadre des négociations sur le commerce des services du COMESA, afin d'accélérer les négociations. L'objectif principal du portail du commerce des services est d'aider les négociateurs en chef à élaborer conjointement les listes d'engagements spécifiques et à les diffuser à tous les États membres par voie numérique ;
 - iv. a fourni un appui à l'élaboration de deux études sur les services aux entreprises et les services liés à l'énergie grâce à des consultances pour soutenir les négociations en cours. L'étude sur les services énergétiques a été finalisée et validée pour être utilisée par les États membres en octobre 2022, tandis que l'étude sur les services aux entreprises est en cours de révision et sera validée au premier trimestre 2023 ;
 - v. a fourni une assistance technique à Djibouti en décembre 2022 par le biais de la formation des parties prenantes pour faciliter la préparation des offres préliminaires. Djibouti a ensuite soumis son offre dans le cadre de la phase 2 des négociations sur le commerce des services du COMESA lors de la 11e réunion du Comité sur le commerce des services (CCS) qui s'est tenue du 9 au 11 mai 2022 ;
 - vi. a organisé un atelier de formation sur les audits réglementaires en juin 2022 dans le cadre du renforcement des capacités des États membres sur les bonnes pratiques internationales concrètes afin de faciliter la libéralisation progressive du commerce des services ; et
 - vii. a engagé des experts pour assurer le renforcement des capacités en matière d'élaboration des statistiques du commerce international des services (SCIS). Un guide méthodologique de formation sur l'harmonisation des SCIS a été finalisé et une assistance technique a été fournie au Malawi (mai 2022) et au Burundi (avril 2022), comprenant le renforcement des capacités en SCIS en mettant l'accent sur les instruments d'enquête SCIS, la classification des statistiques du commerce international des services et les concepts liés à la balance des paiements.

Projet de facilitation et d'intégration du commerce dans la région des Grands Lacs (PFICGL)

Le PFICGL est une opération de prêt régionale d'une durée de 6 ans mise en œuvre par les gouvernements du Burundi et de la RDC et le COMESA. Le projet fait partie de l'Initiative de la Banque mondiale pour les Grands Lacs (IGL) qui reflète l'engagement de la Banque mondiale à aider les pays de la région des Grands Lacs à réduire la pauvreté et à promouvoir la prospérité commune en ciblant certains des groupes les plus vulnérables dans les régions frontalières de la RDC et des pays voisins que sont le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie. Le montant total du projet est de 245 millions de dollars, dont 8 millions de dollars pour la composante COMESA.

Le PFICGL vise à soutenir la paix et la stabilité dans la région grâce à des programmes visant à améliorer les moyens de subsistance dans les zones frontalières, à promouvoir le commerce transfrontière et à renforcer les relations économiques.

Le PFICGL approuvé actuellement couvre 4 principaux domaines d'intervention, à savoir:

- l'amélioration de l'environnement politique et réglementaire pour le commerce transfrontière- Réforme des politiques et simplification des procédures pour les petits commerçants, mise en œuvre d'un système frontalier intelligent et coordination et suivi de l'intégration régionale ;
- l'amélioration des infrastructures commerciales de base - Réhabilitation et modernisation des postes frontaliers, construction et développement des marchés frontaliers, amélioration des ports lacustres et réhabilitation des routes d'accès locales ;
- le soutien à la commercialisation des chaînes de valeur transfrontières - Investissements dans des installations permettant d'ajouter de la valeur aux produits, promotion des exportations de certains produits, et étiquetage, certification et conformité de certains produits ; et
- la mise en œuvre et suivi et évaluation - Appui à la mise en œuvre et à la communication, et suivi et évaluation du projet.

L'objectif global de développement du projet (OGP) est de « faciliter le commerce et améliorer la commercialisation de certaines chaînes de valeur en ciblant principalement les petits commerçants et les femmes commerçantes dans les régions frontalières de la région des Grands Lacs ». Pour atteindre cet objectif, le Burundi, la RDC et le COMESA mettront en œuvre une série d'initiatives, conformément aux composantes du projet énumérées ci-dessus, aux niveaux national et régional. Le projet soutiendra en outre le Secrétariat du COMESA pour renforcer sa capacité à suivre la mise en œuvre des programmes d'intégration pertinents du COMESA et fournira un appui technique pour améliorer la coordination et l'harmonisation des programmes des partenaires de développement afin de promouvoir les synergies et les complémentarités, entre autres.

Suite à l'approbation du PFICGL le 9 juin 2022, le projet a démarré en octobre 2022 et sa mise en œuvre est prévue pour le premier trimestre 2023.

Recherche sur la politique économique et commerciale et le Projet TRADECOM

9^e Forum annuel de recherche du COMESA

Le 9^e Forum annuel de recherche du COMESA s'est tenu du 12 au 15 septembre 2022 sous le thème « Renforcer la compétitivité et la résilience des entreprises pour stimuler le commerce intra-COMESA » avec 5 sous-thèmes, à savoir: les chocs macroéconomiques et le commerce intra-COMESA ; la valeur ajoutée, la diversification des produits et le commerce intra-COMESA ; l'intégration des PME dans les chaînes de valeur régionales et le commerce intra-COMESA ; la numérisation et le commerce intra-COMESA ; les obstacles au commerce et le commerce intra-COMESA ; et le transport, la logistique et le commerce intra-COMESA.

8 articles ont été présentés, à savoir:

- Échange de données transfrontières dans le cadre de la Zone de libre-échange numérique (ZLEN) du COMESA: Implications sur le commerce intra-régional ;
- Les effets de la numérisation sur le commerce intra-COMESA ;
- Performance logistique et exportations intra-COMESA ;
- Les effets des mesures SPS et OTC sur les exportations agricoles intra-COMESA ;
- Les effets des Mesures non tarifaires sur la performance du commerce agricole dans le COMESA ;
- Impact des chocs sur le commerce intra-COMESA: Cas des exportations kényanes vers la région ;
- Le paradoxe des entrées des capitaux étrangers et de la fragilité des États dans le COMESA ; et
- Groupements industriels, compétitivité et commerce intra-COMESA.

Prix Innovation du COMESA

Les Prix Innovation du COMESA ont été décernés en marge du 9^e Forum annuel de recherche. Les innovations suivantes ont été présentées :

- i. Méga Gaz. Énergie alternative ;
- ii. Machine d'emballage sous vide d'ensilage alimentée par l'énergie solaire ; et
- iii. Dispositif de détection des maladies cardiaques

Le Forum a reçu 3 concepts d'innovation de l'Agence de l'Union africaine pour le développement - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD), à savoir:

- i. Optimisation des performances de la production aquacole en tant que système de production alimentaire ;
- ii. Télésanté ; et
- iii. Trino IB pour le traitement et la gestion des conditions d'immunodéficience des Africains.

En outre, au cours de la période considérée, le projet a publié des documents de synthèse sur les Questions clés et les Notes d'informations sur l'intégration régionale, Vol.9.

Recherche et renforcement des capacités

Au cours de la période considérée, les études suivantes ont été menées et finalisées:

- Implications des Mesures non tarifaires et des Obstacles non tarifaires sur le commerce intra-COMESA ;
- Implications du Brexit sur le commerce du COMESA avec l'Union européenne et le Royaume-Uni ; et
- Évaluation des services de construction et d'ingénierie connexes dans la région COMESA.

Les études suivantes ont été commandées et se trouvaient à différents stades de mise en œuvre en décembre 2022:

- Étude sur le rôle des services sportifs, artistiques et culturels dans la croissance économique et le développement: le cas de certaines économies dans la région COMESA ;
- Analyse de la libre circulation des gens d'affaires et de l'intégration intra-régionale dans la région COMESA ; et
- Évaluation du commerce des services dans le cadre de la Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC.

Les notes politiques suivantes ont été préparées et publiées:

- Suivi de la résolution des obstacles non tarifaires par le biais du mécanisme tripartite en ligne des ONT dans les régions du COMESA et de la Tripartite ;
- La transposition, la conformité et l'application sont essentielles pour maintenir l'élan de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; et
- Rôle facilitateur des administrations des douanes dans la gestion des crises sanitaires mondiales dans la région COMESA.

Les activités de formation suivantes ont été menées:

- Formation du personnel du COMESA sur la modélisation d'équilibre général calculable par le Centre commun de recherche de la Commission européenne ;
- Formation à l'analyse des politiques commerciales de développement à l'aide de l'outil de simulation d'impact de la réforme tarifaire pour les États non-membres de la ZLE du COMESA, à savoir: la Somalie, l'Érythrée, Eswatini, la RDC et l'Éthiopie ; et
- Formation à l'analyse des politiques commerciales à l'aide du logiciel TradeSift pour les États membres du COMESA.

Programme de Master virtuel du COMESA en Intégration régionale

La Première vague d'étudiants de l'Université Kenyatta et de l'Université de Maurice s'est lancée dans la rédaction de mémoires dans le cadre de la réalisation partielle du Programme de Master. L'Université Kenyatta et l'Université de Maurice ont admis la 3^e vague d'étudiants au cours de la période considérée. Le traitement des candidatures est prévu pour 2023 suite à un retard dans la confirmation de la prolongation sans frais par l'OEACP.

En 2022, des missions de contrôle de la qualité du programme ont été entreprises à l'Université Kenyatta, au Kenya, et à l'Université de Maurice. Le Secrétariat a facilité un stage pour que 3 étudiants de l'Université Kenyatta participent au cours. D'autres universités ont exprimé leur intérêt à participer au programme, à savoir l'Université Makerere d'Ouganda, l'Université Cavendish et l'Université ZCAS, toutes deux de Zambie.

Initiative sur le petit commerce transfrontière (ICTF) - 11^e FED

L'ICTF est un programme de 15 millions d'euros financé par le 11^e FED visant à accroître les flux de petit commerce transfrontière formel dans la région COMESA/Tripartite, conduisant à une augmentation des recettes pour le gouvernement aux frontières ainsi qu'à une sécurité accrue et des revenus plus élevés pour les petits commerçants transfrontières. Le programme a été signé entre le COMESA et l'UE en mai 2018 pour s'étendre initialement jusqu'en mai 2022. L'UE a accordé une prolongation sans frais de 31 mois au programme qui devrait se terminer le 30 décembre 2024.

En 2022, les activités suivantes ont été entreprises dans le cadre de l'ICTF :

- i. La 3^e réunion du Comité directeur du projet s'est tenue les 8 et 9 août 2022 à Lusaka et a fourni des orientations politiques et stratégiques sur la mise en œuvre du programme ;
- ii. Une visite de la frontière de Kasumbalesa a été effectuée le 29 août 2022 avec l'UE et l'OIM pour interagir avec les parties prenantes et observer les activités du projet à la frontière. Il a été noté qu'il était nécessaire de construire

- la passerelle du côté zambien pour permettre la mise en œuvre du jeton électronique ;
- iii. Les études suivantes ont été achevées et validées par les États membres concernés et présentées à la 43^e réunion du Conseil des ministres tenue le 1^{er} décembre 2022. Les recommandations suivantes des études ont été adoptées par le Conseil :
- Explorer les options pour inclure certains services (en particulier le mode 4 - mouvement des personnes physiques) dans le Récos - Le Conseil a approuvé que des travaux supplémentaires étaient nécessaires et que les questions devaient être présentées au Comité Commerce des services ;
 - Un document technique sur les Listes communes bilatérales versus régionales pour le Régime commercial simplifié - Le Conseil a approuvé que pour le COMESA, les listes communes bilatérales actuelles pour le Récos sont compatibles avec le niveau d'intégration atteint et devraient être maintenues, tandis que les listes communes régionales peuvent être poursuivies à un niveau plus élevé d'intégration ;
 - L'adéquation du seuil actuel du Récos - Le Conseil a décidé de maintenir le seuil du Récos à 2 000 USD par envoi ;
 - La pérennité des Responsables des bureaux d'information commerciale (ResBIC) après l'expiration du PCTF - Le Conseil a adopté les 3 options proposées dans l'étude, à savoir : la prise en charge des BIC par les gouvernements ; les partenariats public-privé ; et la prise en charge des BIC par le secteur privé.
- iv. Soutien d'une réunion bilatérale sur le Récos entre l'Éthiopie et le Kenya en avril 2022 à Moyale (Kenya). La réunion a bien avancé dans la mise en œuvre du Récos. Les questions en suspens sur la fréquence des traversées d'un commerçant par mois ainsi que la nécessité d'équilibrer les importations et les exportations seraient résolues par les deux pays par la voie diplomatique ;
- v. Soutien d'une réunion bilatérale sur le Récos entre Djibouti et l'Éthiopie en avril 2022 à Semera (Éthiopie). La réunion a réalisé des progrès dans l'alignement du Protocole commercial frontalier Éthiopie-Djibouti sur le Récos. Les deux pays tiendront des réunions supplémentaires pour résoudre la question des produits supplémentaires que Djibouti a proposé d'ajouter à la liste ;
- vi. Renforcement des capacités des négociants en poisson et des autorités de réglementation SPS/OTC aux frontières sur l'autorégulation et les approches de réglementation fondées sur les risques, à Luangwa en juillet 2022. Les parties prenantes ont été formées à ces aspects en vue de la mise en œuvre du Laissez-passer vert ;
- vii. Tenue d'un atelier sur les modalités du Laissez-passer vert en novembre 2022 à Ndola (Zambie), au cours duquel les parties prenantes se sont mises d'accord sur le Projet de modalités du Laissez-passer vert, y compris sa structure de gouvernance, ses modalités et sa durabilité ;
- viii. Après avoir terminé les modules sur la facilitation du commerce et de la mobilité, le projet a entrepris avec succès une formation sur la facilitation du commerce et la mobilité humaine pour la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe ciblant les agents frontaliers ;
- ix. Les Associations des commerçants transfrontières (ACTF) de la République démocratique du Congo, de l'Éthiopie, du Kenya, du Malawi, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe ont tenu une réunion régionale en novembre 2022, à Livingstone, en vue de partager leurs expériences et de finaliser la constitution de l'organisation. La réunion a ensuite délibéré et approuvé la constitution et le plan stratégique ;
- x. Des formations de renforcement des capacités ont été organisées pour les ACTF du Zimbabwe en octobre 2022, à Bulawayo ; et
- xi. La Tanzanie a terminé les évaluations des offres pour les travaux de construction du marché frontalier de Majengo, Tunduma, et se prépare à entamer des négociations avec le soumissionnaire retenu car le prix de l'offre est supérieur au montant.

Bien que des progrès notables ont été enregistrés dans le cadre de l'ICTF, la réorganisation des activités pendant la période de prolongation sans frais et la réaffectation des fonds aux activités ont présenté certains défis entraînant des retards dans la mise en œuvre au cours de la période considérée. Des efforts ont cependant été faits par le programme pour s'assurer que les activités continuent d'être mises en œuvre conformément aux objectifs identifiés.

Programme de facilitation du commerce (PFC) - 11^e FED

En novembre 2018, le Secrétariat du COMESA et l'UE ont signé un Accord sur le Programme de facilitation du commerce (PFC) du COMESA, d'un montant de 48 millions d'euros, financé par le 11^e FED. Le PFC a pour objectif global de jouer un

rôle fondamental dans l'approfondissement de l'intégration régionale, l'amélioration de la croissance économique régionale inclusive et le renforcement de la compétitivité de la région COMESA. Ses objectifs spécifiques sont d'augmenter les flux commerciaux intrarégionaux de biens, les flux de personnes et de services en réduisant les coûts/retards des importations/exportations à des postes frontières spécifiques grâce à la réduction des ONT, la mise en œuvre de la ZLEN, l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, les améliorations de la Gestion coordonnée des frontières (GCF), la libéralisation du commerce des services et la libre circulation des personnes. Dans le cadre des accords de sous-délégation avec des États membres spécifiques, le PFC soutient la modernisation des postes frontières ciblés dans la région, notamment Chirundu (Zambie/Zimbabwe); Mwami/Mchinji (Zambie/Malawi); Nakonde/Tunduma (Zambie/Tanzanie); Moyale (Éthiopie/Kenya) et Galafi (Djibouti/Éthiopie).

Le PFC - 11^e FED comporte les 5 domaines de résultats suivants :

- Résultat 1: Amélioration du suivi et de la résolution des ONT ;
- Résultat 2: Amélioration de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ;
- Résultat 3: Renforcement de la Gestion coordonnée des frontières (GCF) et la facilitation du commerce et du transport ;
- Résultat 4: Amélioration des niveaux de mise en œuvre des Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et des Normes techniques harmonisées et fondées sur la science; et
- Résultat 5: Amélioration du commerce des services, de la libre circulation des personnes, des négociations commerciales et de la promotion des échanges.

En résumé, les activités suivantes, entre autres, ont été entreprises dans le cadre du PFC en 2022, dont certaines ont été mises en évidence dans le rapport.

- i. 10 États membres, à savoir le Burundi, les Comores, l'Égypte, la Zambie, le Zimbabwe, le Rwanda, les Seychelles, Madagascar, le Malawi et Maurice, ont notifié leurs CNS et Points focaux.
- ii. Un Forum régional sur les ONT a été convoqué en septembre 2022 et a passé en revue les ONT en suspens comme suit:
 - Total signalé parmi les États membres du COMESA = 183
 - Résolus = 171, (93,4%) sur le total intra COMESA
 - Non résolus = 12 (6,6%) - 5 ont plus de 12 mois
- iii. Le Burundi a été bénéficié d'un appui pour l'atelier de renforcement des capacités de 40 membres du CNFC sur les mesures de l'AFE de l'OMC en septembre 2022.
- iv. La stratégie nationale de mise en œuvre des OEA et le plan de mise en œuvre pour les Seychelles ont été finalisés et adoptés pour une utilisation nationale.
- v. Appui technique et financier pour Madagascar pour la mise en œuvre des mesures prioritaires de l'AFE de l'OMC couvrant l'élaboration de la stratégie nationale de facilitation des échanges, l'examen de la stratégie nationale de mise en œuvre du Guichet unique électronique (GUE) et d'autres activités dans le cadre de la Feuille de route nationale pour la facilitation du commerce ;
- vi. La Tanzanie a reçu un soutien pour convoquer une réunion du Comité national de facilitation du commerce afin de déterminer les dates définitives de mise en œuvre des Mesures de catégorie C de l'AFE de l'OMC à notifier à la CNUCED ;
- vii. Facilitation du GTT sur le renforcement des capacités qui a élaboré un Projet de stratégie de renforcement des capacités douanières et un Projet de stratégie de mobilisation des ressources. Un Document conceptuel sur la préparation de supports de formation en ligne sur les OEA, le GCF et les Règles d'origine du COMESA était en cours d'élaboration ;
- viii. Un Portail régional d'information sur le commerce (PRIC) du COMESA a été développé sur la base de portails au Burundi (français), au Kenya, au Rwanda et en Ouganda (anglais). Le PRIC intègre un Indice de facilitation du commerce qui permet une comparaison en temps réel des procédures commerciales (nombre d'étapes, coûts, durée) pour l'importation ou l'exportation des produits spécifiques dans les États membres ciblés. En outre, il intègre un Tarif douanier électronique pour le Rwanda qui est accessible dans le Portail national d'information sur le commerce (PNIC) du Rwanda ainsi que dans le PRIC du COMESA ;
- ix. Le Malawi a reçu un soutien pour l'installation et la configuration d'IDES et son interface avec Sydonia World pour permettre la mise en œuvre du RGTD ;
- x. L'étude de faisabilité sur le Système de gestion des corridors de commerce et de transport a été achevée et attend

- la validation par les États membres qui est prévue en 2023 ;
- xii. Interfaçage et intégration du système de COe avec les systèmes des États membres pour commencer la Phase 1 pour la Zambie, Eswatini, le Malawi et l'Éthiopie, et la Phase 2 pour les autres États membres ;
 - xiii. Assistance technique et soutien au renforcement des capacités des États membres pour la mise en œuvre des Règles d'origine, des ateliers étant prévus en Éthiopie et en Tunisie ;
 - xiiii. L'IPS-COM a été développé en tant que plateforme universelle pour l'échange d'outils de facilitation du commerce tels que le COe, les Garanties de transit, les Déclarations en douane, etc., ou l'échange de données entre les États membres. La plateforme peut être utilisée avec n'importe quel système douanier, le GUE ou tout système automatisé qui pourrait être développé au niveau national ou régional à l'avenir ;
 - xv. Animation de sessions de formation virtuelles sur les cours fonctionnels et techniques Sydonia World. Au total, 80 participants ont été formés, dont 71 des États membres et 9 personnel du Secrétariat ;
 - xvi. La Première réunion du Groupe de travail technique (GTT) sur le GUE a été organisée en 2022 pour valider les rapports d'études, le Projet de stratégie et de Plan d'action et le Projet de réglementation régionale. La 2e réunion du GTT sur le GUE devrait valider les Termes de référence et autres documents en suspens ; et
 - xvii. Des Projets de termes de référence pour la conception et le développement du GUE de la région ont été élaborés et sont en attente de validation par les États membres.

Le rapport ci-dessous donne un aperçu des progrès par frontière dans le cadre du PFC :

i. Poste frontière de Mwami/Mchinji entre le Malawi et la Zambie

Malawi

- Obtention des sceaux du Système électronique de suivi des marchandises (ECTS) achevée et contrat émis ;
- L'acquisition de mobilier de bureau et d'équipements TIC achevée et livraisons effectuées ;
- L'appel d'offres pour l'achat d'un portail intelligent, d'un mini-laboratoire pour le Ministère de la Santé et d'équipements SPS & OTC au stade de la passation des marchés ; et
- Signalétique installée.

Zambie

- L'acquisition de mobilier de bureau, d'équipements TIC (imprimantes, projecteurs, ordinateurs) pour Mwami achevée et livraison effectuée ;
- La signalétique installée ; et
- Des kits de test rapide ont été achetés et livrés.

ii. Poste frontière de Nakonde/Tunduma entre la Tanzanie et la Zambie

Tanzanie

- Les appels d'offres pour l'acquisition des travaux et fournitures sont au stade de passation des marchés. Cela couvre les portails intelligents, la vidéosurveillance, la centrale solaire, le hangar de vérification et le mini laboratoire pour SPS ; et
- Des ateliers sur les ONT, l'AFE, le genre organisés en mars 2022 et septembre 2022.

Zambie

- L'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises achevée en novembre 2021 et le rapport a été validé et officiellement publié en 2022 ;
- L'examen et la consolidation des SOP PFGU pour Nakonde achevés ;
- Le SOP pour la sécurité alimentaire préparées ;
- L'appel d'offres pour les kits de test rapide terminé et équipement en attente de livraison ;
- Le renforcement des capacités des Comités mixtes aux frontières (CMF) été entrepris et le CMF mis en œuvre

iii. Poste frontière de Moyale entre l'Éthiopie et le Kenya

Éthiopie

- L'acquisition de serveurs et de stockage pour le guichet unique éthiopien et la Commission douanière éthiopienne au stade de la publication. Nouvelle offre après l'expiration de la période de validité de l'offre ; et
- Une formation sur les règles d'origine, l'AFE de l'OMC et les ONT a été dispensée aux fonctionnaires des douanes, aux fonctionnaires et au secteur privé.

Kenya

- Le Kenya n'a pas encore signé son Accord de sous-délégation. Cependant, toutes les formalités ont été accomplies pour la signature de la convention par le Ministère de coordination. Les suites nécessaires ont été faites.

iv. Poste frontière de Galafi entre l'Éthiopie et Djibouti

Éthiopie

- Les documents d'appel d'offres pour la construction du bâtiment principal du PFGU à Galafi ont été préparés et finalisés pour publication ;
- Des ateliers de renforcement des capacités sur la mise en œuvre du RGTD organisés en 2022 ; et
- Le Système éthiopien de gestion des douanes configuré pour s'interfacer avec MIS-RGTD.

Djibouti

- Des missions RGTD menées à Djibouti pour configurer l'IDES RGTD avec Sydonia et sensibiliser les cautions et les douaniers. ; et
- Les appel d'offres pour l'acquisition de serveurs pour la douane djiboutienne en phase de publication

v. Poste frontière de Chirundu entre la Zambie et le Zimbabwe:

Zambie

- L'examen de la Loi n° 12 de 2018 sur la gestion des frontières et la facilitation des échanges a été mené en 2022 avec 35 participants des secteurs public et privé. Des modifications proposées ont été soumises au Ministère de la Justice pour examen.
- L'acquisition de mobiliers de bureau et d'équipements TIC (imprimantes, projets, ordinateurs) pour Chirundu est terminé et la livraison est terminée.
- Des kits de test rapide ont été procurés et livrés ;
- L'acquisition des serveurs Sydonia et des licences logicielles achevée et livrée ;
- Des ateliers médias pour les journalistes et rédacteurs en chef organisés du 21 au 24 février 2022 ;
- Le panneau d'affichage du projet installé au poste frontière ; et
- Le contrat de mise à niveau de Sydonia World avec la CNUCED est en cours de négociation.

Zimbabwe

- Les contrats d'approvisionnement en sceaux électroniques de l'ECTS ont été conclus
- Le contrat de licences pour SOCLASS a été conclu ;
- Le contrat avec la CNUCED pour la mise à niveau du Sydonia est en cours de finalisation ;
- L'appel d'offres pour l'acquisition d'équipements d'éclairage frontalier est en cours de finalisation ;
- Les appels d'offres pour l'acquisition d'équipements TIC, d'un pont-bascule, d'un scanner de bagages, d'équipements de laboratoire, de portes électroniques, de vidéosurveillance et d'unités de climatisation qui ont été clôturés en juin 2022 ont été infructueux. Les appels d'offres sont relancés.

Programme statistiques du COMESA

La Stratégie régionale du COMESA pour le développement des statistiques (SRDS 2021-2025) est une politique de niveau 2 qui répond aux besoins statistiques du PSMT 2021-2025 en fournissant des statistiques réactives aux politiques, opportunes et fiables. La SRDS 2021-2025 a 2 objectifs stratégiques fondamentaux, à savoir le renforcement des

statistiques qui soutiennent le PSMT 2021-2025 du COMESA et le renforcement des partenariats stratégiques.

Le rapport ci-dessous résume les réalisations de 2022 en réponse aux objectifs stratégiques de la SRDS 2021-2025:

Renforcement des statistiques à l'appui du PSMT du COMESA 2021-2025

Appui statistique au pilier Intégration du marché

i. Statistiques du commerce international de marchandises

Le logiciel EUROTRACE est le logiciel de compilation le plus utilisé pour les statistiques du commerce international de marchandises en Afrique. Le COMESA, en tant que centre régional, fournit une assistance technique aux États membres qui l'ont demandée et aux États partenaires d'autres CER. Un soutien technique pour le logiciel EUROTRACE a été fourni à la Zambie, au Malawi, à l'Éthiopie, au Soudan, aux Seychelles, au Zimbabwe, au Kenya, au Lesotho et au Burundi.

ii. Ci-après les principales réalisations dans le cadre des statistiques du PCTF:

- a) La collecte de données sur le PCTF a commencé à la frontière Moyale-Kenya en mars 2022 ;
- b) Un 3^e atelier de validation des données a été organisé pour la Zambie en 2022, validant toutes les données disponibles pour 2019, 2020 et 2021. Un Rapport de diffusion a été préparé au cours de l'atelier ;
- c) Une enquête de profilage des frontières a été menée aux 4 frontières cibles de la Zambie en avril 2022. L'enquête a facilité la collecte de données détaillées sur les environnements commerciaux aux frontières ; et
- d) La Zambie a organisé un atelier de diffusion des données en mai 2022 pour diffuser les résultats de l'enquête sur le PCTF.

iii. Statistiques sur la migration

Les statistiques sur la migration font partie intégrante de l'objectif stratégique d'intégration des marchés du COMESA. Le Secrétariat élabore une approche pour s'assurer que ses membres évoluent dans une direction progressivement similaire dans le développement des statistiques migratoires. En plus de son propre mandat en tant que Secrétariat, le COMESA en tire également un mandat en tant que l'une des communautés économiques régionales prévues pour jouer un rôle dans la transposition des Objectifs SHaSA 2. Des initiatives sur les statistiques de la migration sont mises en œuvre par le COMESA, à savoir le Programme de migration COMESA- CUA- Statistics Sweden et le Projet de gestion des migrations en Afrique australe (SAMM) financé par l'UE.

Programme COMESA-CUA-Statistics Sweden

Dans le cadre de ce programme, les activités suivantes ont été entreprises en 2022:

- a) La 3^e réunion annuelle d'examen du projet de coopération entre STATAFRIC (Institut de statistique de l'Union africaine), Statistics Sweden et SIDA a eu lieu en septembre 2022. L'objectif de la réunion était de discuter de la mise en œuvre du projet en 2021, en mettant l'accent sur les résultats obtenus, les défis, les opportunités et les risques, et de discuter des résultats de la revue à mi-parcours du projet menée en 2022 ;
- b) Une réunion en personne de 4 jours a été organisée en invitant des représentants des départements de la migration et des statistiques de tous les États membres du COMESA. La réunion s'est tenue en mars 2022 pour valider le Premier rapport du COMESA sur la migration internationale de la main-d'œuvre et faciliter les délibérations sur le contenu des futurs rapports, faire le bilan des données administratives utiles sur les stocks et les flux de migrants, créer un groupe de travail technique régional sur les données de la migration de la main-d'œuvre, harmoniser les indicateurs de migration de la main-d'œuvre dans la région et faciliter la contribution des États membres à la collecte de données continentales et régionales sur la migration ;
- c) La Première réunion régionale du GTT sur les statistiques des migrations, composée de représentants des États membres du COMESA, s'est tenue virtuellement en novembre 2022. Le GTT a adopté les Termes de référence du GTT, le Rapport du COMESA sur la statistique de la migration de la main-d'œuvre et les Indicateurs régionaux de données sur la migration de la main-d'œuvre ;
- d) Le Premier rapport du COMESA sur les statistiques des migrations a été finalisé et transmis au département

- de diffusion du BIT pour publication. Le rapport diffuse des séries chronologiques sur 10 ans au niveau des CER et des États membres ;
- e) Une assistance technique a été fournie au CAPMAS pour coordonner la participation de l'institution à la production des statistiques sur la migration en Égypte conformes aux normes internationales. L'assistance technique a été menée du 10 au 13 octobre 2022 au Caire (Égypte) et a réuni les institutions égyptiennes parties prenantes des migrations, les partenaires de développement et le COMESA ;
 - f) Une réunion de suivi a été organisée avec les États membres pour identifier les domaines d'assistance technique les plus prioritaires et pour éviter le chevauchement des activités avec celles des autres partenaires. Cela fait suite à un Appel à candidatures pour des demandes d'assistance technique des États membres du COMESA en matière de statistiques des migrations à la fin de l'année 2021 ;
 - g) La coordination a été améliorée au niveau régional entre les différentes agences et organisations nationales et internationales soutenant les statistiques des migrations grâce à la participation aux activités suivantes :
 - Atelier sur les définitions, les méthodologies et les normes sur les statistiques des migrations organisé en avril 2022, à Marrakech (Maroc). L'objectif de cet atelier était de discuter et de partager les définitions, les méthodologies, les sources de données et les normes utilisées par les États membres de l'UA et les CER conformément à la norme internationale sur la production de statistiques des migrations, afin d'harmoniser et de produire des données et des indicateurs de migration de qualité et opportuns pour une meilleure comparaison et diffusion aux niveaux national, régional et continental. Le COMESA a présenté les progrès des statistiques des migrations dans la région et les plans pour harmoniser les concepts et les définitions des statistiques des migrations dans la région ;
 - Le COMESA a participé à la 3^e Conférence scientifique sur la migration et le déplacement du 1^{er} au 3 novembre 2022 à Nairobi (Kenya). La conférence a réuni des chercheurs, institutions gouvernementales, décideurs politiques, organisations non gouvernementales et des partenaires de développement dans les domaines de la migration et du déplacement.

Projet de gestion des migrations en Afrique australe (SAMM)

Dans le cadre de ce programme, les activités suivantes ont été entreprises en 2022:

- a) Révision de la Stratégie du groupe de travail du COMESA et élaboration d'une Feuille de route sur la mise en œuvre des protocoles du COMESA et des décisions du Conseil sur la libre circulation des personnes en juin 2022, qui comprenaient des dispositions pour une base de données/dépôt régional sur les statistiques migratoires ;
- b) Établissement d'un dialogue sur la migration de la main d'œuvre au niveau des États membres qui a profité de l'occasion pour plaider en faveur de la mise en œuvre des instruments de migration qui sont déjà en vigueur par le COMESA, et de l'harmonisation régionale des statistiques sur la migration de la main-d'œuvre conformément aux normes statistiques convenues au niveau international ;
- c) Plaidoyer pour la signature et la ratification des instruments juridiques du COMESA sur la migration qui ne sont pas entrés en vigueur, et pour la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux tels que les conventions de l'OIT sur la protection des travailleurs migrants (C. 97 et C. 143), qui préconisent la collecte des statistiques normalisées et harmonisées sur la migration de la main-d'œuvre ; et
- d) Renforcement de la capacité du programme de migration du COMESA relevant de la Division des affaires juridiques et institutionnelles grâce à la mise à disposition d'un point focal sur la migration de la main-d'œuvre qui a contribué à la coordination efficace des projets et programmes de migration du COMESA, y compris les statistiques sur la migration, afin d'obtenir des résultats substantiels et l'optimisation des ressources pour des projets tels que le Projet de facilitation du commerce du COMESA (PFC) et l'Initiative sur le petit commerce transfrontière (ICTF).

iv. Programme de comparaison internationale (PCI)

Le PCI est une initiative mondiale gérée par la Banque mondiale sous les auspices de la Commission de statistique des Nations Unies. Le PCI s'appuie sur un partenariat avec des agences internationales, régionales, sous-régionales et nationales travaillant dans un cadre de gouvernance solide et suivant une méthodologie statistique établie. L'objectif principal du PCI est de produire des parités de pouvoir d'achat (PPA) et des indices des niveaux de prix (INP) comparables pour les

économies participantes. Les réalisations suivantes ont été accomplies au cours de la période sous revue :

- a) Les enquêtes PCI 2021/2022 ont été lancées en juillet 2022, auxquelles 36 pays éligibles du Fonds africain de développement (FAD) ont participé ; et
- b) La collecte de données pour les données sur les prix et les comptes nationaux a été achevée en décembre 2022.

v. Tableau de bord des statistiques de la dette et des finances à long terme

Dans le cadre du Programme de renforcement des capacités statistiques (RCS-V), le COMESA a coordonné le développement des statistiques de la dette dans les États membres ainsi que la mise à jour du tableau de bord des finances à long terme. Les activités entreprises en 2022 comprenaient la collecte de données sur les statistiques de la dette et la mise à jour du tableau de bord FLT. En outre, le COMESA a organisé un atelier régional sur le tableau de bord FLT.

vi. Statistiques sur la main-d'œuvre

Le COMESA coordonne actuellement le développement des capacités d'analyse des données sur la main-d'œuvre, ce qui comprenait un atelier régional sur le renforcement des capacités d'analyse des données sur la main-d'œuvre sur la base des directives de la BAD relatives à l'analyse des données sur la main-d'œuvre qui s'est tenu en 2022.

vii. Registres statistiques des entreprises

Dans le cadre du programme RCS-V, le COMESA coordonne le renforcement des capacités sur les directives de la BAD pour la création de registres statistiques des entreprises en Afrique. En 2022, un atelier régional a été organisé dont les contributions sont utilisées dans la révision des lignes directrices.

viii. Statistiques des comptes nationaux

Dans le cadre du programme RCS-V, le COMESA a coordonné l'assistance technique sur les comptes nationaux et le rebasage du PIB dans 4 pays membres du Fonds africain de développement.

Appui statistique au pilier Intégration productive

i. Statistiques sur les Investissements directs étrangers

Le Programme régional de compétitivité des entreprises et d'accès aux marchés (RECAMP) soutient les activités visant à renforcer la capacité des États membres à produire des statistiques clés sur les investissements (collecte de données, compilation et communication) dans les chaînes de valeur identifiées. Le COMESA et l'Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique orientale et australe (MEFMI) se sont associés pour organiser un atelier régional sur la compilation des statistiques sur les investissements directs étrangers. L'atelier a été organisé à Lusaka (Zambie), en décembre 2022, dans le but de fournir une formation pratique sur la compilation des statistiques sur les investissements directs à l'aide des états financiers des entreprises. Y ont pris part des participants des États membres du COMESA et du MEFMI issus des banques centrales et des Ministères des Finances.

ii. Statistiques sur la sécurité alimentaire

Depuis 2020, le Secrétariat du COMESA et son partenaire Statistics Norway (SSB), avec un financement de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), mettent en œuvre un Projet de statistiques sur la sécurité alimentaire dans les pays du COMESA. L'objectif global du projet est d'améliorer la situation de la sécurité alimentaire dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Le projet contribuera à la production de statistiques par le biais d'Enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages (HCES) qui seront utilisées pour une meilleure formulation des politiques et la mise en œuvre des projets concrets.

Le projet vise à renforcer les statistiques officielles sur l'accès et la consommation alimentaires des ménages. Actuellement, la plupart des Bureaux nationaux de statistique (BNS) sont confrontés à un problème de non-disponibilité des informations qui

pourraient être produites à partir des Enquêtes sur le budget des ménage (EBM) pour analyser la sécurité alimentaire et fournir des données pour l'analyse du système alimentaire. Lorsque ces informations sont disponibles, elles ne sont souvent pas produites de manière cohérente et opportune. Le projet vise à encourager la production régulière de ces statistiques par les systèmes statistiques nationaux selon des méthodes recommandées au niveau international et documentées de manière transparente. Les capacités des États membres du COMESA sont en cours de renforcement grâce à la réalisation d'analyses nationales et régionales pour les pays pilotes. Au niveau national, les BNS des États membres qui souhaitent entreprendre l'analyse reçoivent actuellement une formation et un encadrement du COMESA et de SSB. Jusqu'à présent, trois États membres se sont inscrits, à savoir le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe. Le projet peut accueillir jusqu'à 6 États membres.

Plusieurs repères ont été atteints par le projet en 2022, comme indiqué ci-dessous:

- a) Le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe qui se sont inscrits pour participer au projet ont été formés et encadrés sur la production des statistiques sur la sécurité alimentaire ;
- b) Des profils nationaux de sécurité alimentaire au moyen de fiches d'information pour les 3 pays ont été élaborés et constitueront un produit régulier de leurs enquêtes ;
- c) Un Projet de fiche d'information régionale pour les 3 pays a été élaboré ;
- d) La Zambie et le Malawi ont reçu un soutien pour les nouvelles enquêtes afin qu'ils puissent produire des statistiques sur la sécurité alimentaire ; et
- e) Un Projet de Lignes directrices pour le traitement des statistiques sur la sécurité alimentaire à partir des enquêtes sur les ménages et les dépenses a été élaboré et distribué aux parties prenantes.

iii. Statistiques sur l'économie bleue

Dans le cadre du programme ECOFISH, le COMESA a coordonné le développement des comptes satellites de la pêche de l'économie bleue dans les pays du programme. L'activité clé de la période considérée a été le développement du compte satellite des pêches du Kenya.

iv. Statistiques agricoles

Les principales réalisations enregistrées dans le domaine des statistiques agricoles pour la période considérée sont les suivants:

- a) Bilans alimentaires (BA) - Un Atelier régional de renforcement des capacités s'est tenu en octobre 2022 auquel 14 États membres du COMESA ont participé. Une assistance technique spécifique pour développer le BA a été fournie au Rwanda, au Burundi et à Madagascar ;
- b) Ensemble minimum de données de base - 12 États membres du COMESA ont communiqué des données de base minimales pour l'agriculture ;
- c) Statistiques sur les coûts de production agricoles (AgCOP): le Malawi a reçu une assistance technique pour la mise en œuvre des statistiques sur les coûts de production agricoles (AgCOP). On s'attend à ce que les conclusions d'AgCOP aident à la prise de décision fondée sur des données probantes en ce qui concerne la tarification des produits agricoles ; et
- d) Entretiens personnels assistés par ordinateur (CAPI) - Le Malawi a reçu une assistance technique sur CAPI par le biais d'AgCOP.

v. Statistiques sur l'environnement et le changement climatique

- a) Un Atelier régional a été organisé en novembre 2022, au cours duquel 15 États membres du COMESA ont été formés aux statistiques sur l'environnement et le changement climatique. Suite à l'atelier régional, des demandes d'assistance technique ont été reçues du Kenya, du Zimbabwe et du Burkina Faso (État membre du FAD) pour les aider à renforcer leurs statistiques sur l'environnement et le changement climatique ; et
- b) L'ensemble mondial des statistiques et des indicateurs sur le changement climatique est un cadre statistique complet, avec des statistiques, des indicateurs et des métadonnées, conçu pour aider les pays à préparer leurs propres ensembles de statistiques et d'indicateurs sur le changement climatique en fonction de leurs préoccupations, priorités et ressources individuelles. Compte tenu du faible taux de réponse des pays africains à la consultation mondiale sur le projet d'ensemble mondial des statistiques et des indicateurs

sur le changement climatique, le COMESA a réengagé un certain nombre de pays du FAD et a réussi à augmenter le taux de réponse à 33 pays du FAD d'ici la fin de 2022.

Appui statistique au pilier Intégration physique/Connectivité

Statistiques sur les infrastructures et l'énergie

Avec le soutien de la BAD, le COMESA, en tant qu'agence d'exécution du Programme de renforcement des capacités statistiques - Phase 5 (RCS-V), a lancé des enquêtes pour compiler des statistiques sur le transport, l'énergie, l'eau et les TIC dans 21 pays. Le rapport sur les enquêtes AIKP devrait être publié en 2023.

Appui statistique au pilier Genre et Intégration sociale

i. Statistiques sur le genre

- a) Une évaluation des statistiques sur le genre a été entreprise à Djibouti dans le but de les améliorer. Après l'évaluation, un Atelier national a été organisé à Djibouti suite à une demande de renforcement des capacités. L'atelier a réuni diverses parties prenantes, notamment des points focaux genre et des responsables techniques des ministères chargés du genre, de la femme et de la jeunesse, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de l'investissement, du transport, et des experts de l'autorité de l'énergie, des sciences et technologies et des finances. Outre le renforcement des capacités, l'Atelier national a été l'occasion de valider les questions soulevées lors de l'évaluation des statistiques sur le genre. En outre, les capacités ont été renforcées sur l'Ensemble minimal d'indicateurs de genre pour l'Afrique (MSGIA), en particulier en ce qui concerne l'appui à l'élaboration des politiques d'intégration régionale. L'Initiative MSGIA est intégrée dans le Programme Africain sur les Statistiques du Genre (PASG) et dans la Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA). Les indicateurs de genre du PSMT 2021-2025 du COMESA ont été utilisés comme critères pour la formation et l'évaluation des statistiques du genre. Grâce à cet appui, l'évaluation des statistiques du genre pour Djibouti a été achevée, les conclusions validées et les capacités renforcées sur les statistiques sur le genre qui soutiennent l'intégration régionale.
- b) Un Atelier régional sur les statistiques du genre a été organisé par le COMESA en collaboration avec ses partenaires, ONU Femmes, la CEA, la BAD à Nairobi (Kenya) sous le thème : « Les impératifs des statistiques du genre pour l'Afrique ». La conférence a interrogé les statistiques du genre à travers le prisme de l'Agenda 2063 - le plan directeur de l'Union africaine pour transformer l'Afrique en une puissance mondiale, les objectifs de développement durable qui soutiennent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et les orientations mondiales sur les données sur la violence à l'égard des femmes, entre autres.

ii. Système d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil (CRVS)

Le COMESA a entrepris des évaluations liées au CRVS en 2022, notamment une évaluation de la contribution du Programme régional pour l'Amélioration Accélérée de l'Enregistrement des Faits d'État Civil (APAI-CRVS) à l'amélioration des politiques et des systèmes CRVS et une évaluation de la numérisation du CRVS. Ces évaluations serviront de contribution à la 6^e Conférence des Ministres africains chargés de l'état civil qui se tiendra à Addis-Abeba en 2023.

Renforcement des partenariats stratégiques

Dans le cadre de la mobilisation des ressources et de la coopération internationale du COMESA, le programme statistique a participé à des discussions de partenariat et à des engagements avec la Banque islamique de développement et l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE).

Programme Gouvernance, Paix et Sécurité du COMESA

En 2022, le COMESA, par la mise en œuvre du Programme Gouvernance, Paix et Sécurité, a continué à contribuer à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité inclusives et de la gouvernance démocratique renforcée par la mise en

place de structures et mécanismes institutionnels nationaux et régionaux efficaces.

Les progrès accomplis au titre de l'objectif axé sur cycle de vie des conflits dans le cadre du Programme Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), centrés sur des systèmes d'alerte rapide efficaces, sont les suivants :

- i. Le COMESA a enregistré des progrès dans processus d'intégration de données dynamiques dans le modèle d'Évaluation de la vulnérabilité structurelle (EVS) du Système d'alerte rapide du COMESA (COMAlerte) afin d'améliorer la précision. En collaboration avec l'Union africaine (UA) et le Bureau des Nations unies des affaires humanitaires (OCHA), les indicateurs en matière de droits de l'homme du COMESA ont été intégrés au système COMAlerte à la suite d'un événement conjoint en avril 2022. En outre, le programme a continué à produire des rapports mensuels sur l'analyse dynamique des données et a continué à observer une forte adoption de la mise en œuvre de la prévention structurelle des conflits par les États membres.
- ii. D'autres pays ont mis en place des bureaux nationaux d'alerte rapide pour interagir avec le COMAlerte. Maurice (6-9 juillet 2022) et les Seychelles (3-6 octobre 2023) ont accueilli des ateliers multilatéraux nationaux des parties prenantes sur le COMAlerte au cours desquels des prévisions sur la vulnérabilité structurelle ont été présentées. Les experts issus d'au moins 6 des 8 secteurs concernés ont discuté des options d'intervention possibles.
- iii. Une masse critique d'experts dans les États membres a été développée pour soutenir la mise en œuvre des EVS de COMAlerte par le biais de 2 ateliers de formation des formateurs en vue d'améliorer la mise en œuvre et l'appropriation. Ces ateliers ont réuni 50 fonctionnaires des pays qui ont des Points focaux COMAlerte en avril 2022 et en octobre 2022. Le COMAlerte est conçu pour renforcer la résilience des États membres. Même les pays stables au niveau mondiale ont constaté l'importance de comprendre et de traiter les vulnérabilités structurelles pour renforcer la résilience.
- iv. Le COMESA a continué à soutenir ses États membres dans la lutte contre le terrorisme. En partenariat avec le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), des ateliers de formation ont été organisés à l'intention des centres nationaux de lutte contre le terrorisme (CNLT). La première formation pour les pays qui ont de l'expérience dans la lutte contre le terrorisme a eu lieu du 17 au 20 octobre 2022 et la 2^e formation pour les pays d'Afrique australe qui sont confrontés aux menaces du groupe terroriste relativement nouveau qui opère dans le nord du Mozambique a eu lieu du 24 au 27 octobre 2022. Ces activités ont été entreprises conformément à la décision des ministres des Affaires étrangères du COMESA d'établir un partenariat avec le CAERT pour soutenir ses États membres. Les événements ont été conçus pour renforcer la collaboration et le partage d'informations, ce qui est important dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Plus de 30 représentants des CNLT du Kenya, de la Libye, de la Somalie, de la Tunisie, de l'Éthiopie, de l'Ouganda, du Malawi, de la Zambie et du Zimbabwe ont participé aux formations.
- v. En ce qui concerne le renforcement des lois contre le blanchiment d'argent, le COMESA, en partenariat avec le Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABOA), a soutenu l'évaluation mutuelle du Kenya sur le blanchiment d'argent (BA) et le financement du terrorisme (FT) en juillet 2022 afin d'évaluer sa conformité aux normes du Groupe d'action financière (GAFI). Selon les besoins, le COMESA a mené des consultations avec des intervenants dans d'autres domaines de compétence pour identifier leurs besoins en capacités du 29 août au 3 septembre 2022 lors de la réunion technique du GABOA.
- vi. Le COMESA a soutenu le développement d'une Cellule de renseignement financier (CRF) opérationnelle au Burundi et son admission au sein du GABOA en facilitant les exercices de benchmarking à Maurice du 28 mars au 2 avril 2022 et en Ouganda du 25 au 29 avril 2022, conformément aux exigences du GABOA. Le COMESA a sensibilisé les CRF du Burundi et du Rwanda au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme respectivement en mai et septembre 2022.
- vii. Le COMESA a fait appel à des experts internationaux pour former les Organismes chargés de l'application de la loi (OAL) à travers 3 ateliers de formation régionaux sur les enquêtes financières et le recouvrement des avoirs ciblant 87 fonctionnaires des OAL de l'Éthiopie, de Maurice, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe (août 2022) ; d'Eswatini, de l'Ouganda, du Rwanda et du Zimbabwe (novembre 2022) ; et du Rwanda, de l'Ouganda, d'Eswatini

et des Seychelles (novembre-décembre 2022). En outre, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le COMESA a facilité la formation des juges du Malawi sur le recouvrement des avoirs en août 2022 ; les LEA du Zimbabwe sur les enquêtes financières et le recouvrement des avoirs en octobre 2022. Le soutien au renforcement des capacités répond à des demandes spécifiques formulées par les États membres respectifs et est donc adapté pour satisfaire à leurs besoins spécifiques.

- viii. Le COMESA a finalisé l'élaboration d'une stratégie de médiation à la suite de sa validation avec les experts gouvernementaux en novembre 2022 et sa diffusion auprès du Comité des Sages du COMESA.
- ix. En ce qui concerne les conflits liés aux changements climatiques, le COMESA a diffusé son manuel sur les conflits liés aux changements climatiques à Kitale, au Kenya, en décembre 2022, réunissant des communautés de Baringo, Trans-Nzoia, Elgeyo Marakwet, West Pokot et Turkana qui ont été touchées par des conflits liés aux changements climatiques. En outre, le COMESA a commandé une étude régionale sur le lien entre les changements climatiques et la paix et la sécurité en décembre 2022, qui sera menée dans 4 groupements du COMESA, à savoir les groupements du nord, du sud, des îles et des tropiques.
- x. En ce qui concerne la Reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), le COMESA a diffusé plusieurs outils qui ont été élaborés, y compris le manuel Récos et des stratégies telles que les normes minimales pour le traitement de petits commerçants transfrontières dans la ville de Kihiki dans le district de Kanungu, en Ouganda en février 2022. En outre, une sensibilisation au Récos et à la prévention des conflits a été menée à la frontière de Mokambo entre la République démocratique du Congo et la Zambie. Des ateliers de formation ciblant plus de 100 petits commerçants ont été organisés des 2 côtés de la frontière en juillet 2022. Une réunion consultative conjointe organisée par le COMESA a établi un Comité mixte au frontière entre la RDC et la Zambie en juillet 2022, y compris les modalités d'engagement.

Les réalisations en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité de la coopération guidée par le cadre APSA (y compris avec les OSC), sont notamment les suivantes :

- i. Pour que les États membres bénéficient au maximum de l'alerte rapide, le COMESA a donné la priorité à la collaboration et a organisé une réunion avec le système d'alerte rapide de l'EAC en août 2022 et a élaboré un Plan d'action pour le renforcement conjoint des capacités. En outre, la réunion a convenu de collaborer à la mise en place de Systèmes nationaux d'alerte rapide et a élaboré une Feuille de route pour l'établissement de Lignes directrices en vue d'un partage efficace d'informations.
- ii. L'effort du COMESA pour identifier des partenaires stratégiques a permis de mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de programmes dans 4 domaines d'activité pour un coût total de 472 890 USD. Le COMESA a fait appel à Save the Children, Corne de l'Afrique, ACCORD, AU-SARO et UA. La contribution financière du COMESA s'est élevée à 215 642 USD, soit environ 45 % du coût total.
- iii. Un Plan d'action a été élaboré pour collaborer avec les OSC en réponse aux instructions des Ministres des Affaires étrangères au Secrétariat. Ce plan a été mis en œuvre par le biais d'un symposium organisé en mai 2022, qui a permis d'identifier des domaines thématiques de collaboration et des rôles spécifiques. Le symposium a réuni 57 représentants d'OSC et de groupes de réflexion de Maurice, du Malawi, de l'Union des Comores, de l'Afrique du Sud, de la Zambie et du Zimbabwe.

Les réalisations pour rendre l'APSA plus inclusive pour les jeunes et les enfants sont les suivantes :

- i. Les réseaux de jeunes dans la région COMESA ont été habilités à jouer un rôle plus important dans l'initiative « Faire taire les armes » (STG). Le COMESA, l'UA et Save the Children ont organisé une Conférence interministérielle qui a rassemblé les ministres en charge du secteur de la jeunesse, les Conseils nationaux de la jeunesse, l'UA et les CER du 25 au 29 juillet 2022 pour les pays d'Afrique australe, à savoir le Malawi, Maurice, les Seychelles, Madagascar, la Zambie, le Zimbabwe et Eswatini. La conférence a permis à plus de 160 représentants de la jeunesse de dialoguer avec leurs ministres. Les jeunes ont élaboré et partagé une déclaration avec les ministres qui se sont engagés à soutenir les aspirations des jeunes. Certains pays ont commencé à élaborer des stratégies d'autonomisation des jeunes et des Plans d'action nationaux (PAN). En outre, le COMESA et le STG ont facilité un dialogue intergénérationnel permettant aux jeunes d'interagir avec les décideurs politiques, les parlementaires et

le Comité des Sages du COMESA autour de thèmes tels que le leadership et la gouvernance, la paix et la sécurité et les changements climatiques.

- ii. Le mentorat des jeunes a été réalisé grâce aux efforts soutenus du COMESA de travailler avec des stagiaires qui avaient été engagés en septembre et octobre 2021 et leurs contrats ont été prolongés jusqu'à la fin du premier trimestre de 2022. Le COMESA a également engagé un expert adjoint du groupe d'experts adjoints de l'UA. Les stagiaires ont depuis acquis une expérience pratique de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix dans le contexte d'une CER en interagissant avec les programmes de gouvernance, de paix et de sécurité du COMESA.
- iii. Le COMESA, avec ses principaux partenaires, Save the Children et le Réseau de la jeunesse de la Corne de l'Afrique, a commencé à mettre en place un centre unique pour les jeunes à Aleptong, dans le nord de l'Ouganda. Cela fait suite à une activité de formation organisée pour les Conseils nationaux de la jeunesse et le Comité consultatif des jeunes du COMESA (COMYAP) tenue en septembre 2022 pour soutenir les objectifs de l'initiative « Faire taire les armes » (STG). La nécessité de cette formation a été identifiée lors de la Première réunion interministérielle tenue en 2021. Une plateforme régionale de partage d'informations a été mise en place.
- iv. En ce qui concerne les droits, la protection et le bien-être des Enfants affectés par les conflits armés (CAAC) intégrés dans le Programme APSA, le COMESA, en collaboration avec plusieurs OSC régionales, a organisé un symposium sur les CAAC qui a réuni des gouvernements, des organisations régionales et des enfants du 27 octobre au 2 novembre 2022. L'objectif du symposium était d'encourager une protection plus solide des enfants dans les situations de conflits armés en mobilisant les engagements envers les CAAC et en diffusant les outils de l'UA et des CER sur les CAAC. Le symposium a réuni plus de 170 participants d'Éthiopie, du Kenya, du Soudan, du Rwanda, de l'Ouganda, de l'Érythrée, de la Somalie, de la Zambie, de l'Égypte, du Burundi, de la Libye et de Djibouti, ainsi que d'autres pays non-membres du COMESA.

Démocratie et gouvernance

Le COMESA, en collaboration avec l'UA, a déployé une mission conjointe d'observation à court terme au Kenya pour les élections générales d'août 2022. La mission était dirigée par S.E. Ernest Bai Koroma, ancien Président de la Sierra Leone et assisté par l'Ambassadeur Marie Pierre Lloyd, membre du Comité des Sages du COMESA des Seychelles. La mission comprenait plus de 90 observateurs qui ont visité 504 bureaux de vote dans 38 comtés. La mission s'est transformée en mission de diplomatie préventive après le scrutin et a été soutenue par le Groupe des Anciens de l'UA. Avant la mission d'observation, le COMESA a collaboré avec l'UA et l'EAC pour déployer une mission conjointe d'évaluation préélectorale de haut niveau en mai 2022, dirigée par le président du Groupe des Anciens de l'UA, S.E. Domitien Ndayizeye, ancien Président de la République du Burundi. La mission était soutenue par 3 membres du Comité des Sages du COMESA. Le COMESA a ensuite été invité par l'UA à participer à sa mission d'observation technique à long terme.

Bien que le programme ait rencontré un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre de ses activités, notamment l'insécurité dans certaines zones frontalières de la région des Grands Lacs, qui a rendu difficile l'organisation d'événements frontaliers dans les zones initialement identifiées, et la cohérence de la formation des formateurs sur COMAlerte, le succès du programme dans la reformulation des modalités de mise en œuvre a permis au COMESA de devenir la deuxième organisation la plus importante des 8 organisations de mise en œuvre de l'APSA, ce qui a conduit à une augmentation du financement. Le programme continuera à viser le renforcement des partenariats stratégiques afin de valoriser au maximum ses avantages pour les États membres et d'obtenir des financements.

Renforcer le développement de l'infrastructure économique

Énergie

i. Le Projet Fonds régional de financement des infrastructures (RIFF)

La convention de financement pour la mise en œuvre du projet RIFF a été signée entre le COMESA et la Banque mondiale le 3 août 2020. L'objectif du projet en matière de développement est d'étendre le financement à long terme aux entreprises privées dans des secteurs d'infrastructure sélectionnés en Afrique orientale et australe. Le projet RIFF comporte 2 composantes :

- La composante COMESA, d'un montant de 10 millions USD, qui vise à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités des États membres, en mettant l'accent sur le secteur privé ; et
- Le crédit de 415 millions USD à la Banque de commerce et de développement (TDB).

Dans le cadre de la composante COMESA, les réalisations au cours de la période sous considérée sont notamment les suivantes :

- (i) L'achèvement de l'Étude sur l'évaluation des besoins et du marché des énergies renouvelables hors réseau dans les régions COMESA et TDB. L'étude a été menée pour aider à établir une base sur laquelle les travaux futurs du projet RIFF pourraient être fondés. Les conclusions de l'étude sont les suivantes :
 - a) La nécessité de mettre en place des mesures d'assurance qualité solides pour établir la crédibilité des produits hors réseau sur le marché ; et
 - b) Les risques de change associés aux financements en devises fortes, les taux d'intérêt élevés des financements en monnaie locale, les faibles périodes de remboursement des financements en monnaie locale, le manque de projets bancables pour les investisseurs institutionnels et le manque de connaissance du secteur par les institutions financières.

Les conclusions du rapport étaient en phase avec d'autres rapports sur le sujet et avec les activités que le projet avait déjà lancées. Il a fourni plusieurs recommandations utiles dont la mise en œuvre sera envisagée tant dans le cadre du projet qu'au-delà de sa période d'exécution.

- (ii) Examen du Cadre de politique énergétique type du COMESA

En réponse à la Directive ministérielle de Nairobi de 2019, le COMESA a achevé l'examen et la mise à jour de la Politique énergétique type de 2008 afin de prendre en considération les nouvelles évolutions, notamment les changements climatiques, le commerce régional de l'énergie et l'e-mobilité. Un Atelier de consultation auquel ont été invitées les institutions compétentes des États membres s'est tenu à Kigali en septembre 2023, suivi d'un Atelier de validation organisé en décembre 2022 à Lusaka (Zambie). La politique énergétique type révisée sera présentée pour adoption lors de la Réunion ministérielle de mai 2023.

- (iii) Élaboration des Normes types du COMESA en matière d'énergie solaire

L'initiative d'élaborer des Normes types en matière d'énergie solaire a été prise pour répondre à la prolifération de produits de mauvaise qualité dans la région. Les Normes types seront utilisées comme un outil de promotion de la qualité et du commerce régional entre les États membres pour assurer l'interopérabilité des produits manufacturés. Le processus a débuté en avril 2022 et s'est achevé en décembre 2022. Les Normes types en matière d'énergie solaire seront présentées pour adoption lors de la Réunion ministérielle de mai 2023.

- (iv) Élaboration du Cadre type du tarif douanier commun du COMESA (MCCTF) pour les produits solaires.

Cette initiative vise à promouvoir une approche plus uniforme de la fixation des tarifs pour les produits solaires dans la région. Il s'agit de reconnaître la situation actuelle de forte variation des régimes de droits de douane dans la région, qui constitue un obstacle au commerce et à l'adoption de technologies renouvelables hors réseau. Le processus d'élaboration comprenait l'examen de divers régimes de droits de douane dans la région et la consultation des États membres. Le processus a débuté en avril 2022 et s'est achevé en décembre 2022. Un Atelier de consultation auquel ont été invitées les institutions compétentes des États membres s'est tenu à Kigali (Rwanda) en septembre 2023, suivi d'un Atelier de validation tenu à Lusaka (Zambie) en décembre 2022. Le Cadre sera présenté aux Ministres chargés des douanes pour adoption.

ii. **Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) - Projet de renforcement d'un marché régional de l'énergie durable (ESREM)**

Le marché de l'énergie de la région est confronté à plusieurs défis, malgré l'abondance de ses ressources énergétiques. Il dispose d'une infrastructure physique limitée pour exploiter ses ressources énergétiques et pour transférer l'énergie

électrique du point de production à la majorité des citoyens et des utilisateurs finaux de la région. À cet égard, le Projet de renforcement du marché de l'énergie durable (ESREM) dans la région de l'Afrique orientale, australe et Océan indien (AFOA-OI), financé par l'UE dans le cadre du Programme indicatif régional du 11^e Fonds européen de développement (FED) a été lancé pour résoudre certains des questions mentionnées ci-dessus. L'ARÉFOA a été identifiée pour occuper une position de leader et assurer la coordination globale de la mise en œuvre de ce projet de 7 millions d'euros dont la mise en œuvre a été achevée avec succès en décembre 2022, y compris la phase de clôture. L'objectif global du projet ESREM était de renforcer un marché régional de l'énergie durable dans la région AfOA-OI qui serait favorable à l'investissement et à la promotion du développement durable.

Il est important d'adopter un Cadre réglementaire et institutionnel harmonisé et sensible à la dimension genre pour renforcer un marché régional de l'énergie durable. À cet égard, le projet a mené 2 études approfondies pour identifier et recommander des mesures visant à harmoniser les cadres juridiques et réglementaires de l'électricité dans la région, en vue d'éliminer les obstacles à l'investissement dans les infrastructures.

La première étude portait sur le Cadre de supervision réglementaire du marché régional de l'énergie dans la région AfOA-OI. L'étude a constitué un Cadre réglementaire régional harmonisé (CRR) qui a été officiellement approuvé par le Conseil des ministres du COMESA et de la SADC. Le Cadre réglementaire régional est un ensemble de pratiques et de principes réglementaires recommandés qui sont complémentaires et qui, une fois pleinement mis en œuvre, devraient stimuler la réalisation de projets d'infrastructures électriques régionales, tant au niveau national qu'en termes d'interconnexion transfrontière.

Pour mettre en œuvre les recommandations du CRR, le projet a élaboré 30 instruments juridiques et réglementaires ciblant 3 domaines principaux identifiés comme étant essentiels à l'amélioration du marché de l'énergie de la région. Il s'agit de la mise en place et de la mise en œuvre opérationnelle des autorités de régulation nationales et régionales, de l'alignement des législations et réglementations nationales des États membres sur le CRR adopté, et de la mise en place d'un cadre juridique pour la connexion des deux groupements énergétiques de la région - le Groupement énergétique d'Afrique de l'Est (EAPP) et le Groupement énergétique de l'Afrique australe (SAPP).

La deuxième étude, la Stratégie et plan d'action pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEESAP), a été élaborée afin de mettre en place un cadre intégré pour le développement et l'utilisation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans l'ensemble de la région AfOA-OI. La stratégie a été adoptée par le Conseil des ministres du COMESA en novembre 2020. La REEESAP est considérée comme un instrument nécessaire qui devrait créer un environnement favorable à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables et les initiatives d'efficacité énergétique, garantissant ainsi l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.

Pour donner suite aux recommandations de la REEESAP, le projet a élaboré 11 lignes directrices et politiques de réglementation visant à rationaliser les incitations politiques et fiscales pour l'investissement dans les énergies renouvelables et les projets d'efficacité énergétique et couvrant plusieurs questions transversales clés qui assureront une transition juste, qui ont ensuite été adoptées par le Conseil des ministres du COMESA tenu en décembre 2022. Ces 11 rapports et lignes directrices sont énoncés ci-dessous :

- a) Orientations régionales pour l'intégration des énergies renouvelables dans la région Afrique orientale, australe et Océan indien (AFOA-OI) ;
- b) Ligne directrice sur les facilités de crédit pour soutenir les projets d'énergie renouvelable ;
- c) Lignes directrices pour l'approvisionnement en énergies renouvelables dans la région Afrique orientale, australe et Océan indien (AFOA-OI) ;
- d) Stratégie et Plan d'action pour l'intégration de la dimension genre dans les énergies renouvelables (ER) et l'efficacité énergétique (EE) dans la région AfOA-OI ;
- e) Cadre révisé de suivi et d'évaluation de la Stratégie et Plan d'action pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEESAP) et un outil de suivi en ligne de la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'action pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEESAP) dans la région AfOA-OI. ;
- f) Normes minimales de performance énergétique (NMPE) et Lignes directrices pour les ventilateurs électriques et les téléviseurs dans la région AfOA-OI.
- g) Outil de suivi en ligne pour la mise en œuvre des Normes minimales de performance énergétique (NMPE)

- et des Normes d'étiquetage dans la région AfOA-OI ;
- h) Lignes directrices régionales en matière de gestion de la demande pour la région AfOA-OI ;
 - i) Lignes directrices régionales sur la mesure et l'atténuation des pertes du système électrique ;
 - j) Politique et Lignes directrices relatives aux tarifs de base ; et
 - k) Lignes directrices relatives aux facilités de crédit pour les projets d'efficacité énergétique.

En plus des études et résultats soulignés ci-dessus, le projet ESREM a collaboré avec les parties prenantes régionales et nationales du secteur de l'énergie afin de renforcer leurs capacités à fournir et à appliquer des réglementations qui favorisent le développement de marchés énergétiques régionaux robustes. À cet égard, un total de 363 fonctionnaires des Communautés économiques régionales, des organes de régulation nationaux et régionaux, et des deux groupements énergétiques ont été exposés aux meilleures pratiques internationales et régionales sur la réglementation de l'énergie et les questions de commerce de l'énergie. En outre, des évaluations par les pairs de 7 Autorités nationales de régulation ont été réalisées au cours de la période de mise en œuvre du projet. D'après les observations des participants, ces évaluations ont non seulement contribué à renforcer leurs connaissances et leur expérience, mais elles les ont également mis en contact et leurs institutions, avec des pairs internationaux et régionaux avec lesquels il serait possible d'échanger des idées.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

La principale priorité pour la période sous revue a été la mise en œuvre d'activités dans le cadre du Programme Renforcement de la gouvernance et d'un environnement favorable dans le secteur des TIC (RGEF-TIC) dans la région AfOA-OI. Le COMESA et l'UE ont signé une Convention de contribution d'une valeur de 8 millions d'euros pour le RGEF-TIC dans la région AfOA-OI. Le RGEF-TIC est un programme de 4 ans qui vise à soutenir l'examen efficace et le développement de divers cadres politiques et réglementaires régionaux d'une manière harmonisée qui contribuera à renforcer la concurrence et à améliorer l'accès à des services TIC rentables et sécurisé.

Le programme RGEF-TIC est mis en œuvre par le COMESA en tant que CER chef de file, en collaboration avec les CER partenaires, à savoir la SADC, l'EAC, l'IGAD et la COI. Le programme devrait se dérouler de janvier 2021 à décembre 2024 avec l'objectif global d'approfondir l'intégration régionale et la croissance du secteur des TIC dans la région AfOA-OI. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- Élaboration coordonnée d'une politique des TIC au niveau régional par les secteurs public et privé ;
- Amélioration de l'environnement politique et réglementaire pour des marchés compétitifs et des TIC sensibles au genre ; et
- Amélioration de la connectivité des infrastructures et de l'accès aux TIC.

Les principaux bénéficiaires du programme RGEF-TIC sont les États membres de la région AfOA-OI, par l'intermédiaire de leurs ministères et régulateurs des TIC respectifs, étant donné qu'ils utilisent le programme pour soutenir le développement et la mise en œuvre de politiques et cadres réglementaires qui fourniront un environnement favorable au développement efficace du secteur des TIC. Les bénéficiaires comprennent également les associations régionales de régulateurs qui jouent un rôle important dans l'élaboration de lignes directrices et de réglementations et dans le processus d'harmonisation, à savoir l'Association des régulateurs des communications d'Afrique australe (CRASA), l'Organisation des communications de l'Afrique de l'Est (EACO) et l'Association des régulateurs de l'information et de la communication de l'Afrique orientale et australe (ARICEA).

Les réalisations dans la mise en œuvre du programme au cours de la période considérée sont notamment les suivantes :

- (i) Rapport sur la cartographie des parties prenantes et l'étude de référence

La Cartographie des parties prenantes et l'Étude de référence ont été finalisées et le rapport a été validé par des experts techniques des États membres lors d'un atelier de validation qui s'est tenu en septembre 2022 à Lilongwe (Malawi). L'objectif global de l'étude était de réaliser une cartographie complète des parties prenantes et d'établir des informations de base avant le programme. Cette étude de référence a fourni un bref aperçu illustratif de l'état du développement des TIC dans chacun des 29 États membres de la région AfOA-OI. Ce faisant, elle a fourni une indication de la base de référence pour chacun des indicateurs du programme et, sur la base des informations collectées, la base de référence du cadre logique

a été mise à jour. Le rapport d'étude contient une cartographie et une analyse des parties prenantes et une stratégie d'engagement des parties prenantes, évalue les capacités institutionnelles, les compétences et les lacunes, et identifie les besoins de renforcement institutionnel pour la réussite du programme. Le rapport d'étude comprend des plans, stratégies et mécanismes visant à obtenir une participation maximale des parties prenantes pour une mise en œuvre durable du programme.

(ii) Rapport d'étude sur le commerce électronique

L'Étude sur le commerce électronique a été finalisée et validée par des experts techniques des États membres lors d'un atelier de validation tenu en septembre 2022 à Lilongwe (Malawi). L'objectif global de l'étude était de procéder à un examen approfondi des cadres politiques et réglementaires sur le commerce électronique et des pratiques et processus politiques, réglementaires et administratifs connexes des États membres de la région AfOA-OI, d'identifier les goulets d'étranglement qui entravent l'adoption du commerce électronique dans la région et de proposer un programme de travail régional qui orientera et facilitera l'élaboration et l'adoption d'un cadre régional pour le commerce électronique. Le commerce électronique offre aux pays de la région AfOA-OI une bonne opportunité de développement économique, car il constitue la base de l'économie numérique et de la zone de libre-échange numérique. Il contribuera positivement au PIB, à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois dans la région.

L'analyse et les résultats de l'étude ont été basés sur les principaux piliers du développement du commerce électronique, à savoir la connectivité et l'infrastructure des TIC, la logistique et les facilités commerciales, les solutions de paiement, l'environnement commercial, le développement des compétences, le commerce régional et international, la fiscalité, l'état de préparation électronique et les droits de propriété intellectuelle, en plus du rapport sur l'état de préparation électronique. L'analyse et les résultats obtenus ont permis d'identifier les lacunes, les contraintes et les défis liés aux piliers du développement du commerce électronique. Il s'agit notamment de lacunes importantes dans l'espace numérique en termes d'infrastructures physiques, d'accessibilité, de prix abordables et de durabilité des services internet et de l'électricité. En outre, l'étude a identifié des lacunes dans les principaux cadres politiques et réglementaires, le transport et la logistique et l'environnement commercial et propose des recommandations pour combler ces lacunes afin de permettre le commerce électronique. Enfin, l'étude fournit un programme de travail pour le développement du commerce électronique dans la région.

(iii) Étude sur l'assistance technique aux Associations régionales de TIC (RICTA)

L'Étude sur l'assistance technique aux RICTA a été finalisée et validée par les experts des RICTA lors d'un atelier de validation qui s'est tenu en novembre 2022 à Kigali (Rwanda). L'objectif global était de mener une évaluation pour fournir une vue d'ensemble et une analyse de la capacité, des forces et des faiblesses des RICTA et d'identifier les principales lacunes et demandes en matière de capacité. Les actions de suivi comprennent l'élaboration de stratégies, de plans d'action et de modèles d'activité pour les RICTA. Les Associations régionales de TIC de la région AfOA-OI présentent divers aspects positifs, notamment des structures de gouvernance appropriées, des constitutions, des plans stratégiques, des comités de travail, des partenariats et une coopération avec les RICTA mères, entre autres. Les principales conclusions de cette étude comprennent la nécessité de renforcer les capacités dans la mise en œuvre opérationnelle des instruments juridiques qui ont établi certaines des RICTA, y compris dans leurs constitutions ; renforcer les capacités, examiner les modèles d'activité et améliorer les synergies entre eux.

Transport

- i. Appui pour le développement du secteur du transport aérien (SATSD) dans la région Afrique orientale, australe et Océan indien (8 millions d'euros)

Le COMESA et l'UE ont signé un Accord de subvention d'un montant de 8 millions d'euros pour la mise en œuvre du SATSD dans la région AfOA-OI. Le SATSD est un programme de 4 ans dont l'objectif est de soutenir la mise en œuvre opérationnelle du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) ; renforcer la capacité réglementaire et institutionnelle des institutions de l'aviation civile ; et améliorer l'efficacité de la navigation aérienne dans la région AfOA-OI. Le programme devrait contribuer au développement du secteur du transport aérien dans la région AfOA-OI.

Les principaux bénéficiaires du SATSD sont les États membres de la région AfOA-OI grâce à l'amélioration des services de

transport aérien, ce qui contribuera à augmenter l'emploi en raison de la demande accrue de services de transport aérien, à avoir un impact positif sur les industries en aval du secteur de l'aviation et les secteurs du tourisme, de l'industrie et du commerce, contribuant ainsi à la croissance du PIB. L'immensité du continent et ses nombreuses obstacles physiques, associées aux limitations des infrastructures de transport terrestre, feront du transport aérien le mode de transport privilégié. Les réformes institutionnelles soutenues par le programme aboutiront à des institutions efficaces et responsables qui seront en mesure de soutenir une croissance soutenue du secteur. Les réalisations suivantes ont été signalées en 2022 :

- a) Un atelier de formation et de familiarisation avec les médias a été organisé à l'intention des journalistes de la région AfOA-OI afin de les sensibiliser aux résultats et aux activités du programme. L'atelier, accueilli par les Seychelles, a rassemblé des journalistes et experts techniques sectoriels des régions COMESA, SADC et COI ;
- b) Du matériel de promotion destiné à améliorer la communication et la visibilité du programme a été acquis au cours de la période sous revue ;
- c) Les lois, règles, réglementations et politiques nationales ont été révisées afin de les rendre conformes aux dispositions de la Déclaration de Yamoussoukro (DY). Le rapport final a fourni des recommandations et des directives aux États membres, notamment des recommandations politiques de haut niveau et la marche à suivre pour aborder les points suivants : réforme législative pour la DY, identification des mécanismes de financement, stratégies pour garantir les besoins en capacités humaines, alignement des accords bilatéraux sur les services aériens (BASA), collaboration structurée dans la coopération entre compagnies aériennes, volonté politique dans l'harmonisation/l'unification des lois et des tarifs, révision de la disposition initiale de transition de la DY, consultation avec les comités nationaux de mise en œuvre de la DY et mise au point de l'indice de conformité avec la DY ;
- d) Un projet type de BASA a été élaboré et révisé afin de garantir la conformité avec les dispositions de la DY ;
- e) Une étude de référence a été réalisée pour évaluer la situation actuelle du transport aérien dans la région. Les recommandations de l'étude comprennent la nécessité pour la plupart des États membres d'améliorer la sécurité, éliminer le protectionnisme et donner la priorité au secteur de l'aviation dans le cadre de la mise en œuvre du MUTAA ; le renforcement des capacités pour combler le déficit de compétences ; le rôle crucial de la mise en œuvre des politiques pour une transformation efficace de l'industrie du transport aérien sous l'égide des CER et de la gestion de la sécurité par une normalisation généralisée des exigences en matière de sécurité ;
- f) Une analyse des besoins en formation pour la région a été réalisée et a identifié le financement et l'adaptation aux méthodologies d'apprentissage comme des défis à relever pour garantir la disponibilité de personnel qualifié au sein de l'industrie aéronautique. Le rapport recommande une formation dans les domaines suivants pour faciliter la libéralisation du secteur du transport aérien dans la région : sécurité aérienne, renforcement des capacités des institutions régionales de formation et supervision de la sécurité ;
- g) Un soutien à la mise en œuvre des SARP et PANS de l'OACI a été apporté à la République démocratique du Congo par le biais d'un atelier national de renforcement des capacités ; et
- h) Les travaux ont commencé en vue du développement d'un cadre institutionnel régional sur le déploiement de systèmes CNS/ATM interopérables dans la région AfOA-OI.
 - ii. Faciliter une étude de faisabilité sur l'établissement d'une ligne maritime pour le COMESA/les États insulaires - L'objectif principal de l'étude de faisabilité sur l'établissement d'une ligne maritime pour les États insulaires du COMESA était d'identifier les exigences juridiques, les coûts, les volumes de trafic/le cas commercial, les investissements et les exigences opérationnelles, l'infrastructure et l'équipement requis pour l'établissement de la ligne maritime et de formuler des recommandations sur les segments de marché pour la prestation de services. L'étude a été achevée en 2022 et un projet de rapport final a été soumis. Les États insulaires concernés sont Madagascar, Maurice, les Seychelles et l'Union des Comores.
 - iii. Établissement d'une ligne de navigation entre le lac Victoria et la mer Méditerranée (VICMED)

Les pays riverains couverts par le projet sont le Burundi, l'Éthiopie, l'Égypte, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan et la Tanzanie. Le projet a pour objectif d'établir une route de navigation le long du fleuve Nil, du lac Victoria à la mer Méditerranée, en vue de réduire les coûts de transport pour le commerce, de promouvoir l'intégration et la cohésion socio-économiques, de mettre en place un système de transport multimodal intégré et durable, de soutenir la durabilité environnementale, d'améliorer le commerce et le tourisme et de réduire la pauvreté dans les pays couverts par le projet.

Les avantages attendus du projet sont notamment un mode de transport relativement moins cher et respectueux de l'environnement, un itinéraire de transport plus court et direct entre l'Europe occidentale et l'Afrique orientale et centrale via le Nil, la création d'emplois, l'approfondissement de l'intégration régionale, le transfert de connaissances et la réduction de la pauvreté.

Au cours de la période considérée la Banque africaine de développement (BAD) a apporté un soutien financier aux activités du projet pour un montant de 2 millions USD.

iv. Initiatives tripartites : Harmonisation des politiques et réglementations en matière de transport routier dans le cadre du Programme tripartite de facilitation du transport et du transit (PTFTT)

L'objectif stratégique général du PTFTT est de faciliter le développement d'un marché régional du transport routier plus compétitif, intégré et libéralisé dans la région de l'Afrique orientale et australe (AfoA). Le PTFTT, qui couvre les régions COMESA, EAC et SADC et qui est financé par l'UE dans le cadre du 11^e FED pour un montant total de 18 millions d'euros, est ancré sur l'un des piliers infrastructurels clés, à savoir l'harmonisation des politiques et réglementations.

Le programme comporte 4 domaines de résultats clés ci-après :

- Mise en œuvre de la Stratégie de gestion de la charge des véhicules de la région AfoA ;
- Mise en œuvre des Réglementations et normes harmonisées pour les véhicules de la région AfoA ;
- Mise en œuvre des Conditions préalables à la mise en place d'un Système de registres des transports et de plateformes d'information de la région AfoA (TRIPS) ; et
- Amélioration de l'efficacité des corridors de transport régionaux.

Le PTFTT prévoit la création d'une législation, de normes, de systèmes et d'installations pour la formation des conducteurs, le contrôle des conducteurs et des véhicules et le pesage des véhicules (y compris l'autorisation des véhicules pour le transport routier transfrontière) dans le cadre de deux accords multilatéraux d'ancrage, à savoir l'Accord sur la gestion de la charge des véhicules (VLMA) et l'Accord multilatéral sur le transport routier transfrontière (MCBRTA).

Les activités suivantes ont été entreprises en ce qui concerne les activités relatives au PTFTT au niveau du groupe COMESA et dans les États membres individuels en ce qui concerne l'élaboration du Cadre juridique pour le transport routier ainsi que l'adoption des normes et systèmes par l'ORAN, y compris le système de suivi des véhicules le long des corridors (SVC).

a) Djibouti

- Le Document sur l'adaptation de la Loi type et de la réglementation relatives à la gestion de la charge des véhicules soumis à Djibouti.

b) République démocratique du Congo

- Élaboration d'un Projet de loi sur le transport de marchandises dangereuses intégrant la Loi type qui a depuis été soumis au Parlement pour promulgation. Cette loi améliorera notamment la sécurité du transport de l'uranium et la mise en place d'un système de suivi des véhicules ;
- L'appel d'offres pour le nouveau DL a intégré les exigences techniques tripartites, y compris les spécifications ISO/IEC 180/133. Le permis de conduire sera informatisé et pourra être obtenu dans les zones reculées grâce à des équipes mobiles et à la police de la circulation, avec la possibilité d'obtenir le permis par voie électronique ou dans un délai de 3 jours ; et
- Toutes les normes adoptées dans le cadre de la SADCSTAN qui sont désormais des normes ORAN ont été adoptées.

- c) Éthiopie
- Un Projet de loi sur la charge à l'essieu des véhicules, basé sur la Loi type, a été présenté au Parlement ; et
 - Un appel d'offres a été lancé pour un permis de conduire uniforme pour l'ensemble du pays sur la base de spécifications techniques dans le cadre du PTFTT.
- d) Malawi
- Les postes de pesée suivants sont en cours de construction et ont été incorporés dans le NIAP :
- **Bwengu** – Le processus d'acquisition de services de conseil est en cours, après quoi la conception du poste de pesée et les travaux de génie civil suivront au cours de l'exercice financier 2022/23.
 - **Dedza** – Le démarrage du projet a été retardé en raison de la construction d'un poste de péage routier adjacent au site, afin de suivre le processus entrepris pour Bwengu.
 - **Nkhotakota** – Le bloc de bureaux est achevé à 60 %, la route d'accès est en cours d'achèvement, la bascule à étages a été installée et attend d'être raccordée, 13 logements pour le personnel sont terminés.
- e) Soudan
- Le Comité directeur est entièrement constitué et prêt à commencer l'adaptation des lois types pour le Soudan.
- f) Zambie
- Un rapport a été soumis à la Zambie examinant son Plan de localisation de son poste de pesée intérieur et son alignement sur le plan de localisation du pont-basculé régional pour observations avant validation par l'Agence de développement routier et le PTFTT.

v. Amélioration des performances des corridors

- a. Projet de Poste frontière à guichet unique (PFGU) de Kasumbalesa

La mise en œuvre du projet favorisera la fluidité des échanges commerciaux et la circulation des personnes via le poste frontière de Kasumbalesa entre la RDC et la Zambie grâce à la réduction des retards et de la congestion, à l'amélioration de l'utilisation des ressources, à l'amélioration de la coordination et du flux d'informations entre les Organes de contrôle aux frontières, à la réduction du risque de vol de marchandises et de l'exposition aux risques sanitaires pour les conducteurs, avec pour effet global la réduction du coût des activités commerciales. Le cadre juridique et institutionnel du PFGU proposé à Kasumbalesa en 2020 est en cours d'examen législatif et d'approbation par la République démocratique du Congo.

- b. Mise en place d'Institutions de gestion des corridors

La création d'Institutions de gestion du corridor (IGC) vise à améliorer la gestion du trafic international et à soutenir l'intégration régionale par l'harmonisation des procédures opérationnelles, des politiques, des compétences, des infrastructures et des équipements entre les États des corridors. L'accent a été mis sur la mise en place des IGC sur les corridors de Djibouti et de Port-Soudan. Bien qu'aucun progrès n'ait été enregistré dans la finalisation des accords au cours de la période sous revue, les États membres concernés restent engagés dans la mise en place des 2 corridors.

Pour continuer à contribuer au renforcement du développement de l'infrastructure économique dans la région au cours des prochaines périodes de mise en œuvre, il faudra améliorer la coordination inter-CER pour les programmes impliquant d'autres CER, tels que ceux au niveau tripartite. Pour relever le défi lié à l'absence de données des États membres, lesquelles sont essentielles pour l'identification des lacunes et des besoins nécessaires à l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires, il est nécessaire d'établir et de maintenir des bases de données pour faciliter les études futures qui déterminent des actions et programmes de suivi éclairés.

Programme Industrie et Agriculture du COMESA

Programme agricole du COMESA

Dans le but de stimuler une croissance agricole inclusive et une transformation durable, le Programme agricole du COMESA

en 2022 s'est concentré sur l'avancement de la mise en œuvre des engagements de Malabo sur le PDDAA pour stimuler la productivité et la production agricoles dans la région afin d'améliorer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et la facilitation des examens sectoriels de la mise en œuvre des plans et programmes stratégiques en matière d'agriculture, d'environnement et de ressources naturelles afin d'informer et de fournir des orientations stratégiques. En outre, le programme a contribué au renforcement des systèmes de données agroalimentaires dans la région pour améliorer l'accès au marché agricole et le commerce de certains produits de base dans la région et a mis au point des cadres/instruments stratégiques régionaux du COMESA en vue d'améliorer la gestion post-récolte, l'accès au marché agroalimentaire et le commerce, et pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région.

Les réalisations de l'année sous revue sont les suivantes :

- i. La 8^e réunion sectorielle conjointe des Ministres de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement des États membres du COMESA s'est tenue le 24 novembre 2022. Au cours de la réunion, les ministres ont examiné et approuvé les cadres/instruments et programmes stratégiques régionaux élaborés et mis en œuvre pour stimuler la production et la productivité agricoles, réduire les pertes après récolte et améliorer l'accès aux marchés et le commerce de denrées et produits agricoles sûrs et de haute qualité, ainsi que la sécurité alimentaire régionale. La réunion s'est par ailleurs engagée à soutenir les efforts régionaux visant à renforcer les données et les systèmes d'information agroalimentaires régionaux, en particulier l'initiative Bilan alimentaire régional numérique du COMESA (RFBS) mise en œuvre par le Secrétariat du COMESA en collaboration avec l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) et une série de partenaires analytiques et technologiques. La réunion a par ailleurs examiné et salué les initiatives mises en œuvre par le Secrétariat pour améliorer l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques et renforcer la résilience aux chocs dans la région.
- ii. Élaboration de Lignes directrices régionales sur la mise en place, les opérations et la gestion du Systèmes de récépissés d'entrepôt pour les produits agricoles. Les Lignes directrices ont été adoptées par la 8^e réunion sectorielle conjointe sur l'Agriculture, l'Environnement et les Ressources naturelles. Un système de récépissés d'entrepôt bien structuré et bien géré a le potentiel de générer de multiples avantages pour les acteurs de la chaîne de valeur agricole, notamment en permettant aux détenteurs d'accéder aux prêts des institutions financières, en fournissant un système d'assurance qualité et de certification, en améliorant l'accès à des installations de stockage des cultures appropriées, en réduisant les pertes après récolte et en renforçant la sécurité alimentaire. Cet effort améliorera donc la gestion post-récolte des produits agricoles et l'accès au marché agroalimentaire ainsi que le commerce agroalimentaire dans la région COMESA.
- iii. Le COMESA, en collaboration avec l'AGRA et divers partenaires, a développé et officiellement lancé une plateforme numérique de bilan alimentaire régional en septembre 2022. La plateforme RFBS s'appuie sur la technologie numérique pour fournir des prévisions pour des produits alimentaires sélectionnés en Afrique orientale et australe. Cette initiative est financée par des partenaires de développement tels que la Fondation Rockefeller, le Foreign Commonwealth and Development Office (FCDO) du Royaume-Uni, la Fondation Bill & Melinda Gates et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). L'initiative est initialement mise à l'essai dans 6 pays, à savoir la Zambie, le Malawi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie, avec l'ambition d'en faire une intervention à l'échelle de la région COMESA afin de contribuer au renforcement des systèmes de données agroalimentaires pour des décisions éclairées en matière de politique, d'investissement et de commerce, et pour la réponse aux situations d'urgence en matière d'alimentation et de moyens de subsistance dans la région.
- iv. Lancement de la formulation des Lignes directrices régionales du COMESA pour la création et la gestion des réserves alimentaires stratégiques. Un Projet de lignes directrices a été formulé et fait l'objet d'une élaboration plus poussée en consultation avec les États membres. Les réserves stratégiques de céréales alimentaires peuvent jouer un rôle crucial pour répondre aux crises alimentaires, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et stabiliser les prix des céréales alimentaires sur les marchés à différents niveaux, en particulier face à des chocs tels que la COVID-19 et les chocs induits par le climat. Une fois adoptées, les Lignes directrices renforceront l'efficacité de la préparation et de réaction aux catastrophes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région.
- v. Faire progresser la mise en œuvre des engagements de Malabo sur le PDDAA en faveur d'une croissance et d'une transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance. En collaboration avec l'AUDA-NEPAD/Initiative pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en

- Afrique (IFNA) et d'autres CER, le Secrétariat a organisé la 2^e réunion de partage d'expérience des partenaires de l'IFNA avec les États membres, au cours de laquelle les participants ont partagé les progrès, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la programmation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin de soutenir la réalisation des indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la déclaration de Malabo.
- vi. Des Notes d'orientation ont été élaborées sur la base du rapport du 3^e examen biennal (EB) du PDDAA et des deux rapports précédents. Ces notes résument la performance de la région COMESA dans la poursuite des engagements de la Déclaration de Malabo sur le PDDAA, analysent les défis rencontrés et les leçons apprises et passent en revue les changements récents dans les politiques et les programmes pour accélérer la croissance et la transformation de l'agriculture dans la région. Si de nombreux pays de la région ont réalisé des progrès en termes de productivité et de production agricoles, un seul est en passe d'atteindre les objectifs fixés par la Déclaration de Malabo d'ici à 2025. Les Notes d'information ont formulé des recommandations politiques clés, notamment : renforcer le soutien aux petits exploitants agricoles pour qu'ils aient un meilleur accès aux technologies afin de stimuler la productivité et la production, et réorienter les investissements dans l'innovation, la recherche et le développement pour générer des technologies et des pratiques de gestion afin de conduire une transformation agricole durable. Les recommandations ont été discutées et adoptées par les ministres afin d'améliorer la mise en œuvre et la réalisation des engagements de Malabo sur le PDDAA dans la région.
 - vii. Collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO-RAF) et la Commission de l'Union africaine (CUA)-SAFGRAD pour formuler la Stratégie régionale du COMESA en matière de développement de l'irrigation et de gestion de l'eau dans l'agriculture. Une stratégie régionale complète servira de schéma directeur régional pour guider la conception, la mise en œuvre, le financement et la gouvernance des projets de développement de l'irrigation et de la gestion de l'eau dans l'agriculture au sein de la région. Un Projet de stratégie a été formulé et des consultations sont en cours avec les États membres pour s'assurer que la stratégie finale intègre les conditions socio-économiques et les spécificités agro-climatiques de différents pays de la région COMESA, nécessaires pour soutenir l'agriculture d'irrigation.

Pour aller de l'avant, en collaboration avec les divers partenaires de développement, ce qui présente l'avantage potentiel d'étendre les programmes régionaux et la portée, le programme agricole du COMESA continuera d'aider les États membres à mieux comprendre la situation actuelle et prévue de la sécurité alimentaire de leurs nations, en particulier dans l'environnement dynamique actuel qui est occasionné par des facteurs socio-économiques, géopolitiques et les changements climatiques. La mise en œuvre du programme devra donc être conçue de manière à répondre aux attentes et aux besoins des États membres.

Développement de l'élevage et de la pêche au sein de la région COMESA

Le Programme d'élevage et de pêche du COMESA vise à contribuer à l'augmentation de la production et de la productivité de l'élevage et de la pêche grâce à l'utilisation des technologies, à l'amélioration de l'élevage, de la santé, de la résilience aux chocs et de l'accès aux marchés et à l'accroissement de valeur ajoutée.

Les réalisations du Programme de pêche en 2022 sont les suivantes :

Programme ECOFISH

Les réalisations du Programme Contribution des pêcheries durables à l'économie bleue de la région Afrique orientale & australe et Océan Indien (AFOA-OI) sont les suivantes :

- i. Le Compte satellite des pêches pour la région Afrique orientale, australe et Océan indien a été développé et validé en février 2022 en plus du manuel et du tableau de bord macroéconomique régional. L'Institut kenyan de recherche sur la pêche et l'aquaculture a accepté de piloter le compte satellite de la pêche mis au point et utilise le système pour la collecte de données sur la pêche et l'utilisation des informations pour le développement du secteur. Une formation a été dispensée à l'État membre sur la collecte de données appropriées sur la pêche et l'aquaculture ;
- ii. Une réunion du Comité directeur s'est tenue en mars 2022 et a permis d'identifier et de convenir des activités régionales et nationales à mettre en œuvre ; et

- iii. Une formation sur la communication et le plaidoyer sur l'importance de la pêche et de l'aquaculture a été organisée en mai 2022.

La mise en œuvre des activités pilotes dans chaque État membre a été rapportée comme suit :

i. **Programme ECOFISH Kenya - Projet KECOFISH**

- 7 Unités de gestion des plages ont été formées à la collecte mobile de données sur la pêche à l'aide d'équipements mobiles de collecte de données sur la pêche (téléphones portables, planche de mesure, mètre ruban, imperméable, lampe de poche, balance et articles de papeterie) dans les comtés de Lamu et de Kwale ;
- 24 Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC), comptant 476 membres, ont été sélectionnées ; et
- 15 Unités de gestion des plages ont été évaluées à l'aide de l'outil d'évaluation des capacités des OSC du WWF.

ii. **Programme ECOFISH Maurice - Le projet ECOFISH-PNUD**

- 2 ensembles de dispositifs de concentration de poissons à bouée unique (DCP) ont été reçus et déployés en mer et l'acquisition de dispositifs additionnels est en cours afin d'améliorer l'efficacité de la pêche ; et
- 196 pêcheurs ont été sensibilisés aux meilleures pratiques de pêche et du matériel de formation pour la localisation des DCP à l'aide de signaux GPS a été développé dans le cadre du projet et remis aux partenaires de mise en œuvre.

iii. **Programme ECOFISH Madagascar** - Le projet contribue à l'effort de conservation des espèces et des habitats menacés par la sensibilisation et le renforcement des capacités à tous les niveaux de la communauté.

- 223 pêcheurs ont participé à la réunion de consultation sur la pêche artisanale durable à Ampasindava, Anjiamaloto, Sarimbatavo et Amboaboaka ;
- 24 collecteurs de données d'Ambolobozokely et d'Irodo ont été formés à la collecte de données sur les prises ;
- 17 activités de sensibilisation des jeunes à la pêche et à la gestion marine ont été organisées ;
- Renforcement des capacités et des connaissances de 641 écogardes juniors en matière de biodiversité marine et de surveillance de l'habitat ;
- 7 communautés et 221 écogardes juniors ont été touchés par la campagne de sensibilisation des communautés sur la biodiversité, les lois sur la pêche et les tortues de mer. Plus de 1200 étudiants et 130 écogardes juniors ont participé aux journées internationales de sensibilisation, y compris la Journée mondiale de l'environnement, la Journée mondiale des tortues de mer et les Journées mondiales de l'océan ; et
- Distribution de 120 copies de nouveaux livres d'histoires de C3 sur les habitats marins (mangrove, herbes marines et récifs coralliens) et des T-shirts ECOFISH pour le nouveau Club des Ecogardes Juniors à Ambolobozobe.

iv. **Programme ECOFISH Zambie** : Par l'intermédiaire d'Action Aid Zambia et avec l'aide de NNF dans le cadre du Projet de renforcement des pêcheries communautaires dans la zone de KAZA, plusieurs zones ont été protégées, ce qui a permis d'établir de nouvelles règles de pêche. Ces nouvelles règles permettront d'augmenter les stocks de poissons. Grâce à Action Aid Zambia, le manuel de cogestion des pêcheries a été élaboré et est utilisé en Zambie.

- Autonomisation économique et renforcement des capacités ;
- 896 personnes ont été formées à la pêche et à l'agriculture intégrées ;
- Renforcement des capacités de 84 agents de vulgarisation du gouvernement ;
- 389 pêcheurs ont été formés à l'accès aux marchés en tenant compte de l'égalité des genres ;
- 441 bénévoles communautaires ont été formés comme formateurs en matière de valorisation ;
- 4758 membres de comités de pêche au niveau communautaire et 40 agents des pêches ont été formés à la sécurité d'occupation et aux directives volontaires de la FAO ; et
- 2440 pêcheurs ont été formés aux droits et au contrôle des ressources halieutiques aquatiques.

Programme Fish-GOV II avec BIRA-UA : Développement durable de la pêche et de l'aquaculture

- i. La Stratégie du COMESA sur l'économie bleue a été adoptée lors de la Réunion sectorielle conjointe des Ministres en charge de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement en tant que stratégie visant à orienter et à exploiter les avantages de l'économie bleue de la région ;
- ii. La mise en œuvre du Mécanisme africain de réforme de la pêche (AFRM) pour faciliter le développement, l'adoption et la mise en œuvre de réformes en matière de gouvernance et de gestion de la pêche afin de contribuer à la transformation des pêcheries africaines, de la surexploitation et de la surcapitalisation vers la durabilité environnementale, économique et sociale. En tant que président du Groupe de travail sur le commerce et le marketing, le COMESA a facilité des réunions continentales pour discuter de l'amélioration de la chaîne de valeur de la pêche. La réunion a eu lieu lors de la 4e Assemblée générale et de la réunion biannuelle de la Plateforme africaine pour les institutions régionales de la pêche, de l'aquaculture et des systèmes aquatiques (APRIFAAS) à Marrakech (Maroc) en avril 2022 ; et
- iii. La revue continentale des Zones marines protégées (ZMP) existantes, documenter les enseignements, les meilleures pratiques et formuler des lignes directrices pour leur mise en œuvre durable et la gouvernance dans la conservation des ressources de la biodiversité aquatique dans la région Afrique orientale et australe a été achevée et validée.

Le Programme d'élevage a réalisé ce suit en 2022 :

Dans le cadre de l'initiative visant à renforcer la santé animale pour lutter contre les Maladies animales transfrontières (MAT) afin d'améliorer l'accès aux marchés d'exportation en Afrique, les réalisations suivantes ont été enregistrées :

- i. Grâce au partage d'informations, les États membres ont bénéficié d'un appui pour soumettre des rapports sur l'apparition de MAT au Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA) et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) ;
- ii. En tant que membre du Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontières (GF-TADs), le programme a contribué au contrôle des principales MAT ;
- iii. Contribution à la formation régionale sur la résistance aux antimicrobiens organisée par la FAO, l'OMSA et l'OMS en partenariat avec la CUA ;
- iv. La lutte contre la Peste de petits ruminants (PPR) est menée par l'OMSA et la FAO en collaboration avec les CER ;
- v. Examen du Projet de positions africaines sur les normes sanitaires pour les animaux terrestres en tant que questions prioritaires pour l'Afrique, présenté à la 89e Assemblée générale des délégués nationaux de l'Organisation mondiale de la santé animale qui s'est tenue en mai 2022 ; et
- vi. Tenue de la 13e réunion panafricaine des Chefs des services vétérinaires et des délégués de l'OIE afin de discuter et de convenir d'une position africaine.

Projet d'amélioration du commerce régional du bétail et de ses produits, soutenu par le projet Live II-Africa. Les principales réalisations du programme sont les suivantes :

- i. Facilitation d'une réunion régionale en juin 2022 qui a abouti à l'élaboration d'un indice de sécurité sanitaire des animaux pour l'Afrique qui aidera dans l'identification de la situation de chaque État membre en ce qui concerne l'état de préparation à la participation au libre-échange continental. L'indice comprend une évaluation de l'existence d'une politique, d'une loi ou d'un acte national en matière de santé animale afin d'aider les États membres à mettre à jour leur politique, leur loi ou leur acte en matière de santé animale ; et
- ii. Amélioration de la chaîne de valeur régionale des produits laitiers - En partenariat avec le BIRA-UA et l'EAC, le programme a soutenu la chaîne de valeur des produits laitiers en Afrique orientale par le biais d'un atelier qui, entre autres, a identifié les rôles respectifs des réglementations et des incitations dans l'amélioration de la qualité du lait (de la ferme au transformateur) dans le contexte de l'Afrique orientale et a examiné les effets des efforts passés pour mettre à niveau et harmoniser les réglementations et les normes des produits laitiers, y compris les normes de produit EAC-COMESA et les réglementations SPS.

L'un des principaux enseignements tirés de l'expérience de mise en œuvre du programme, entre autres, est que le partenariat avec des organisations mondiales (FAO, OMSA, OMS, OMC), continentales (CUA, BIRA-UA, BAD) et régionales (CER et

autres blocs régionaux, y compris la COI, les associations régionales, les organisations de la fonction publique) est très important pour tirer parti des ressources. Il est nécessaire de garantir une coordination et une allocation efficaces des ressources requises entre les programmes mondiaux, continentaux, régionaux et nationaux, sur la base du principe de subsidiarité.

Programme d'industrialisation du COMESA

Le Programme d'industrialisation du COMESA a pour objectif principal de mettre en œuvre les activités soulignées dans la Stratégie industrielle et le Plan d'action du COMESA (2017-2026), à l'appui du PSMT 2021-2025 et du Traité du COMESA. Dans l'ensemble, le Programme d'industrialisation est axé sur la mise en place d'une capacité de production intégrée, diversifiée et compétitive au niveau régional, ancrée dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services, grâce à la création de valeur ajoutée, à l'innovation et à des normes régionales communes. Les activités suivantes ont été entreprises au cours de la période sous revue :

i. Transposition du Cadre régional de contenu local du COMESA dans la législation nationale des États membres

Conformément aux orientations données par les Ministres de l'Industrie lors de la 4^e réunion du Comité de l'industrie qui s'est tenue en mai 2021, le Programme a commencé à aider les États membres à transposer le Cadre régional de contenu local dans leur législation nationale et a adopté une stratégie de mise en œuvre. Tous les États membres ont été invités à faire connaître leur volonté de bénéficier de ce soutien. Grâce à l'appui financier du Programme régional de compétitivité des entreprises et d'accès aux marchés (RECAMP), un soutien a été apporté au Zimbabwe et au Kenya.

ii. Programme conjoint de coopération en matière d'industrialisation entre la Zambie et le Zimbabwe

Le Programme conjoint de coopération en matière d'industrialisation entre la Zambie et le Zimbabwe est un programme phare du Secrétariat du COMESA dont l'objectif consiste à accroître la production de biens industriels et de services pour le marché bilatéral de ces deux États membres, et à approfondir l'intégration régionale en développant le commerce intrarégional. En 2022, le Programme a continué à faciliter la mise en œuvre de l'initiative par la mobilisation de ressources en amenant les partenaires coopérants à financer certaines activités. Grâce au soutien financier de l'Organisation des Nations unies pour le développement (ONUDI), le Secrétariat a organisé une visite d'apprentissage en Éthiopie sur les parcs agro-industriels et continue de faire appel aux partenaires coopérants et aux bailleurs de fonds pour soutenir le Programme. L'ONUDI s'est engagée à réaliser une étude de faisabilité détaillée du parc agro-industriel commun proposé, tandis que la BAD s'est engagée à aider les deux États membres à assurer le financement du Programme au moyen des facilités disponibles.

iii. Mobilisation des ressources

Au cours de la période sous revue, le Programme a participé à la mobilisation de ressources pour diverses activités liées au développement de l'industrie et du secteur privé. En octobre 2022, une demande de subvention a été faite auprès de la BAD pour financer le Projet de gouvernance foncière du COMESA, qui vise à promouvoir une transformation industrielle inclusive et durable grâce à une meilleure gouvernance des terres et des ressources naturelles terrestres, à titre d'investissement en capital dans la région COMESA. En outre, le Programme a aidé la Zambie et le Zimbabwe à faire une demande de Fonds de préparation de projet (FPP) auprès du Fonds africain de développement dans le cadre du Programme d'industrialisation Zambie-Zimbabwe.

iv. Examen de la Stratégie de mobilisation des ressources du COMESA

Le développement industriel a été placé au cœur du programme d'intégration du développement en tant que vecteur de transformation économique structurelle pour la création d'emplois et de richesses dans la région COMESA. Dans cette optique, les États membres ont adopté la Politique d'industrialisation du COMESA (2015-2030) et la Stratégie industrielle qui l'accompagne (2017-2026). En tant que partie intégrante des dispositions de mise en œuvre et en particulier du suivi et de l'évaluation de la Stratégie, le programme a initié un examen à mi-parcours de cette dernière. Cet examen vise à analyser et à passer en revue les réalisations de la Stratégie à ce jour, par rapport aux objectifs fixés, tout en fournissant aux parties

prenantes, notamment le Secrétariat et les institutions du COMESA, les gouvernements des États membres, le secteur privé et les partenaires de développement, entre autres, un examen indépendant des réalisations et des résultats de la Stratégie. L'examen à mi-parcours évaluera les progrès réalisés, l'efficacité et l'impact de la Stratégie dans la mesure du possible, tout en déterminant si elle atteint ses buts et objectifs généraux.

v. **Projet d'appui au développement du secteur pharmaceutique régional du COMESA**

Le Projet d'appui au développement du secteur pharmaceutique régional du COMESA, développé par le programme, sera financé par la Banque africaine de développement (BAD) et sa mise en œuvre s'étalera sur une période de 3 ans, d'avril 2023 à avril 2025. Le coût global du Projet se chiffre à 5 millions d'UC (6 638 900 USD). L'objectif principal du Projet est de fournir un appui institutionnel au développement de l'industrie pharmaceutique en renforçant les capacités des organismes de réglementation pharmaceutique de la région, des systèmes de contrôle et de gestion de la qualité, et des institutions de recherche et développement pour assurer une fabrication efficace de produits pharmaceutiques sûrs et de qualité en réponse à la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à d'autres maladies dans la région. Le Projet est aligné sur la Stratégie d'industrialisation du COMESA (2017-2026), sur la Politique d'industrialisation (2015-2030) et sur l'un des piliers de l'Accord de libre-échange tripartite sur le développement industriel, qui considère le secteur pharmaceutique comme l'une des industries prioritaires pour le développement des chaînes de valeur régionales.

vi. **Faciliter l'élaboration d'un document de réflexion sur l'intégration industrielle**

À la suite de la 4^e réunion du Comité de l'industrie qui s'est tenue en mai 2021, parmi les recommandations adoptées par les ministres à l'intention des États membres et du Secrétariat figurait une recommandation de la République arabe d'Égypte de rédiger un Document de réflexion sur l'intégration industrielle qui serait affiné par le Secrétariat avant d'être communiqué aux États membres. Le Document de réflexion a été élaboré et a fait l'objet de discussions lors d'une réunion d'experts de l'industrie de la région COMESA qui s'est tenue en avril 2022. Le Document de réflexion a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre efficace du Programme d'industrialisation du COMESA et à la réalisation d'une intégration industrielle globale en tenant compte des initiatives continentales telles que la ZLECA et le concept « Made in Africa ».

Programme régional de compétitivité des entreprises et d'accès aux marchés (RECAMP)

Le RECAMP est mis en œuvre depuis janvier 2020. Il était prévu qu'il soit exécuté sur une durée de 48 mois en vertu de l'Accord de mise en œuvre du programme conclu en novembre 2019 entre l'Union européenne et le COMESA. La mise en œuvre effective du programme a débuté le 1^{er} janvier 2020 sur la base d'une enveloppe allouée de 8 800 000 euros. Le programme devrait être achevé en décembre 2023.

Au cours de la période considérée, le RECAMP a continué à contribuer au renforcement de l'intégration économique régionale dans la région COMESA en améliorant la compétitivité du secteur privé, avec pour objectif spécifique d'accroître la participation de celui-ci à des chaînes de valeur régionales et mondiales durables. Les États membres ont continué à bénéficier d'un soutien technique dans les principaux domaines de résultats du Programme, notamment en ce qui concerne l'élargissement de l'accès au marché et l'amélioration de la compétitivité dans les chaînes de valeur ciblées.

Les partenaires d'exécution du RECAMP comprennent des programmes et des institutions du COMESA, notamment le Conseil des opérateurs économiques du COMESA (COC), l'Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe (ACTESA), l'Institut africain du cuir et des produits en cuir (ALLPI) et la Fédération des associations nationales des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB), qui ont continué à mettre en œuvre les activités du Programme, la coordination générale de celui-ci étant assurée par la Division Industrie et Agriculture du Secrétariat du COMESA.

En 2022, la priorité du Programme a été de veiller à ce que la mise en œuvre soit effectuée selon une approche participative et collaborative entre les partenaires d'exécution afin d'optimiser les retombées pour le secteur privé. Les résultats suivants ont été obtenus dans le cadre des domaines de résultats du Programme :

- i. Amélioration durable de la compétitivité et de l'accès au marché des PME et de certains autres acteurs des chaînes de valeur et des secteurs ciblés.

- a) Renforcement des plateformes de veille économique et d'information de marché
- Une modernisation de la Plateforme BIZNET a été effectuée dans le but de créer une plateforme en ligne destinée aux échanges entre entreprises et entre acheteurs et vendeurs. Ces mises à jour ont été achevées et la plateforme est désormais prête pour le téléchargement d'informations supplémentaires. Le site est accessible à l'adresse suivante : (<https://biznet.comesabusinesscouncil.org>) ; et
 - Des ateliers sur les plateformes en ligne d'information de marché ont été organisés dans 4 États membres, à savoir l'Éthiopie, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe, en mettant l'accent sur la plateforme de l'Observatoire africain du commerce et sur Trade Map. Les capacités des États membres ont été renforcées en termes d'accès aux marchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région.
- b) Ateliers de sensibilisation aux questions de genre - Le Programme a organisé des ateliers de sensibilisation aux questions de genre dans 6 États membres, à savoir Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, les Seychelles et le Soudan. Ces ateliers ont vu la participation de représentants des secteurs public et privé ainsi que d'organisations de la société civile. Un projet de Rapport du COMESA sur les statistiques du genre a été élaboré tandis qu'un plus grand nombre de femmes entrepreneurs ont été formées dans le cadre de la COMFWB sur l'élimination des obstacles à l'internationalisation et à l'accès au financement dans 3 États membres. En conséquence, des femmes entrepreneurs ont été formées dans les États membres, à savoir les Comores, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Eswatinil e Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, Maurice, l'Ouganda les Seychelles, la Somalie, le Soudan, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.
- c) Le Système régional de traçabilité des cuirs et peaux - Ce système logiciel de traçabilité des cuirs et des peaux a été conçu, révisé, finalisé et validé par les États membres. Le programme, par l'intermédiaire de l'ALLPI, a également commencé l'acquisition de machines pneumatiques d'estampage et d'ordinateurs portables qui seront utilisés dans 14 États membres pour faciliter la traçabilité et le codage du cuir.
- d) Étude des chaînes de valeur - L'étude de base des chaînes de valeur visant à évaluer le statut des 3 chaînes de valeur ciblées a été achevée.
- e) Capacités des entreprises bénéficiaires concernant l'application des mesures SPS et des normes régionales et la gestion de la qualité. Le processus visant à faciliter l'élaboration d'un programme volontaire de renforcement des capacités à l'intention des PME a débuté et devrait entamer les actions de renforcement des capacités de ces entreprises en 2023.
- f) Procédures opérationnelles normalisées détaillées - Des procédures opérationnelles normalisées détaillées pour 11 cultures vivrières de base du COMESA ont été élaborées et validées par le Comité des semences du COMESA en août 2022 dans le cadre de l'Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe (ACTESA), en sus du Système d'information sur les semences du COMESA (COMSIS).
- g) Le Mécanisme d'assistance technique (MAT) - Au cours de la période considérée, le MAT destiné à venir en aide aux États membres a reçu un total de 21 propositions de de la part de 14 États membres à la suite de l'appel à propositions lancé à la fin de l'année 2021. Au total, 11 propositions ont été retenues à la suite d'une évaluation positive, tandis que 6 États membres, à savoir la Zambie, Maurice, le Rwanda, l'Ouganda, le Malawi et les Seychelles, ont signé avec succès le Mémoire d'accord sur le TAF du RECAMP pour divers projets portant sur l'amélioration de l'accès au marché. La Zambie, Maurice, le Rwanda et l'Ouganda, qui ont signé des accords TAF, ont commencé à mettre en œuvre les activités. En outre, le programme a fait l'objet d'un suivi axé sur les résultats au Rwanda, en Éthiopie, au Malawi et en Zambie afin de mesurer son impact sur les PME et les décideurs politiques.
- ii. L'environnement commercial est amélioré pour les PME et d'autres acteurs du secteur privé dans les chaînes de valeur :
- a) Des campagnes de sensibilisation des parties prenantes de la Zone d'investissement commune du COMESA

- (ZICC) et des réunions de sensibilisation ont été organisées en Eswatini, au Malawi et en Zambie dans le cadre d'activités visant à appuyer les politiques régionales en faveur du développement des chaînes de valeur, qui ont été élaborées plus en détail et intégrées dans les politiques nationales. L'objectif des réunions de sensibilisation était d'encourager les États membres à intégrer la ZICC dans leur législation nationale ;
- b) Ateliers de sensibilisation aux questions de genre - Des ateliers ont été organisés dans 7 États membres pour appuyer l'intégration de la dimension genre dans le développement des chaînes de valeur ;
 - c) L'Agence d'investissement régionale du COMESA a bénéficié d'un soutien pour l'élaboration d'un projet d'outil de cartographie des investissements du COMESA destiné à suivre les opportunités d'investissement dans la région. L'outil a été revu et est en cours de finalisation. L'AIIRC a également organisé trois (3) ateliers régionaux de renforcement des capacités sur les programmes proactifs de suivi et les meilleures pratiques en matière de facilitation de l'investissement direct étranger (IDE) ;
 - d) Le RECAMP a également soutenu 15 États membres sur le plan des statistiques par le biais d'un atelier régional destiné à renforcer les capacités dans la collecte de statistiques essentielles sur l'IDE ; et
 - e) Le programme a produit des résultats en matière de communication et de visibilité pour le RECAMP en collaborant avec les PI. Ces messages ont été largement diffusés sur les principales plateformes de réseaux sociaux.

Programme du COMESA sur les Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les Normes techniques (NT)

Les actions suivantes ont été menées dans le cadre du Programme dans le but d'assurer un niveau de mise en œuvre plus élevé des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et des normes techniques harmonisées et fondées sur des principes scientifiques.

- i. **Adoption de pratiques de contrôle des importations de denrées alimentaires fondées sur les risques** - L'action de renforcement des capacités est menée à titre d'essai dans 6 États membres, à savoir les Comores, Djibouti, Madagascar, le Soudan, la Tunisie et l'Égypte, et ses résultats sont les suivants :
 - a) Des Plans d'action nationaux ont été élaborés et validés pour renforcer les capacités des systèmes de contrôle des aliments importés dans les États membres, sur la base des recommandations des rapports d'analyse de situation des pays et du retour d'information provenant des cours de formation sous-régionaux ;
 - b) 4 Plans d'action stratégiques visant à renforcer les programmes de contrôle des aliments importés pour les Comores, Djibouti, le Soudan et la Tunisie ont été validés et 24 actions prioritaires (6 actions par pays) ont été identifiées en vue de l'obtention d'un soutien supplémentaire ;
 - c) Un Document technique pour l'échange d'informations entre les pays du COMESA dans le but de soutenir le commerce des denrées alimentaires a été rédigé pour répondre à la demande des États membres de collaborer à la mise en place d'une plateforme d'échange d'informations sur les questions de sécurité alimentaire ; et
 - d) Les Comores ont bénéficié d'une assistance technique au niveau national pour adapter le contrôle des importations de denrées alimentaires fondé sur les risques.
- ii. **Renforcement des Organisations nationales de protection des végétaux (ONPV)**, concevoir un système d'alerte rapide et d'intervention d'urgence, et créer une plateforme régionale de mise en réseau pour le partage d'informations sur les risques SPS - Le programme de renforcement des capacités est piloté dans 5 États membres, à savoir le Malawi, le Kenya, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.
 - a) Pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, du matériel d'apprentissage en ligne a été mis au point en collaboration avec le COLEAD pour les cours d'apprentissage en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire. Au cours de la période considérée, les cours de formation suivants ont été dispensés par voie virtuelle :
 - Diagnostic de la fusariose de race tropicale 4 du bananier (Foc TR4) (en anglais), en mars 2022 ;
 - Surveillance et détection précoce de la Foc TR4 du bananier (en anglais avec interprétation simultanée en français et en arabe), en avril 2022 ; et
 - Exercices d'inspection et de simulation menés en mai 2022

- b) Des cours d'apprentissage en ligne ont également été dispensés sur l'analyse du risque phytosanitaire, la certification des exportations, l'obligation de surveillance et de déclaration et l'inspection phytosanitaire à l'intention des ONPV afin qu'elles puissent se former elles-mêmes à l'aide de didacticiels mis à leur disposition au début des cours, et qui sont accessibles en ligne pour l'auto-apprentissage (<https://www.ippc.int/en/e-learning/>).
- c) Dans le cadre du renforcement des ONPV en s'appuyant sur l'étude juridique, les règlements types élaborés et le guide pour la rédaction des législations relatives à la Certification phytosanitaire électronique (Phyto-e), une évaluation des flux de travail aux frontières a été entreprise afin de déterminer les besoins supplémentaires tels que l'infrastructure des TIC pour la mise en œuvre efficace du Phyto-e.

iii. **Priorité aux investissements SPS pour l'accès aux marchés**

Compte tenu des ressources limitées dont disposent les États membres du COMESA pour traiter les questions SPS qui entravent le commerce, le Marché commun a mis en œuvre l'initiative « Priorité aux investissements sanitaires et phytosanitaires (SPS) pour l'accès aux marchés (P-IMA) », en partenariat avec le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) et le Cadre intégré renforcé (CIR). Cette initiative vise à renforcer la capacité des États membres à identifier les mesures SPS prioritaires à l'aide du cadre P-IMA du FANDC. Cet outil permet aux États membres de décider quel investissement SPS sera le plus bénéfique pour le pays. L'initiative P-IMA du COMESA a été lancée avec succès en 2018. Elle a été mise à l'essai dans 5 États membres, à savoir l'Ouganda, le Kenya, le Rwanda, le Malawi et l'Éthiopie, et s'est achevée en avril 2022. La mise en œuvre de ce cadre a été mise en synergie avec la sous-composante SPS du Programme de facilitation du commerce et du RECAMP pour identifier les interventions SPS prioritaires à mettre en œuvre au titre des programmes. Grâce à cette initiative, plus de 60 options d'investissement SPS dans diverses chaînes de valeur ont été identifiées dans les États membres.

Les activités suivantes ont été réalisées par l'initiative au cours de l'année considérée, avant qu'elle ne soit clôturée en avril 2022 :

- a) Des experts nationaux en Éthiopie et au Malawi ont été formés à l'utilisation du cadre P-IMA et du logiciel D-Sight pour accorder la priorité aux investissements dans le renforcement des capacités SPS afin d'assurer la durabilité et l'institutionnalisation du cadre ; et
- b) Les investissements prioritaires en matière de renforcement des capacités dans le domaine des SPS ont été identifiés et validés en Éthiopie et au Malawi.

iv. **Renforcement/amélioration de l'infrastructure de métrologie**

Les États membres du COMESA ont des niveaux variables de développement de l'infrastructure de mesure, ce qui les désavantage par rapport à leurs partenaires commerciaux. La demande de résultats de mesures et d'essais qui soient fiables, précis et comparables continue de croître rapidement dans la production industrielle, le commerce ou la société, tout comme dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, les soins de santé, les études environnementales, la médecine légale et la sécurité. Cette intervention est mise en œuvre afin de renforcer et améliorer l'infrastructure métrologique dans la région. Sur la base des recommandations de l'évaluation de l'infrastructure métrologique, les activités mises en œuvre en 2022 couvraient principalement l'acquisition d'équipements métrologiques pour 16 institutions métrologiques et l'élaboration de cadres législatifs en matière de métrologie légale pour 8 États membres :

- Acquisition d'équipements de métrologie pour 16 Instituts nationaux de métrologie et Organisations de métrologie légale au Burundi, en Eswatini, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, à Maurice, en Ouganda, au Rwanda, aux Seychelles, au Soudan et au Zimbabwe. Ces équipements couvrent les 4 paramètres de base, à savoir la masse, le volume, la température et les dimensions. Le processus de passation de marché a impliqué l'élaboration des exigences techniques pour les équipements, la publication d'appels d'offres en collaboration avec les États membres, ainsi qu'un dialogue avec ces derniers et les soumissionnaires pour obtenir des précisions sur les spécifications des équipements ; et
- Élaboration d'un cadre législatif sur la métrologie légale pour le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Eswatini, l'Éthiopie Madagascar, le Malawi et le Soudan.

v. Renforcement du Système de laboratoires de référence du COMESA et de l'évaluation de la conformité

La 26^e réunion du Conseil des ministres a désigné les laboratoires régionaux de référence suivants pour la santé animale, la santé des végétaux et la sécurité alimentaire : Santé animale – Institut central de recherche vétérinaire (CVRI), Zambie ; Santé des végétaux – Service kenyan d'inspection phytosanitaire (KEPHIS), Kenya ; et Sécurité alimentaire - Food Technology Laboratory (FTL), Maurice. Dans le but d'améliorer les services fournis par les laboratoires, le programme a, entre autres, évalué les capacités des laboratoires d'essais disponibles dans la région et, sur la base du rapport d'évaluation, a identifié des laboratoires supplémentaires potentiels dans les paramètres déterminants, sous réserve d'une sélection finale par le biais d'évaluations sur site, et a mis au point un mécanisme opérationnel pour le Système de laboratoires de référence.

vi. Renforcement des capacités des analystes de laboratoire

En collaboration avec le Texas A&M Agrilife Research Institute, un programme de formation technique, de 2 mois, consacré aux systèmes de qualité des laboratoires a été dispensé à des participants issus de certains laboratoires d'essai de la région dans le but d'améliorer les compétences du personnel et de préparer l'évaluation de l'accréditation selon la norme ISO 17025.

vii. Renforcement des services d'accréditation

Les activités de renforcement des services d'accréditation dans la région ont commencé par une évaluation du champ d'application et des compétences des évaluateurs d'accréditation par rapport aux secteurs nécessitant des services d'accréditation en vue de déterminer les domaines dans lesquels il conviendrait de développer les capacités des évaluateurs dans chaque État membre. Le processus d'évaluation est en cours et il est prévu d'identifier les lacunes spécifiques au niveau du champ d'application et des compétences, à partir desquelles reposera l'intervention de renforcement des capacités qui sera mise en œuvre en 2023.

viii. Renforcement du commerce régional des produits agricoles

Ce programme est mis en œuvre par le COMESA, en collaboration avec l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), et bénéficie du soutien du Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni (FCDO), son objectif étant d'améliorer le commerce régional des produits agricoles dans la région grâce à l'établissement d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM) ancrés dans les piliers du Cadre de reconnaissance mutuelle (MRF) convenus entre les États membres partenaires commerciaux. Le projet a été lancé au Kenya, en Ouganda, au Rwanda, au Malawi et en Zambie. Les principales activités mises en œuvre au cours de la période considérée comprennent l'élaboration des piliers du Cadre de reconnaissance mutuelle et des procédures opérationnelles, qui ont été validés par les experts des États membres à Kampala, Ouganda. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des piliers du Cadre de reconnaissance mutuelle sur les essais d'aptitude, des essais d'aptitude ont été fournis par le Texas A&M AgriLife Research Centre à la suite de la signature d'un mémorandum d'accord avec le COMESA.

ix. Initiative Laissez-passer vert du COMESA (LVC)

Afin de réduire les coûts commerciaux liés aux mesures SPS, le COMESA met en œuvre l'initiative LVC qui cible les petits commerçants. Le LVC est une attestation de conformité aux exigences SPS/OTC, qui est basée sur le risque et qui vise à faciliter et à simplifier le commerce pour les petits commerçants. Il est mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative sur le petit commerce transfrontière (ICTF), soutenue par le Programme de facilitation du commerce financé au titre du 11^e FED. L'ICTF a pour but de faciliter le commerce transfrontière en faveur des petits commerçants dans le cadre du Régime commercial simplifié (Récos) du COMESA en simplifiant les exigences en matière de documentation SPS/OTC, tout en garantissant la sécurité alimentaire. L'initiative a été menée à titre d'essai sur le poisson originaire du district de Luangwa en Zambie, qui a été vendu au-delà de plusieurs frontières, y compris la République démocratique du Congo à travers le poste-frontière de Kasumbalesa. Les activités suivantes ont été réalisées :

- Des kits de test rapide pour le poisson séché ont été achetés et livrés à Kasumbalesa ;
- Les responsables de la sécurité sanitaire des aliments et les négociants en poisson ont été formés à la réglementation fondée sur le risque et à l'autoréglementation ;

- Les modalités de mise en application du Laissez-passer vert ont été validées par les États membres pionniers, à savoir, la République démocratique du Congo, la Zambie et le Zimbabwe ; et
- L'approvisionnement de services pour finaliser la construction d'un mini-laboratoire à la frontière de Luangwa a été achevé.

x. **Mise au point du Programme volontaire régional de renforcement des capacités basé sur le Programme des marchés mondiaux (GMaP) de l'Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire (GFSI)**

Avec le soutien du REAMP, les efforts consentis pour résoudre les contraintes liées aux mesures SPS qui empêchent les PME de participer au commerce régional se sont concentrés sur l'élaboration du Programme volontaire régional de renforcement des capacités basé sur le Programme des marchés mondiaux (GMaP) de l'Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire (GFSI). Il s'agit d'un programme de renforcement des capacités qui permettra aux PME d'appliquer les normes du marché de manière progressive, d'un niveau à l'autre, par le biais d'un mentorat et d'un accompagnement. Au cours de la période considérée, une évaluation détaillée visant à identifier les questions spécifiques liées aux SPS et aux OTC qui entravent le commerce des PME dans les chaînes de valeur ciblées a été menée, et le processus d'élaboration du Programme volontaire régional de renforcement des capacités basé sur le GMaP de la GFSI a commencé.

xi. **Renforcement de l'industrie pharmaceutique du COMESA**

Les enjeux liés à la fabrication de produits pharmaceutiques devant satisfaire aux normes de sécurité et de qualité dans la région comprennent le non-respect des Bonnes pratiques de fabrication (BPF) destinées à garantir que lesdits produits répondent constamment aux normes de sécurité et de qualité adaptées à leur emploi ainsi qu'aux exigences des autorités réglementaires. Pour relever ce défi, le COMESA, avec le soutien de la BAD, met en œuvre des interventions visant à renforcer les capacités des secteurs privé et public dans le secteur pharmaceutique. Les activités suivantes ont été mises en œuvre au cours de la période sous revue :

- Le Système régional de BPF basé sur les bonnes pratiques de fabrication actuelles de l'OMS (BPF) a été mis au point et validé par les États membres. À travers sa mise en œuvre et son application dans l'industrie pharmaceutique, le Système fournira un plan d'action pour le renforcement des capacités du secteur ; et
- Les entreprises pharmaceutiques suivantes ont été formées à la mise en œuvre du Système régional de BPF : Pharmanova Zambia Limited (Zambie), Cospharm Pharmaceuticals (Zimbabwe), Kilitch Estro Biotech Limited et Africure Pharmaceuticals Limited (Éthiopie) ; Egyptian International Pharmaceutical Industries (Égypte), Varichem Pharmaceuticals (Pvt) Limited (Zimbabwe) ; Tasa Pharma (Kenya) et Rene Industries (Ouganda).

xii. **Renforcement des compétences des organismes de certification au sein du COMESA**

Ce projet vise à renforcer les capacités des organismes de certification de la région à fournir des services de certification crédibles. Il est soutenu par l'Institut allemand de métrologie (Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB) au titre de la coopération allemande au développement et dans le cadre du Projet d'infrastructure panafricaine de qualité du PTB. Faisant suite à l'évaluation du champ d'application et des compétences des organismes de certification entreprise en 2021, des experts des organismes de certification des États membres ont validé le rapport d'évaluation à Nairobi, Kenya, et le processus de signature d'un mémorandum d'accord entre le COMESA et le PTB visant à faciliter la mise en œuvre d'interventions auprès des organismes de certification a commencé.

Programme du COMESA sur le changement climatique

Au cours de la période considérée, le Programme sur le changement climatique a mis en œuvre le Programme intra-ACP de l'AMCC+, dont l'objectif consiste à accroître la résilience de la région COMESA (et de ses États membres) au changement climatique et d'atteindre l'objectif de développement durable 13 des Nations unies, à savoir, « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable. L'objectif spécifique est « d'améliorer les réponses régionales et nationales en matière d'adaptation et d'atténuation aux défis du changement climatique auxquels sont confrontés les pays du COMESA

aux niveaux opérationnel, institutionnel et financier ».

Les interventions clés suivantes ont été réalisées par le programme au cours de la période considérée :

- i. Dans le cadre du résultat axé sur la capacité institutionnelle du COMESA, la diffusion du Rapport de l'étude sur le principe de neutralité carbone, qui identifie les actions clés à mettre en œuvre et à intégrer par le COMESA, a été entreprise par le Secrétariat. Des participants de 3 États membres, à savoir l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe, ont assisté à cette diffusion. L'étude a identifié 5 domaines majeurs dans lesquels il conviendrait de réduire l'empreinte carbone du COMESA, à savoir : le transport aérien, le transport du personnel, l'utilisation de carburant, la consommation d'énergie (y compris le générateur) et l'élimination des déchets.
- ii. Dans le cadre du résultat axé sur les stratégies et priorités régionales et nationales en matière de changement climatique qui contribuent à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le COMESA a soutenu l'élaboration de la Stratégie nationale actualisée des Seychelles sur le changement climatique 2022. La Stratégie a pour vision de « réduire au minimum les répercussions du changement climatique par une action concertée et proactive à tous les niveaux de la société ». La Stratégie, qui identifie 9 objectifs stratégiques prioritaires, permettra aux Seychelles de remplir leurs engagements au titre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) et de réaliser leur vision d'une politique nationale sur le changement climatique pour une république durable, résiliente face au changement climatique et à faible émission de carbone.
- iii. En ce qui concerne le résultat axé sur les projets d'Agriculture intelligente face au climat (AIC), y compris les solutions basées sur les paysages et les écosystèmes et utilisées à l'échelle dans 5 États membres, les activités suivantes ont été exécutées :
 - Le Projet d'AIC d'**Eswatini** sur la gestion des ressources en eau, l'irrigation, les chaînes de valeur, les liens avec le marché et les installations d'entreposage frigorifique sur le terrain a franchi des étapes clés : il a permis de relier 401 agriculteurs aux marchés formels et d'améliorer les installations d'entreposage sur 2 sites de projet (Mavulandlela et Intrafamilial Farmers Irrigation Schemes), ce qui a eu pour effet de réduire le taux de rejet des produits, en passant du niveau de référence de 70 % pour atteindre 15 % à la fin de 2021. Plus de 342 agriculteurs ont été formés aux bonnes pratiques agricoles, à la qualité des produits, à la manipulation post-récolte et à la gestion d'entreprise. En outre, le projet a soutenu les systèmes d'irrigation, en mettant un total de 16,8 ha sous irrigation au goutte-à-goutte. Un fonds renouvelable pour les agriculteurs a été mis en place et plus de 300 agriculteurs ont eu accès au financement pour leur permettre d'acheter des intrants agricoles et d'augmenter ainsi leur productivité. Le tonnage cumulé des cultures produites dans les 2 systèmes participant au projet s'est élevé à 462,2 tonnes métriques.
 - La mise en œuvre du projet d'AIC à **Madagascar** s'est poursuivie au cours de la période et a produit les résultats suivants : Le projet a recensé 1 685 hectares cultivés en agriculture de conservation, ce qui représente un taux de durabilité de 81,8 %. Jusqu'à 17 pépinières ont été identifiées pour produire des semis, et celles-ci ont produit au total 83 180 jeunes plantes qui ont été vendues aux agriculteurs environnants. Au total, 4 tonnes de fanes de patates douces à chair orange ont été mises à la disposition de 71 agriculteurs. Sur un objectif de 120, 91 éleveurs sont soutenus par le projet sur le thème de l'amélioration des étables en vue de produire du fumier organique amélioré. 12 sessions de formation ont été organisées sur l'AIC, couvrant les domaines de l'agriculture de conservation, du lombricompost et de l'agroforesterie. Le projet a soutenu 3 sessions de diffusion radio sur l'AIC auprès des populations rurales de Madagascar.
 - Le projet des **Seychelles** sur les exploitations agricoles économes en eau (Water Smart Farms), qui vise à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau dans les exploitations agricoles tout en réduisant la consommation d'énergie, a franchi des étapes décisives. En particulier, la construction de 2 réservoirs d'eau en béton armé d'une capacité de 320m³ chacun a été achevée. Les réservoirs soutiendront le programme d'irrigation en fournissant un stockage commun de l'eau équipé d'un système de contrôle centralisé pour réguler le flux d'eau vers les fermes individuelles dans leurs zones, couvrant la communauté agricole de Val D'Andor aux Seychelles.
 - L'**Ouganda** a continué de soutenir l'AIC, les chaînes de valeur et les liens avec le marché couvrant les

coopératives et les écoles primaires dans les 7 districts. 7 tracteurs équipés d'un système de ripage-labourage et 15 charrues tirées par des bœufs ont été fournis aux coopératives afin d'augmenter les surfaces cultivées sous AIC. Le fonds renouvelable pour les agriculteurs est devenu opérationnel et 15 coopératives ont reçu un financement pour des intrants agricoles et des équipements de manutention post-récolte. En outre, les coopératives ont reçu des subventions de contrepartie et ont mobilisé un cofinancement pour mettre en place des unités de transformation agroalimentaire pour le maïs, la transformation des fruits et l'emballage. Les écoles primaires ont reçu des fonds pour soutenir des clubs d'AIC et la création d'un jardin scolaire. 7 pépinières ont été créées dans les districts couverts par le projet et des pépiniéristes ont été formés aux pratiques de pépinière pour la production et la gestion des semis de margousier. Pour faciliter l'apprentissage simplifié de l'agriculture et la rétention des connaissances, l'équipe du projet a mis au point une formation pratique simple et illustrée assortie de trousseaux à outils d'AIC comprenant des guides et des documents illustrés sur la planification, la mise en place et la gestion d'un jardin scolaire.

- Le **Zimbabwe** a procédé aux activités de clôture du projet après avoir achevé les principales interventions de renforcement des capacités en matière d'AIC et d'agroforesterie dans 10 collèges agricoles en décembre 2020. Les activités de renforcement des capacités du projet ont bénéficié à 905 participants. Chaque collègue a créé une parcelle de démonstration qu'il entretiendra au-delà de la clôture du projet. Les principales activités entreprises au cours de la période couverte par le rapport visaient à aider les collèges à préparer des plans de durabilité, en particulier face à la pandémie de COVID-19.

- iv. En ce qui concerne le résultat intitulé « le dialogue stratégique entre les pays du COMESA est renforcé et les capacités de négociation sont édifiées », l'organisation a participé à la Conférence de Bonn sur les changements climatiques, plus précisément à la 50e session de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), aux sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). La Conférence a permis d'établir des domaines de synergie et de collaboration avec les partenaires. Par conséquent, en marge de la Conférence, le COMESA a tenu plusieurs réunions avec des partenaires tels que la CCNUCC, la FAO et le Groupe africain de négociateurs (AGN).
- v. Dans le cadre du résultat axé sur le renforcement des capacités des institutions supérieures et des institutions d'excellence en matière de changement climatique, le COMESA a soutenu 2 institutions d'excellence, à savoir le Centre africain d'études technologiques (ACTS) et l'Université des Seychelles, qui ont tous deux reçu des subventions pour renforcer les capacités de la région COMESA face aux changements climatiques.

PROGRAMME GENRE ET AFFAIRES SOCIALES

Les cadres de développement mondiaux, continentaux et régionaux considèrent l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des jeunes et la justice sociale comme des éléments essentiels d'un développement inclusif et durable. L'un des objectifs du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) du COMESA pour la période 2021-2025 est de promouvoir l'égalité des genres et le développement social afin de réduire les inégalités hommes-femmes et de renforcer l'inclusion des femmes et des jeunes dans le développement social, politique et économique. En 2022, le Secrétariat a poursuivi la mise en œuvre d'initiatives guidées par le PSMT en vue d'atteindre les résultats suivants :

- i. Un développement social, économique et de la santé qui soit inclusif et qui tienne compte de l'égalité des genres, et des femmes et des jeunes ;
- ii. Un meilleur accès des femmes et des jeunes aux opportunités de croissance sociale et économique inclusive ;
- iii. Des cadres économiques, sociaux et juridiques améliorés et un meilleur environnement politique qui favorise la participation des femmes et des jeunes au développement durable ;
- iv. Des capacités accrues d'intégration de la dimension genre et de la jeunesse dans les programmes mis en œuvre par les États membres, le Secrétariat et les institutions du COMESA ; et
- v. Des capacités renforcées des États membres à compiler des statistiques sensibles au genre en rapport avec le Programme d'intégration régionale du COMESA.

Égalité des genres et autonomisation des femmes

Au chapitre de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, le Secrétariat a soutenu l'intégration

de la dimension genre et la mise en œuvre d'initiatives comprenant le renforcement des capacités sur l'intégration de la dimension genre, la gestion de la plateforme numérique pour les femmes entrepreneurs, le profilage des PME détenues par des femmes et des jeunes, la promotion de la Politique en matière de genre et de son plan de mise en œuvre, la promotion et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques sur le genre, la mise en réseau avec les organisations, la recherche et le plaidoyer. Les activités spécifiques entreprises sont décrites ci-dessous :

Mise en œuvre et intégration de la Politique en matière de genre

- i. **Renforcement des capacités en matière d'intégration du genre :** Formation de toutes les divisions et unités du Secrétariat, des institutions du COMESA et du Groupe de travail technique sur le genre aux outils de planification selon le genre (lignes directrices, listes de contrôle et indicateurs) afin d'améliorer les connaissances, les compétences et l'application des outils pour l'intégration du genre dans les programmes et projets.
- ii. **Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du COMESA en matière de genre dans les États membres :** Le Secrétariat a organisé des ateliers de sensibilisation aux questions de genre à l'intention de diverses parties prenantes dans 10 États membres, à savoir le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, Maurice, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan et la Zambie, afin de vulgariser la Politique du COMESA en matière de genre et son plan de mise en œuvre ainsi que les outils de planification selon le genre.
- iii. **Examen et finalisation des modules sur le genre et le commerce :** Des modules de formation destinés à orienter la production d'un cours en ligne sur le genre et le commerce ont été finalisés en consultation avec la Division Commerce et Douanes. Ce cours permettra au personnel d'établir un lien entre le concept d'égalité hommes-femmes et les questions sectorielles spécifiques, en particulier le commerce.

Autonomisation économique des femmes

La Plateforme numérique de partage d'information et de mise en réseau 50 millions de femmes africaines ont la parole (50MFAP)

- i. **La Plateforme numérique d'information et de mise en réseau 50MFAP (www.womenconnect.org) et l'application 50MFAP** - En 2022, le Secrétariat a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative 50MFAP en partenariat avec la Communauté est-africaine (EAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le COMESA a continué à maintenir la plateforme, à gérer son contenu et à la commercialiser lors de divers événements commerciaux, à préparer des notes conceptuelles, à mobiliser les parties prenantes, y compris la BAD et d'autres partenaires potentiels, et à assurer la coordination de l'initiative auprès des autres CER, notamment en ce qu'il s'agit du partage des coûts et de la mise en œuvre d'activités telles que des réunions avec les utilisateurs et les parties prenantes.
- ii. **Contenu de la plateforme** - La plateforme 50MFAP fournit du contenu pour aider les femmes entrepreneurs à prospérer dans leurs affaires. Le contenu disponible sur la plateforme porte sur les services aux entreprises, l'information sur le marché, l'accès au financement, le renforcement des capacités, le mentorat, les services sociaux et les exemples de réussite. Plus précisément, le contenu fournit des informations pertinentes sur les processus d'enregistrement des entreprises, l'immigration pour les commerçants transfrontières, l'aide juridique, les services et produits financiers (prestataires de services financiers et leurs produits ciblant les femmes), l'accès aux marchés, les exigences en matière d'importation et d'exportation, les modules d'apprentissage pour l'entrepreneuriat, la littératie financière ainsi que des ressources en ligne, parmi d'autres. En collaboration avec des Points focaux nationaux de la Plateforme 50MFAP, la production et/ou l'amélioration du contenu s'est poursuivie périodiquement. En 2022, le contenu de la Libye a été publié sur la plateforme, ce qui signifie que 20 des 21 États membres du COMESA disposaient d'un contenu pertinent accessible sur la plateforme.
- iii. **Utilisation de la plateforme et promotion des réseaux de femmes** - En 2022, plus de 370 000 femmes de 38 États membres et partenaires du COMESA, de l'EAC et de la CEDEAO ainsi que d'autres pays africains ont consulté la plateforme, par rapport à 240 000 en 2021. En outre, plus de 14 000 femmes se sont inscrites sur la plateforme et y ont créé leurs propres comptes, qu'elles utilisent pour promouvoir leurs biens et services, partager leurs expériences et bénéficier d'un mentorat et d'un réseau de pairs. La hausse du nombre d'utilisateurs de la plateforme est due aux activités de publicité et de marketing entreprises, par exemple, lors de l'événement Tunisia Business Women Days qui s'est tenu à Tunis, lors des foires commerciales internationales au Zimbabwe,

en Zambie et en Ouganda, et durant le Webinaire pour les utilisateurs et les parties prenantes de la 50MFAP qui s'est déroulé virtuellement et auquel ont participé des femmes et des jeunes des 38 pays africains ciblés par la plateforme.

- iv. **Rétention des responsables de projet et soutien aux équipes nationales chargées du contenu** - Le Secrétariat a retenu 3 membres du personnel du projet pour continuer à soutenir la plateforme. Le personnel a continué à apporter son soutien aux développeurs de contenu au niveau national, notamment en formant les équipes nationales en fonction des besoins, en gérant le contenu, en commercialisant la plateforme, en assurant la continuité des opérations et la personnalisation de la plateforme, en améliorant les fonctionnalités, et en lançant des initiatives d'engagement des parties prenantes principalement axées sur la mobilisation de ressources pour couvrir les coûts de la plateforme.
- v. **Implication des parties prenantes et mobilisation des ressources pour la prochaine phase de développement de la plateforme** - Le Secrétariat a continué à collaborer avec la BAD en vue de soutenir une deuxième phase du projet 50MFAP. En décembre 2022, la Banque s'est dit prête à s'engager avec les partenaires d'exécution (COMESA, EAC et CEDEAO) en vue de réaliser une deuxième phase du projet pour faire passer la plateforme au niveau supérieur. En outre, le Secrétariat a fait appel à l'EAC et à la CEDEAO pour partager les frais de la plateforme dans l'intervalle, en attendant de trouver un financement. Ces engagements ont porté leurs fruits puisque les deux communautés économiques régionales partenaires ont accepté la proposition de partage des coûts lors d'une réunion des dirigeants des CER qui s'est tenue à Lusaka en juillet 2022, en marge du Sommet de coordination semestriel de l'Union africaine. Les efforts de mobilisation des ressources pour permettre l'exécution d'une deuxième phase à part entière du projet sont en cours.

Appui aux PME dirigées par des femmes dans certaines chaînes de valeur

Enquête de profilage sur les PME détenues par des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur de l'horticulture, du cuir, des produits en cuir et de l'agro-industrie dans certains États membres. Cette enquête a été menée en Éthiopie, au Malawi, à Maurice, en Ouganda, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe. Les résultats de l'enquête permettront d'établir une base de données et de fournir un appui ciblé aux PME détenues et dirigées par des femmes et des jeunes, notamment dans le domaine du renforcement des capacités, de l'assistance technique et des services de conseil, dans le but d'accroître leur participation au commerce régional et continental.

Statistiques du genre

- i. **Renforcement des capacités en matière de statistiques sur le genre** : Une formation dans le domaine des statistiques sur le genre dans différents secteurs a été organisée à Djibouti. Les parties prenantes qui ont participé à la formation se sont engagées à faire des statistiques sur le genre une priorité afin de permettre le contrôle et le suivi des progrès vers la réalisation de l'égalité hommes-femmes dans tous les secteurs du pays.
- ii. **Bulletin d'information statistique sur le genre** : Recherche et consolidation de la deuxième édition du Bulletin d'information statistique sur le genre pour suivre les progrès vers la réalisation de l'égalité hommes-femmes dans divers secteurs.

Participation des femmes aux postes de direction

Promotion de la participation des femmes aux postes de direction : En partenariat avec FEMNET, organisation régionale basée à Nairobi (Kenya), une réunion régionale des parties prenantes a été organisée sur le thème du Renforcement du leadership féminin et de la participation des femmes à la vie politique et au processus de prise de décision dans la promotion de l'intégration commerciale et économique dans la région COMESA. Des experts de l'égalité hommes-femmes, des femmes parlementaires, des membres du personnel du COMESA, des représentants d'organisations de la société civile, des jeunes dirigeants et des défenseurs de l'égalité des genres, y compris des hommes, ont participé à cette réunion. Cette réunion a appelé les parties prenantes à renforcer leur appui à l'autonomisation économique et au leadership des femmes, à établir des profils de genre dans les États membres pour mener des actions de plaidoyer reposant sur des données probantes, et à placer les dirigeants politiques face à leurs responsabilités quant aux priorités et aux aspirations des femmes, des filles, des hommes et des garçons de la région.

Recherche et mise en réseau

- i. Recherche sur **l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le genre** dans les États membres pour aider à mettre en lumière la situation et à trouver des solutions à tout facteur qui pourrait exiger une attention.
- ii. **Mise en réseau et partage d'expériences et de priorités en matière d'égalité des genres** : Participation à des réunions régionales, continentales et mondiales sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes pour échanger des idées, des pratiques et des expériences. Parmi les réunions organisées, citons celle de la Commission de la condition de la femme des Nations unies CSW66, celles de l'Union africaine, celles de la campagne « Le genre est mon agenda » (GIMAC) et celles de la ZLECA sur les femmes et les jeunes dans le commerce.

Affaires sociales et autonomisation des jeunes

En 2022, le Programme Affaires sociales s'est concentré sur l'organisation des Premières réunions techniques et ministérielles sur la santé, la mobilisation des ressources et l'engagement de partenaires potentiels pour soutenir les activités sur la culture, et sur la mise en œuvre du Projet conjoint entre le COMESA et l'Architecture africaine de gouvernance de l'Union africaine sur la jeunesse.

- i. **Santé** : Conformément à la décision prise par le Conseil en novembre 2021, le Comité technique sur la Santé a été créé et la Première réunion des Ministres de la Santé a été convoquée en juin 2022. Les ministres ont chargé le Secrétariat de rendre opérationnel le Bureau de santé du COMESA, de concevoir une stratégie pharmaceutique régionale et de mettre en œuvre des initiatives visant à renforcer l'industrie pharmaceutique dans la région. Le Bureau de santé sera opérationnel en 2023 grâce au recrutement d'un Expert en santé qui en assurera la gestion.
- ii. D'autres activités relatives à la santé ont été menées en lien avec les partenariats et le travail en réseau. Le Secrétariat a participé aux réunions de l'Organisation internationale des migrations sur le lien entre les migrations et la santé et y a apporté sa contribution. Il a, par ailleurs, participé aux réunions du Centre africain de contrôle des maladies (CDC Afrique) sur la surveillance de la mortalité et la collecte de données statistiques, ainsi qu'aux consultations continentales d'experts techniques et de parties prenantes du CDC Afrique et de l'OMS sur le renforcement de la surveillance transfrontière, la coordination, la collaboration et le partage d'informations.
- iii. **Affaires culturelles** : Le Secrétariat et la Commission de l'océan Indien (COI) ont conjointement élaboré et soumis une proposition de financement de 180 000 dollars dans le cadre du deuxième appel à propositions du Programme ACP-UE Culture en soutien à l'amélioration du cadre politique pour la promotion des industries culturelles. La proposition a été approuvée. Les activités prévues au titre de ce projet comprendront l'examen, l'élaboration ou le renforcement et l'harmonisation des cadres juridiques et politiques relatifs au secteur culturel et créatif dans 13 États membres du COMESA et de la COI situés dans le bloc de l'Afrique de l'Est, qui est la zone cible du fonds. Les pays ciblés sont le Burundi, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la Somalie, le Soudan et 4 États insulaires, à savoir les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles.

Autonomisation des jeunes

En 2022, les Secrétariats du COMESA et de l'AGA/APSA ont poursuivi la mise en œuvre de leur projet conjoint sur la participation des jeunes à la gouvernance démocratique et au développement socio-économique, qui bénéficie du soutien financier de la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Suisse. La mise en œuvre s'est faite selon les trois objectifs stratégiques du projet, à savoir (i) le renforcement des capacités des jeunes à participer à la gouvernance démocratique et au développement socio-économique, (ii) la participation et l'engagement accrus des jeunes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, (iii) l'amélioration de la gestion des connaissances, de la documentation et du partage d'enseignements et d'expériences comparables sur la participation des jeunes à la gouvernance démocratique et au développement socio-économique en Afrique.

Les principales réalisations durant la période couverte par le rapport comprennent la mise en œuvre d'activités nationales et régionales sur la participation des jeunes et le renforcement des capacités. Les activités au niveau national ont été mises en œuvre en collaboration avec les jeunes qui ont été formés dans le cadre du projet. Ces jeunes ont continué à mener des initiatives sur la participation de la jeunesse au sein de leurs communautés.

Au niveau national

- i. **Burundi** : Capacités renforcées et collaboration accrue de 42 jeunes dirigeants et décideurs (18 femmes et 24 hommes) grâce à un Dialogue intergénérationnel sur l'engagement citoyen des jeunes, qui s'est tenu à Bujumbura (Burundi), en septembre 2022.
- ii. Éthiopie : Capacités renforcées de 34 membres de la Fédération éthiopienne de la jeunesse (14 femmes et 21 hommes) sur la jeunesse et le leadership par le biais d'un atelier de formation organisé en collaboration avec la Fédération éthiopienne de la jeunesse en octobre 2022 à Addis-Abeba, Éthiopie.
- iii. **Malawi** : Capacités renforcées de 65 jeunes dirigeants et décideurs (32 femmes et 33 hommes) grâce à une Conférence nationale organisée par le projet en collaboration avec le Malawi Boot Camp Alumina en mai 2022 à Blantyre (Malawi), sur l'engagement des jeunes dans la démocratie et le développement.
- iv. **Maurice** : Capacités renforcées de 50 jeunes dirigeants et décideurs (20 femmes et 30 hommes) de toutes les régions de Maurice grâce à un atelier de formation organisé par le projet en collaboration avec le Mauritius Boot Camp Alumina en juillet 2022 dans le district de Rivière Noire, Maurice, sur l'engagement des jeunes dans le développement socio-économique de leurs communautés.
- v. **Zimbabwe** : Capacités et compétences renforcées de 89 jeunes dirigeants (46 femmes et 43 hommes) de Bulawayo, Harare et Kariba sur la participation des jeunes aux processus politiques et électoraux grâce à une formation de formateurs organisée par l'AGA-APSA en collaboration avec la Commission électorale du Zimbabwe (ZEC) pour préparer les jeunes à participer de manière significative aux élections de 2023 et à celles qui suivront. Les jeunes leaders ainsi formés ont continué à faire participer d'autres jeunes dans leurs localités.

Au niveau continental et régional

- i. **Manuel de formation des jeunes au leadership** : Le Manuel de formation des jeunes au leadership a été finalisé et validé lors d'un atelier organisé par le projet en collaboration avec le Centre de formation MS pour la coopération au développement (MS-TCDC) en mars 2022.
- ii. **Soutien à 5 jeunes innovateurs** : Soutien à 5 jeunes innovateurs sélectionnés dans le cadre du Défi de l'innovation pour les jeunes en matière de démocratie et de gouvernance en Afrique, organisé par le Secrétariat de l'AGA/APSA de l'UA, en leur fournissant du matériel informatique (ordinateurs portables et iPads) afin de faciliter l'exécution de leurs projets. Trois des jeunes innovateurs sélectionnés sont des femmes originaires d'États membres du COMESA (Comores, Égypte et Ouganda), tandis que les 2 autres sont des hommes originaires d'autres pays africains (Bénin et Soudan du Sud). Voici ci-dessous les noms des jeunes innovateurs qui ont bénéficié d'un soutien sous forme d'outils informatiques pour faciliter leur travail :
 - **Mme Benazir Hilali des Comores**, qui dirige le projet Axle qui aide les dirigeants publics à adopter des cadres innovants sur la paix et la sécurité.
 - **Mme Dina AboElmaaref Ibrahim d'Égypte**, qui dirige le projet Observatoire des médias AkhbarMeter, dont l'objectif est de surveiller les médias pour identifier les pratiques non professionnelles et contraires à l'éthique afin de lutter contre les fausses nouvelles.
 - **Mme Lydia Matte d'Ouganda**, qui dirige le projet SEMA, qui vise à améliorer la transparence et la responsabilité des services publics grâce à des outils de rétroaction des citoyens centrés sur l'utilisateur.
 - **M. Romaric Mouftaou du Bénin**, qui met en œuvre un projet intitulé « Mouvement nouveau type de citoyens : L'appel d'une génération » qui œuvre à l'éducation des citoyens pour qu'ils adoptent un nouvel état d'esprit en matière de citoyenneté.
 - **M. Justin Anthony Ngbapai du Soudan du Sud**, qui met en œuvre la « Prévention des violences sexuelles liées aux conflits et l'instauration d'un climat de confiance entre les civils et les militaires en Afrique de l'Ouest équatoriale ».

En outre, les 5 jeunes innovateurs ont reçu une formation au renforcement des capacités en matière de gestion de projet, plus particulièrement dans le domaine du suivi et de l'évaluation.

- iii. **Consultation des jeunes à l'échelle continentale** : Un dialogue continental de haut niveau sur le changement inconstitutionnel de régime a été organisé par le Secrétariat de l'AGA - APSA en novembre 2022 à Cotonou, au Bénin. Un document d'orientation a été produit à l'issue de la consultation.

- iv. **Groupe consultatif des jeunes du COMESA :** Renforcement des capacités des membres du Groupe consultatif des jeunes du COMESA (COMYAP) lors d'une retraite d'une journée organisée à Nairobi (Kenya), en novembre 2022 par le Programme Gouvernance, Paix et Sécurité (GPS) du COMESA, en collaboration avec Save the Children International. Un Plan d'action pluriannuel pour le COMYAP a été rédigé au cours de la retraite.
- v. **Stages pour les jeunes :** 8 stagiaires - 5 au Secrétariat du COMESA et 3 au Secrétariat de l'AGA de l'Union africaine - ont été recrutés et déployés pour renforcer leurs compétences. Cela a contribué à la mise en œuvre du Programme de stages pour les jeunes du COMESA.
- vi. **Dialogues intergénérationnels entre jeunes et décideurs politiques :** Le Secrétariat, en collaboration avec l'Union africaine, Save the Children et d'autres partenaires, a organisé trois dialogues intergénérationnels de haut niveau sur la jeunesse en Ouganda, au Zimbabwe et au Kenya. Les jeunes ont discuté avec des décideurs politiques de haut niveau, dont des ministres, sur des sujets d'intérêt en vue de renforcer leur participation et leur contribution aux processus de développement socio-économique et politique. Ces dialogues comprenaient des discussions sur la paix et la sécurité.

Comme indiqué plus haut, le Programme Genre et Affaires sociales a fait, en 2022, des progrès remarquables dans la mise en œuvre d'initiatives qui contribuent à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'aux affaires sociales et à l'autonomisation des jeunes. Le programme a toutefois rencontré des difficultés, notamment en ce qui concerne le financement de la Plateforme 50MFAP, comme le souligne le rapport. La collaboration avec les CER partenaires d'exécution et les partenaires de développement se poursuit afin de pérenniser l'utilisation de la plateforme par les femmes d'affaires et renforcer ainsi leur participation aux échanges commerciaux régionaux et continentaux. L'initiative a la capacité de générer des revenus grâce aux services à valeur ajoutée de la formation en ligne qu'elle propose, et d'attirer des partenariats avec des entreprises privées, des ONG et d'autres initiatives similaires.

Mobilisation des ressources et Coopération internationale

Au cours de la période considérée, l'Unité Mobilisation des ressources et Coopération internationale s'est concentrée sur les domaines prioritaires suivants :

- i. **Renforcement des modalités de mobilisation des ressources**
 - a) Au titre de ce domaine prioritaire, l'unité a continué à mener les processus et les activités visant à rendre opérationnelle la Taxe du Marché commun en tant que modalité de mobilisation durable des ressources nationales. Le processus d'élaboration de la Stratégie de mobilisation des ressources et du protocole relatif au prélèvement sur le marché commun a débuté.
 - b) L'unité a continué à mener des activités visant à assurer une coordination efficace et effective des partenaires de développement afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires (subventions) auprès des partenaires de développement. Les principales activités ont été les suivantes :
 - Soutien aux divisions/unités/institutions respectives dans la mobilisation des ressources par la fourniture d'une assistance technique pour la préparation des propositions de demandes de subventions, notamment:
 - **Proposition Ignite Culture** avec la Division Genre et Affaires Sociales, en collaboration avec la Commission de l'océan Indien (subvention de 180 000 USD de l'OEACP-UE/Heva/British Council).
 - **Propositions de formation en français** avec l'Unité Service des conférences (43 000 euros de l'Organisation internationale de la Francophonie - OIF).
 - c) Organisation et facilitation de réunions bilatérales avec des partenaires pour mobiliser des ressources supplémentaires, notamment :
 - **Banque mondiale** – Le deuxième programme du Projet de facilitation et d'intégration du commerce dans la région des Grands Lacs (PFICGL), d'un montant total de 250 millions de dollars, dont le Secrétariat du COMESA recevra une subvention de 8 millions de dollars pour renforcer la coordination régionale et améliorer la politique et l'environnement réglementaire pour le commerce transfrontière.
 - **Banque africaine de développement** – Des ressources ont été mobilisées pour 3 projets, dont 2 ont été signés et 1 est en cours de préparation :

- Le projet Appui du COMESA au développement du secteur pharmaceutique régional (6 700 000 USD), qui s'étendra de 2023 à 2026 ;
 - Le projet COMESA Africa Cloud Ecosystem (500 000 USD) pour aider à la préparation d'une étude de marché pour le projet ; et
 - Le Renforcement de l'économie bleue dans les États membres du COMESA pour une gestion inclusive et durable des écosystèmes et une diversification des moyens de subsistance (6 600 000 USD).
- **Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA)** - Projet de bilan alimentaire régional (500 000 USD).
 - Participation à la réunion du Comité directeur du Programme tripartite de renforcement des capacités II.
- ii. **Renforcement de la coopération internationale**, à travers l'amélioration et la promotion de la participation et de l'influence du COMESA auprès d'autres organisations régionales, continentales et internationales. L'unité a entrepris les actions suivantes :
- a) organisation et facilitation de l'accréditation auprès du COMESA des Ambassadeurs, Représentants permanents et spéciaux des institutions et pays suivants : UA-SARO, Chine, Finlande, Inde, Irlande, Malawi, Seychelles, Soudan et Suède ;
 - b) facilitation de plusieurs visites de courtoisie, auprès du COMESA, des Chefs de missions diplomatiques et Ambassadeurs : Canada, Allemagne, Inde, Suède, Arabie Saoudite, Conseil de coopération du Golfe, Bureau de la BAD en Zambie, entre autres ;
 - c) coordination de la participation du COMESA aux activités de la CUA, de l'UA-NEPAD, au 4e Sommet de coordination à mi-année des CER-RM de l'UA, aux petits-déjeuners de travail avec toutes les CER, aux négociations avec l'UE, aux réunions de la Tripartite et de la Commission de l'océan Indien ;
 - d) coordination de la participation du COMESA aux événements et activités de divers partenaires, notamment la Réunion ministérielle OCDE-Afrique, les Assemblées annuelles de la BAD, le Sommet UE-Afrique, les Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI, le Sommet de l'OEACP et le Sommet États-Unis-Afrique ;
 - e) organisation et accueil des réunions bilatérales avec des partenaires existants et nouveaux afin de renforcer la coopération et les partenariats, notamment la BAD, la Banque mondiale, l'Organisation internationale de la Francophonie, les réunions techniques de l'OCDE, la Banque islamique de développement, l'Ocean Hub Africa, l'UA-SARO, l'Agence française de développement, la France/Alliance française, la Fondation MasterCard, le Centre des objectifs de développement durable, le CCI et l'ARC, pour ne citer que quelques-uns ; et
 - f) facilitation des négociations et de la signature de mémorandums d'accord entre le COMESA et des partenaires stratégiques, notamment un Mémorandum d'accord avec Texas Agrilife Research. En outre, l'unité a fourni des conseils à la Direction exécutive à la suite du processus de diligence raisonnable pour les nouveaux partenaires tels que l'ARC et l'OHA, entre autres.
- iii. **Renforcement des mécanismes de coordination et de dialogue avec les partenaires de développement** en facilitant et en coordonnant la mise à jour permanente de la base de données des partenaires de développement, l'organisation d'un dialogue semestriel avec ces partenaires et l'échange d'informations, d'expériences et d'enseignements tirés entre les programmes et les partenaires.
- a) Le processus de développement de la base de données en ligne des partenaires a commencé ;
 - b) L'unité a continué à tenir à jour la liste de la base de données des mémorandums d'accord et des partenaires de développement ; et
 - c) Apprentissage entre pairs sur le Fonds de développement EAC-Partenaires.

Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles (BLB)

Le Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles (BLB) représente le Secrétariat du COMESA auprès de l'Union européenne (UE), de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et d'autres partenaires de coopération basés à Bruxelles. Il contribue également à la coordination des activités du COMESA en vue de créer une base politique et un soutien pour le COMESA en Europe et au sein de la Commission européenne (CE) en particulier. Dans ce contexte, le Bureau est régulièrement impliqué dans les négociations et discussions commerciales multilatérales organisées à Bruxelles par le Secrétariat de l'OEACP et, en temps voulu, par l'OMC.

Le BLB joue un rôle important dans la facilitation de la coopération en matière de développement et d'intégration régionale, en développant des relations de coopération avec la Commission européenne, ses États membres et d'autres institutions de l'UE telles que la BEI, le Parlement européen, le Service européen d'action extérieure (SEAE), le Secrétariat du groupe des États ACP, la Mission permanente de l'UA à Bruxelles, les autres CER représentées à Bruxelles (CEDEAO, UEMOA, OCOE, IGAD et Forum du Pacifique). Le BLB assure le suivi nécessaire des programmes de coopération COMESA/UE et surveille les questions d'intérêt pour le COMESA en Europe, dont il rend compte au Secrétariat. Il assure également le suivi des questions relatives aux négociations de l'Accord de partenariat économique (APE), à l'UE, au Secrétariat de l'OEACP et au Groupe des ambassadeurs de l'AfOA, ainsi qu'aux négociations commerciales multilatérales de l'OMC à Genève.

Le Bureau de liaison à Bruxelles continue à jouer un rôle de soutien auprès du Secrétariat du COMESA dans ses relations avec l'Union européenne/la Commission européenne en ce qui concerne la coopération, la mobilisation des ressources dans le cadre de l'enveloppe régionale du 11^e FED et des fonds intra-ACP, les questions de commerce multilatéral, le suivi des projets et des programmes financés par l'UE. En collaboration avec le Secrétariat du COMESA, le BLB assure le suivi régulier des programmes/projets financés par l'UE et les fonds intra-ACP. Le BLB joue un rôle clé, notamment en contribuant à la rédaction des documents d'identification et d'action du projet. En outre, il facilite la liaison avec le siège de l'UE (INTPA et SEAE) en vue de suivre les discussions et de fournir des informations complémentaires, le cas échéant, sur les propositions du COMESA et de tenir le Secrétariat du COMESA informé de l'évolution et des décisions. En outre, le BLB participe à la mobilisation des ressources pour les programmes/projets du COMESA auprès de nombreuses sources, notamment l'UE/CE, les facilités intra-ACP-UE (TradCOM II, le programme PSD ACP-UE, le Programme de produits de base ACP, l'ONU-Habitat, l'OMI, l'ONUDI, l'OMC et le CCI).

Au cours de la période considérée, le BLB a concentré ses efforts sur 3 domaines essentiels, à savoir l'appui à l'intégration régionale, la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités du COMESA. Des progrès ont été réalisés dans les domaines clés suivants :

i. **Soutien à l'intégration régionale**

- a) Le Bureau de liaison à Bruxelles a participé et facilité la participation de la délégation du COMESA au 6^e Sommet UA-UE qui s'est tenu à Bruxelles en février 2022. Sur la base d'une demande officielle du représentant du COMESA à Bruxelles, le Groupe africain des ambassadeurs (GAAP) a inclus le BLB dans la composition du groupe de travail ad hoc chargé du suivi des préparatifs du sommet. Le BLB était responsable du protocole et des dispositions logistiques et techniques de la délégation du COMESA au sommet.
- b) A l'invitation du Président de l'Assemblée parlementaire de l'OEACP et du Co-Président de l'APP ACP-UE, le BLB a participé aux réunions de la 60^e session de l'Assemblée parlementaire de l'OEACP (OEACP PA) et de la 41^e session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE (APP ACP-UE) qui se sont tenues respectivement en mars et avril 2022 à Strasbourg (France). Il a pris la parole lors de la Réunion spéciale du Comité des affaires politiques de l'OEACP sur les défis actuels en matière de paix et de sécurité dans la région de l'Afrique orientale et australe et leurs impacts sur l'intégration régionale dans la région COMESA.
- c) Le BLB a participé à la 114^e session du Conseil des ministres de l'OEACP qui s'est tenue en juin 2022. Pour donner suite à la proposition du BLB, le Conseil a approuvé une décision sur la désignation des Organisations régionales-communautés économiques régionales (OR-CER) en tant qu'organes responsables de la coordination de la préparation des programmes multi-pays et du suivi de leur mise en œuvre. Cette décision est cruciale pour le COMESA et les autres CER africaines car elle définit le rôle des OR/CER dans le processus de mise en œuvre de l'accord post-Cotonou et dans la planification des programmes régionaux dans le cadre de l'INDICI.
- d) Le BLB a continué à participer efficacement aux réunions de la plateforme de dialogue sur la programmation régionale subsaharienne entre les CER et l'Union européenne, ainsi qu'aux réunions consultatives bilatérales entre le COMESA et l'UE. À cet égard, le BLB a participé à la réunion de haut niveau entre l'INTPA de l'UE, le SEAE et les communautés économiques régionales d'Afrique subsaharienne (organisations régionales dûment mandatées financées par le 11^e FED en mars 2022). La réunion a examiné l'état d'avancement de la programmation et la manière de structurer le partenariat entre l'UE et le COMESA dans le cadre de l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI) pour la période 2021-2027.
- e) Le BLB a tenu des discussions avec l'OEACP sur le Comité de coordination des organisations interrégionales (IROCC) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord révisé de Georgetown qui a convenu du Projet de mandat de l'IROCC en collaboration entre le Secrétariat de l'OEACP et les représentants des CER basés à Bruxelles.

- f) Le BLB a participé à la Réunion ministérielle UA-UE, précédée par la Réunion conjointe des hauts responsables les 30 novembre et 1^{er} décembre 2022, et a contribué aux délibérations et aux discussions sur la coopération UA-UE concernant la mobilisation des investissements pour la transformation durable de la Structure africaine et l'investissement dans le développement des ressources humaines, de l'éducation, de la science, de la technique et des compétences. Le BLB a tenu des consultations bilatérales avec les chefs de délégation des États membres du COMESA présents à la réunion et a soulevé la question du rôle des CER dans la réalisation de l'intégration régionale en Afrique en tant qu'éléments constitutifs du Programme d'intégration économique de l'Afrique.
- g) Le BLB a représenté le COMESA au 10^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OEACP qui s'est tenu à Luanda (Angola) en décembre 2022 et à la Réunion Sommet des Chefs du Comité de coordination des organisations interrégionales de l'OEACP (IROCC). En outre, le BLB a participé à la réunion des chefs des organisations régionales qui s'est tenue à Luanda (Angola) en marge du Sommet pour discuter de la version finale des termes de référence de l'IROCC. La Déclaration de Luanda de l'OEACP a annoncé la formalisation de ce comité.
- h) Le BLB a continué à contribuer, avec d'autres CER représentées à Bruxelles, au dialogue entre l'OEACP et l'UE sur la liste de l'UE des juridictions fiscales non coopératives et la liste noire de l'UE des pays impliqués dans le blanchiment d'argent. Grâce à l'action coordonnée sur les listes de l'UE, le BLB a contribué à aider les États membres du COMESA à se mettre d'accord sur des solutions mutuellement acceptables.
- i) Le BLB a continué à sensibiliser le Groupe des ambassadeurs de l'OEACP et les partenaires de l'UE au rôle important des organisations régionales dans la mise en œuvre de l'Accord post-Cotonou et du Protocole régional pour l'Afrique. Il a tenu plusieurs réunions avec le Secrétariat de l'OEACP afin d'approfondir le principe d'engagement et de renforcement de la coopération avec les Communautés économiques régionales (CER) et de reconnaître leur rôle en tant qu'éléments constitutifs du Programme d'intégration africaine, et a suivi l'état d'avancement du Nouvel accord de partenariat.
- j) En collaboration avec les représentants d'autres CER, le BLB a rédigé la Décision n° 5 de la 114^e session du Conseil des ministres de l'OEACP sur la désignation des organisations régionales et du Secrétariat de l'OEACP en tant qu'organes responsables de la coordination de la planification des programmes multi-pays et du suivi de leur mise en œuvre. Cette décision est importante car elle définit la manière dont le COMESA s'engagera avec le Secrétariat de l'OEACP dans le contexte du financement et de la gestion des programmes.

ii. **Mobilisation des ressources**

- a) L'UE entend mobiliser un montant de 600 millions d'euros pour aider les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à atténuer les effets de la crise alimentaire actuelle aggravée par le conflit en Ukraine. Les ressources que la Commission européenne s'est proposé d'utiliser sont des fonds désengagés des 10^e et 11^e FED.
- b) Le deuxième appel à candidatures du Programme culturel ACP-UE pour l'Afrique de l'Est - 4,5 millions d'euros seront mis à disposition sous forme de subventions pour les organisations éligibles dans les secteurs culturels et créatifs des 14 pays de la région de l'Afrique orientale. Le BLB encouragé, par le biais du site Internet du COMESA, les artistes et autres professionnels de la culture de la région ayant des entreprises opérationnelles et enregistrées à demander des subventions allant de 30 000 à 180 000 euros. Cet appel vise à accroître l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux, ainsi qu'à améliorer la visibilité des professionnels de la création et de la culture dans toute la région de l'Afrique orientale.
- c) Le BLB a fourni les documents nécessaires concernant la proposition de l'UE relative à une initiative de la Team Europe sur la gestion des eaux transfrontières visant à soutenir le développement et l'intégration régionale en Afrique. La proposition en question sera mise en œuvre dans le cadre du Programme indicatif pluriannuel pour l'Afrique 2021-2027.
- d) Appel à contribution de l'UE pour les importations de produits agricoles et alimentaires - Application des Normes sanitaires et environnementales de l'UE. Cet appel fait suite à la demande du Parlement européen et du Conseil d'établir un rapport évaluant la justification et la faisabilité juridique de l'application des normes sanitaires et environnementales de l'UE (y compris les normes et processus relatifs au bien-être des animaux et les méthodes de production) aux produits agricoles et agroalimentaires importés.
- e) L'appel à propositions pour l' « Assistance technique sur mesure pour les institutions de financement du développement des pays ACP ». Les institutions intéressées de la région COMESA ont été invitées à soumettre une proposition pour une série d'activités, dont la majorité est liée à l'autonomisation économique des femmes. Jusqu'à 6 banques seront sélectionnées pour bénéficier d'une assistance entre septembre 2022 et août 2025.

- f) L'appel à candidatures visait à sélectionner 10 animateurs, motion designers de la région COMESA, dont 5 femmes et 5 hommes. Les 10 participants sélectionnés devaient être entièrement pris en charge pour participer à un programme de mentorat de haut niveau pendant 6 semaines à Madagascar, d'octobre à décembre 2022.
- g) Le BLB a continué à suivre et à faire rapport au Secrétariat sur le NDICI, qui remplace plusieurs instruments de financement extérieur de l'UE, dont la plupart ont expiré le 31 décembre 2020, y compris le 11e FED. Lors de ses engagements avec la CE, le BLB a souligné les rôles et le partage des responsabilités des CER dans la programmation des ressources qui devraient être clairement définis dans le règlement NDICI. Au niveau régional, les organisations régionales devraient jouer un rôle central dans la programmation des ressources et la mise en œuvre des programmes. À cet égard, le BLB a discuté avec la CE de la manière dont les ressources financières seront programmées pour garantir l'achèvement des programmes intra-ACP en cours, d'autant plus que la plupart d'entre eux continueront d'être mis en œuvre jusqu'en 2025 dans le cadre des règles et procédures actuelles du FED.

iii. **Consolider le renforcement des capacités du COMESA**

- a) Le BLB a facilité la liaison avec le Siège de l'UE (INTPA et SEAE) en vue de suivre les délibérations et fournir des informations complémentaires, si nécessaire, sur les propositions du COMESA et de tenir le Secrétariat informé de l'évolution et des décisions. En tant que membre de l'équipe du COMESA impliquée dans la programmation du 11e FED, le BLB a joué un rôle clé, notamment en contribuant à la rédaction des documents d'identification et d'action du projet. À cet égard, il a tenu des discussions avec le Secrétariat de l'OEACP et la Commission européenne sur les principes visant à améliorer l'efficacité du développement et son mécanisme de mise en œuvre dans la région COMESA.
- b) Le BLB a fourni au Secrétariat la Directive et l'Annexe de l'UE sur la Diligence raisonnable en matière de viabilité des entreprises, publiées en février 2022. Cette directive exigera des entreprises de l'UE qu'elles travaillent avec les exportateurs du COMESA pour identifier et prévenir, éliminer ou atténuer les impacts négatifs de leurs activités sur les droits de l'homme et l'environnement. La directive est l'un des principaux résultats du « Green Deal » européen et, si elle n'est pas prise en compte de manière adéquate par les exportateurs du COMESA, elle pourrait créer des obstacles au commerce, ce qui pourrait éventuellement entraîner une perturbation des échanges entre nos pays et l'UE.
- c) Le BLB a contribué aux délibérations sur la proposition allemande dans le cadre de l'Initiative Équipe Europe (TEI) régionale de soutien à la lutte contre les flux financiers illicites (FFI) et la criminalité transnationale organisée en Afrique. Le BLB a participé à un atelier en février 2022 pour discuter de la proposition en question.
- d) Le BLB a pris part au Forum des affaires UE-Afrique (EABF) en février 2022, organisé conjointement par l'Union européenne, la Commission de l'Union africaine et des Organisations d'entreprises africaines et européennes. Il s'agit d'un événement majeur du dialogue public-privé entre l'UE et l'Afrique au niveau continental qui vise à accroître les opportunités de coopération économique durable.
- e) Le BLB a participé avec le Secrétariat, en avril 2022, à la 4e réunion technique dans le cadre de la Plateforme de dialogue sur la programmation régionale pour l'Afrique subsaharienne qui a discuté de l'initiative Global Gateway et de l'état général de la Programmation régionale pour l'Afrique subsaharienne, y compris une mise à jour des programmes d'action annuels prévus pour 2022 et des concepts de l'Initiative Équipe Europe pour l'Afrique subsaharienne qui sont en cours d'élaboration.
- f) Le BLB a participé avec le Secrétariat au 7e Forum d'affaires UE-Afrique (EABF22) qui a eu lieu en février 2022. La réunion a souligné, entre autres, la nécessité d'un dialogue public-privé permanent et structuré entre l'UE et l'Afrique à différents niveaux.
- g) Dans le cadre de l'élaboration d'une proposition sur la santé numérique par l'Initiative Équipe Europe, le BLB a, conjointement avec le Secrétariat, discuté et contribué à la conception de la Note conceptuelle sur la santé numérique. Un groupe de travail a été établi conjointement avec la DG INTPA, les États membres et les institutions de l'UE et le D4D Hub, ce qui a conduit à une cartographie complète des programmes de l'UE en cours de réalisation dans la région COMESA et le Projet de note conceptuelle. À cet égard, le BLB a participé à la réunion de l'Initiative Équipe Europe pour le renforcement des systèmes de santé et la couverture sanitaire universelle en juin 2022 au cours de laquelle les progrès récents sur les Stratégies mondiales et régionales africaines en matière de santé numérique ont fait l'objet de délibérations.
- h) Le BLB a réussi à offrir des opportunités dans le domaine des motion designers de la région COMESA qui ont été entièrement soutenues dans le cadre du Programme culturel de l'ACP. Les entités désignées ont participé à un

programme de mentorat de haut niveau en décembre 2022.

- i) Le BLB a permis aux institutions de financement du développement du COMESA de bénéficier d'une assistance de septembre 2022 à août 2025. Des propositions pour un ensemble d'activités ont été faites, dont la majorité sera liée à l'autonomisation économique des femmes.
- j) Le BLB a préparé et fourni au Secrétariat une Analyse comparative entre l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'Union européenne (NDICI-Global Europe) et le Fonds européen de développement (FED).

Affaires juridiques et institutionnelles

Le rôle de la Division Affaires juridiques et institutionnelles est de fournir des services de conseil juridique aux Organes directeurs, aux institutions et agences spécialisées, et aux États membres COMESA.

Au cours de la période considérée, la division a apporté son soutien au Cabinet du Secrétaire général, aux institutions du COMESA et aux États membres lors des réunions du Conseil et des Organes statutaires du COMESA, notamment les réunions des Gouverneurs des banques centrales, du Comité intergouvernemental et d'autres comités subsidiaires, y compris le Sous-comité Ressources humaines, et le Sous-comité de rédaction juridique.

Les réalisations étaient les suivantes :

- i. La Division des Affaires juridiques a aidé et facilité la rédaction et la conclusion des instruments juridiques suivants:
 - a) la Charte régissant le Conseil des Bureaux ;
 - b) le Règlement financier du Conseil des Bureaux de la Carte Jaune ;
 - c) le Règlement du Conseil des Bureaux de la Carte Jaune en matière d'acquisition ;
 - d) le Règlement financier de la Cour de justice du COMESA ; et
 - e) le Règlement de la Cour de justice du COMESA en matière d'acquisition
- ii. La division a soutenu le Comité des gouverneurs des Banques centrales dans le cadre de la rédaction de son Règlement intérieur.
- iii. La division a finalisé les Projets d'accords de coopération entre le COMESA et les institutions et agences spécialisées suivantes :
 - a) la Chambre de compensation du COMESA ;
 - b) l'Agence d'investissement régionale du COMESA (AIRC) ;
 - c) la Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB) ;
 - d) l'Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe (ACTESA) ;
 - e) l'Association régionale des régulateurs d'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) ;
 - f) le Groupement d'énergie d'Afrique de l'Est (EAPP) ;
 - g) l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale (ASARECA) ; et
 - h) le Conseil des Bureaux.
- iv. La division a fourni des avis juridiques au Secrétariat sur des questions relatives au personnel, aux audits et questions institutionnelles, entre autres.
- v. La division a participé aux négociations et à la conclusion des accords suivants financés par des donateurs :
 - a) Accord de projet Pharma de la BAD ;
 - b) Accords de mise en œuvre de la Facilité d'assistance technique (FAT) de l'UE ;
 - c) Save the Children et COMESA ;
 - d) Fondation pour la conservation ;
 - e) GPS et COESOC ; et
 - f) Accord de délégation de la CNUCED dans le cadre du FED.
- vi. La division a soutenu la Division Commerce et Douanes dans les négociations suivantes sur la Zone de libre-échange (ZLE) du COMESA :

- a) Négociations avec le Gouvernement éthiopien ; et
 - b) Négociations avec la République de Somalie.
- vii. En ce qui concerne le soutien juridique, la division a traité et conclu avec succès des affaires relatives au droit du travail, au commerce et au droit commercial concernant des entreprises privées opérant au sein du Marché commun et d'anciens membres du personnel.
- viii. Mise en œuvre des Droits de propriété intellectuelle du COMESA

La Division Affaires juridiques et institutionnelles, en collaboration avec la Division Commerce et Douanes, a organisé avec succès une Réunion consultative du Groupe de travail du COMESA sur la propriété intellectuelle en septembre 2022, au Caire (Égypte). La réunion a facilité les délibérations sur la Politique du COMESA en matière de propriété intellectuelle et la définition d'une voie à suivre pour le Programme du COMESA sur la propriété intellectuelle. L'atelier a, entre autres, convenu que le Secrétariat du COMESA devrait élaborer et rendre opérationnelle une Politique d'application des Droits de propriété intellectuelle (DPI) dans la région et une base de données pour l'échange d'informations et de renseignements sur les questions de DPI. Les recommandations du Groupe de travail qui ont été adoptées par le Conseil des ministres en novembre 2022 comprennent la réalisation d'une étude sur les tendances émergentes en matière de DPI et l'application de la loi type. Le Secrétariat procède actuellement à la mise en œuvre des résolutions de cette réunion consultative.

- ix. Mise en œuvre du Programme de migration du COMESA - La Division Affaires juridiques et institutionnelles a entrepris les activités suivantes dans le cadre de ce programme :
- a) réunion avec 2 Groupes de travail du COMESA sur la mise en œuvre des instruments juridiques du COMESA et des décisions du Conseil des ministres. En outre, des délibérations ont eu lieu sur le développement du renforcement des capacités concernant la libre circulation des personnes en matière de migration et la révision du Projet de stratégie et de plan de travail ;
 - b) Organisation conjointe d'une réunion sur les statistiques de la migration de la main-d'œuvre avec Statistics Sweden et l'Organisation internationale du travail ;
 - c) Administration d'une formation dans le cadre de l'Initiative sur le petit commerce transfrontière dans les pays suivants : Éthiopie, Kenya, République démocratique du Congo, Zimbabwe, Zambie et Malawi ;
 - d) Élaboration de matériel de formation pour les agents frontaliers sur la gestion des frontières en cas de crise sanitaire dans le cadre du projet COMESA/MIEUX+ ; et
 - e) Participation au Dialogue sur les migrations pour l'Afrique australe (MIDSA).

Communication institutionnelle

La Communication institutionnelle a pour objectif d'améliorer l'accès à l'information sur le Programme d'intégration régionale du COMESA, ses opportunités et avantages pour les parties prenantes, afin d'accroître la visibilité et la compréhension. Les principales activités menées au cours de l'année considérée comprennent la production de nouvelles et d'informations sur la mise en œuvre des programmes du COMESA, diffusées par le biais de plateformes multimédias, notamment la production de publications, de documentaires audiovisuels, la presse régionale, les médias en ligne et les relations publiques. Les activités suivantes ont été réalisées :

- i. **Actualités et informations.** Production de contenus sur la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale, édition et publication de 27 bulletins d'information numériques, de la Dépêche e-COMESA, une publication qui fournit des informations d'actualité sur les événements et les activités du COMESA. Les bulletins d'information ont constitué une source d'information fiable pour un large éventail de parties prenantes, y compris les médias qui ont republié les nouvelles, élargissant ainsi la portée des actualités du COMESA dans la région et au-delà.
- ii. **Sensibilisation et collaboration directe avec les parties prenantes.** Participation aux foires commerciales régionales/internationales en Ouganda, au Zimbabwe et en Zambie; mise en place d'un Bureau d'information pour dialoguer directement avec les parties prenantes, fournir des produits d'information, de communication et d'éducation, et promotion de la marque COMESA pour une meilleure visibilité au niveau national. Par la suite, le COMESA a été reconnu comme le meilleur exposant international lors de la Foire commerciale internationale de

Zambie, démontrant ainsi la valeur ajoutée qu'il apporte aux économies régionales. En outre, une visite d'étude pour les étudiants des institutions d'apprentissage en Zambie a été accueillie au Secrétariat pour leur inculquer des connaissances sur l'intégration régionale.

- iii. **Stratégie de communication.** La Stratégie de communication du COMESA pour la période 2022-2025 a été élaborée pour accompagner la mise en œuvre de l'actuel Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'organisation.
- iv. **Production de publications.** Toutes les catégories de publications du COMESA, notamment les livres et brochures basés sur les programmes et les rapports spéciaux, ont fait l'objet d'un contrôle de qualité et ont été publiées. Cela a impliqué l'édition, la relecture et la publication en format numérique et imprimé. Il s'agit notamment de 4 bulletins d'information trimestriels, des volumes 9 et 10 des Questions clés en matière d'intégration régionale et des Notes d'orientation correspondantes, du Plan stratégique à moyen terme 2021-2025, des Protocoles sur les Règles d'origine, de la Gazette du COMESA, du Rapport annuel 2021 et de divers rapports spéciaux sur des sujets précis.
- v. **Relations avec les médias.** Les Prix Médias du COMESA pour 2022 ont été organisés avec 65 soumissions reçues et soumises à l'évaluation. Les soumissions étaient réparties dans 4 catégories de médias clés : la presse écrite, la télévision, la radio et le média en ligne, et dans les 3 langues du COMESA. Les prix ont pour objectif de promouvoir la couverture médiatique du Programme d'intégration régionale du COMESA. 4 lauréats, originaires d'Égypte, du Kenya, de Madagascar et d'Ouganda, ont été désignés en reconnaissance et récompense de leurs contributions à la sensibilisation à l'intégration régionale.
- vi. **Renforcement des capacités.** Le renforcement des capacités des médias régionaux et des Responsables des relations publiques dans les Ministères de coordination a été mené en Zambie. L'objectif de cette activité était de doter les responsables des médias et des relations publiques des connaissances et compétences nécessaires pour communiquer sur les Programmes d'intégration régionale du COMESA. De nouvelles plateformes de communication et de nouveaux réseaux ont été établis pour l'échange d'informations et la couverture des activités des programmes du COMESA. Des professionnels des médias du Burundi, des Comores, de la République démocratique du Congo, de Djibouti, d'Égypte, d'Érythrée, d'Eswatini, d'Éthiopie, de Madagascar, du Malawi, de Maurice, du Rwanda, des Seychelles, de Somalie, du Soudan, d'Ouganda, de Zambie et du Zimbabwe ont participé à l'activité.
- vii. **Productions audiovisuelles.** Les éléments suivants ont été produits et diffusés par les médias nationaux : le documentaire sur la chaîne de valeur du coton a été diffusé sur la télévision nationale zambienne ; le documentaire sur le renforcement du marché régional durable de l'énergie (ESREM) a été diffusé dans les pays cibles, à savoir le Kenya et la Zambie ; de courts clips vidéo sur les événements du COMESA ont été produits et diffusés par les médias dans les États membres respectifs ; et la vidéo sur le Fonds régional de financement des infrastructures (RIFF).
- viii. **Communication et visibilité.** Coordination de campagnes publicitaires multimédias en République démocratique du Congo, au Zimbabwe et à Maurice. Ces campagnes comprenaient des émissions de télévision et de radio, des journaux et des plateformes en ligne avec un contenu sur la mise en œuvre des programmes du COMESA dans les pays respectifs.

À l'avenir la Communication institutionnelle du COMESA renforcera l'implication et la participation des Experts en communication des Ministères de coordination et d'autres ministères de tutelle dans les activités du COMESA au niveau national, afin de soutenir la visibilité du COMESA. Les possibilités de renforcement des capacités contribuent largement à relever ce défi et à fournir des incitations aux professionnels de la communication.

Planification stratégique, Recherche et Harmonisation des politiques

L'Unité Recherche, Planification stratégique et Harmonisation des politiques joue un rôle de premier plan dans la gestion des stratégies. En développant et en formulant des plans stratégiques et des programmes de travail, l'Unité RPS soutient les divisions/unités et les institutions du COMESA pour assurer l'alignement sur la Stratégie organisationnelle globale et

l'harmonisation des stratégies du COMESA dans tous les secteurs. En outre, l'unité examine les décisions du Conseil, les plans de travail et les stratégies à moyen terme et collabore avec la Division Budget et Finances ainsi qu'avec l'Unité Suivi et Évaluation pour garantir l'efficacité, l'efficacités et l'économie (3E). Compte tenu des programmes de développement mondiaux et continentaux sur lesquels l'orientation stratégique du COMESA est alignée, l'unité coordonne les rapports sur les questions liées aux Objectifs de développement durable (ODD) et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

En 2022, l'unité a entrepris les activités suivantes :

- i. Poursuite de la diffusion du Plan stratégique à moyen terme 2021-2025 du COMESA auprès des parties prenantes afin de promouvoir la sensibilisation et l'appropriation ;
- ii. Participation à des réunions visant à aligner la Stratégie du COMESA sur celle d'autres entités clés telles que la CUA et la CEA ;
- iii. Préparation de rapports décrivant l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes du COMESA, y compris les Rapports annuels, les Rapports pays, les Contributions à l'Agenda 2063 et le Rapport sur l'intégration régionale ;
- iv. Soutien à la mise en place d'un Système opérationnel de suivi et d'évaluation en ligne par les moyens suivants : création d'un groupe de travail chargé de recevoir et de tester le système, coordination de la formation et du déploiement du système avec les développeurs du système, et identification des Points focaux (champions) ;
- v. Préparation du Plan de travail annuel consolidé pour 2021 et des calendriers d'activités correspondants ;
- vi. Soutien à la préparation de la consolidation du Plan de travail et Budget annuels du COMESA 2023 ;
- vii. Soutien au suivi du RECAMP pour la préparation du Suivi axé sur les résultats (ROM) ; et
- viii. Participation au Groupe de travail des activités RIGO-SS du COMESA-USAID.

Technologie de l'information et Réseaux

Dans le cadre de la mise en œuvre et la maintenance des systèmes d'information, de l'infrastructure informatique et des services d'appui aux systèmes informatiques du COMESA pour soutenir la mise en œuvre du PSMT, la Division Technologie de l'information et Réseaux a entrepris les activités suivantes :

- i. Modification du système existant de Certificat d'origine électronique (COe) en vue d'une mise à l'essai ;
- ii. Déploiement du COe dans les États membres ;
- iii. Soutien à la mise en œuvre et au déploiement de 2 frontières intelligentes dans les États membres ;
- iv. Soutien à la mise en œuvre d'un système générique de permis d'importation et d'exportation en ligne ;
- v. Création d'un Centre régional d'appui à l'automatisation des douanes (CARSC) pour les États membres du COMESA afin de fournir une assistance au système Sydonia en cas de besoin ;
- vi. Maintien et amélioration de la Plateforme 50 Millions de femmes africaines ont la parole ;
- vii. Amélioration des sites Internet existants du COMESA et développement de nouveaux sites pour les programmes du COMESA ;
- viii. Amélioration de l'intranet existant ;
- ix. Développement du Marché en ligne du COMESA ;
- x. Création d'un environnement dématérialisé au sein du COMESA et mise en place d'un Centre de données ;
- xi. Formulation d'une Politique et Stratégie quinquennales en matière de TIC ;
- xii. Expédition et installation de logiciels et de matériel de vidéoconférence pour les États membres ;
- xiii. Examen des services et des politiques existants pour leur mise en conformité avec les normes ISO ; et
- xiv. Réalisation d'une Étude de précommercialisation pour le projet Africa cloud ECOSYSTEM (ACE).

État d'avancement de la mise en œuvre

- i. Le système COe a été développé et testé et a passé avec succès l'Essai d'acceptation par l'utilisateur (EAU). La prochaine étape consiste à aider les États membres à utiliser le système pour tirer parti des avantages de l'automatisation. Les tests techniques et les essais d'acceptation par l'utilisateur sont importants pour s'assurer que les systèmes sont pleinement fonctionnels avant leur déploiement ;
- ii. Des visites d'étude ont été effectuées à des postes frontières sélectionnés, à savoir Mwami (Zambie - Malawi), Kasumbalesa (Zambie - RDC), Kazungula (Zambie - Botswana) et Katima -Mulilo (Zambie -

- Namibie), afin de contribuer à l'élaboration de termes de référence pour la mise en place de frontières intelligentes ;
- iii. Une formation fonctionnelle et technique au Sydonia a été dispensée aux agents des États membres anglophones et francophones et au personnel du COMESA ;
 - iv. L'appel d'offres pour l'acquisition d'équipements et de logiciels CARSC pour le Centre de soutien régional Sydonia a été lancé - le processus de finalisation de l'acquisition est en cours ;
 - v. La Plateforme 50 MFAP est désormais hébergée et gérée par le Secrétariat ;
 - vi. La division a développé et continué à maintenir la présence en ligne du COMESA : le site Internet du Sommet a été développé et lancé, le site Internet de l'ARÉFOA est en attente de lancement officiel : <https://raeres.comesa.int>, le lancement officiel du site de l'Appui pour le développement du secteur aérien (SATSD): <https://satsd.comesa.int> est attendu. La division a également assuré la maintenance des sites Internet existants du COMESA, à savoir le site de l'Unité Gouvernance, Paix et Sécurité et les portails principaux sur la COVID-19 et du COMESA ;
 - vii. En collaboration avec le Centre de formation en informatique, la division a assuré la formation et l'encadrement des Assistants administratifs et Secrétaires pour la gestion de l'intranet du COMESA - <https://intranet.comesa.int>. En outre, la mise en page de la plateforme a été améliorée ;
 - viii. La division a continué à fournir un environnement opérationnel sûr et sans interruption. L'infrastructure informatique a été améliorée en intégrant les équipements de la Plateforme 50MFAP, ce qui a permis de réaliser des économies considérables sur les coûts d'hébergement en nuage. Les systèmes et services suivants ont continué d'être fournis au personnel et aux parties prenantes : courrier électronique, accès à l'internet, systèmes de sauvegarde et de redondance robustes, systèmes de gestion unifiée des menaces, authentification et autorisation, plateforme de collaboration institutionnelle, hébergement et plateformes de réunions virtuelles (Teams et Zoom) ;
 - ix. Mise à disposition d'une solution de signature en ligne (GMO Sign) pour promouvoir la dématérialisation ;
 - x. En ce qui concerne l'automatisation des opérations internes, la division a soutenu le développement du Système d'acquisition électronique du COMESA, qui est en cours de réalisation ; et
 - xi. La division a facilité les processus de développement des portails de suivi et d'évaluation et de négociations sur le commerce des services.

Ressources humaines et Administration

La Division Ressources humaines et Administration fournit un appui au Secrétariat du COMESA et aux États membres sur les questions liées aux ressources humaines, aux services de connaissance et d'information, aux conférences, aux acquisitions et services généraux d'appui, qui, à leur tour, permettent aux divisions, unités, projets et programmes de fonctionner de manière efficace. Les fonctions de la division permettent au Secrétariat d'exécuter les activités et les programmes prévus et de s'acquitter de ses missions de manière efficace et efficiente. Les services fournis par la division permettent d'aider les États membres à mettre en œuvre des activités axées sur la réalisation des objectifs du PSMT 2021-2025 et du Programme d'intégration régionale du COMESA.

Au cours de l'exercice 2022, la division, par l'intermédiaire de ses 4 unités, à savoir les Ressources humaines, le Centre de ressource d'informations, le Service des conférences, et les Acquisitions et services généraux, a facilité le bon déroulement des opérations au sein du Secrétariat en contribuant à la réalisation de l'objectif du PSMT 2021 - 2025 visant à garantir l'efficacité du Secrétariat. La division a géré avec succès la transition des opérations hors site vers les bureaux à la suite de l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 aux niveaux mondial et national.

Unité Ressources humaines

L'Unité Ressources humaines joue un rôle essentiel dans la réussite du Programme d'intégration régionale, car elle est responsable de la gestion de l'atout le plus précieux du Secrétariat : son personnel. Dans sa quête visant à aider le Secrétariat à atteindre ses buts et objectifs tels que définis dans le PSMT 2021-2025, l'unité a mené les activités clés suivantes :

- i. **Recrutement** : Au cours de la période considérée, l'unité a facilité le recrutement de personnel pour le Secrétariat du COMESA, la Chambre de compensation du COMESA, l'Institut monétaire du COMESA et le Projet de renforcement des capacités institutionnelles du 11^e FED.

- ii. **Régime d'assurance-maladie** : Conformément à la valorisation de son personnel comme l'atout le plus important et en raison de la prise de conscience du fait qu'une main-d'œuvre saine et productive est essentielle à la réalisation de ses buts et objectifs, le Secrétariat a, par l'intermédiaire de l'Unité Ressources humaines, continué à fournir une couverture assurance-maladie à son personnel. Au cours de l'exercice 2022, une enquête sur la performance du régime d'assurance médicale a été entreprise pour évaluer l'assurance médicale afin d'en améliorer la couverture au profit des membres du personnel et de leurs personnes à charge.
- iii. **Initiatives en matière de culture organisationnelle** : Au cours de la période considérée, l'unité a organisé une retraite dans le but d'accroître la collaboration entre les membres du personnel et de créer parmi eux un sentiment de solidarité dans leur quête visant à réaliser le Programme d'intégration régionale. En outre, l'unité a procédé à l'orientation des membres du personnel nouvellement recrutés afin de les aider à s'intégrer alors qu'ils entament leur carrière au sein du COMESA. L'orientation a permis au nouveau personnel d'acquérir une compréhension approfondie du Marché commun, des instruments de gouvernance et des valeurs du Secrétariat.
- iv. **Alignement de la Structure organisationnelle du COMESA sur le PSMT 2021-2025** : L'unité défend l'idée de finaliser l'examen de la Structure organisationnelle et de son alignement sur le PSMT afin de garantir une structure adaptée à l'objectif visé et dotée de ressources humaines adéquates pour atteindre les objectifs stratégiques du Secrétariat. Le Rapport sur la restructuration organisationnelle a été présenté et examiné lors de la 42^e réunion du Conseil des ministres tenue le 1^{er} décembre 2022. Des commentaires précieux ont été formulés par les États membres et des progrès ont été accomplis pour finaliser le rapport en vue d'un examen plus approfondi.

Centre de ressources d'information

L'Unité Centre de ressources d'information est le principal dépositaire des ressources du capital intellectuel du Secrétariat du COMESA. Elle est chargée de fournir des services d'information complets et de gestion des connaissances à l'appui des programmes du Secrétariat, de faciliter l'accès à l'information et le partage de celle-ci entre les États membres et de soutenir la recherche en matière d'intégration régionale et dans le cadre du Master virtuel en Intégration régionale en rassemblant les informations pertinentes sur la recherche et en les diffusant auprès des utilisateurs. L'unité joue un rôle essentiel dans l'amélioration de l'efficacité des opérations du Secrétariat grâce à la rationalisation des pratiques de gestion et d'archivage des documents.

Conformément à l'objectif stratégique « Secrétariat efficace » du PSMT 2021-2025, l'unité s'est appuyée sur les technologies numériques pour améliorer la prestation de services et s'est acquittée de son mandat dans les 3 sections suivantes :

- i. **Soutien à la recherche et services d'information** : L'unité a amélioré la gestion de l'information numérique et l'accès à sa vaste clientèle pour soutenir les programmes du COMESA et le Master virtuel en Intégration régionale grâce à des systèmes d'information appropriés. Cela comprend un dépôt numérique de toutes les publications phares, le catalogue en ligne Liberty amélioré, MyLOFT - une plateforme de recherche fédérée qui regroupe des revues en ligne, des livres électroniques et des bases de données en ligne, des abonnements annuels à des bases de données thématiques faisant autorité, telles que ScienceDirect, JSTOR, EBSCO, ainsi que le partage de ressources électroniques en collaboration avec des bibliothèques électroniques réputées telles que eLibrary du FMI, iLibrary de l'OCDE, eLibrary de la Banque mondiale, Research4Live de l'ONU parmi plusieurs autres bases de données. Au cours de la période considérée, l'unité a organisé des sessions de formation pour les utilisateurs de l'information.
- ii. **Gestion des archives** : Afin d'atteindre l'efficacité opérationnelle grâce à un flux continu d'informations au sein du Secrétariat, l'unité a joué un rôle clé dans la mise en œuvre de la Politique d'administration des archives du Secrétariat et du Calendrier de conservation et d'élimination, tels qu'approuvés par le Secrétaire général en 2021 et 2022 respectivement. Chaque division dispose désormais d'un index de classement pleinement fonctionnel pour guider les pratiques concernant la gestion des documents et un index des fichiers principaux (au stade de projet) a été élaboré pour l'ensemble du Secrétariat. L'intranet est le dépôt central des dossiers et documents internes,

offrant un accès permanent à l'information à l'ensemble du personnel du Secrétariat dans les divisions et unités respectives. La sécurité de l'information a été mise en avant grâce à la collaboration de l'unité avec la Division Technologies de l'information et Réseaux. Une attention particulière a été accordée à la protection des données personnelles par le biais des identifiants de connexion des utilisateurs et des restrictions d'accès aux données nécessaires. Une formation intensive a été dispensée à l'ensemble du personnel du Secrétariat sur les pratiques de gestion des documents ainsi que sur l'archivage électronique.

- iii. **Gestion des connaissances** : L'unité est la gardienne de la mémoire organisationnelle et conserve des copies d'archives de l'histoire du COMESA, notamment les rapports du Conseil, les documents de travail du COMESA, les décisions du Conseil, les publications de réserve et les rapports de programme. L'unité est au centre du partage des connaissances et des informations au sein du Secrétariat, des États membres, des partenaires de collaboration et d'échange de connaissances, pour lesquels elle continue à forger des relations solides dans la région et dans le monde. L'unité a participé à diverses foires commerciales internationales dans les États membres, à des conférences et ateliers afin d'éduquer, d'informer et de diffuser des informations. Le stand du Secrétariat du COMESA à la Foire commerciale internationale de Zambie à Ndola a remporté le premier prix dans la catégorie des exposants internationaux.

Services des conférences

L'Unité Services des conférences fournit des services de gestion des conférences au Secrétariat, aux États membres et aux parties prenantes agréées. Ce soutien comprend la mise à disposition d'installations de conférence, d'un soutien documentaire, de services de traduction et d'interprétation ainsi que de systèmes d'aide à la gestion générale des réunions et ateliers. L'objectif de l'unité est de veiller à ce que les services soient fournis de manière professionnelle, efficace et normalisée, conformément aux objectifs généraux du COMESA et aux attentes des parties prenantes. L'unité sert de centre de gestion des réunions multilingues et de traitement des documents de l'organisation relié à toutes les branches de cette dernière.

- i. Conformément aux objectifs du programme, l'unité a rempli son mandat en assurant le service de toutes les réunions et de tous les ateliers, en veillant à ce que les services de traduction et d'interprétation soient conformes aux normes attendues et répondent aux besoins des parties prenantes. La qualité de la traduction dans les 3 langues du COMESA, à savoir l'arabe, le français et l'anglais, était appropriée, assurée avec diligence et conforme aux normes internationales. L'unité a mesuré et évalué en permanence ses performances et ses résultats par rapport aux meilleures pratiques. L'interprétation a été fournie de manière satisfaisante, en maintenant les normes les plus élevées possibles pour assurer un partage efficace du contenu dans les différentes langues. Le système de gestion et de suivi de la qualité mis en place au cours de l'année a permis de relever les défis et de remédier aux faiblesses dans ce domaine.
- ii. L'unité a également mis en place des protocoles de suivi et de gestion des documents qui garantissent la traçabilité des comptes rendus de réunions et leur conservation dans un système convivial, compatible avec le système de gestion des documents de l'ensemble de l'organisation.
- iii. En collaboration avec la Division Technologies de l'information et Réseaux, l'unité a continué à utiliser le système dématérialisé du Secrétariat ainsi que des plateformes en ligne telles que Zoom et Microsoft Teams, ce qui a permis à toutes les réunions programmées de se dérouler sans difficulté.

Acquisitions et services généraux

Les objectifs de l'Unité Acquisitions et Services généraux est de faciliter et de soutenir efficacement l'acquisition de biens, de travaux et de services pour le Secrétariat, ses institutions et les agences spécialisées sur la base des principes clés de transparence, de compétitivité et de rentabilité afin de soutenir la réalisation des objectifs stratégiques décrits dans le PSMT 2021 - 2025. Au cours de la période considérée, l'unité a entrepris les activités suivantes :

- i. Élaboration du Plan annuel d'acquisitions en consultation avec les parties prenantes et conformément aux Règles de passation de marchés, ce qui a permis au Secrétariat de procéder à toutes les acquisitions d'une manière

- systematique et coordonnée ;
- ii. Coordination de l'acquisition d'un Système électronique d'acquisition qui permettra d'automatiser et de numériser les processus d'acquisition en vue d'améliorer le délai d'exécution de toutes les acquisitions en réduisant les duplications ;
 - iii. Soutien aux divisions et unités utilisatrices ainsi qu'aux institutions du COMESA par la fourniture de services, sous la forme de services de conseil ou autres, par l'acquisition de biens et d'équipements et par des travaux conformes au budget, au plan de travail et au plan d'acquisition approuvés ;
 - iv. Par l'intermédiaire de la Section gestion des patrimoines, l'unité a facilité la transition entre les opérations hors site et l'environnement physique dans les bureaux en garantissant un environnement de travail propice grâce à l'entretien et à la remise en état des locaux, des propriétés et des biens du COMESA et en équipant les bureaux de toute la logistique nécessaire ; et
 - v. La Section voyages a facilité la fourniture de services de voyage pour le personnel, les délégués et les autres parties prenantes, tant pour les voyages intérieurs que pour le transport aérien, afin de soutenir la mise en œuvre des programmes et des activités du COMESA dans les États membres.

OPÉRATIONS
DES INSTITUTIONS
DU COMESA

3

CHAPITRE III

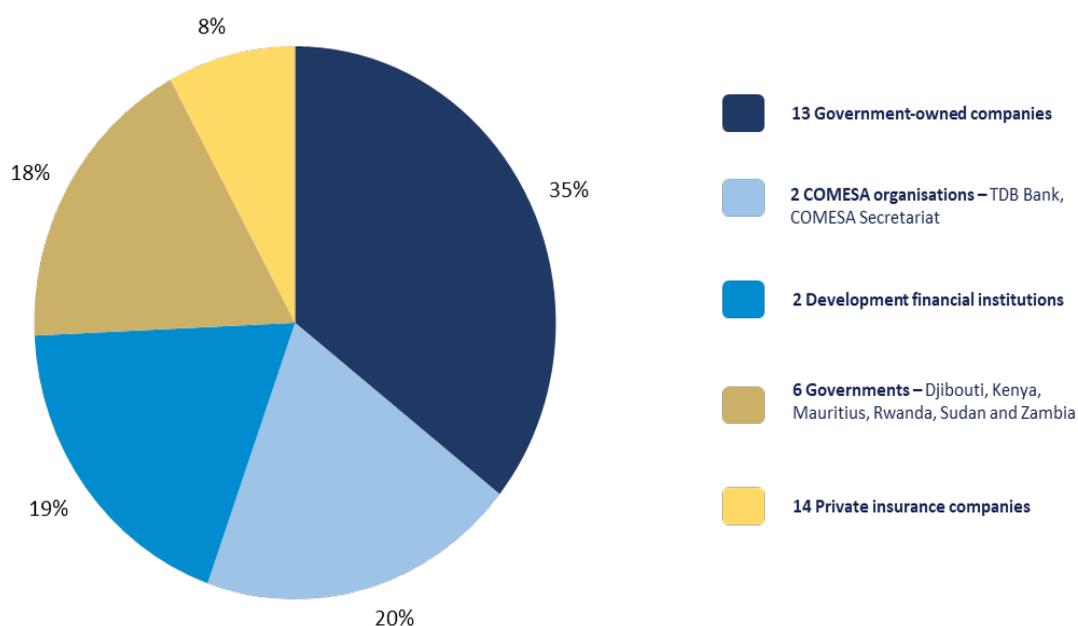
Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-Re)

La ZEP-Re est une institution du COMESA créée suite à un accord signé par les chefs d'État et de gouvernement le 23 novembre 1990 à Mbabane (Swaziland). Les pays signataires de l'Accord établissant la ZEP-Re sont les suivants : Angola, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, RDC, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe. La ZEP-Re a son siège social à Nairobi (Kenya) et dispose de 8 Bureaux nationaux à Abidjan, Addis-Abeba, Harare, Kampala, Khartoum, Kigali, Kinshasa et Lusaka. La ZEP-Re a pour mission principale de promouvoir et développer le secteur des assurances au niveau de la région. À cette fin, la Compagnie doit favoriser le développement du secteur des assurances et de réassurance dans la région COMESA, promouvoir la croissance de la capacité de souscription et de rétention aux niveaux national et régional, et soutenir en outre le développement économique sous-régional.

Actionnariat

La ZEP-Re compte actuellement 37 actionnaires dont 6 États de la région à savoir : Djibouti, Kenya, Maurice, Rwanda, Soudan et Zambie, 13 sociétés étatiques d'assurance et de réassurance, 15 sociétés privées, le Secrétariat du COMESA et la Banque de commerce et de développement --TDB), ainsi que 2 institutions de financement du développement.

Graphique 7: Actionnariat de la ZEP-Re



Vision et Mission

La ZEP-Re a pour vision de devenir un leader de la réassurance en Afrique, d'envergure mondiale. En vue d'atteindre cet objectif, la compagnie s'est concentrée sur des objectifs opérationnels stratégiques clés dans le cadre de son Plan stratégique actuel, y compris l'identification, l'élaboration et le maintien d'un modèle de croissance des affaires durable, lequel met l'accent sur la rentabilité, la croissance de la valeur pour les actionnaires, les meilleures pratiques de gestion des risques, et la contribution au développement économique de la région COMESA.

Dans le cadre de son programme de développement, la compagnie se concentre sur la collaboration avec les États membres dans le but de mettre en œuvre des politiques qui permettent l'accès aux services d'assurance et garantissent la rétention des primes, la promotion d'une pénétration accrue de l'assurance dans la région et l'amélioration des investissements au sein de la région.

Performances de l'année 2022

Pour l'année 2022, la ZEP-Re a souscrit des primes d'un montant de 236 millions USD, contre 213 millions USD en 2021. Au cours de la période considérée, la croissance des marchés de l'assurance est restée modérée, mais la compagnie a réussi à enregistrer une croissance de 10,9% du revenu brut des primes par rapport au revenu des années précédentes, ce qui témoigne d'une résilience remarquable malgré un ralentissement de l'économie dû à la pandémie.

La compagnie a enregistré une croissance de 19,4 % de bénéfice par rapport à l'année précédente. L'amélioration des performances de la compagnie en 2021 était principalement attribuable à la réduction de la sinistralité sur ses différents marchés. Le fonds des actionnaires a augmenté de 4,9 % tandis que la base d'actifs a enregistré une croissance de 5,9 % par rapport à l'année précédente. Le tableau ci-dessous détaille les performances en 2022 par rapport à l'année précédente.

Tableau 6: Performance de la ZEP-Re en 2022 par rapport à 2021

	2022	2021
Primes brutes	213 012 675	213 012 675
Primes nettes souscrites	131 859 951	134 313 682
Demandes d'indemnités nettes	78 351 873	80 051 874
Bénéfice net	21 658 473	18 144 321
Actions	309 314 317	294 840 688
Actifs totaux	504 891 245	476 621 314

Répartition territoriale des activités

La région COMESA demeure le principal marché de la ZEP-Re. Le tableau suivant montre qu'au 31 décembre 2021, les activités de la région représentaient plus de 78% des activités souscrites par la compagnie.

Tableau 7: Répartition territoriale des activités de ZEP-Re

Région	2022		2021	
	Primes brutes USD	%	Primes brutes USD	%
COMESA	197 841 801	84	166 178 455	78
Non – COMESA (Afrique)	34 215 619	14	34 154 517	16
Autres régions	4 155 464	2	12 679 703	6
Total	208 159 650		213 012 675	

Notation

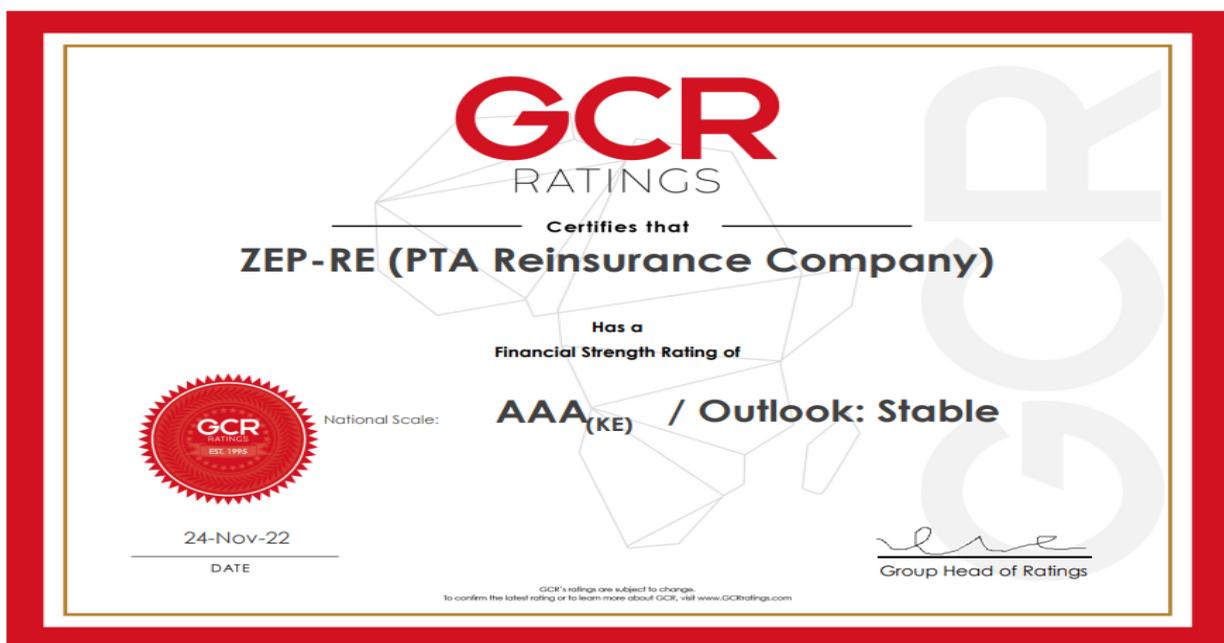
i. Note de l'agence AM Best

En 2022, ZEP-RE a conservé sa note de solidité financière AM Best de « B++ » et une cote de crédit de l'émetteur « **bbb** ». Cette bonne note de crédit tient principalement à l'excellente capitalisation ajustée pour les risques de la ZEP-Re, à la rentabilité résiliente des souscriptions et à l'amélioration de la compétitivité régionale.



ii. Note de l'agence GCR

La compagnie a amélioré sa note à « AAA » relative à sa capacité de paiement attribuée par l'agence sud-africaine de notation Global Credit Rating, le seuil de la meilleure note disponible pour toute société sur le continent africain.



Activités d'impact

i. Politique gouvernementale, cadre réglementaire et inclusion financière

La ZEP-Re a entrepris des initiatives de collaboration avec les gouvernements de la région en 2022, axées sur la formulation de politiques pour soutenir la croissance de l'assurance, la création de marchés d'assurance durables, l'amélioration des initiatives d'inclusion financière et la croissance du secteur de la micro-assurance pour l'agriculture et l'élevage.

a) Élaboration de politique

Lors de la 43^e réunion du Conseil des ministres du COMESA tenue en novembre 2021, les Organes directeurs du COMESA ont demandé aux États membres d'utiliser la capacité technique et les ressources de ZEP-Re pour élaborer des politiques, des produits et des services qui permettent de contribuer à soutenir l'inclusion financière. Cela comprend l'utilisation des services de la filiale de ZEP-Re, Acre Africa Ltd, experte dans la mise en relation des petits exploitants agricoles avec les produits financiers et les solutions aux risques climatiques. Guidée par les décisions du Conseil des ministres, la ZEP-Re travaille avec les États membres du COMESA sur les Politiques d'initiatives d'inclusion financière et collabore avec le Secrétariat du COMESA sur la Stratégie agricole dans le cadre des initiatives de développement pour 2023.

- **RDC** - La ZEP-Re a collaboré avec l'ARCA, le régulateur des assurances en **République démocratique du Congo**, pour formaliser la transposition des activités de réassurance. Actuellement, la rétention des primes s'élève à environ 15 % et devrait encore augmenter lorsque les initiatives seront pleinement mises en œuvre. La ZEP-Re a en outre aidé le régulateur dans des initiatives visant à approfondir les services d'assurance grâce à la mise en œuvre de classes obligatoires. Le fret maritime deviendra obligatoire à partir du 1^{er} mars 2023 et d'autres classes identifiées suivront.
- **Malawi** - Compte tenu de son potentiel de croissance et de son mandat, la ZEP-Re a soutenu les initiatives de renforcement des capacités sur le marché du Malawi et a recherché une reconnaissance locale sur le marché.
- **Zambie** - La Loi sur les assurances de la Zambie a été promulguée en mai 2021. L'ordonnance d'ouverture a été rendue le 29 novembre 2022. ZEP-Re a aidé le régulateur et les parties prenantes du marché à appliquer la nouvelle loi en mettant l'accent sur une souscription durable à long terme. Les réglementations subsidiaires mises en œuvre jusqu'à présent dans le cadre de ces efforts comprennent les licences, les directives de solvabilité et les réglementations de gouvernance. ZEP-Re a travaillé avec le régulateur et le marché pour mettre en œuvre des directives de réassurance visant à améliorer les performances techniques du marché et à augmenter les rétentions de primes localement pour la croissance du marché.
- **Ethiopie et Tanzanie** - La ZEP-Re a engagé les régulateurs et les parties prenantes des marchés éthiopien et tanzanien pour discuter des défis et collaborer sur des solutions en vue de soutenir la croissance et le développement. Les domaines clés de collaboration dans le plan à moyen terme comprennent l'amélioration des normes de souscription et le développement des capacités techniques.

Cadre réglementaire de la micro-assurance

La ZEP-Re a continué à travailler avec les gouvernements de la région pour soutenir les initiatives d'inclusion financière, notamment en République démocratique du Congo, au Malawi et en Zambie. Les engagements se sont concentrés sur la manière dont des cadres réglementaires de la micro-assurance pourraient être établis et utilisés pour promouvoir l'inclusion financière. Il existe un potentiel de croissance pour le secteur de la micro-assurance dans les trois pays, avec actuellement plus de 10 millions de personnes dans le secteur du Malawi et de la Zambie qui ne sont toujours pas assurées. Cette démographie bénéficierait le plus des produits de micro-assurance, c'est pourquoi en 2022, ZEP-Re a aidé à la mise en œuvre du cadre réglementaire et de développement des affaires.

Régimes nationaux d'assurance agricole - RDC, Malawi et Tanzanie

La ZEP-Re a aidé les gouvernements dans l'étude et les activités préliminaires associées au NAIS. Ces régimes s'inscrivent dans le cadre de la gestion des risques en agriculture (cultures et bétail) dans le but d'apporter un soutien financier aux agriculteurs en cas d'échec dû au risque climatique, aux calamités naturelles, aux ravageurs et aux maladies. Les programmes NAIS dans les 3 pays ont le potentiel de fournir une couverture des risques de récoltes à plus de 4 millions de ménages d'agriculteurs au démarrage.

Inclusion financière

En 2022, la ZEP-Re a travaillé avec des pays de la région pour soutenir les initiatives d'inclusion financière visant à accroître la pénétration et à protéger les ménages de faible à moyen revenu contre les risques liés à la santé, aux revenus et à l'épargne.

Initiatives de produits de micro-crédit

La ZEP-Re travaille avec les gouvernements et les acteurs du marché en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe pour proposer des produits de micro-assurance-vie, la prestation à payer étant le solde de prêts en cours. En 2022, plus de 220 000 couvertures d'assurance-vie ont été enregistrées et les prêts assurés s'élevaient à environ 2,7 millions USD. En Ouganda, plus de 200 000 couvertures d'assurance-vie ont été effectuées et les montants des prêts assurés s'élevaient à environ 8,9 millions de dollars.

Assurance universelle

Au Rwanda, un Plan d'épargne à long terme est actuellement soutenu en partenariat avec le gouvernement et les acteurs du marché. La couverture principale concerne l'assurance-vie et les frais des obsèques (avec un élément de subvention du gouvernement). En 2022, 90 000 contrats d'assurance-vie ont été conclus avec des prestations assurées s'élevant à 117,8 millions USD au total.

Indemnité de remplacement de garantie

L'Indemnité de remplacement de garantie (IRC) est un produit qui cible les emprunteurs du marché hypothécaire à faible revenu et à revenu intermédiaire qui ne disposent pas du dépôt nécessaire habituellement exigé par les sociétés de financement hypothécaire de la ZEP-Re, mais ces emprunteurs ont la capacité de payer si le remboursement est étalé sur une période. Le produit est proposé dans plus de 11 pays par des assureurs locaux et la ZEP-Re fournit une capacité de réassurance. En 2021, des prêts, d'une valeur de plus de 6 millions USD, ont été garantis et plus de 50 prêteurs ont participé au programme. Depuis le lancement du produit, les bénéficiaires totalisent plus de 10 000 familles

Assurance agricole

La ZEP-Re soutient les programmes de sécurité alimentaire des gouvernements de la région par le biais de la réassurance et du développement des capacités techniques dans les pays suivants.

- La ZEP-Re soutient activement le Programme d'appui aux intrants agricoles (FISP) en Zambie qui a couvert plus de 5 millions d'agriculteurs au cours des 5 dernières années et est le plus grand programme agricole soutenu par la compagnie. L'appui fourni comprend la réassurance, le développement de produits et le suivi. En 2022, ZEP-Re a travaillé avec le groupe de travail technique composé du Ministère de l'Agriculture, du Programme alimentaire mondial, de SMART Zambie, Mayfair, etc., pour explorer les moyens de restructurer le programme et le rendre plus durable en adoptant les meilleures pratiques d'assurance basée sur un indice. Au cours de la période de 2022, ZEP-RE s'est associée à des assureurs locaux pour couvrir 160 000 agriculteurs dans les provinces du Nord et de Luapula en Zambie pour une couverture maximale de 40 000 000 USD.
- Ouganda - ZEP-Re a soutenu le consortium NAIS par l'octroi des capacités de réassurance, l'amélioration des produits et le développement des capacités. Le programme NAIS couvre 300 000 agriculteurs et la ZEP-Re travaille avec les parties prenantes pour exploiter son potentiel d'évolutivité, particulièrement dans le secteur pastoral.
- Initiative DRIVE pour la Corne de l'Afrique (Ethiopie, Kenya et Somalie) - Dans le passé, les chocs de sécheresse ont été une cause essentielle de l'épuisement des biens d'élevage et ont conduit à un sous-investissement, perpétuant un cycle de faible investissement et de faible productivité dans les économies pastorales. Le projet DRIVE pour la Corne de l'Afrique vise à renforcer la protection financière des éleveurs de la Corne de l'Afrique grâce à un ensemble de services financiers leur permettant de faire face aux chocs graves.

La ZEP-Re a été nommée Agent d'exécution de la composante 1, pour soutenir la réduction des risques financiers en prévision des risques liés au changement climatique. L'objectif de développement du projet est de protéger les pasteurs contre les chocs de la sécheresse, d'accroître leur inclusion financière et de les connecter aux marchés. Les principaux résultats

du programme sont l'augmentation du nombre de groupes de production pastorale accédant aux services financiers, la réduction des risques et le renforcement des capacités, l'appropriation communautaire du système, le maintien des actifs de base des pasteurs en période de sécheresse, la rupture du piège « faible investissement, faible productivité » et la durabilité à long terme du programme avec des groupes cibles de production pastorale. Le programme DRIVE est entré en vigueur en octobre 2022 en commençant par le Kenya et la Somalie, avec un objectif de commencer en Éthiopie en janvier 2023.

Après le lancement du programme au Kenya, 4 des 8 comtés ASAL ciblés participent désormais, notamment Garissa, Samburu, Tana River et Wajir. Le nombre moyen de TLU assurés est de 4,8 et la prime moyenne payée est de 2 849 Ksh. Le nombre de bénéficiaires s'élève actuellement à 16 500 ménages comprenant 9 000 hommes et 7 500 femmes. Le nombre total de TLU assurés s'élevait à 16 600 générant des primes de 2 058 903 USD.

En Somalie, 2 sociétés à savoir : FISO et Salma participent actuellement au programme. Le nombre moyen de TLU assurés est de 3,84 et la prime moyenne payée est de 10,73 USD. Le nombre de bénéficiaires s'élève actuellement à 1 800 ménages comprenant 1 100 femmes et 700 hommes. 5 des 9 UAI ont été vendus et les primes générées s'élevaient à 1 023 990 USD.

ii. Initiatives de renforcement des capacités

Formations des régulateurs

L'Académie ZEP-Re, en partenariat avec ACRE Africa Ltd, a facilité des formations en assurance agricole pour les régulateurs d'assurance en Ouganda, au Zimbabwe, en Tanzanie et au Rwanda en 2022. Ces formations sont destinées à aider les régulateurs à apprécier les aspects clés de l'assurance agricole et à les doter des outils nécessaires pour les aider à promouvoir l'assurance agricole dans leurs juridictions respectives. En 2023, ZEP-Re envisage de focaliser la formation des régulateurs sur le Kenya, l'Éthiopie, le Nigéria, le Soudan, la Zambie et le Malawi.

Assistance technique de la SFI pour la Zambie

L'Autorité des pensions et des assurances (PIA) et la Société financière internationale (SFI) ont signé un Accord de coopération de 2 ans pour soutenir le Projet de développement du marché de l'assurance climatique en Zambie qui vise à améliorer la résilience des petits exploitants agricoles en Zambie en les connectant aux services climatiques et produits d'assurance inclusifs. La ZEP-Re a remporté l'appel d'offres pour être désigné assistant technique du projet. Les principaux livrables comprennent la fourniture d'un soutien pour développer des produits, des partenariats et des canaux de distribution, la sensibilisation aux liens de réassurance, le renforcement des capacités et le transfert de connaissances. L'impact projeté de cet exercice sera la conception d'au moins 3 produits, 1 500 000 polices d'assurance, le développement de nouvelles polices, l'amélioration du cadre réglementaire existant et le renforcement des capacités du marché.

iii. Gestion des consortium du COMESA et appui au commerce régional

a) Régime de la Carte jaune du COMESA

Le Régime de la Carte jaune du COMESA est un régime régional d'assurance automobile responsabilité civile créé en 1994 accompagné d'une indemnisation pour les frais médicaux résultant d'accidents de la route causés par des automobilistes visiteurs. La ZEP-Re gère le Consortium de réassurance du Régime et est responsable de l'acceptation des affaires, du paiement des sinistres, de tout le travail administratif, de la gestion des investissements et de la préparation des comptes du régime. Le Régime de la Carte jaune est opérationnel dans 13 pays et sera étendu à d'autres pays. En 2022, plus de 250 000 Cartes jaunes ont été émises et des primes brutes de 14 millions USD souscrites. Les indemnisations payées s'élevaient à 4 millions USD.

b) Régime RGTD du COMESA

Le Régime régional de garantie du transit sous douane (RGTD) est un régime régional de facilitation du mouvement de transit sous douane qui permet d'utiliser une caution de garantie douanière unique pour le mouvement des marchandises en transit à travers les frontières douanières des pays participants. En tant que gestionnaire du Consortium de réassurance du Régime RGTD, la ZEP-Re est responsable de l'acceptation des affaires, du paiement des sinistres, de la structuration du programme de rétrocession, de la gestion des investissements et de la préparation des comptes du régime. Le RGTD est

pleinement opérationnel dans le Corridor Nord, à savoir : Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda. Le Corridor de Djibouti sera opérationnel en 2023. En 2022, les cautionnements émis par le régime se sont élevés à 995 millions USD. Les carnets émis au cours de la période considérée totalisaient un nombre de 330 000 et plus de 1 500 garants de cautionnement et agents en douane ont participé, ce qui reste un outil important dans l'appui au commerce de 10 milliards USD.

iv. Soutien des États membres

La Compagnie a maintenu sa stratégie consistant à impliquer les États membres du COMESA dans ses activités. La ZEP-Re reconnaît que la bonne volonté et la participation active des États membres de la région ont été essentielles pour aider la Compagnie à atteindre les objectifs réalisés à ce jour. À cette fin, la ZEP-Re a exprimé sa gratitude pour le soutien reçu en la 42^e réunion du Conseil des ministres du COMESA, pour les décisions suivantes que la ZEP-Re est en train de mettre en œuvre en collaboration avec les États membres :

- a) les États membres devraient mettre en œuvre les décisions antérieures des Organes directeurs du COMESA pour soutenir les initiatives d'inclusion financière. Ils sont instamment priés d'utiliser la capacité technique et les ressources de la ZEP-Re pour élaborer des politiques, des produits et services qui permettront de contribuer à soutenir l'inclusion financière. Cela comprend l'utilisation des services de la filiale de ZEP-Re, Acre Africa Ltd, experte dans la mise en relation des petits exploitants agricoles avec les produits financiers et les solutions aux risques climatiques ;
- b) Les États membres non participants sont instamment priés de soutenir la ZEP-Re en adhérant comme membre de la compagnie ;
- c) Les États membres sont instamment priés de soutenir la ZEP-Re en la reconnaissant et en la traitant de manière comparable aux entreprises locales établies sur leur territoire afin que l'entreprise puisse s'acquitter efficacement de son mandat ; et
- d) Les États membres sont instamment priés d'accorder le statut de crédit privilégié à la ZEP-Re pour aider à prioriser et allouer les devises étrangères afin de permettre à l'entreprise de s'acquitter de ses obligations en cours dans l'exercice de son mandat.

Conseil des opérateurs économiques du COMESA (COC) : la voix du secteur privé

Le COC est une organisation membre d'entreprises réunissant un groupe diversifié d'entreprises et d'associations de la région et est l'organisme régional faîtier reconnu du secteur privé et de la communauté des affaires dans la région COMESA. La vision du COC est « Fondement régional, Visée mondiale » et la mission est d'être la principale organisation du secteur privé en Afrique qui promeut des industries compétitives et interconnectées pour participer activement aux marchés régionaux et mondiaux par le plaidoyer, la facilitation des affaires et le développement des entreprises.

Les objectifs stratégiques du COC sont notamment les suivants :

- Promouvoir un plaidoyer et un dialogue continu pour le secteur privé aux niveaux national et régional pour aider à créer un environnement commercial amélioré ;
- Renforcer les partenariats qui favoriseront le commerce et l'investissement sur les marchés régionaux et mondiaux ;
- Fournir une facilitation/coordination régionale à nos membres et soutenir l'efficacité opérationnelle des entreprises, y compris les PME ; et
- Assurer la durabilité institutionnelle.

Les activités du COC sont guidés 4 piliers de service, à savoir la Politique commerciale et le plaidoyer, la Facilitation des affaires, la Communication et développement des adhésions, et le Développement institutionnel. Les activités suivantes ont été entreprises par le COC au cours de la période considérée :

i. **Politique commerciale et plaidoyer**

Le COC a été le fer de lance de la contribution du secteur privé dans les processus d'élaboration des politiques par le biais du plaidoyer avec des documents de position de l'industrie, des notes d'orientation et des études ainsi que les obstacles commerciaux.

a) Documents de positions sectorielles

Des positions sectorielles ont été élaborées pour les groupes de travail suivants :

- (a) Groupe de travail sur la manufacture ;
- (b) Groupe de travail sur le tabac ;
- (c) Groupe de travail sur les services pharmaceutiques et de soins de santé ;
- (d) Groupe de travail sur les services financiers numériques ; et
- (e) Groupe de travail sur les services de vente au détail hors taxes.

Les positions sectorielles ont été présentées aux divers Organes directeurs du COMESA. À l'avenir, le COC prévoit de renforcer et de rationaliser ces groupes de travail afin d'améliorer leur efficacité dans le plaidoyer politique au niveau de la région COMESA.

b) Programme régional de plaidoyer des entreprises du COC

L'un des principaux mandats du COC est d'entreprendre la défense des intérêts au nom des membres. Le principal instrument de plaidoyer est le Programme régional de plaidoyer des entreprises qui est développé et dirigé par les groupes de travail du COC. Le COC est en train de finaliser le Programme régional de plaidoyer des entreprises 2023 pour guider les efforts de plaidoyer tout au long de l'année.

c) Engagement au niveau continental

Le COC a participé aux réunions de haut niveau suivantes :

- La Conférence de haut niveau multipartite visant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre de l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) tenue en février 2022, à Lilongwe (Malawi) ;
- 2^e réunion de Coordination des hauts fonctionnaires des Communautés économiques régionales (CER) sur la mise en œuvre de la ZLECAf, tenue en juin 2022, à Arusha (Tanzanie) ;
- Réunion de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) sur la mise en œuvre et l'application des Règles d'origine pour le commerce intra-africain renforcé, tenue en juillet 2022 à Accra (Ghana) ; et
- Réunion consultative virtuelle des parties prenantes, organisée par la ZLECAf pour discuter du Protocole sur le commerce numérique, tenue en août 2022

ii. **Facilitation des affaires**

a) Renforcement des capacités des membres

Dans le cadre du projet RECAMP du 11^e FED, le COC s'est associé au Secrétariat du COMESA, au Centre du Commerce International (ITC) et aux Points focaux nationaux de la Zambie, du Malawi, de l'Éthiopie et de l'Égypte, pour offrir une formation en analyse de marché aux exportateurs et PME de la région COMESA. La formation est dispensée dans les 4 États membres du COMESA dans le but d'aider les entreprises à simplifier leurs études de marché et à identifier de nouvelles opportunités. Des activités de formation supplémentaires sont prévues pour 2023.

b) Projet E-Académie

Au cours de la mise en œuvre de la Phase I et de la Phase II du Programme d'inclusion financière numérique du COMESA pour les Micro, petites et moyennes entreprises (MPME), il a été noté que le renforcement des capacités des MPME était une contrainte clé qui devait être abordée, afin de créer une forte demande pour la plateforme de paiement numérique de détail.

Avec le soutien d'AfricaNenda, le COC a créé l'E-Academy pour les PME afin de renforcer leurs opérations numériques et accroître l'adoption des services financiers numériques en vue d'améliorer le commerce. Le programme de renforcement des capacités se concentre sur les plateformes numériques, l'éducation financière, le commerce électronique, la gestion d'entreprise, le marketing en ligne, les plans d'affaires ainsi que les techniques de négociation et de vente.

En plus des 7 modules de formation mis en évidence, l'E-Academy entreprendra la formation en ligne. La plateforme d'apprentissage en ligne sera hébergée sur le site Internet du COC et les informations d'identification de licence seront enregistrées sous le COC. Il est prévu qu'une fois la formation en ligne terminée avec succès, les PME des États membres sélectionnés auront acquis des compétences commerciales numériques et deviendront des utilisateurs de la plateforme de paiements numériques de détail du COMESA.

iii. **Communication et développement de l'adhésion**

Le COC se concentre sur le renforcement des relations avec les points focaux nationaux, le développement de la base d'adhésion et l'amélioration de la communication avec les membres.

a) Création de la base d'adhésion

Au fil des ans, le COC a connu une diminution du renouvellement d'adhésion et une réduction de la participation active et de l'engagement de ses membres. Dans une certaine mesure, cela peut être attribué à l'absence d'une stratégie de communication solide et d'une stratégie de fidélisation des membres qui permettrait de faciliter des engagements réguliers avec ces derniers, ainsi qu'à l'absence d'avantages tangibles clairs et exclusifs afin de rendre le COC plus attrayante pour les membres potentiels. Le COC a l'intention de relancer l'adhésion en renforçant les relations avec les points focaux nationaux dans les pays membres stratégiques et en améliorant ses services de soutien à la communication et à la facilitation des affaires, entre autres initiatives. Le COC, avec le soutien de la Fédération des industries allemandes (BDI), renforce les points focaux nationaux dans le but de développer sa base d'adhésion en entreprenant des campagnes dans les pays membres stratégiques du COMESA.

b) Communication avec les membres

Pour améliorer la communication et l'engagement avec ses membres, le COC publie des rapports bihebdomadaires, sur le site internet de Business Insiders, des documents de recherche, des bulletins d'information et des notes d'orientation qui sont large

Au cours de la période considérée, le COC a publié les rapports suivants de l'ITC, élaborés dans le cadre des activités de la Division Programmes de politique commerciale, pour aider le secteur privé à mieux s'engager dans le cadre de la ZLECAf et les efforts de plaidoyer concernant les obstacles réglementaires affectant le commerce et l'investissement, avec un accent particulier sur les questions relatives au secteur agro-industriel/manufacturier au sein du COMESA :

- Soutenir le dialogue politique et les efforts de plaidoyer du Conseil des opérateurs économiques du COMESA : Liste des questions préoccupantes pour les membres du COC dans le cadre de la ZLECAf et du COMESA ;
- Soutenir le dialogue politique et les efforts de plaidoyer du Conseil des opérateurs économiques du COMESA: Projet de document de position sur la mise en œuvre des Règles d'origine de la ZLECAf ; et
- Soutenir le dialogue politique et les efforts de plaidoyer du Conseil des opérateurs économiques du COMESA: Projet de document de position sur l'élaboration d'un Cadre pour la mise en œuvre des normes de produits alimentaires et de boissons dans la région COMESA.

iv. **Développement institutionnel**

a) Durabilité du COC

En tant qu'institution du COMESA, représentant le secteur privé, le COC a lancé et mis en œuvre des activités remarquables visant à promouvoir le commerce, le développement du secteur privé et la compétitivité de l'industrie dans la région COMESA. La mise en œuvre du Plan stratégique du COC pour la période 2018-2022 s'est achevée au cours de la période considérée. Dans l'intérêt d'étendre l'impact de ses interventions dans les différents secteurs clés qui stimulent le commerce intra-régional et les activités économiques dans la région, le COC est en train d'élaborer sa Stratégie 2023-2025 dans laquelle la durabilité de l'institution sur le long terme sera un élément clé. Cela est éclairé par l'environnement économique régional et mondial, qui a vu le COC, ces dernières années, enregistrer une diminution du renouvellement des adhésions, en grande partie en raison de la pandémie de COVID-19 qui a entraîné une érosion d'une base de revenus essentielle pour le

COC. Le COC tient à continuer à remplir son mandat et à amplifier ses interventions pour soutenir le secteur privé dans la région. L'institution collaborera avec le Secrétariat, les États membres et les autres parties prenantes pour s'assurer qu'elle est en mesure de s'acquitter de son mandat et qu'elle dispose de ressources adéquates.

Programme et projets du COC

i. Projet d'inclusion financière numérique

Comme souligné dans le rapport, le COC met en œuvre le Programme d'inclusion financière numérique du COMESA pour les MPME dans le but de soutenir la conception, le développement et le déploiement d'une infrastructure intégrée de services financiers numériques à faible coût, interopérable et résistante à la fraude au service des MPME et des clients avec lesquels ils effectuent des transactions au bas de la pyramide financière.

Les objectifs du Programme d'inclusion financière numérique sont les suivants :

- La mise en place d'une plateforme de paiement numérique régionale inclusive qui réduit les coûts de transaction pour les MPME, desservant 80 % de l'économie et principalement dirigées par des femmes, dans le domaine de l'agro-industrie et du commerce ;
- La mise en place d'un mécanisme rationalisé qui transforme les MPME utilisant les transactions monétaires en marchés numériques grâce à une plateforme qui favorise des transactions financières abordables, interopérables, transparentes et en temps réel ;
- L'augmentation des volumes de commerce intra-COMESA et de transactions transfrontières grâce à un programme solide de développement des capacités techniques axé sur la transformation numérique des MPME.

Le COC a mis en œuvre les Phases I et II du programme et met actuellement en œuvre la Phase III en se concentrant sur le développement de la plateforme de paiements numériques de détail et le renforcement des capacités des parties prenantes dans 8 pays, à savoir l'Égypte, l'Éthiopie, la Zambie, le Rwanda, le Kenya, l'Ouganda, le Malawi et Maurice.

Progrès de la mise en œuvre :

- a) Validation et adoption du Modèle d'entreprise et du Cadre type de politique par le Comité des Gouverneurs des Banques centrales du COMESA au Caire (Égypte) ;
- b) Évaluation des infrastructures et captation des marchés dans 7 des 8 pays pilotes réalisées ;
- c) Mise en place de l'expertise technique pour la gestion du Système régional de paiements de détail numériques ; et
- d) Acquisition de matériel de bureau pour l'Équipe de gestion des opérations (OMT).

ii. Projet de la Fédération des industries allemandes

Le COC et la Fédération des industries allemandes (BDI) ont signé un Accord de partenariat le 9 février 2022. L'objectif global à long terme est de faciliter la participation inclusive du secteur privé du COMESA à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Plus spécifiquement, l'objectif du projet est de renforcer la durabilité institutionnelle du COC et de soutenir en fin de compte la mise en œuvre de la ZLECAf.

Commission de la concurrence du COMESA

La Commission de la concurrence du COMESA (CCC) a la mission, en vertu du Règlement sur la concurrence du COMESA, de promouvoir et d'encourager la concurrence au sein du COMESA, notamment en empêchant les pratiques commerciales restrictives qui entravent le fonctionnement efficace des marchés, facilitant ainsi le programme d'intégration régionale. En fin de compte, l'objectif de la CCC est d'améliorer le bien-être des consommateurs dans le Marché commun en les protégeant contre les comportements anticoncurrentiels des acteurs du marché. Les principaux domaines d'intervention de la CCC en vertu du Règlement comprennent les enquêtes sur les pratiques et comportements commerciaux anticoncurrentiels,

les enquêtes sur les fusions et acquisitions, et les enquêtes sur les pratiques commerciales déloyales, trompeuses et frauduleuses envers les consommateurs et d'autres entreprises. La CCC s'acquitte de son mandat en stimulant les États membres et en coopérant régulièrement avec eux au moyen des programmes de sensibilisation et de plaidoyer.

Les activités de la Commission pour 2022 ont été mises en œuvre conformément au Programme de travail annuel approuvé, élaboré conformément au Plan stratégique de la Commission. La section ci-dessous présente les points saillants des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités conformément aux enjeux stratégiques de la Commission.

i. Détermination d'un comportement préjudiciable à la concurrence sur le marché.

Le mandat principal de la Commission est de détecter, de prévenir et d'interdire les pratiques anticoncurrentielles, y compris les fusions anticoncurrentielles, et de protéger les consommateurs contre les comportements fautifs des acteurs du marché opérant dans le Marché commun.

- a) **Réglementation des fusions et acquisitions** - En 2022, 61 opérations de fusion ont été examinées par la Commission contre 40 en 2021. Cette poussée a signalé la résurgence de l'économie mondiale et du commerce qui l'accompagne après les chocs subis au plus fort de la pandémie de COVID-19
- b) **Pratiques commerciales restrictives** - Les pratiques commerciales restrictives sont des conduites commerciales qui restreignent ou empêchent d'autres acteurs commerciaux de travailler librement sur le marché et ont pour effet d'éclipser le développement économique et d'éroder le bien-être des consommateurs. C'est donc une question que la Commission prend au sérieux. Au cours de la période sous examen, la Commission a traité un total de 7 dossiers contre 13 en 2021. Un cas marquant qui a été traité et clôturé était celui impliquant des accords commerciaux restrictifs entre la Confédération africaine de football (CAF) et Sportive EMEA. L'intervention de la Commission dans cette affaire a ouvert le marché de l'intermédiation sportive à d'autres acteurs, y compris de nouvelles sociétés/entrepreneurs, par opposition à un acteur unique ayant des droits exclusifs sur l'intermédiation des droits de diffusion et de commercialisation de la CAF.
- c) **Protection des consommateurs** - En 2022, la Commission a enquêté sur un total de 20 cas de consommateurs contre 10 cas traités en 2021. Les cas traités en 2022 ont touché un échantillon représentatif de secteurs économiques comprenant la fabrication, l'aviation, la santé, les technologies de l'information et de la communication (TIC), le commerce de gros et de détail et le secteur pharmaceutique.

ii. Renforcement de l'application de la loi

a) Améliorer le respect des décisions de la Commission

La Commission s'est engagée dans la fourniture d'assistance technique et de renforcement des capacités à certains États membres et a conclu des accords de coopération en matière d'application de la loi avec les autorités nationales de la concurrence des États membres en 2022, comme indiqué ci-dessous.

Tableau 8 : Activités de renforcement des capacités de la CCC au sein des États membres

Pays	Assistance
Burundi	La Commission a aidé le Burundi en juin 2022 à faciliter la mise en œuvre opérationnelle de l'Autorité nationale de la concurrence.
Union des Comores	En novembre 2022, un atelier de formation pour les responsables gouvernementaux et les parties prenantes a été organisé à Moroni (Comores), sur l'application des lois sur la concurrence et la protection des consommateurs en vue de la mise en œuvre opérationnelle de l'Autorité de la concurrence et de la protection des consommateurs.
RDC	La Commission a dispensé une formation aux responsables de la CONAC sur les questions de concurrence et de protection des consommateurs et sur la mise en place institutionnelle pour aider à la création de bureaux et à l'application efficace de la loi en RDC. La CONAC a activement commencé à appliquer la Loi sur la concurrence en RDC en 2022.

Eswatini	En juin 2022, la Commission a examiné le Protocole d'accord avec la Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs d'Eswatini (ESCC) et a fourni un soutien financier pour entreprendre une formation en développement du leadership ainsi que l'examen et l'élaboration du Plan stratégique de l'ESCC.
Éthiopie	La Commission a procédé au renforcement des capacités des agents responsables de l'application des lois sur la concurrence et la protection des consommateurs relevant du Ministère éthiopien du Commerce et de l'Intégration régionale (MoTRI). Un Protocole d'accord a été signé en marge de la réunion et un Plan de mise en œuvre pour 2023-2024 a été élaboré.
Malawi	La Commission de la concurrence et du commerce équitable du Malawi (CFTC) a demandé à la Commission un soutien financier pour revoir sa loi. La Commission a accordé un montant de 18.000 dollars américains pour compléter le budget estimé à 75 000 dollars américains, le solde étant géré par la CFTC.
Rwanda	La Commission a négocié et signé un Protocole d'accord sur la coopération dans l'application des lois sur la concurrence et la protection des consommateurs avec l'Inspectorat du Rwanda, l'Autorité de la concurrence et de la protection des consommateurs (RICA) en décembre 2022 à Kigali.
Zambie	En juin 2022, la Commission a fourni un soutien financier à la CCPC pour la formation des membres de son Conseil d'administration.
Zimbabwe	La Commission, en collaboration avec la Commission de la concurrence et des tarifs du Zimbabwe et la Commission des services judiciaires, a organisé un atelier de formation pour la magistrature au Zimbabwe. L'atelier a été présidé par Son Excellence Monsieur Emerson Mnangangwa, Président de la République du Zimbabwe.

b) Renforcement des capacités

Gestionnaires de dossiers régionaux - En juin 2022, 2 ateliers des gestionnaires de dossiers sur les pratiques commerciales restrictives et les fusions ont été organisés par la Commission à Ezulwini (Eswatini). La formation s'est concentrée sur les techniques d'entretien et les perquisitions ainsi que sur l'évaluation des fusions numériques et non horizontales. Les gestionnaires de dossiers des Autorités nationales de la concurrence des États membres suivants ont participé aux ateliers : Burundi, Comores, RDC, Égypte, Kenya, Eswatini, Malawi, Maurice, Seychelles, Soudan, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

iii. Plaidoyer et collaboration stratégique

a) Journée mondiale des droits des consommateurs

La Commission a entrepris les activités suivantes pour commémorer la Journée mondiale des droits des consommateurs (WCRD) le 15 mars 2022 :

- Organisation d'un atelier virtuel pour discuter du thème de la WCRD auquel ont participé l'Ouganda, le Kenya, le Malawi et la Zambie ;
- Émission télévisée en collaboration avec le Zimbabwe et l'Éthiopie ; et
- Communiqué de presse dans l'East African Newspaper.

b) Réunion du Comité de protection des consommateurs du COMESA

Une réunion des membres du Comité de protection des consommateurs du COMESA a été convoquée en mars 2022 à Mombasa (Kenya). Le Comité a été créé pour faciliter la détection, les enquêtes et la poursuite faciles et efficaces des questions liées aux consommateurs dans le Marché commun. Il comprend des agences de protection des consommateurs, des autorités compétentes chargées de faire appliquer les lois sur la protection des consommateurs et des organisations de consommateurs. Le Comité a discuté des modalités de création d'un Système régional d'alerte rapide pour le suivi des produits nocifs et le rappel des marchandises dangereuses.

c) Sensibilisation de la communauté des affaires au Kenya et en Zambie

La Commission a organisé 2 ateliers nationaux de sensibilisation pour la communauté des affaires à Nairobi (Kenya), en mars 2022 et à Lusaka (Zambie) en avril 2022, sur le rôle des lois sur la concurrence et la protection des consommateurs dans la reprise des activités post COVID-19.

d) Participation à l'Exposition commerciale internationale du Kenya

En juin 2022, la Commission a participé à la 23^e Exposition commerciale internationale du Kenya (KITE). La Commission a profité de l'occasion pour sensibiliser les parties prenantes sur son mandat dans le Marché commun et a distribué des brochures, dépliants et livres.

e) Premier atelier régional du COMESA pour les praticiens du droit

La Commission a organisé le Premier atelier régional pour les praticiens du droit en avril 2022 à Livingstone (Zambie). L'atelier qui s'est tenu en partenariat avec Corpus Legal Practitioners a réuni environ 80 avocats issus de 10 États membres.

f) 2^e Atelier régional des juges

En avril 2022, la Commission a organisé le 2^e Atelier régional des juges auquel ont participé des juges issus de 13 États membres.

g) Journée mondiale de la concurrence

Le 5 décembre 2022, la Commission s'est jointe au reste du monde pour commémorer la Journée mondiale de la concurrence sous le thème « Politique de concurrence et changement climatique ». La Commission a organisé la commémoration conjointement avec la RICA du Rwanda et la CFTC du Malawi.

h) Coopération internationale, sensibilisation et réseautage

En 2022, la Commission a mis en œuvre et participé à plusieurs activités internationales et régionales à des fins de coopération internationale, de sensibilisation et de réseautage. Celles-ci comprenaient les éléments suivants : Le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe (UA-SARO), la 10^e Conférence annuelle Bowmans sur le droit de la concurrence, l'Atelier sur les fusions du réseau international de la concurrence, American Bar Association, la Commission africaine de l'aviation civile, les réunions du Groupe intergouvernemental d'experts de la CNUCED, la 9^e Conférence annuelle de l'Association des avocats de Zambie, l'Atelier de renforcement des capacités de l'Autorité de la concurrence du Kenya (CAK) sur la politique et le droit de la concurrence, le Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence, the Southern African Development Community Lawyers Association Development of International Commercial Arbitration Seat, la Conférence nationale de la concurrence du Koweït, la Conférence de l'International Bar Association (IBA) sur le droit de la concurrence en Afrique et la 7^e Semaine annuelle de la concurrence et des réglementations économiques.

iv. Renforcement institutionnel

Pour renforcer ses opérations, la Commission a entrepris de renforcer les capacités de son conseil des commissaires et de son personnel. Le succès ultime de la Commission dans la mise en œuvre de son mandat repose essentiellement sur le recrutement, la formation et la rétention d'un personnel talentueux et compétent.

Pour renforcer le développement de ses capacités organisationnelles, la Commission a réalisé les activités suivantes: évaluation du personnel, des Règles de procédure, du Règlement financier et règlement relatif à l'acquisition, des Règles relatives à la nomination des membres du Conseil d'administration, formation des membres du personnel sur le Système d'évaluation des performances basé sur les résultats, détachements du personnel auprès de la Commission européenne et Semaine de formation ACER pour les membres du personnel.

Au cours de la prochaine période de planification, la Commission envisage de continuer à fournir aux États membres un soutien technique et financier dans l'élaboration des lois sur la concurrence et la protection des consommateurs, la mise en place des institutions compétentes et le renforcement des capacités pour soutenir l'application des lois sur la concurrence et la protection des consommateurs. La Commission s'efforcera de rechercher des financements supplémentaires auprès d'organisations extérieures pour appuyer la fourniture de l'assistance technique et le renforcement des capacités au sein des États membres.

Cour de justice du COMESA (CJC)

La Cour de justice du COMESA (CJC) a été créée en 1994 en vertu de l'article 7 du Traité du COMESA en tant que l'un des organes du Marché commun avec pour fonction principale de faire respecter l'état de droit dans l'interprétation et l'application du Traité du COMESA. La Cour de justice est composée de 2 chambres, à savoir la Chambre d'appel constituée de 5 juges et la Chambre de première instance constituée de 7 juges. Ses activités quotidiennes sont coordonnées par un greffe dirigé par un Greffier. La Cour siège sur une base ad hoc, mais conformément à l'article 4(1) du Règlement intérieur (2016), elle peut tenir ses audiences dans n'importe quel État membre.

Au cours de la période considérée, la Cour a traité et conclu 7 affaires, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. En outre, la Cour a continué à renforcer les capacités des juges et des membres du personnel en participant à diverses activités de formation, ateliers et conférences.

Le tableau 9 ci-dessous résume les principales activités entreprises par la Cour en 2022.

Tableau 9 : Résumé des principales activités entreprises par la Cour en 2022

Activité/Défis	2022	Résultat / Rendement
<p>Administration de la justice Le règlement des différends de manière équitable, conformément au Traité, et la garantie du respect de l'état de droit dans la région COMESA ont été les principaux domaines d'intervention de la Cour en 2022. La Cour a continué d'entendre et de trancher sur les affaires dont elle a été saisie de la manière la plus rapide et la plus efficace possible.</p>	<p>La Cour a finalisé 7 affaires entre janvier et décembre 2022 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Requête en arbitrage n°1 de 2020 (Sentence additionnelle) ▪ Requetes en appel n°1 et 2 de 2018 en cause COMESA c/ Malawi Mobile Ltd ▪ Requête en arbitrage n°1 de 2021 (Sentence additionnelle) ▪ Requête en arbitrage n°1 de 2021 (Sentence additionnelle) ▪ Notification ex-parte de la requête découlant de l'appel n°3 de 2018 en cause Malawi Mobile Ltd contre le COMESA ▪ Affaire no.1 de 2019 (objection préliminaire à la compétence) ▪ Demande provisoire n°1 de 2022 découlant de l'affaire n°1 de 2022 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans une large mesure, la Cour a été capable d'entendre et de trancher sur la plupart des affaires dont elle a été saisie en 2022. ▪ Les affaires qui n'ont pas pu être finalisées pour diverses raisons ont été reportées à 2023.

<p>Renforcement institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Les activités sur lesquelles la Cour s'est concentrée en 2022 en vue de parvenir à un renforcement institutionnel étaient les suivantes : La révision des conditions d'emploi des juges et de la Structure organisationnelle de la Cour Renforcement des connaissances et des compétences du personnel et des juges pour promouvoir les meilleures pratiques judiciaires et améliorer la prestation de services. Examen des politiques, des procédures et du cadre juridique de la Cour pour s'assurer qu'ils sont à jour. 	<ul style="list-style-type: none"> La révision des conditions d'emploi des juges et des ressources humaines ainsi que de la Structure organisationnelle de la Cour a été effectuée et présentée aux Ministres de la justice du COMESA La Cour a participé à diverses activités de renforcement des capacités, notamment des formations sur l'arbitrage, la ZLECAf, les recours commerciaux, la médiation et le SunSystem. Les juges et la direction de la Cour ont assisté à plusieurs conférences très utiles, notamment le 2^e atelier régional des juges de la CCC du COMESA, la 19^e Conférence triennale de l'Association des Magistrats et Juges du Commonwealth (CMJA), la 9^e Conférence internationale sur l'arbitrage en Afrique de l'Est et la 27^e Conférence annuelle de l'EALS. La Cour a effectué des visites d'analyse comparative à la Cour de justice de l'Afrique de l'Est, à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et à la Cour européenne de justice La Direction de la Cour a procédé à un examen du PSMT (2021-2025) et a pris note des réalisations, des défis rencontrés et des raisons de la non-exécution de certaines activités. La proposition de Gestion des performances SMART de la CJC a été présentée à la réunion administrative de la Cour et approuvée. La Direction a pris connaissance de la Gestion des performances SMART et a reçu une formation sur le lien entre la Stratégie de la Cour et les contrats de performance individuels. La Direction a préparé leurs contrats de performance pour 2023. Le Règlement financier et le Règlement sur l'acquisition de la CJC ont été adoptés par le Conseil des ministres du COMESA. Le Règlement du personnel révisé et le Projet de règlement pour la Direction exécutive a été préparé. 	<ul style="list-style-type: none"> Les amendements aux conditions d'emploi des juges et des ressources humaines et de la Structure organisationnelle de la Cour sont en attente de présentation au Sous-comité Budget et Audit pour examen des implications budgétaires des propositions faites. La Cour continuera à se concentrer sur la formation et la participation à des conférences en vue d'améliorer la prestation de services des juges et du personnel du Greffe. La Cour met en œuvre les nouveaux Règlement financier et Règlement sur l'acquisition Le Règlement du personnel révisé et le Projet de règlement pour la Direction exécutive sont en attente de présentation au Sous-comité de rédaction juridique
---	--	--

<p>Fonctionnement de la Cour</p> <p>Le bon fonctionnement de la Cour est resté une priorité essentielle en 2022. Pour parvenir à une efficacité sans faille des opérations de la Cour, il fallait trouver des solutions à certaines préoccupations. Celles-ci comprenaient le règlement des défis auxquels sont confrontées les opérations de la Cour à son siège, la création de sous-greffes et l'échelonnement de la nomination des juges.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les opérations de la Cour ont continué souffrir de la situation à son siège. Il n'est pas possible de prévoir quand ces défis trouveront une solution. • En 2022, la Cour a présenté un document au Comité des Affaires juridiques sur une proposition d'échelonnement de la nomination des juges. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Cour a été en mesure d'atténuer les difficultés liées au fonctionnement à partir de son siège en menant la plupart de ses activités et en tenant ses audiences en dehors du siège. • Le Projet d'amendement à l'article 20 du Traité relatif à l'échelonnement des nominations sera présenté à la prochaine réunion du Sous-comité de rédaction juridique sur décision du Comité des Affaires juridiques. • En 2023, la Cour présentera une demande d'ouverture d'au moins 1 ou 2 sous-greffes au Comité des Affaires juridiques.
<p>Visibilité de la Cour</p> <p>Le mandat, la compétence et les procédures d'accès à la Cour sont peu connus de ses principales parties prenantes. La nécessité d'une plus grande visibilité est mise en exergue par le fait que divers États membres appartiennent en même temps à plusieurs CER, ce qui leur donne accès à des mécanismes alternatifs de règlement des différends.</p>	<p>La Cour avait prévu d'organiser des séminaires de publicité et d'autres programmes de sensibilisation en 2022, mais elle n'a pas pu les réaliser en raison du volume des affaires judiciaires et de l'insuffisance des ressources humaines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Cour est en train de revoir sa structure organisationnelle. L'approbation de la structure contribuera à la mise en place d'une capacité humaine suffisante pour mettre pleinement en œuvre le PSMT 2021-2025. • La Cour prévoit d'organiser au moins deux séminaires ou d'autres activités publicitaires en 2023.
<p>Technologies de l'information et de la communication</p> <p>La numérisation renforcée de la Cour permettra d'accroître l'efficacité de ses opérations. Il est donc impératif que la CCJ adopte des technologies modernes. La principale préoccupation en 2022 était l'amélioration de l'infrastructure des TIC. La Cour prévoit d'entamer l'élaboration d'un Plan directeur en matière de TIC et d'améliorer le Centre de ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion des preuves numériques a permis à la Cour de rester fonctionnelle et d'assurer la continuité de ses activités essentielles en 2022, compte tenu notamment des défis à son siège. • L'élaboration d'un Plan directeur en matière de TIC et l'amélioration du Centre de ressources n'ont pas été mises en œuvre en raison du volume de travail et de l'insuffisance des ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'un Plan directeur en matière de TIC et l'amélioration du Centre de ressources seront achevées en 2023.

Agence d'investissement régionale du COMESA (AIRC)

L'Agence d'investissement régionale du COMESA (AIRC) est une institution du COMESA, lancée au Caire (Égypte), en 2006. Son objectif est de faire de la région COMESA l'une des principales destinations des investisseurs régionaux et internationaux tout en renforçant les investissements nationaux et en menant les activités de promotion, de facilitation et de plaidoyer des investissements de façon simultanée. Au cours de la période considérée, l'AIRC a continué à améliorer la visibilité de la région par la mise en œuvre de diverses campagnes de marketing numérique, de l'expansion du réseau de partenariats de l'AIRC visant l'attraction de nouveaux partenaires sur des marchés cibles et la collaboration avec des conférences internationales de promotion des investissements. En outre, l'AIRC a organisé divers ateliers régionaux de renforcement des capacités et des événements de partage d'expériences liées au renforcement des capacités des responsables des Agences nationales de promotion des investissements (API) du COMESA dans les domaines de l'identification, de la présentation et promotion des perspectives d'investissement, de l'élaboration de programmes de suivi proactifs et de plans de travail, de l'attraction de l'investissement direct étranger (IDE) et de meilleures pratiques dans le traitement des demandes de renseignements, de marketing des destinations de l'IDE, entre autres. En outre, l'AIRC a produit des guides commerciaux spécifiques à chaque pays pour 2 États membres et une publication régionale sur les opportunités d'investissement dans la région.

Les réalisations au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

Activités de renforcement des capacités pour les API des États membres du COMESA

- i. Suite au succès de la Phase 1 du Programme de renforcement des capacités d'identification, de présentation et de promotion des projets, l'AIRC a organisé 12 séances de consultation individuelle pour examiner un exemple de projet d'investissement prêt à offrir (IPRO). Les séances ont offert aux API du COMESA l'opportunité de présenter un projet IPRO et de recueillir des réactions et des conseils sur la possibilité d'améliorer l'offre présentée aux investisseurs. 12 API du COMESA ont utilisé les connaissances acquises au cours de la Phase 1 du projet et ont élaboré une offre de projet complète présentée au cours de la séance. Des commentaires ont été recueillis et des discussions ont été menées dans le cadre des recommandations sur la façon d'améliorer davantage la présentation de projet.
- ii. L'AIRC a organisé un webinar régional de renforcement des capacités sur la commercialisation d'une destination de l'IDE. Le webinar a aidé plus de 90 PDG et fonctionnaires des API du COMESA en leur fournissant des informations sur les derniers outils et techniques de marketing numérique et le processus d'élaboration et mise en œuvre des stratégies de marketing numérique de promotion et d'attraction des investissements.
- iii. Un Programme régional de renforcement des capacités sur la facilitation des IDE, la promotion des meilleures pratiques et le suivi proactif a été organisé et a consisté en un atelier en présentiel et 2 webinaires. Le programme a permis aux API du COMESA d'acquérir une compréhension approfondie du processus de traitement des demandes des investisseurs et de facilitation de l'établissement d'investissements sous forme d'extensions de sites existants ou de création de nouveaux sites. Les délibérations ont également porté sur l'importance du suivi, du cadre de suivi ainsi que du maintien et de l'expansion des entreprises. Plus de 200 fonctionnaires de 17 API du COMESA ont participé au programme.
- iv. La première édition du Séminaire de partage d'expériences et d'établissement de réseaux des API du COMESA s'est tenue sous le thème « Bâtir des ponts ». Le séminaire a contribué à la création de synergies entre ces API et à la mise en place d'une plateforme pour le partage des modèles d'entreprise réussis, les progrès accomplis par leurs États membres, et convenir d'initiatives de coopération inter-agences concrètes visant une meilleure intégration régionale à travers un cadre d'investissement renforcé dans la région. Plus de 35 PDG et fonctionnaires des API du COMESA, des Ministères du Commerce et de l'Industrie des États membres du COMESA (représentant 19 États membres), et des représentants du Secrétariat du COMESA ont participé à l'événement.
- v. Un événement de partage d'expériences a été organisé entre Seychelles Investment Board (« SIB ») et Rwanda Development Board (« RDB ») sur les meilleures pratiques dans le financement des agences de promotion des investissements (IPA) et l'expérience du Rwanda dans la facilité de faire des affaires.

- vi. Un autre événement de partage d'expériences a été organisé entre Zimbabwe Investment Development Agency (ZIDA) et Eswatini Investment Promotion Agency (EIPA) dans les domaines des programmes de suivi des investissements et des services de facilitation fournis aux investisseurs avant et après l'investissement.
- vii. Facilitation de la participation des API du COMESA à un webinaire de renforcement des capacités sur la mise à jour des prévisions en matière d'IDE ; comment la guerre en Ukraine, la hausse de l'inflation et les effets durables de la COVID-19 auront un impact sur l'investissement mondial des entreprises jusqu'en 2025. Le webinaire a examiné les effets de la situation mondiale sur les tendances de l'IDE d'ici 2025 et la manière dont les API peuvent planifier leurs stratégies d'attraction des investissements au cours des 3 prochaines années. Le webinaire a vu la participation de 19 fonctionnaires représentant 9 API du COMESA.
- viii. Lancement du Centre de connaissances du COMESA (KC) qui a été développé pour assurer la durabilité des efforts de renforcement des capacités de l'AIRC, et la facilité d'accès des API aux supports de formation mis en œuvre par l'AIRC. Le Centre de connaissances comprend 23 rapports régionaux et internationaux sur l'environnement et les tendances des entreprises et des investissements, des présentations PowerPoint et des supports de formation pour tous les ateliers de renforcement des capacités de l'AIRC organisés au cours des 3 dernières années, ainsi que toutes les publications et études régionales et nationales élaborées par l'agence.

La région COMESA en tant que destination d'investissement attrayante

- i. L'AIRC a facilité la participation des API du COMESA et des représentants des gouvernements de ses États membres à la Réunion annuelle sur l'investissement (AIM 2022), qui s'est tenue à Dubaï (Émirats Arabes Unis). L'événement a vu la participation active des API membres du COMESA, notamment la République Démocratique du Congo, l'Union des Comores, Eswatini et l'Ouganda.
- ii. L'AIRC a facilité la participation des API du COMESA à la Conférence sur l'investissement en Afrique (AFSIC 2022) qui s'est tenue à Londres (Royaume-Uni). L'événement visait à promouvoir les opportunités d'investissement à travers l'Afrique tout en renforçant le partenariat Royaume-Uni-Afrique en mobilisant de nouveaux investissements pour créer des emplois et stimuler la prospérité mutuelle du Royaume-Uni et des nations africaines. L'événement a vu la participation active des API du COMESA, notamment :
 - a. Organisation de Sommets d'investissement pays pour l'API de la RDC (ANAPI) et Rwanda Development Board (RDB) afin de mettre l'accent sur le climat d'investissement, les avantages concurrentiels et les opportunités d'investissement de leurs pays respectifs auprès des investisseurs potentiels et des parties prenantes de l'IDE ; et
 - b. 4 API membres du COMESA ont exposé à la conférence, à savoir : RDC, Rwanda, Seychelles et Maurice.
- iii. L'AIRC a soutenu l'organisation de l'Édition 2020 du Forum de l'investissement en Tunisie (« Tunisia Investment Forum -TIF 2022 ») en collaboration avec l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (FIPA-Tunisie). Le forum TIF 2022 a mis en lumière les derniers développements dans l'environnement des affaires et a présenté les secteurs et projets prioritaires de la Tunisie ainsi que les plans du gouvernement pour positionner la Tunisie comme une base innovante et durable pour les entreprises et les investisseurs.
- iv. Facilitation de l'organisation du Forum du secteur privé de la Banque islamique de développement dans le cadre de l'Accord de coopération signé avec le Forum des affaires du Groupe de la BID (THIQAH).
- v. Mise en œuvre de 13 campagnes de marketing numérique spécifiques par pays, afin de sensibiliser les investisseurs potentiels sur les États membres du COMESA en tant que destinations d'investissement attrayantes. Ces campagnes ont touché un total de 900 000 parties prenantes de l'IDE à l'échelle régionale et internationale.
- vi. Environ 10 000 parties prenantes d'IDE figurant dans la base de données de l'AIRC ont reçu des mises à jour continues sur les activités de l'AIRC et des informations importantes sur les affaires dans l'espace COMESA et ses États membres par le biais des Bulletins d'information trimestriels électroniques et de la Plateforme en ligne de l'AIRC.

L'AIIRC en tant que plaque tournante d'information pour les investisseurs et les parties prenantes de l'IDE

- i. **Aperçu de l'investissement du COMESA 2022.** La publication a identifié plus de 250 opportunités d'investissement dans différents secteurs d'importance stratégique pour les États membres du COMESA. La plupart des projets disposaient d'une documentation suffisante, notamment des études de faisabilité, des documents de préfaisabilité et des concepts de projet.
- ii. **Deux guides pratiques pour l'établissement d'entreprise en Zambie et au Malawi.** Les 2 brochures ont été élaborés pour présenter un aperçu sur les investissements et le climat des affaires dans chaque pays, et il est important pour les investisseurs de s'en inspirer lors de leur processus de décision d'investissement.

Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB)

La COMFWB est une institution du COMESA qui promeut les interventions des femmes entrepreneurs dans la région COMESA. Elle met en œuvre son Plan stratégique à moyen terme, qui couvre la période 2021-2025. L'objectif du PSMT est de fournir des orientations sur la réalisation des priorités des branches nationales et d'assurer l'alignement sur les priorités du COMESA. Les objectifs stratégiques de la COMFWB comprennent le suivants :

- Renforcement de la capacité institutionnelle ;
- Renforcement de la capacité de mobilisation des ressources ;
- Renforcement des programmes de développement pour les femmes entrepreneurs ; et
- Amélioration du plaidoyer, de l'image publique et de l'image de marque de la COMFWB.

Au cours de la période considérée, l'institution a accompli les tâches suivantes dans le cadre du Plan de travail approuvé pour 2022 :

- i. Conditions et capacités nécessaires pour des opérations efficaces
- a) Construction du complexe de bureaux de la COMFWB
 - Étude de faisabilité - Suite à une étude de faisabilité entreprise en 2021 pour le développement du complexe de bureaux et de centre commercial de la COMFWB, les copies de la version finale des plans architecturaux, des plans d'ingénierie et des devis quantitatifs pour la clôture d'enceinte du terrain ont été soumises. Les plans architecturaux du complexe de bureaux et d'une clôture d'enceinte ont été approuvés par le Conseil municipal de Lilongwe et l'Étude d'impact environnemental (EIE) a été approuvée. Le Plan d'investissement final pour la construction du complexe de bureaux a été finalisé et soumis à la COMFWB.
 - Cérémonie de lancement de la construction du Siège de la COMFWB – le Secrétariat de la COMFWB a inauguré le lancement des travaux de construction du complexe de bureaux et du centre commercial sur le terrain du Siège de la COMFWB (COMFWB HQBC) à Lilongwe (Malawi). L'événement a eu lieu le 8 avril 2022 et a été honoré par la présence de dignitaires de haut rang de la région ainsi que par des chefs d'entreprise et des investisseurs du monde entier.
 - Le projet COMFWB HQBC a été ajouté aux Projets présidentielles - le projet étant classé prioritaire sous l'Unité intitulé « Presidential Delivery Unit (PDU) » du Malawi et il a bénéficié des services d'alimentation en eau et en électricité.
- b) Les réunions suivantes ont été organisées par la COMFWB dans le cadre du renforcement institutionnel pour, entre autres, examiner les progrès de la mise en œuvre des activités, l'approbation des règlements/lignes directrices, des règlements en matière d'acquisition, ainsi que les lignes directrices sur les branches de la COMFWB etc.
 - Réunions du Conseil d'administration - La COMFWB a organisé 4 réunions du Conseil d'administration au cours de la période considérée, respectivement aux mois de mars, mai, juin et août 2022.
 - Assemblée générale annuelle - La COMFWB a tenu son Assemblée générale annuelle le 23 août 2022 à Jinja (Ouganda). Des délégués de 19 États membres du COMESA y ont participé.

- Réunions mensuelles – La COMFWB a organisé des séances d’information mensuelles par visioconférence auxquelles ont participé des représentants des branches de la COMFWB et ont couvert des sujets tels que l’économie bleue, le Programme PME de la Banque de commerce et de développement (TDB) et le Système de garantie de crédit avec la TDB, la ZLECAf, le Récos et les Normes régionales. En outre, les réunions ont permis de promouvoir diverses activités des branches, de sensibiliser les membres aux activités du projet BIAWE de COMFWB, des programmes de pôles et des progrès accomplis par le programme RECAMP, entre autres.

- c) Renforcement du système de travail de la COMFWB - L’Assemblée générale annuelle a adopté les Lignes directrices de partenariat de la COMFWB ainsi que le règlement en matière d’acquisition. Les lignes directrices de partenariat visent à renforcer la visibilité et la crédibilité de la COMFWB au sein de la région, en créant une plateforme de réseau régional solide pour une organisation dynamique, regroupant de membres multiples mais unifiée, alors que le Règlements en matière d’acquisition vise à promouvoir l’économie et l’efficacité des acquisitions.

- d) Renforcement des capacités des branches nationales de COMFWB
 - Recrutement de Fonctionnaires de liaison - Comme les branches mettent en place des bureaux permanents pour établir des relations entre le secteur privé et les entités des gouvernements, la COMFWB a continué à soutenir les branches par l’engagement de Fonctionnaires de liaison en charge de la gestion quotidienne des activités des branches.
 - Soutien financier - Le Conseil d’administration de la COMFWB a approuvé la création d’un fonds renouvelable et des lignes directrices. Au cours de l’année sous revue, la COMFWB a approuvé et décaissé un prêt à un entrepreneur au Malawi d’un montant de 3 637 USD. Les fonds ont été investis dans la construction d’une infrastructure de stockage pour les graines oléagineuses achetées auprès de 2 800 agricultrices. En outre, le Conseil d’administration a approuvé le décaissement d’un prêt de 8 000 USD à la branche rwandaise de COMFWB pour appuyer sa participation à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth (CHOGM) afin d’améliorer sa visibilité et la formation de liens commerciaux et de partenariats pour les marchés.
 - Appui administratif - Le gouvernement du Malawi a fourni de nouveaux bureaux pour le Secrétariat de la COMFWB. La COMFWB a également financé l’achat d’un ordinateur portable pour sa Branche au Rwanda afin de faciliter les opérations de bureau et a mobilisé avec succès auprès du gouvernement du Malawi la mise à disposition d’un espace de bureau à la Branche du Malawi.

- e) Lancement des Branches nationales
 - Maurice : COMFWB a appuyé le lancement officiel de la Branche à Maurice le 26 mai 2022 en marge du Congrès des femmes chefs d’entreprises mondiales (FCEM) ;
 - Malawi : la COMFWB a changé d’appellation et a lancé sa Branche du Malawi le 11 mars 2022 à Ufulu Gardens (Lilongwe). Le lancement a eu lieu lors de la première Assemblée générale annuelle de la branche et a été inauguré par le Ministre du Commerce et de l’Industrie du Malawi.

- f) Développement du site Internet et publications - Le contenu des informations sur le site Internet de la COMFWB a été mis à jour. En outre, la COMFWB a publié le Magazine RECAMP, qui met en lumière ses réalisations, ainsi que les magazines trimestriels de la COMFWB, et a continué à produire du contenu pour la Dépêche e-COME

- ii. Mobilisation des ressources

La COMFWB a entrepris les activités suivantes dans le cadre des efforts de mobilisation des ressources et de collaboration avec des partenaires de développement :

- a) Des notes conceptuelles ont été élaborées sur l’autonomisation des femmes dans l’économie bleue, et un documentaire sur les Pépinières d’entreprises pour les femmes entrepreneurs africaines (BIAWE) et l’Agriculture a été produit ;
- b) Un accord avec le PAM et le gouvernement d’Eswatini par l’intermédiaire du Centre pour l’Inclusion financière et la COMFWB a été signé pour soutenir l’achat de denrées alimentaires auprès des femmes

et des jeunes agriculteurs d'Eswatini. Un terrain de 10 hectares a été mis à disposition pour l'agriculture commerciale et des programmes de pépinières d'entreprises pour les MPME appartenant à des femmes et des jeunes ;

- c) La GIZ et l'ITC ont apporté leur soutien à la formation des femmes sur la préparation aux activités d'exportation dans les pays suivants : Zimbabwe, Eswatini, Malawi, Rwanda, Madagascar, Érythrée, Soudan et Libye. Les membres de la COMFWB ont discuté des moyens d'utiliser les plateformes numériques pour développer leurs produits destinés au commerce et ont plaidé pour des politiques commerciales favorables dans leurs pays respectifs ;
- d) Discussions menées avec le PNUD sur le soutien d'une intervention régionale pour la participation des femmes dans la Zone de libre-échange continentale africaine ; et
- e) Discussions en cours avec Cowater International sur le soutien d'une intervention de la ZLECAf en Zambie et en République démocratique du Congo.

iii. Renforcement des femmes entrepreneurs de la COMFWB

a) **Programmes de développement de la COMFWB**

- Projets de Promotion du projet Pôle manioc

La COMFWB a apporté son soutien par l'achat d'équipements à valeur ajoutée pour le projet Pôle manioc pour la Coopérative de Lusolawo et l'Association des femmes de Chiwila basées respectivement à Nkhata Bay et à Mzuzu. L'équipement a été livré sur les sites du projet et installé, et une formation à l'utilisation a ensuite été organisée. En outre, la COMFWB a installé un séchoir solaire sur les 2 sites du projet afin d'accélérer le séchage des produits, en particulier pendant la saison des pluies. Le 7 juin 2022, les 2 usines de transformation ont été inaugurées par le Ministre du Commerce du Malawi, au cours de laquelle les coopératives ont exposé divers produits à base de farine de manioc de qualité supérieure.

- Programmes d'Initiative en faveur de pépinières d'entreprises

BIAWE AUDA-NEPAD - Fonds Espagnol

Soudan - La COMFWB a soutenu une université du Soudan, Sudanese University of Sciences and Technology (SUST), dans la mise en œuvre du projet BIAWE. SUST a entrepris la formation des jeunes entreprises identifiées. L'équipe du NEPAD a rendu visite au Secrétariat de la COMFWB au Malawi, en février 2022, pour discuter de la clôture du projet. En conséquence, un addendum a été signé entre la COMFWB et AUDA NEPAD/Fonds espagnol portant sur la clôture du projet au Soudan. Une réunion s'est tenue au Zimbabwe pour que les partenaires planifient la clôture de la première phase de BIAWE et discutent du lancement et du développement de la deuxième phase de BIAWE.

Kenya - AUDA-NEPAD et le Fonds espagnol ont débloqué 70 000 euros pour l'achat d'équipements de production de serviettes hygiéniques pour un projet pilote du Kenya. Le COMESA, en collaboration avec COMFWB et KIRDI, a entrepris le processus d'acquisition de l'équipement, de matières premières, de la trousse de contrôle de qualité et des accessoires, y compris l'installation et la mise en service. Le contrat a été attribué à AGNOS Technology Consulting, établi au Rwanda. La société de conseil a assuré la formation de KIRDI et l'équipement a été expédié au Kenya. Le gouvernement du Kenya a accordé une exonération des droits de douane pour l'équipement. En outre, la Banque de commerce et de développement (TDB) a engagé des discussions avec la branche kenyane de COMFWB et mis en œuvre le Système de garantie de crédit pour les jeunes entreprises.

Eswatini - COMFWB a tenu une réunion consultative avec SEDCO, un partenaire de mise en œuvre du projet BIAWE, en mai 2022. L'équipe de COMFWB a visité l'abattoir et a tenu une réunion avec les dirigeants de la Coopérative Asiphileni qui ont obtenu les services d'approvisionnement de l'abattoir. L'abattoir a été installé et le camion frigorifique est acheté. Cependant, l'abattoir n'est pas encore opérationnel en raison de certains défis, notamment le faible approvisionnement en poulets et le manque de ressources pour recruter un Directeur des opérations chargé de la gestion de l'entreprise. La réunion a convenu de la mise en œuvre du Plan de travail.

Dans le cadre du projet BIAWE, le COMESA a conclu un accord avec la banque TDB pour rendre opérationnel le Système de garantie de crédit (CGS). Eswatini Bank a été identifiée et des discussions ont été menées sur la mise en œuvre opérationnelle du programme. Lors d'une réunion tenue avec Eswatini Bank, il a été convenu de la mise en œuvre de l'activité ainsi que des actions de suivi, y compris une nouvelle soumission de la proposition par la TDB à Eswatini Bank.

Burundi - La TDB a engagé des discussions avec la Banque WISE pour mettre en œuvre le CGS et le Fonds PME de la TDB aux membres de la COMFWB. Une réunion consultative s'est tenue au Burundi entre la TDB et les membres de la structure des pépinières d'entreprises et de la branche de la COMFWB.

Érythrée - La COMFWB a soutenu la branche en Érythrée pour commencer l'essai pilote de la technologie de la valeur ajoutée dans le domaine de la pêche. Climate Friendly Food and Fuel (CFFF), une ONG basée au Malawi et spécialisée dans la fabrication d'équipements de transformation du poisson et dans la formation, a été contactée pour soutenir la branche de la COMFWB en Érythrée. Le soutien comprenait l'acquisition de 2 équipements de fumage (chitofu), l'installation et la formation des femmes opérant dans le sous-secteur de la pêche. Un équipement intelligent face au climat a été installé à Masawa et à Asmara et des femmes entrepreneurs ont été formées à l'utilisation de cet équipement.

Projets de pépinière d'entreprises durables

Pépinière d'entreprise textile - La COMFWB soutient la coopérative Kasolanthu Creatives au Malawi, qui vise à renforcer les compétences et les capacités commerciales des femmes, des jeunes, y compris des hommes, dans le secteur de la création. La COMFWB a soutenu l'acquisition des équipements textiles, la formation et le développement d'un site Internet pour promouvoir leurs produits ainsi que l'achat d'un ordinateur portable. Le projet bénéficie actuellement à plus de 500 femmes et jeunes par le biais de pépinière d'entreprise textile.

Chaîne de valeur des graines oléagineuses - La COMFWB a aidé les industries locales établies à Karonga (Malawi), à se procurer des machines pour la fabrication d'huile de cuisson à base de tournesol. Le projet a touché plus de 2 800 producteurs directs qui s'étendront à 15 000 agriculteurs produisant des produits commercialisables. La COMFWB a acheté un extracteur d'huile mécanique, des machines de filtrage de l'huile et une ligne d'embouteillage et elle a dispensé une formation à l'entrepreneuriat en partenariat avec la GIZ. Ce projet a été lancé le 7 juin 2022.

b) Mise en œuvre du Programme RECAMP

Facilitation des services de conseil technique - la COMFWB, sous l'égide du RECAMP, a élaboré du matériel de formation sur la marque, l'étiquetage et l'emballage des produits, la gestion des exportations, la logistique et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le commerce électronique dans les PME, les connaissances financières et l'accès au crédit. La COMFWB a formé des femmes entrepreneurs sur l'internationalisation des entreprises et l'accès au financement au Rwanda, au Burundi, en Égypte et à Djibouti. La formation de haut niveau de 3 jours s'est concentrée sur la préparation au commerce et la sensibilisation à la préparation de leurs entreprises et de leurs produits pour la commercialisation dans la région et au-delà.

c) Facilitation du commerce et de l'investissement

ZLECAf - Préparation au service d'exportation - COMFWB, en partenariat avec l'ITC par le biais de She Trades Initiative, a déployé des sessions de formation à l'intention des experts dans 8 États membres du COMESA, à savoir : Érythrée, Eswatini, Libye, Madagascar, Malawi, Rwanda, Soudan et Zimbabwe. Les femmes entrepreneurs de la COMFWB ont acquis des connaissances et compétences leur permettant de participer pleinement à la ZLECAf. Les associations de femmes ont reçu une formation d'expert en aptitude à l'exportation par le biais de sessions de formation sur-mesure en matière de préparation des produits en vue de l'exportation et sur la ZLECAf. Le programme a été lancé le 25 février 2022 et 300 femmes entrepreneurs au total ont bénéficié d'une formation.

d) Mobilisation de Fonds d'urgence

Le Secrétariat a mobilisé des fonds d'assistance des branches touchées par des catastrophes naturelles par le biais d'une communication à toutes les branches de la COMFWB et les parties prenantes appelant les bienfaiteurs à soutenir branches

touchées à Madagascar et au Malawi. La COMFWB et la Commission de la concurrence du COMESA (CCC) ont contribué à ce fonds pour les victimes du Malawi. Outre les contributions de la branche de la COMFWB de Madagascar, le Conseil d'administration de COMFWB a approuvé une somme de 3 000 USD pour soutenir les femmes entrepreneurs qui ont été affectées par le cyclone à Madagascar.

iv. Plaidoyer, sensibilisation du public et image de marque

a) **Plaidoyer pour l'attraction des investisseurs à l'appui des MPME des femmes et des jeunes** - La COMFWB a participé à l'événement de la Commission de l'Union africaine « Africa CEO Roundtable Conference », sous le thème « Tirer parti de l'Agenda 2063 pour le développement du secteur privé, du commerce et des investissements en Afrique », l'événement s'est tenu en marge de l'exposition Dubaï 2022. La conférence a servi de plateforme pour sensibiliser les acteurs internationaux et africains du secteur privé aux diverses opportunités de commerce et d'investissement en Afrique.

b) La COMFWB a participé à l'atelier des parties prenantes de la ZLECAf sur le développement de la composante Genre du Protocole commercial. La réunion a été l'occasion de défendre les intérêts des femmes et des jeunes entrepreneurs africains en tant que partenaires commerciaux productifs pour les investisseurs internationaux qui proposent des idées novatrices et des produits biologiques dans le monde entier.

c) Partenariats établis – La COMFWB a signé les 3 Mémoires d'accord suivants au cours de la période sous revue :

- **Médacs : PAM-COMFWB-CFI-PAM, COMFWB et CFI** - les parties ont convenu de collaborer à la mise en place et au renforcement de la participation des groupes d'agricultrices en tant que fournisseurs de produits locaux dans le Programme national d'alimentation scolaire à base de produits locaux. Le projet fournira un renforcement des capacités dans les domaines clés des compétences en gestion des affaires et connaissances financières, ciblant 150 femmes par la création de pôles pour la durabilité.
- **Médac entre Femmes chefs d'entreprises mondiales (FCEM) et la COMFWB** - Les parties ont convenu de partager leurs programmes annuels, de créer des plateformes d'accès au marché, des liens B2B et B2C, de promouvoir les activités de leurs membres sur la scène internationale et de participer à tous les événements régionaux et internationaux organisés par FCEM et COMFWB.
- **Médac entre African Women in Trade (Femmes africaines dans le commerce- AWT) et COMFWB** - Les parties ont convenu d'assister au congrès de chaque organisation, à l'AGA ou à toute réunion de comité de haut niveau sans droit de vote, les membres seront rattachés à l'accès aux marchés pour leurs produits à l'échelle mondiale, en Europe et en Afrique. En outre, les membres seront invités à des formations gratuites sur l'entrepreneuriat, à des séminaires et foires commerciales.

d) Réunions de coordination au niveau sous-régional

- **Région de l'Afrique australe** – La Branche de la COMFWB en Eswatini a accueilli la réunion annuelle inaugurale de coordination sous-régionale de la COMFWB à Manzini (Eswatini), du 28 au 30 avril 2022. Les présidentes des branches de la COMFWB de Zambie, du Zimbabwe, du Malawi et d'Eswatini. Des représentants de la COMFWB, ainsi que des fonctionnaires, des chefs de chefferie, des acteurs du secteur privé et des partenaires de développement, le président du parlement et d'autres parlementaires ont assisté à la réunion qui comprenait une exposition des produits de la branche de la COMFWB. Parmi les réalisations notables, on peut mentionner le partage des meilleures pratiques dans la région australe, la visite des sites des principales activités, notamment l'abattoir de poulets du projet BIAWE, le centre commercial du COMESA et les projets de parcs d'engraissement de bovins. À la suite de la réunion, la branche d'Eswatini a reçu un terrain de 10 hectares pour mener des activités agricoles commerciales, construire un immeuble de bureaux et servir de pépinières d'entreprises.
- **Sous-région de la Corne de l'Afrique** - La réunion de coordination sous-régionale pour la Corne de l'Afrique s'est tenue du 28 au 30 juillet 2022 à la Confédération nationale des travailleurs érythréens à Asmara. Les responsables des branches de Djibouti, de l'Érythrée, de Somalie et du Soudan y ont participé. Les principaux objectifs de la réunion étaient de mettre en relation les femmes et les jeunes entrepreneurs de la Corne de l'Afrique, de plaider pour un meilleur accès au marché à travers les frontières communes et de partager l'expertise et les expériences de réussite des femmes entrepreneurs. La réunion a formulé des recommandations clés pour le soutien de ces objectifs. La branche érythréenne a organisé la 6e Exposition

en marge de la réunion et les délégués présents ont eu l'opportunité de visiter les barrages de Himbirti et de Gergera où des coopératives de femmes ont pu observer des femmes pratiquant la pisciculture.

- **Sous-région de l'Océan Indien** – Cette sous-région, couvrant les branches de la COMFWB de l'Union des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles, a tenu un sommet par visioconférence visant à coordonner la stratégie de développement régional et à promouvoir la solidarité pour l'autonomisation économique. Les branches ont exploré les moyens de développer des partenariats commerciaux et des réseaux entre les pays de la région Océan indien, et d'établir des liens avec les marchés mondiaux grâce à une logistique améliorée et à l'accès au financement pour améliorer leurs activités par le biais de la plateforme numérique de commerce en ligne. En outre, la sous-région a discuté de la coopération avec les femmes entrepreneurs de La Réunion et de Rodrigues dans la sous-région de l'océan Indien (EFOI), sur le développement des atouts dans le tourisme, l'agro-industrie et l'économie bleue, la variété des langues parlées, les compétences et l'expertise dans chaque pays et la facilitation de l'accès aux marchés continentaux en tant qu'États membres du COMESA et de la SADC. Par ailleurs, le sommet a identifié certains des défis affectant la sous-région, notamment le manque d'informations sur les marchés potentiels du continent, une connaissance limitée des femmes entrepreneurs dans la région OI et, plus largement, au sein de la région COMESA, une connectivité maritime et aérienne inadéquate, et les coûts élevés de la connectivité numérique. Le sommet a formulé des recommandations clés pour relever les défis identifiés.
- **Sommet sous-régional- Afrique de l'Est** - La réunion de coordination sous-régionale de l'Afrique orientale, organisé par visioconférence, et regroupant les pays suivants : Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et République Démocratique du Congo, les branches membres y ont participé également. Au cours de la réunion, la présidente de séance de l'Ouganda a proposé d'inclure le commerce avec les femmes entrepreneurs du Soudan du Sud en raison de la forte demande du marché pour les produits des pays d'Afrique orientale. La réunion a formulé des recommandations clés qui comprenaient, entre autres, le positionnement des femmes dans les affaires au sein de la ZLECAf et l'expansion des liens avec les marchés et la mise en réseau.
- **Sommet sous-régional- Afrique du Nord** - Le Sommet sous-régional de l'Afrique du Nord s'est tenu le 28 septembre 2022. Au cours du sommet, un Mémoire d'accord a été signé entre le Conseil des opérateurs économiques du COMESA (COC) et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), une organisation tunisienne du secteur privé. À la suite de la réunion, la Journée des femmes d'affaires du COMESA en Tunisie a été organisée et a rassemblé plus de 200 femmes entrepreneurs tunisiennes et de 10 États membres du COMESA pour des relations B2B. L'objectif était de mettre en relation les femmes entrepreneurs de Tunisie et du reste de la région COMESA et de les encourager à tirer parti des opportunités commerciales africaines. Le sommet s'est conclu par une déclaration de Tunis invitant les États membres à mettre en œuvre les instruments approuvés du COMESA afin de stimuler le commerce dans la région et à l'échelle du continent.

Allicance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe (ACTESA)

L'ACTESA a été officiellement créée le 9 juin 2009 par les chefs d'État et de gouvernement du COMESA en tant qu'agence spécialisée du COMESA. La création d'ACTESA visait à stimuler le commerce agricole intrarégional en soutenant l'accès des petits agriculteurs aux intrants agricoles, à la production et aux marchés financiers. Depuis sa création, l'ACTESA soutient ses partenaires de l'alliance, à savoir les États membres du COMESA, les sociétés agricoles du secteur privé, les associations d'agriculteurs, les partenaires de développement/bailleurs de fonds multilatéraux, les institutions nationales de mise en œuvre, les prestataires de services, les organisations non gouvernementales (ONG) régionales et nationales et les institutions financières par le biais de programmes de renforcement des capacités et en fournissant des conseils sur l'élaboration, la cohérence et la mise en œuvre des politiques.

En 2022, les 3^e et 4^e réunions du Conseil d'administration d'ACTESA se sont tenues respectivement le 27 juin 2022 et le 5 décembre 2022. La Réunion inaugurale du Conseil d'administration d'ACTESA a approuvé le Plan stratégique régional d'ACTESA pour la période 2021-2031 et oriente actuellement le développement et la mise en œuvre des programmes des produits agricoles de base d'ACTESA. L'objectif global du Plan stratégique est de stimuler le commerce agricole intrarégional en facilitant l'accès des petits exploitants aux marchés des intrants et des produits agricoles et aux marchés financiers.

Les activités mises en œuvre par l'ACTESA en 2022 reposaient sur le plan de travail du Programme annuel concernant les

produits agricoles de base pour la période allant du 1er janvier au 15 décembre 2022. Il s'agissait notamment de coordonner les activités du programme de développement et de durabilité des semences d'ACTESA financées par le programme RECAMP et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA). Les réalisations sont les suivantes :

- i. Soutien aux producteurs de semences dans l'acquisition, l'activation et la commercialisation en utilisant les étiquettes de semences du COMESA - Des accords ont été finalisés avec l'Institut du contrôle et de la certification des semences (SCCI) pour aider la Zambie à effectuer un essai-pilote des étiquettes de semences du COMESA ;
- ii. Enregistrement et renouvellement annuel des variétés du COMESA dans le Catalogue des variétés du COMESA ;
 - Le Catalogue des variétés du COMESA est opérationnel avec l'enregistrement de 102 variétés. La plupart des producteurs de semences ont renouvelé leurs variétés pour les 5 prochaines années ;
 - Laboratoire pour orge, normes de certification sur le terrain et liste de quarantaine des organismes nuisibles en place après l'approbation de l'inclusion de l'orge dans le catalogue des variétés du COMESA par le Comité des semences du COMESA, le 27 janvier 2022 ; et
 - Les variétés Heineken International de Grace et Traveler enregistrées dans le catalogue des variétés du COMESA en août 2022 suite à l'approbation de la culture qui sera inscrite dans le catalogue des variétés du COMESA. À la fin de 2022, le nombre total de variétés inscrites au catalogue des variétés du COMESA était de 102 variétés.
- iii. Appui de la mise en œuvre des activités de SEMCOM avec le soutien du programme RECAMP-UE, l'activité clé a été la validation du Système d'information sur les semences du COMESA (COMSIS) et des Procédures opérationnelles standard (POS) de SEMCOM par le Comité des semences du COMESA, en août 2022.
- iv. Mise en œuvre des activités SEMCOM soutenues par l'AGRA.
 - Une réunion des partenaires du Consortium SEMCOM s'est tenue le 17 février 2022 et a discuté des réalisations du projet, des défis et de l'impact des activités sur le commerce régional des semences compte tenu des lacunes et des priorités pour un futur investissement.
 - Le rapport final du Projet régional de commercialisation des semences de l'AGRA, qui s'est achevé en avril 2022, a été soumis au Secrétariat de l'AGRA. Les principaux résultats du projet comprenaient :
 - a) Les modalités d'activation, d'utilisation, de commande et de commercialisation en utilisant les étiquettes de semences et les certificats régionaux du COMESA ont été convenues à la suite de discussions approfondies avec les producteurs de semences et les acteurs non étatiques.
 - b) À la suite de consultations de haut niveau, la réglementation nationale éthiopienne sur les semences, alignée sur la réglementation du COMESA, a été soumise au Parlement en attendant la publication au Journal officiel.
 - c) Au total, 2 950 000 étiquettes de semences du COMESA ont été collectées et distribuées à 4 producteurs de semences, à savoir Seedco, Corteva (DuPont Pioneer/ Pannar), Western Seeds et Synergy Agri-Business Ltd. La classe de semences la plus préférée par les producteurs de semences était la classe de semences certifiées de première génération avec un total de 1 320 000 étiquettes de semences du COMESA distribuées, suivie par la classe de semences certifiées de deuxième génération avec 900 000 étiquettes de semences du COMESA, la classe de semences pré-base avec 390 000 étiquettes de semences du COMESA et la classe de semences de base avec 340 000 étiquettes de semences du COMESA.
 - d) L'itinéraire d'acheminement des produits de l'essai-pilote a été convenu avec SCCI pour exportation vers le Kenya, le Malawi, le Zimbabwe et l'Ouganda avec un lot régional de 3 000 tonnes au total traversant les frontières selon l'estimation de SCCI (Zambie).
 - e) Le coût total de 2 950 étiquettes de semences du COMESA avec le soutien de l'AGRA s'est élevé à 103 250 USD.
- v. Soutien au Développement du programme de produits agricoles de base d'ACTESA et un réengagement avec les partenaires de l'Alliance :
 - Note conceptuelle sur le soutien au Plan de mise en œuvre de la biotechnologie et de la biosécurité du COMESA (COMBIP) - Activités initiales discutées avec ISAAA- AfriCentre, AATF/OFAB dans le cadre de la préparation des consultations avec la Fondation Bill Gates et Melinda (BMGF), en février 2022.
 - Indicateurs pour BMGF soutenus dans le cadre du Programme d'observatoire horticole COMESA-EAC, catalysant le secteur des fruits et légumes (F&L) des régions développées, et l'élaboration d'une proposition détaillée est initiée.
 - La première réunion du Conseil d'administration de l'Observatoire horticole COMESA-EAC, qui s'est tenue

- en octobre 2022, a proposé d'inclure ACTESA dans l'Observatoire avec 12 indicateurs de performance clés, à savoir la croissance du marché, la capacité de transformation, l'efficacité, la consommation, le volume de production, la productivité agricole, l'économie des agriculteurs, les pratiques intelligentes face au climat, l'harmonisation des politiques, la création de valeur, la distribution de la valeur et l'accès au financement.
- Atelier Seed Equal Initiative (SEI) organisé par l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) en septembre 2022. Conclusion d'un Accord sur une feuille de route pour la mise en œuvre des systèmes de semences de riz au niveau régional.
 - Participation à la réunion de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur le rapport d'analyse des systèmes semenciers et à la réunion consultative des parties prenantes pour établir le Forum régional de dialogue sur la politique semencière de l'IGAD (SPD-RF) qui s'est tenue en juin 2022.
 - Consultations avec le programme Syngenta Foundation Seeds 2Bafrica, au mois d'avril 2022 concernant la collaboration avec l'ACTESA dans le domaine de l'enregistrement des variétés publiques dans le catalogue des variétés du COMESA afin de permettre aux petits exploitants agricoles d'accéder à un portefeuille plus large de variétés très performantes. En outre, des discussions ont été menées afin de sensibiliser les producteurs de semences aux avantages du système régional du COMESA.
 - Consultations menées en juin 2022 avec le Dialogue public-privé de Zambie et Super-Fert Fertilizers/ Meridian sur le soutien aux sociétés de production d'engrais et au gouvernement zambien afin de réduire le coût des engrais, améliorer l'accessibilité et garantir un coût abordable pour les petits exploitants agricoles.
 - Présentation de l'état d'avancement des activités de COMSEC au 22e Congrès de l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA) en mars 2022 et discussions avec Syngenta Foundation pour l'agriculture durable Seeds 2B Africa sur l'appui aux activités de COMSEC.
 - Élaboration d'un projet de proposition à soumettre au Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) axé sur l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire pour les bioprotecteurs dans les États membres du COMESA afin d'accélérer l'enregistrement, le transfert de technologie, la commercialisation et l'utilisation au profit des petits exploitants et des agriculteurs commerciaux, des transformateurs de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, et des consommateurs.



Rapport financier

Secrétariat du COMESA

Rapport de la Secrétaire générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Introduction

- 1 J'ai le plaisir de soumettre au Conseil des ministres le Rapport de l'exercice 2022 et les États financiers vérifiés du Secrétariat du COMESA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le rapport est présenté conformément à l'article 169 (4) du Traité du COMESA.
- 2 Ces états financiers comprennent les ressources fournies par les États membres et d'autres revenus reçus conformément à l'article 166 (4) du Traité du COMESA.
- 3 Le Rapport de la Commission des vérificateurs externes du COMESA (COVEC) et leur opinion sur les états financiers sont soumis conformément à l'article 169 (4) du Traité du COMESA. La COVEC est nommée par le Conseil des ministres conformément aux dispositions de leur Charte.

Contexte stratégique

- 4 Les états financiers donnent un aperçu des finances obtenues des États membres et d'autres sources du Secrétariat pour l'exercice financier 2022. Cela comprend des informations sur la situation financière du Secrétariat, la façon dont le budget a été exécuté, ainsi que les engagements et obligations financiers entrepris par le Secrétariat. Le travail du COMESA est guidé par des plans qui ont 3 horizons temporels : la vision à long terme exprimée dans le Traité fondateur du COMESA, un horizon à moyen terme - généralement 5 ans - exprimé dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) et un cycle de planification annuel. Les PSMT fournissent un cadre dans lequel les programmes de travail et budgets annuels détaillés sont élaborés. Ils constituent également la base de plans pluriannuels approfondis pour des secteurs spécifiques. Le PSMT est aligné sur les cadres continentaux et mondiaux tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda 2030 des Nations unies sur les Objectifs de développement durable.
- 5 L'année 2022 est la deuxième période de mise en œuvre du PSMT 2021-2025 du COMESA. Ce dernier fournit à l'organisation une feuille de route pour poursuivre et atteindre les objectifs d'intégration économique de la région à moyen terme. L'objectif global de la stratégie est aligné sur les objectifs à long terme du COMESA, qui sont inscrits dans le Traité du COMESA. À ce titre, la stratégie vise à créer une communauté économique régionale pleinement intégrée et compétitive sur le plan international. Le PSMT s'appuie sur les piliers stratégiques suivants :
 - Intégration des marchés ;
 - Intégration physique/connectivité ;
 - Intégration productive ;
 - Intégration sociale et intégration du genre ; et
 - Secrétariat efficace.

Supervision des activités du Secrétariat du COMESA

- 6 Le COMESA dispose de 8 organes dotés de pouvoirs, conformément à. Il s'agit des organes suivants :
 - i) La Conférence des chefs d'État et de gouvernement: L'organe directeur suprême du Marché commun;
 - ii) Le Conseil des ministres: La deuxième plus haute instance de décision du COMESA chargé d'assurer le bon fonctionnement du Marché commun conformément aux dispositions du Traité ;
 - iii) La Cour de justice : L'organe judiciaire principal du COMESA ;
 - iv) Le Comité des gouverneurs des Banques centrales: Conformément au Traité, il suit de près et veille au

- bon fonctionnement du système régional de coopération monétaire et financière ;
- v) Le Comité intergouvernemental ;
 - vi) Les comités techniques ;
 - vii) le Secrétariat ; et
 - viii) les comités consultatifs chargés de formuler des recommandations à la haute attention du Conseil des ministres qui, à son tour, en fait à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.
- 7 On citera également les Ministres des affaires étrangères qui s'occupent des questions de paix et de gouvernance et qui formulent des recommandations à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.
- 8 Composé de ministres issus des Ministères de coordination de tous les États membres, le Conseil a pour mandat de fournir des orientations politiques sur les questions d'intégration régionale. À cet égard, il a toujours pris des décisions qui ont contribué à fournir une certitude politique à la fois aux États membres et au Secrétariat.
- 9 Conformément aux principes de bonne gouvernance institutionnelle, le Conseil des ministres supervise les activités du Secrétariat du COMESA auquel il donne des directives, notamment par le biais des activités suivantes :
- i) L'approbation du budget et des états financiers annuels du Secrétariat du COMESA ;
 - ii) L'adoption du Statut et Règlement du personnel, et du Règlement financier du Secrétariat du COMESA, l'examen des rapports techniques sur la mise en œuvre des politiques, règles et règlements par le Secrétariat du COMESA ; et
 - iii) La nomination des vérificateurs externes et la réception des rapports de ces derniers.
- 10 Entre les sessions du Conseil des ministres, le Bureau du Conseil traite les questions urgentes relatives aux ressources financières et humaines ainsi que d'autres questions émergentes, dans le cadre du Traité et conformément aux décisions, politiques, règles et règlements spécifiques du Conseil. Le Bureau du Conseil, composé du Président, du Vice-président et du Rapporteur, supervise ainsi le fonctionnement du Secrétariat entre les sessions du Conseil des ministres. Pour l'exercice 2022, le Bureau était composé des États membres suivants :
- Président-----Égypte
 Vice-président-----Burundi
 Rapporteur-----Madagascar
- 11 Le Comité des Affaires administratives et budgétaires et son Sous-comité ainsi que le Comité intergouvernemental effectuent les travaux techniques et fournissent des avis pertinents au Conseil des ministres.

Aperçu des performances de l'exercice 2022

12 Activités

Le présent rapport présente les programmes mis en œuvre et les activités entreprises par le COMESA en 2022, en mettant en évidence les principales réalisations et les défis rencontrés. Nonobstant les défis rencontrés au cours de la période considérée, au niveau mondial et régional, qui comprennent entre autres la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales, les pressions sur les taux de change et l'augmentation des prix du pétrole et des denrées alimentaires, la période post COVID-19 a permis au COMESA de relancer la mise en œuvre physique des activités du programme, guidée par le PSMT 2021-2025 avec ses États membres et ses partenaires de développement. Au cours de la période considérée, le COMESA a progressé dans les piliers clés de l'intégration des marchés, de l'intégration physique/connectivité, de l'intégration productive et de l'intégration sociale et du genre qui sont essentiels au programme d'intégration et à la contribution à la réalisation d'un progrès durable et social dans les États membres.

13 Intégration des marchés

Commerce intra-COMESA

La valeur des exportations totales intra-COMESA a augmenté de 28%, passant de 10 milliards USD en 2020 à 13 milliards USD en 2021. Les exportations d'huile de palme, de ciment, de minerais et de concentrés de cuivre, de véhicules à moteur, de graines de sésame, de sucre de betterave/canne sous forme solide, de pièces et d'accessoires de véhicules à moteur, d'animaux vivants, d'huiles de pétrole raffinées, de cuivre raffiné, de clinkers de ciment, de soufre de toutes sortes, de préparations alimentaires, d'eaux (y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées) contenant du sucre ajouté et d'arrow-root, de topinambours, de patates douces et de racines et tubercules similaires, ont été les principaux contributeurs à cette augmentation globale en 2021.

Les échanges commerciaux du COMESA au niveau mondial et au sein de la région ont augmenté de manière significative par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie. En 2021, la plupart des États membres du COMESA ont vu leurs importations et leurs exportations dépasser les niveaux d'avant la pandémie, ce qui a permis au COMESA d'enregistrer des augmentations significatives de ses exportations et de ses importations. L'augmentation de la valeur des exportations de produits manufacturés, de combustibles, de minerais et de métaux et de denrées alimentaires a entraîné une augmentation de la valeur des exportations globales du COMESA en 2021. La valeur des exportations totales du COMESA vers le monde a considérablement augmenté de 56%, passant de 100 milliards USD en 2020 à 156 milliards USD en 2021. Les secteurs qui ont contribué à cette augmentation sont les produits manufacturés, les combustibles, les minerais et les métaux, ainsi que les denrées alimentaires.

14 Intégration physique/connectivité

Dans le cadre des efforts visant à remédier aux contraintes liées à l'offre d'infrastructures dans les secteurs du transport, de l'énergie et des TIC dans la région COMESA, les principales activités menées au cours de la période considérée visaient à soutenir la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel harmonisé et inclusif. En ce qui concerne le secteur de l'énergie, les principales activités comprenaient des études, des examens des cadres existants et l'élaboration de normes et cadres dans le cadre du Fonds régional de financement des infrastructures (RIFF), et de l'Association des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) - Projet de Renforcement du marché de l'énergie durable (ESREM). Dans le secteur des TIC, les principales activités comprennent des études dans le cadre du Programme de renforcement de la gouvernance et d'un environnement favorable dans le secteur des TIC (RGEF-TIC) dans la région de l'Afrique orientale, australe et Océan indien (AfoA-OI). Les études entreprises pour soutenir les secteurs de l'énergie et des TIC sont essentielles pour cartographier et établir un état de référence avant le programme afin de soutenir l'identification et la recommandation de mesures visant à harmoniser les cadres juridiques et réglementaires.

En ce qui concerne le secteur du transport, des activités ont été mises en œuvre dans le cadre du programme d'Appui pour le développement du secteur aérien (SATSD) dans la région de l'Afrique orientale, australe et Océan indien (AfoA-OI), en mettant l'accent sur certains aspects de la Déclaration de Yamoussoukro (YD). Parmi les autres activités de soutien au secteur du transport figurent la poursuite des efforts visant à établir la ligne maritime du COMESA, la mobilisation des ressources pour le projet VICMED et les activités liées à la mise en œuvre de la Politique du transport routier et à l'harmonisation réglementaire dans le cadre du Programme tripartite de facilitation du transport et du transit (PTFTT) au niveau du groupement du COMESA et au niveau des États membres.

15 Agriculture

Afin de catalyser une croissance agricole inclusive et une transformation durable, le programme agricole du COMESA s'est concentré, au cours de la période considérée, sur l'avancement de la mise en œuvre des engagements du PDDAA/Malabo visant à stimuler la productivité et la production agricoles dans la région pour améliorer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, ainsi que sur la facilitation des examens sectoriels de la mise

en œuvre des plans et programmes stratégiques relatifs à l'agriculture, à l'environnement et aux ressources naturelles, afin d'informer et de fournir des directives stratégiques. En outre, le programme a contribué à renforcer les systèmes de données agroalimentaires dans la région afin d'améliorer l'accès au marché agricole et le commerce de certains produits de base dans la région et de développer des cadres stratégiques régionaux et des lignes directrices du COMESA pour améliorer la gestion après récolte, l'accès au marché agroalimentaire et le commerce, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région.

16 Industrie

Guidés par la Stratégie industrielle et le Plan d'action 2017-2026 du COMESA, les points saillants du Programme d'industrialisation du COMESA comprend, entre autres, le soutien à la transposition du Cadre de contenu local du COMESA dans les États membres, la mise en œuvre du Programme conjoint de coopération en matière d'industrialisation entre la Zambie et le Zimbabwe, et le développement du Projet d'appui au développement du secteur pharmaceutique régional du COMESA avec le soutien de la BAD, qui vise à fournir un soutien institutionnel pour le développement de l'industrie pharmaceutique.

17 Intégration sociale

Conformément aux programmes de développement mondiaux et continentaux, en particulier l'Agenda mondial des Nations unies et l'Agenda 2063 de l'UA, le COMESA reconnaît que l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des jeunes et la justice sociale sont essentielles pour atteindre les objectifs du programme d'intégration. C'est la raison pour laquelle le COMESA, par la mise en œuvre du Programme sur le genre et les affaires sociales, a continué à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, le soutien aux PME appartenant à des femmes dans certaines chaînes de valeur, le renforcement de la production de statistiques sur le genre, la participation des femmes au leadership, la recherche et la mise en réseau. En outre, le programme a mis en œuvre diverses activités en faveur des affaires sociales et de l'autonomisation des jeunes. Plus particulièrement, la Première réunion des Ministres de la Santé du COMESA s'est tenue et a pris des résolutions clés pour développer le volet santé du programme.

En outre, le programme, en collaboration avec le Secrétariat de L'Architecture africaine de gouvernance de l'Union africaine (AGA), a continué à mettre en œuvre le Projet d'engagement des jeunes dans la gouvernance démocratique et les processus de développement socio-économique en Afrique, avec le soutien de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC). Les principales réalisations de l'intervention comprennent la mise en œuvre d'activités nationales et régionales sur l'engagement des jeunes et le renforcement des capacités.

Résultats financiers

- 18 Le Secrétariat a enregistré un excédent opérationnel de 4 352 894 \$Com en 2022 (2021: 3 943 124 \$Com).
- 19 En 2022, le Secrétariat a comptabilisé un revenu total de 16 340 876 \$Com soit une augmentation de 1,58 % par rapport au revenu de 16 086 819 \$Com en 2021.
- 20 L'analyse des recettes comptabilisées au cours de l'exercice est présentée dans le Tableau 1 ci-dessous:

Tableau 1: Fonds disponibles au Secrétariat du COMESA pour la mise en œuvre des programmes du COMESA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (en \$Com)

	2022	2021	Variation en%
Contributions des États membres	14 852 893	15 024 620	(1,14%)
Autres recettes	1 487 985	1 062 199	(40,09%)
Total des recettes	16 340 876	16 086 819	1,58%

- 21 Des dépenses totales de 12 358 377 \$Com ont été comptabilisées en 2022 contre un montant de 12 440 979 \$Com en 2021, soit une diminution de 0,67%. Par rapport au budget de l'année, le Secrétariat a atteint un taux d'utilisation de 77,3% (Budget : 15 007 477 \$Com ; Montant réel : 11 604 848 \$Com hors amortissement de 753 529 \$Com sur les fonds fournis par les États membres).
- 22 Les actifs sous le contrôle du Secrétariat sont passés de 77 810 464 \$Com en 2021 à 80 686 203 \$Com en 2022, ce qui représente une hausse de 3,70%. Sont compris dans ces fonds les montants impayés liés aux quotes-parts de contributions annuelles s'élevant à 21 772 890 \$Com (2021: 25 142 435 \$Com).

23 **Événements postérieurs à la date d'établissement du rapport**

Aucun événement ou circonstance susceptible d'affecter matériellement l'interprétation de ces états financiers n'est survenu entre la fin de l'exercice et la date du présent rapport.

La Secrétaire générale du COMESA



.....
Chileshe Mpundu Kapwepwe
Lusaka (Zambie)

Secrétariat du COMESA

Responsabilité de la préparation des états financiers

pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Conformément aux dispositions du Règlement financier du COMESA, la Secrétaire générale est responsable de la préparation, de la présentation fidèle, et de l'intégrité globale des états financiers du Secrétariat du COMESA au 31 décembre 2022, de l'état du compte de résultat et d'autres éléments du résultat global, ainsi que de l'état des variations des fonds accumulés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives, conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences du Traité ainsi que des Règlement financier du COMESA.

La Secrétaire générale est également responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de la tenue de registres comptables adéquats et d'un système efficace de gestion des risques.

La Secrétaire générale a évalué la capacité du Secrétariat du COMESA à poursuivre son activité et n'a aucune raison de penser que l'Organisation ne sera pas en mesure de s'y atteler au cours du prochain exercice.

Le commissaire aux comptes a la responsabilité de déclarer si les états financiers donnent une présentation fidèle conformément au référentiel d'information financière applicable tel que décrit ci-dessus.

Approbation des états financiers

Les états financiers non vérifiés du Secrétariat du COMESA, tel que précisé au premier paragraphe, ont été approuvés par la Secrétaire générale **le 7 juillet 2023** et signés par:



La Secrétaire générale du COMESA

Chileshe Mpundu Kapwepwe

Rapport du Commissaire aux comptes indépendant

Aux membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe --COMESA-- (« le Secrétariat ») figurant aux pages 15 à 69, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et l'état du compte de résultat et autres éléments du résultat global, l'état de variation des fonds accumulés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres explications.

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Secrétariat du COMESA au 31 décembre 2022, et de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences du Traité et du Règlement financier du COMESA.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos travaux d'audit conformément aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites de façon détaillée dans la section de notre rapport : Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers. Nous sommes indépendants vis-à-vis du Secrétariat conformément au Code de déontologie à l'usage des comptables professionnels, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (*International Code of Ethics for Professional Accountants* -Code IESBA), y compris les Normes internationales relatives à l'indépendance des vérificateurs externes (*International Independence Standards*), ainsi qu'aux règles d'éthique pertinentes pour notre audit des états financiers au Royaume d'Eswatini, au Kenya, en République démocratique du Congo et en Libye, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences et au Code IESBA.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La Secrétaire générale est responsable des autres informations, qui comprennent le rapport du Directeur, la déclaration de responsabilité concernant la préparation des états financiers et la comparaison entre dépenses budgétisées et réelles figurant à l'annexe. Les autres informations n'incluent pas les états financiers et notre opinion à ce sujet.

Dans le cadre de l'audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si ces autres informations présentent une incohérence significative avec les états financiers ou avec les connaissances acquises pendant l'audit, ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément à la décision de la 36^e réunion du Conseil des ministres et à l'article 76 du Règlement financier du COMESA, nous relevons et signalons que :

- Le rapport annuel sur l'exécution du budget affecte et reflète correctement les dépenses réelles aux crédits budgétaires approuvés par le Conseil des ministres du COMESA ;
- Les règles financières relatives à l'exécution du budget ont été respectées ; et
- Les commentaires sur l'exécution du budget annexés au présent rapport étaient raisonnables.

Responsabilités de la Secrétaire générale à l'égard des états financiers

La Secrétaire générale est responsable de la préparation d'états financiers fidèles conformément aux normes internationales d'information financière, aux exigences des règles et règlements du COMESA et du contrôle interne que la Secrétaire générale juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci

résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la Secrétaire générale est responsable de l'évaluation de la capacité du Secrétariat à poursuivre ses activités, de la divulgation, le cas échéant, des questions liées à la continuité des activités et de l'utilisation de méthodes comptables à cet effet, sauf si elle a connaissance de l'intention de liquider le Secrétariat ou de cesser ses activités.

Responsabilités des Commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

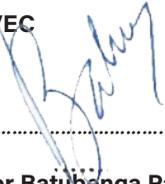
Notre objectif est d'obtenir la garantie raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, et de dresser un rapport d'audit assorti de notre opinion. Cette garantie raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais qui ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISSAI permettra toujours de déceler une anomalie significative là où elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux ISSAI, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De plus :

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas déceler une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie due à une erreur, la fraude pouvant impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension du contrôle interne en rapport avec l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation.
- Nous évaluons la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Nous tirons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité des activités et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions se fondent sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date d'établissement de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions à venir pourraient amener l'Organisation à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminons si les états financiers représentent fidèlement les transactions et les événements sous-jacents.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance sur, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et ses conclusions importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne identifiée au cours de notre audit.

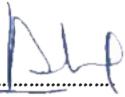
COVEC



Victor Batubenga Pandamadi
Inspecteur général des finances
Chef de service adjoint - RDC
Président de la COVEC



Timothy S. Matsebula
Auditeur général - Eswatini
Membre de la COVEC



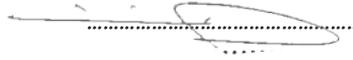
Edward Akol
Auditeur général adjoint - Ouganda
Membre de la COVEC

Date: le 7 juillet 2023



Nancy Gathungu, CBS

Auditeur général - Kenya
Membre de la COVEC



Kaled Ahemed ShekShek
Président du Bureau d'audit - Libye
Membre de la COVEC

Secrétariat du COMESA

État de la situation financière au 31 décembre 2022

En dollars COMESA

	Note	2022	2021
Actifs			
Actifs à long terme :			
Immobilisations corporelles	5 & 6	27 355 904	26 973 437
Placement en actions	7	2 917 958	2 883 004
Contributions des États membres à recevoir- Échéanciers de paiement	8(a)	8 916 999	916 464
Total des actifs à long terme		39 190 861	30 772 905
Actifs à court terme			
Contributions des États membres à recevoir	8(b)	12 855 891	24 225 971
Montants dus par d'autres entités du COMESA	9(a)	361 266	415 354
Subvention aux frais généraux à recevoir	9(b)	671 964	310 298
Montants dus par d'autres communautés économiques régionales	9(c)	310 364	303 485
Autres créances	10	946 733	793 826
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	26 349 124	20 988 625
Total des actifs à court terme		41 495 343	47 037 559
Total des actifs		80 686 203	77 810 464
Fonds accumulés et passifs			
Fonds accumulés et réserves			
Fonds de réserve	12	19 122 238	15 606 018
Fonds de prêt renouvelable pour le personnel	13	131 609	168 392
Fonds accumulés		37 480 356	39 727 635
Réserve de réévaluation		17 093 199	16 424 697
Total des fonds accumulés et réserve		73 827 403	71 926 741
Passif à long terme			
Subventions en capital	14	459 395	435 293
Total des passifs à long terme		459 395	435 293
Passif à court terme			
Comptes fournisseurs	15	708 371	312 551

Montants dus par les États membres	8(d)	521 690	-
Montants dus aux entités du COMESA	9(d)	580 921	348 655
Créanciers des fonds en dépôt	9(e)	2 910 610	2 896 314
Avantages postérieurs à l'emploi (retraite)	16	3 203	763
Charges à payer et provisions	17	1 674 609	1 890 147
Total des passifs à court terme		6 399 405	5 448 429
Total des passifs		6 858 801	5 883 723
Total des fonds accumulés et passifs		80 686 203	77 810 464

Ces états financiers 2022 du Secrétariat du COMESA ont été approuvés par le Secrétaire général le 7 juillet 2023 et signés par :



Chileshe Mpundu Kapwepwe
Secrétaire générale du COMESA



Dev Haman
Secrétaire général adjoint--
Administration & Finances



Auleria Olunga
Directrice de la Division Budget
et Finances

Secrétariat du COMESA

État du compte de résultat et autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

En dollars COMESA

	Note	2022	2021
Recettes			
Contributions des États membres	8(b)	12 502 893	13 103 948
Autres contributions des États membres	8(c)	2 350 000	1 920 672
Contribution de Subvention aux frais généraux	18(a)	707 032	334 490
Autres recettes **	18(b)	780 951	666 433
Gain de valeur	8(a,b)	-	61 276
Total des recettes		16 340 876	16 086 819
Dépenses par fonction			
Direction exécutive		(1 296 245)	(1 360 585)
Ressources humaines et Administration		(2 678 037)	(2 576 434)
Budget et Finances		(926 017)	(1 929 077)
Commerce et Douanes		(682 417)	(700 284)
Infrastructure et Logistique		(547 349)	(483 959)
Agriculture, Environnement et Ressources naturelles		(619 327)	(601 566)
Affaires juridiques et institutionnelles		(349 726)	(346 351)
Genre et Affaires sociales		(544 309)	(453 349)
Technologies de l'information		(1 017 006)	(1 003 917)
Audit interne		(360 586)	(318 073)
Mobilisation des ressources et Coopération internationale		(222 009)	(203 458)
Planification stratégique		(196 013)	(206 197)
Relations publiques		(376 795)	(350 904)
Centre de ressources d'information		(163 109)	(152 660)
Unité de gestion immobilière		(373 143)	(331 517)
Bureau de liaison de Bruxelles		(320 102)	(309 004)
Unité Statistiques		(8 244)	(26 093)
Gouvernance, Paix et Sécurité		(653 194)	
COMAid		(76 220)	
Cadre d'audit externe		(195 000)	(187 322)
Amortissement des actifs corporels	6	(753 529)	(900 230)
Total des dépenses: États membres financés	19(a)	(12 358 377)	(12 440 979)
Résultat financiers	20	315 990	293 261
Charges financières	21	(481 620)	(81 990)
		(165 631)	211 271
Excédent d'exploitation		3 816 868	3 857 111

Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Amortissement de la réserve de réévaluation	18(c)	536 026	-
Augmentation de la juste valeur des investissements	18(c)	-	86 013
		4 352 746	3 943 124
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Amortissement de la réserve de réévaluation		-	(545 253)
Total du résultat global pour l'exercice		4 363 746	3 397 871

Secrétariat du COMESA

État de variation des fonds accumulés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

En dollars COMESA

	Fonds de réserve	Fonds de prêt renouvelable pour le personnel	Fonds accumulés	Réserve de réévaluation	Total
Solde au 1^{er} janvier 2021	11 403 912	-	41 759 166	16 969 950	70 133 028
Excédent de l'exercice	-	-	3 943 124	-	3 943 124
Montants versées dans le Fonds de réserve	7 754 501	-	(7 754 501)	-	-
Transfert à partir du Fonds de réserve	(1 662 904)	-	1 662 904	-	-
Transfert au compte de résultat- Budget 2021 du Secrétariat	(1 660 672)	-	-	-	(1 660 672)
Transfert au compte de résultat - Budget 2021 du Secrétariat	-	-	(260 000)	-	(260 000)
Retrait - Budget CCC 2021	(68 660)	-	-	-	(68 660)
Retrait - Budget COMIFWB	(56 160)	-	-	-	(56 160)
Ajustements de l'année précédente - ajustements de la dépréciation	-	-	(20 050)	-	(20 050)
Ajustements de l'année précédente - dépenses	-	-	(32 355)	-	(32 355)
Ajustements de l'exercice précédent - revenus	-	-	52 485	-	52 485
Montant approuvé du fonds de roulement	-	350 000	(350 000)	-	-
Recettes du fonds renouvelable	-	6 295	(6 295)	-	-
Paiements du fonds renouvelable	-	(187 903)	187 903	-	-
Amortissement de la subvention en capital	-	-	545 253	(545 253)	-
Solde au 31 décembre 2021	15 606 018	168 392	39 727 635	16 424 697	71 926 741
Solde au 1^{er} janvier 2022	15 606 018	168 392	39 727 635	16 424 697	71 926 741
Excédent de l'exercice	-	-	4 352 894	-	4 352 894
Écart de réévaluation	-	-	-	1 192 205	1 192 205
Recettes versées au Fonds de réserve	8 856 397	-	(8 856 397)	-	-
Transferts à partir du Fonds de réserve	(5 340 177)	-	5 340 177	-	-
Transfert à partir du Fonds renouvelable	-	(125 313)	125 313	-	-
Encaissement/transfert au Fonds renouvelable	-	88 530	(88 530)	-	-
Décomptabilisation d'actifs	-	-	(232 104)	-	(232 104)
Retraits	-	-	(2 888 631)	-	(2 888 631)
Amortissement de la réserve de réévaluation	-	-	(523 702)	-	(523 702)
Solde au 31 décembre 2022	19 122 237	131 609	37 480 357	17 093 199	73 827 403

Secrétariat du COMESA

État de variations des fonds accumulés (Suite) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

En dollars COMESA

Fonds de réserve

Les fonds de réserve proviennent des excédents réalisés sur les contributions des États membres au titre des dépenses et d'autres revenus. Ceux-ci se sont accumulés au cours d'une période donnée. L'utilisation des Fonds de réserve est régie par les articles 45 et 46 (A et B) du Règlement financier du COMESA. Le Fonds de réserve est représenté par les liquidités détenues en banque. Les informations détaillées sur les réserves sont fournies dans la note 12.

Fonds de prêt renouvelable pour le personnel

Le Fonds de prêt renouvelable pour le personnel a été créé par le Conseil en novembre 2019 pour financer les prêts au bénéfice du personnel du COMESA par le biais d'un fonds renouvelable. L'utilisation de ce fonds est régie par le Règlement du personnel du COMESA et la Politique relative au fonds de prêts renouvelables pour le personnel du COMESA. Le fonds est représenté par des liquidités détenues en banque.

Fonds accumulés

Les fonds accumulés représentent le revenu comptabilisé reporté, déduction faite des dépenses du Secrétariat, plus l'excédent de la période sous examen. Les créances de fin d'année à recevoir sur les contributions annuelles des États membres font partie des fonds accumulés. Les revenus liés aux contributions annuelles des exercices antérieurs à recevoir des États membres sont transférés à partir des fonds accumulés au Fonds de réserve conformément aux dispositions du Règlement financier du COMESA. La norme IAS 16.67, *Immobilisations corporelles* stipule que la valeur comptable d'une immobilisation corporelle doit être décomptabilisée lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation de l'immobilisation. Au cours de l'exercice, tous les actifs inférieurs au seuil de 500 \$Com pour les machines et équipements, 300\$ Com pour le mobilier de bureau et 250 \$Com pour le mobilier et les accessoires ont été décomptabilisés. Ceci est conforme à la Politique du COMESA en matière d'actifs recommandant la capitalisation des actifs qui dépassent leurs seuils respectifs. La valeur comptable nette de tous les actifs décomptabilisés a été déduite des fonds accumulés.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation résulte de la réévaluation périodique des immobilisations corporelles et représente l'excédent du montant réévalué sur la valeur comptable des immobilisations corporelles à la date de réévaluation.

La norme IAS 16.41, *Immobilisations corporelles* offre deux choix comptables en ce qui concerne l'excédent résultant de la réévaluation des immobilisations corporelles:

- (a) L'écart de réévaluation relatif à une immobilisation corporelle et compris dans les capitaux propres peut être transféré directement dans les résultats non distribués lors de la décomptabilisation de l'actif. Cela peut signifier le transfert intégral de l'écart de réévaluation lorsque l'actif est mis hors service ou cédé ; et
- (b) L'écart de réévaluation relatif à une immobilisation corporelle et compris dans les capitaux propres peut être transféré directement dans les résultats non distribués lorsque l'actif est utilisé par une entité.

Le Secrétariat utilise la deuxième option en créditant initialement l'excédent de réévaluation au compte de réserve de réévaluation, qui est une réserve non distribuable. Un transfert est effectué à partir de cette réserve vers le fonds accumulés chaque année, sur la durée d'utilité estimée de l'actif et tout solde restant est décomptabilisé lors de la cession. Le montant de l'excédent transféré correspond à la différence entre l'amortissement basé sur la valeur comptable réévaluée de l'actif et l'amortissement basé sur le coût d'origine de l'actif.

Si l'écart de réévaluation concerne un actif non amortissable tel qu'un terrain, le Secrétariat examine les conditions liées à l'actif. À titre d'illustration, si la condition est que le Secrétariat exploite un bâtiment sur ce terrain. La réserve de réévaluation

relative au terrain est transférée aux fonds accumulés au fur et à mesure que le bâtiment est amorti.

Si la valeur comptable de l'actif est diminuée à la suite d'une réévaluation, la diminution est comptabilisée en autres éléments du résultat à hauteur de tout solde créditeur existant dans l'écart de réévaluation relatif à cet actif ; par la suite la diminution restante est comptabilisée dans le résultat.

Secrétariat du COMESA

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

En dollars COMESA

	Note	2022	2021
Excédent de l'exercice		4 352 894	3 943 124
<i>Ajustements pour:</i>			
- Amortissement	5	753 529	900 230
- Mouvements hors trésorerie des immobilisations		(1 031 211)	(22 376)
- Dividendes reçus	18(b)	(35 135)	(37 650)
- Intérêts reçus	20	(315 990)	(293 261)
- Mouvements hors trésorerie dans le Fonds de réserve		(2 452 233)	(2 149 412)
		1 271 855	2 340 655
<i>Variations dans les:</i>			
- Contributions des États membres à recevoir	8(b)	3 369 545	190 325
- Placement en actions	7	(34 954)	(118 888)
- Montants dus par d'autres entités du COMESA	9(a)	54 088	13 983
- Subventions pour frais généraux à recevoir	9(b)	(361 667)	51 376
- Montants dus par d'autres Communautés économiques régionales	9(c)	(6 879)	5 044
- Autres créances	10	(152 907)	(174 034)
- Subventions en capital	14	24 102	(11 964)
- Comptes fournisseurs	15	395 821	38 508
- Montants dus par les États membres	8(d)	521 690	(521 470)
- Montants dus à d'autres entités du COMESA	9(d)	232 266	(2 039 745)
- Créanciers des fonds en dépôt	9(e)	14 296	1 875 304
- Avantages postérieurs à l'emploi (retraite)	16	2 441	(809)
- Charges à payer et provisions	17	(215 538)	592 559
		5 114 160	2 240 841
- Intérêts reçus	20	315 990	293 261
		5 430 150	2 534 103
Disponibilités nettes utilisées dans les activités opérationnelles			
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement			
Dividendes reçus	18	35 135	37 650
Produits sur vente d'équipements	6	-	35 102
Acquisitions de biens et équipements	6	(104 785)	(147 735)
		(69 650)	(74 983)
Disponibilités nettes dans les activités d'investissement			
(Baisse)/hausse nette en trésorerie et équivalents de trésorerie		5 360 500	2 459 119
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		20 988 625	18 529 505
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice		26 349 124	20 988 625

Secrétariat du COMESA
Notes aux États financiers (suite)
pour l'exercice clos au 31 décembre 2022

En dollars COMESA

Dépenses par centre de coûts - Année 2022

Dépenses	Budget 2022	Réaffectations du budget approuvé 2022	Budget révisé 2022	Réel 2022	Utilisation du budget 2022	Réel 2021
Direction exécutive	2 030 882	(20 950)	2 009 932	(1 296 245)	64%	(1 360 585)
Ressources humaines et Administration	3 612 169	(169 131)	3 443 038	(2 678 037)	78%	(2 576 434)
Budget et Finances	1 188 835	5 350	1 194 185	(926 017)	78%	(1 929 077)
Commerce et Douanes	965 191	-	965 191	(682 417)	71%	(700 284)
Infrastructure et Logistique	694 278	(15 700)	678 578	(547 349)	81%	(483 959)
Agriculture, Environnement et Ressources naturelles	768 240	-	768 240	(619 327)	81%	(601 566)
Affaires juridiques et institutionnelles	521 544	(41 950)	479 594	(349 726)	73%	(346 351)
Genre et Affaires sociales	554 566	105 700	660 266	(544 309)	82%	(453 349)
Technologies de l'information	1 088 822	68 681	1 157 503	(1 017 006)	88%	(1 003 917)
Audit interne	493 573	1 500	495 073	(360 586)	73%	(318 073)
Mobilisation des ressources et Coopération internationale	241 845	3 900	245 745	(222 009)	90%	(203 458)
Planification stratégique	231 528	-	231 528	(196 013)	85%	(206 197)
Communications institutionnelles	405 784	25 000	430 784	(376 795)	87%	(350 904)
Centre de ressources d'information	187 963	-	187 963	(163 109)	87%	(152 660)
Unité de gestion immobilière	497 525	-	497 525	(373 143)	75%	(331 517)
Bureau de liaison de Bruxelles	403 841	2 600	406 441	(320 102)	79%	(309 004)
Unités Statistique	60 000	-	60 000	(8 244)	14%	(26 093)
Gouvernance, Paix et Sécurité	650 472	5 000	655 472	(653 194)	100%	-
COMAId	190 419	(5 000)	185 419	(76 220)	41%	-
Cadre d'audit externe	120 000	75 000	195 000	(195 000)	100%	(187 322)
Ajouter : Amortissement des biens immobiliers et équipements				(753 494)		(900 230)
Total des dépenses	14 907 477	40 000	14 947 477	(12 358 377)	83%	(12 440 979)
Ajouter : Charges financières	100 000	-	100 000	(480 620)		(81 990)
	15 007 477	40 000	15 047 477	(12 839 997)	86%	(12 522 969)



COMESA SECRETARIAT
COMESA Center
Ben Bella Road
P.O. Box 30051



+260 211 229 725



www.comesa.int



info@comesa.int



facebook.com/ComesaSecretariat/



[@twitter.com/comesa_lusaka](https://twitter.com/comesa_lusaka)

